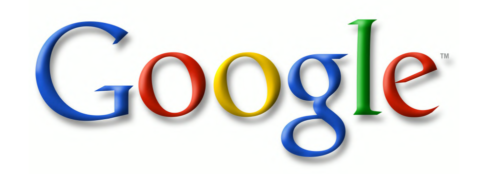






Histoire

DES GUERRES CIVILES, POLITIQUES

ET RELIGIEUSES.

PUY, IMPRIMERIE DE GAUDELET.

Histoire
DES GUERRES CIVILES,
POLITIQUES ET RELIGIEUSES
DANS LES MONTAGNES DU VELAY,
Pendant le seizième siècle;

PAR FRANCISQUE MANDET,

AVOCAT, MEMBRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE, DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST, DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU PUY, CORRESPONDANT DES COMITÉS D'HISTOIRE AU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, ETC.

Conturbatæ sunt gentes, et inclinata sunt regna.
Ps. XLV.

PARIS.

LOUIS JANET, LIBRAIRE, RUE SAINT-JACQUES, 59.

PUY.
GAUDELET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

YSSINGEAUX.
VENET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

CLERMONT-FERRAND.
THIBAUD-LANDRIOT, IMPR.-LIBR.

RIOM.
E. LEBOYER, IMPRIM.-LIBRAIRE.

1840.

A Monsieur **Bertrand de Doue**,

Président de la Société académique du Puy (Haute-Loire).

Si je n'avais consulté que mes forces, j'aurais attendu long-temps encore avant d'écrire ce livre. Je l'aurais dû peut-être; car il n'est rien pour moi de plus cher, rien de plus vénéré que l'histoire de mon pays. — Est-ce orgueil filial, amour, préjugé ? Je l'ignore; mais chaque fois que je reviens à lire nos vieilles chroniques, je me sens ému.

J'aime ces cimes couvertes de longs frimats; j'aime ces roches arides qui cachent dans leurs plis de si

frais oasis; j'aime les violens contrastes de cette nature tourmentée, défaillante, fécondant de ses débris nos fertiles vallées, et surtout, j'aime le caractère de ces robustes enfans de la montagne avec leurs mœurs séculaires. — Que de fois, frappé des influences mystérieuses qu'exerce le sol natal sur les hommes, il m'a semblé que notre terre avait communiqué quelque chose de sa sauvage grandeur à ses fils et que les héros de la tradition vellavienne cachaient sous une rude écorce une ame forte et belle.

Voila ce que j'ai voulu dire.

Ma plume trop impatiente m'aura-t-elle trahi ?... Le zèle, les plus scrupuleuses recherches ne suffisent pas toujours, j'en ai la crainte, pour rendre une œuvre digne du but auquel elle aspire; aussi qu'auprès de tous mon dévouement soit mon excuse.

Et vous, Monsieur, si savant, si modeste, vous chez qui j'ai trouvé tant d'utiles conseils, laissez-moi prendre votre nom pour égide. En le lisant sur la première feuille de ce livre on verra du moins quel respect j'éprouve pour ceux qui font l'honneur et la gloire du pays.

FRANCISQUE **MANDET**.

Au Puy, le 2 juin 1840.

RÉFORME.

I.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Pour combattre les hérésies et garder l'unité de ses doctrines, l'église romaine avait résumé ses dogmes et réglé sa discipline dans de nombreux conciles. Constantin, Clovis, Charlemagne, qui tour-à-tour avaient compris son utilité, élevèrent et surent maintenir le trône pontifical au rang des puissances temporelles. Ils voulaient fortifier leur action de toute l'influence de la foi sur des peuples indociles; mais les héritiers inintelligens de ces énergiques fondateurs disparurent bientôt sous les débris de leurs empires. — Rome seule, dans la lutte incessante des puissances séculières, tantôt arbitre, tantôt juge, affermit sa domination et vit accroître son autorité de ce qu'elle enlevait chaque jour aux autres souverains. Obscure et

pauvre, elle n'avait eu dans l'origine que des paroles de soumission; devenue riche, elle se fit la protectrice, la reine des nations.

Le génie de Grégoire VII, les missions héroïques d'Urbain II, les croisades surtout, firent de la tiare la plus éclatante couronne de l'univers. Cependant, ce qui jadis avait perdu les temples profanes allait avant peu ravir à la sainte métropole l'espérance de l'immortelle domination. — Les premiers rois, plus tard les premiers pontifes de Rome s'étaient appuyés sur un peuple de héros et de martyrs; les derniers empereurs et les papes du XV[e] siècle ne commandaient plus au contraire qu'à des populations sans courage comme sans croyances. L'église, si redoutable, si unie pour vaincre les ennemis du dehors, resta sans force le jour où elle eut à combattre ses propres enfans. Philippe-le-Bel avait frappé le premier coup; en cherchant dans Avignon un indiscret asile, les papes dissipèrent le prestige de la ville éternelle; et le long schisme d'Occident, qui vint ensuite, déchira le voile du temple en osant pénétrer dans les profondeurs des mystères de la foi.

Pour ressaisir un bien que le ciel leur retirait, les pontifes oublièrent que la croix avait été l'arme la plus sûre de leur conquête. Ils couvrirent leur poitrine de cuirasses, montrèrent un glaive nu pour dernière raison, et coururent au combat. Ils pensaient sans doute à Marco Visconti,

archevêque de Milan, qui, sommé de se décider entre l'un des deux pouvoirs, répondit, agitant d'une main son épée, de l'autre sa crosse : *Ceci est mon temporel, ceci mon spirituel; avec l'un je défendrai l'autre.*

Vains efforts!.. Dans le péril, au lieu de revenir aux leçons du Christ, Alexandre VI humilie sa couronne sans laisser d'autres souvenirs que ceux d'une vie infâme; Jules II, agitateur plein d'audace, ne pense qu'à gagner des batailles, et Léon X, le serviteur des serviteurs de Dieu, aspire à la gloire de passer pour le prince le plus fastueux de ce monde. Considéré sous le point de vue des arts, sans doute que celui-ci rendit sa mémoire illustre, mais quand on songe aux trésors qu'il fallut engloutir pour élever toutes les magnificences de son règne, l'esprit s'émeut au danger de ces orgueilleuses dissipations. En effet, Léon X envoie sur tous les points de l'Europe des dominicains quêteurs qui prêchent des missions pour demander de l'or en échange des indulgences de l'église. — Au fond de la Germanie, pays où les mœurs austères s'étaient plus qu'ailleurs conservées, des moines se récrient contre cet impie scandale. *Martin Luther*, un d'eux, élève la voix plus haut que les autres (1517) et, dans une thèse publique soutenue à Wittemberg, proteste contre une pareille conduite. — Rome, au lieu d'étouffer ce germe d'in-

surrection, continue ses demandes imprudentes et jette les fondations de ses palais splendides. — Alors Luther, que le silence encourage, se laisse aller à une indignation jalouse, prêche contre le Pape, l'accuse les saintes Ecritures à la main, réclamant, pour le salut même de l'église, une réforme sévère. Cette réforme, c'est lui qui l'indique, qui l'impose, comme si, à lui seul, il en avait le droit. Puis, commentant sous les inspirations de sa colère les textes sacrés, ce moine rebelle, brûlé de passions ardentes, homme d'un étonnant courage sans doute, mais orgueilleux et flatteur à la fois, devient à tout jamais le plus terrible ennemi des successeurs de saint Pierre[1]. — Les cérémonies du culte, le célibat des prêtres, le sacrement de pénitence, sont déclarés contraires aux véritables enseignemens du Sauveur, par conséquent rejetés.

Les étudians, les universités, grand nombre de couvens d'Allemagne, Frédéric l'électeur,

[1] Mes dogmes resteront, et le pape tombera malgré toutes les portes de l'enfer, toutes les puissances de l'air, de la terre et de la mer. Ils m'ont provoqué à la guerre; eh bien! ils l'auront la guerre. Ils ont méprisé la paix que je leur offrais, ils n'auront plus la paix. Dieu verra qui des deux en aura assez, du pape ou de Luther.

Mémoires de Luther (1523), traduction de Michelet, tome II, page 117.

prirent part dans la querelle et suivirent le nouvel étendard. Ce ne fut plus alors seulement une réforme, c'était une religion qui se dressait menaçante contre l'église; car l'église ne pouvait admettre de tempéramens ni retrancher de ses croyances des pratiques regardées par elle comme fondamentales.

Le dogme de Luther eut bientôt à son tour des réformateurs. — En Allemagne, le cruel *Thomas Munzer* catéchisait avec le fer et le feu. — En Angleterre, *Henri VIII*, après avoir embrassé la cause qu'il avait combattue, faisait périr à la fois luthériens et catholiques, pour se proclamer chef suprême du culte dans son royaume. — En Suisse, *Zwingli*[1] mourait pour le triomphe des idées nouvelles dont il s'était déclaré le plus fervent apôtre. — En France (1534), *Calvin*, plus avancé que tous les autres[2], faisait de

[1] Je crois Zwingli bien digne d'une sainte haine, pour sa téméraire et criminelle manière de traiter la parole de Dieu.
(*Mémoires de Luther*, traduct. de Michelet, t. 1, p. 209.)

[2] Il importe de bien savoir la différence majeure qui existe entre le *luthérianisme* et le *calvinisme*. — Luther, en rejetant la transubstantiation des catholiques, admettait la consubstantiation, c'est-à-dire une présence réelle du corps et du sang de J.-C. avec la permanence du pain et du vin. Dieu survenait, mais le pain restait. — Zwingli, Calvin et tous ceux qu'on appela depuis *sacramentaires*, niaient la présence réelle et ne regardaient le pain et le vin que comme la figure du corps et du sang.

nombreux disciples et fut la cause des plus sanglans malheurs.

François Ier, sous qui ces grandes commotions éclatèrent, n'y prit point assez garde pour ses états. Il ne pouvait croire que des réformes sorties d'un monastère dussent exercer quelque influence sérieuse sur la religion et moins encore sur les couronnes. Cependant, quand il vit avec quel enthousiasme les villes anséatiques de l'Allemagne, la Suède et le Danemarck avaient adopté Luther; quel intérêt politique Henri VIII portait à cette révolution; quelle ardeur les cantons de Zurich, de Berne, de Bâle, de Schaffouse mettaient à suivre les doctrines de Zwingli, malgré la résistance de Fribourg et de Soleure; surtout quand il aperçut Calvin, un de ses sujets, s'en aller, législateur révolutionnaire, fonder une république à Genève et rentrer dans son royaume pour y propager ses doctrines, il comprit, mais trop tard, que sans lui, malgré lui peut-être, l'esprit de son peuple obéissait à une irrésistible influence. — Alors il intervint et tenta d'abord la résistance. Mais comme cette marche, loin d'affaiblir, ne faisait qu'irriter hâtivement le mal, il voulut, à l'exemple d'Henri VIII, se mettre à la tête du mouvement. Il appela Melancthon, disciple de Luther, espérant que ce timide sectaire pourrait s'emparer de l'insurrection religieuse et la diriger d'après ses ordres. — Mélancthon ne vint pas; Calvin seul

s'offrit au monarque et lui dédia son premier ouvrage [1]. François Ier eut peur de ce fougueux apôtre. Poussé par le conseil du cardinal de Tournon, il revint à sa première pensée, comme une ame timorée qui cherche à se faire pardonner un crime. Dès ce moment, loin d'adoucir la rigueur des évêques et des parlemens, lui-même les encouragea dans leurs cruelles exécutions.

HENRI II continua la politique de son père. Ce prince, plus insouciant encore pour les affaires, plus amoureux de plaisirs, ne pensa qu'à rendre sa cour brillante et joyeuse. Bals, fêtes, carrousels, se succédaient si rapidement, que l'agitation du dehors ne pouvait trouver un instant pour se faire entendre.

Un des premiers actes du nouveau règne et des plus importans pour nos contrées, fut la promulgation des *ordonnances somptuaires* (1547) qui déterminaient les vêtemens de chacun, suivant son rang et sa naissance. C'était, comme on le pense, moins dans un but de haute morale que pour favoriser la vanité aristocratique des seigneurs de la cour. — Mais tandis que le roi, juge dans un tournoi, assistait au combat de Jarnac et de La Châtaigneraie, en attendant que lui-même vînt trouver la mort dans ce singulier champ de ba-

1 *Institutions religieuses.*

taille, l'hérésie s'étendait à grands pas sur tout le royaume.

Au Midi, les enfans des Vaudois se rappellent les croyances de leurs aïeux, reconnaissent que la cause jadis proscrite est celle qu'on ressuscite, et l'épousent avec ardeur. — Le pape demande alors à plusieurs reprises que ces infidèles soient châtiés. La cour d'Aix rend contr'eux de sanglans arrêts, et Jean Meynier, baron d'Oppède, digne héritier de Montfort, court massacrer cette dernière génération de martyrs.

Au Nord, à Paris même (1557), dans la rue Saint-Jacques, des calvinistes se réunissent pour réciter leur liturgie. Le soir, quand ils veulent sortir de la maison où ils sont assemblés, le peuple qui les attendait les insulte; une rixe s'engage. Tout eût été facilement pacifié, si le cardinal de Lorraine n'eût saisi cette occasion pour prétexte. — Cinq protestans sont brûlés, un grand nombre fermés dans les cachots; enfin, un édit (1558) autorise en France l'affreux tribunal de l'inquisition. C'est là que désormais toute personne suspecte d'hérésie sera traduite et punie du dernier supplice.

Le parlement de Paris se trouve divisé sur cette grave question des consciences. La grand'chambre reste impitoyable; le premier président Le Maistre et les deux présidens Minard et Saint-André ne parlent que de tortures. La tournelle, où

siègent de Thou, de Harlay, Seguier, est au contraire remplie de magistrats indulgens.

Le cardinal inquisiteur qu'irrite une pareille dissidence, donne au roi la perfide pensée d'apparaître tout-à-coup au milieu de son parlement et, sous prétexte d'avoir l'avis de ses conseillers, de les faire chacun librement s'expliquer, puis de punir les mal-pensans. — Henri accepte cet odieux projet. Quelques juges, trop confians dans la parole royale, ouvrent le fond de leur cœur, mais hélas! ne tardent pas à s'en repentir. — Aussitôt après le lit de justice, ceux qui ne prennent pas la fuite sont saisis. Anne du Bourg et Louis Faur venaient de l'être sous les yeux du prince, au sein même du parlement [1].

[1] La délibération est finie, le roi peut se livrer à toute sa colère. Il reproche au parlement l'indécence et la hardiesse de plusieurs des avis qui ont été proposés; il jette des regards menaçans sur Louis Faur qui a parlé d'Achab, et sur Anne du Bourg qui a parlé d'adultère. Il se lève; le capitaine des gardes, Montgomméri, vient prendre ses ordres, et arrête de sa propre main les deux conseillers dans le sein de leur compagnie. Trois autres conseillers sont arrêtés chez eux; trois échappent aux poursuites. Le roi, au sortir de cette expédition, traverse Paris avec pompe, et de toute part il entend des murmures qui diminuent son orgueil et sa joie.

(*Lacretelle*, Règne de Henri II, tom. I, liv. 5. — Voir aussi *de Thou*, *Mezerai*, *Garnier*, *Vieilleville*, *de Bèze*, Histoire des églises réformées).

II.

LE VELAY AU SEIZIÈME SIÈCLE.

Aujourd'hui que la civilisation franchit tous les obtacles, s'élève sur les cimes de l'Atlas et pénètre dans les profondeurs du désert, annonçant pour l'avenir un niveau général, il faut, si l'on veut écrire l'histoire, se hâter de visiter les ruines du vieux château, interroger l'octogénaire qui s'en va; demain, chez nous, les traces seront effacées, les témoins nôus manqueront. — Au nord de la France, les mœurs sont régénérées; au midi, tous les points sur lesquels s'est portée l'activité ont changé même de langage. Ce n'est plus que dans es montagnes, grâce à leur isolement, qu'on peut espérer encore de rencontrer les derniers enseignemens et la tradition vivante.

La manière dont se pratique depuis des siècles l'*industrie des dentelles*, la plus lucrative sans doute de celles qui peuvent se maintenir au milieu de froides montagnes, remonte à une date bien ancienne dans l'histoire du Velay.

Reportons-nous, afin de mieux apprécier la situation, vers le temps de François Ier, c'est-à-dire, à cette époque féodale où déjà le luxe s'étendait sur chaque classe. — Nous voyons un petit état, inaccessible pendant plus de la moitié

de l'année, obligé de se créer une existence en dehors de toutes relations étrangères. L'Auvergne, le Languedoc et le Forez le circonscrivent. Ce sont trois provinces assez riches, fussent-elles seules, pour favoriser une industrie qui de jour en jour prend un plus grand développement.— Mais pour peu qu'on veuille se souvenir que le territoire est constamment ravagé, tantôt par des bandes affamées de routiers à qui toute capture est bonne aubaine, tantôt par quelque baron que la disette chasse de son manoir et qui vient guerroyer où la curée se fait sentir, aujourd'hui par les gens du roi qui, chevauchant, prennent garnison partout où Dieu leur montre un gîte, demain par des hommes d'église eux-mêmes; on comprendra que les pauvres habitans des campagnes durent éprouver le besoin de déserter leur chaumière et de venir pendant la saison des neiges demander un asile protecteur derrière de fortes murailles. Là seulement se trouvaient réunis pour eux la sécurité du travail et les secours de la religion.

Tandis que les femmes, comme des fourmis prévoyantes, venaient au commencement de l'hiver, chargées de provisions, se parquer dans la cité voisine, les hommes, avec leur besace et leur bâton, émigraient aussi, mais pour de plus longs voyages. Quelques-uns allaient à Lyon, d'autres à Nîmes, à Toulouse, à Montpellier; cependant beaucoup restaient au Puy, dans la rue des labou-

reurs, prenaient patente de taverniers vers Notre-Dame, ou bien se faisaient apprentis ferratiers, canavassiers, corroyeurs, parcheminiers, bonnetiers, teinturiers, tisserands, épingliers; ce qui, bon an mal an, leur rapportait encore une honnête existence.—Pour les femmes, une fois assemblées, elles se divisaient par compagnies, choisissaient un logis, adoptaient une règle, se plaçaient sous la protection d'un saint et sous la direction disciplinaire de l'une d'elles, et là, passaient la journée au travail dans le plus grand ordre et la plus stricte économie. Assises autour d'une vaste salle, elles tenaient un carreau de dentelles sur leurs genoux, priaient, parlaient, travaillaient en même temps, comme on peut encore s'en assurer de nos jours dans les quartiers solitaires de la vieille ville.

Pendant l'hiver entier, les choses allaient de cette sorte; mais quand les beaux jours commençaient à paraître, chacun se mettait en route pour sa chaumière où d'autres soins l'attendaient.

Or, cette industrie, qui occupait tant de bras durant la morte-saison et qui répandait sur les campagnes une si heureuse prospérité, vint tout à coup à faillir par l'ordonnance somptuaire de 1547. Les grands seigneurs désormais eurent seuls le droit de porter joyaux fins, ciselures et dentelles. Certes, ce n'était pas pour eux que travaillaient nos orfèvres de la ville du Puy et nos pauvres denteleuses des montagnes.

Aussi, à cette nouvelle, grande fut la consternation dans le Velay. Qu'allait-on faire ? Qu'allait-on devenir ? Tant d'impôts grevaient déjà la terre; tant de périls menaçaient si souvent les récoltes, que pour l'homme des champs le résultat était trop souvent la misère; et cependant, il fallait à l'avenir que lui et les siens vécussent exclusivement sur des produits incertains qui les faisaient subsister quelques mois à peine.

Cette même année (1547) fut désastreuse; les gelées frappèrent les vignobles, le blé fut cher, le travail manqua; pour surcroît de malheurs, une horrible peste s'étendit sur toute la province. Chacun désertait sa demeure; les consuls eux-mêmes quittèrent la ville, laissant à de plus courageux les soins de l'administration.

On commençait à murmurer tout bas, on gémissait : et quand le peuple est sans travail, il prête une oreille attentive à toutes les plaintes qui viennent se joindre aux siennes. Ceux qui souffrent s'entendent bien vite. Il arriva donc que le fléau apaisé, nos montagnards rentrèrent chez eux, quelques-uns *mal-embouchés*, comme dit le vieux chroniqueur.

Dans le Vivarais, on connaissait déjà la réforme de Luther et les prédications plus révolutionnaires encore de Calvin. Beaucoup avaient accueilli ces doctrines nouvelles avec enthousiasme et les avaient insinuées dans le cœur des Vélauniens émigrés

qui les portèrent chez eux comme une mystérieuse conquête. A la même époque, plusieurs membres du clergé, saisis par les séductions de l'hérésie, la disséminaient occultement dans leurs missions et se faisaient ainsi, souvent à leur insu, les plus dangereux instrumens des ennemis de la foi. Vers 1538, un prédicateur étranger fut arrêté, pour ce crime, dans l'église de Notre-Dame du Puy, au moment où il descendait de la chaire. Convaincu d'avoir interprété hostilement les saintes écritures, immédiatement il fut cité par devant la cour de l'évêque, qui le fit jeter dans les prisons de Toulouse, où il dut mourir oublié.

Le coup était porté et, quoique glissant dans l'ombre avec lenteur, le dogme séditieux s'avançait tous les jours davantage. Non pas que l'esprit de nos montagnards s'inquiétât beaucoup de ces questions canoniques qu'il ne comprenait pas; pour lui, la transubstantiation n'était pas moins difficile à juger que la consubstantiation. Je dis plus : au fond de l'ame, culte pour culte, il préférait celui de ses pères entouré de toute la pompe majestueuse des cérémonies de l'église. L'idée de Dieu ne pouvait s'associer à trop de grandeur. Puisqu'il restait encore des mystères dans la religion nouvelle, et que dans le cœur de l'homme la foi n'a pas de degrés, il aimait mieux sa religion, vieille de seize siècles, telle que l'avaient enseignée les Pères et les conciles, que

cette nouveauté téméraire dans laquelle tous les jours un apôtre différent ajoutait ou retranchait, au gré de son caprice. Mais ce qui décida les uns, ce qui entraîna les autres, incontestablement ce fut le désir de l'émancipation civile, conséquence forcée de la réforme religieuse. Même avant le pape Urbain, l'église, en se rattachant aux intérêts matériels, en associant ses destinées à celles des couronnes, s'était exposée volontairement aux chances de la fortune humaine; pénétrant d'une manière très-active dans le gouvernement, un jour devait arriver où sa cause, compromise par des agens temporels, aurait à souffrir jusques dans les principes qu'elle avait rendus solidaires en les appelant trop souvent à son aide.

D'ailleurs un pouvoir, quel qu'il soit, ne peut se maintenir long-temps qu'à certaines conditions: l'un au prix d'éternels combats, l'autre en occupant incessamment les esprits en dehors de tout examen sur l'ordre administratif; celui-ci par l'absolutisme, celui-là au contraire en interrogeant les volontés nationales et en leur obéissant. Or, la loi évangélique laissait à César les royaumes de ce monde, cependant la pourpre des César servit bientôt de manteau royal aux princes de l'église.

Le Velay, pour ne pas sortir du cercle où nous voulons renfermer la question, était gouverné par ses évêques. Arbitres, par la crosse et par l'épée, des destinées de la province, plusieurs portèrent le

désordre dans ce paisible diocèse et effacèrent témérairement de leurs propres mains la loi par laquelle ils commandaient. Nous avons vu le brave Adhemar succéder à un assassin maudit de Dieu; Bernard de Montaigu, pour faire reconnaître ses droits seigneuriaux, soumettre la ville à l'interdit et excommunier ses habitans; Guillaume de la Roue, plutôt que d'abandonner un bailli débauché, livrer une cité entière aux fureurs sanglantes de l'insurrection; les moines de Chanteuges courir la campagne pendant la nuit, pillant les malheureux voyageurs; le clergé de Notre-Dame se mettre en guerre contre les citadins du Puy et se séparer d'eux par de hautes murailles; et enfin, comme dit Odo de Gissey, « du temps des antipapes, ce diocèse administré par force évêques schismatiques, ne faisant qu'entrer et sortir, courant plutôt à la curée d'un bon bénefice qu'au *pourchas* du soin des ames. »

Voilà comment le contact du spirituel et du temporel amena les hommes à mesurer, à juger leurs chefs. On distingua sans doute, pendant les premiers temps, le suzerain du prélat; mais la distinction ne pouvait être que puérile le jour où la force brutale fut appelée au secours des doctrines évangéliques, le jour où la foi tenta de s'inoculer par l'épée.

III.

PREMIERS TROUBLES AU PUY.

DE 1549 A 1562.

Ce fut l'an 1549 que les mécontens du Puy, encore en petit nombre, tentèrent le premier acte d'insurrection religieuse. Ils s'en prirent à un crucifix placé sous les murs du Breuil, qu'ils savaient particulièrement vénéré dans le pays. Quelques-uns des plus hardis, armés de pierres et de bâtons, vinrent le soir du lundi saint, au moment où sonnait le couvre-feu, et brisèrent en mille pièces la sainte image du Sauveur.

Si, comme tout porte à le penser, leur intention était de sonder l'esprit public, l'émotion apparente de la foule témoigna douloureusement combien cette tentative était encore prématurée dans la ville épiscopale. « On vit les gens en » larmes, dit le chroniqueur, s'assembler par » troupe, prêts à recevoir du ciel un châtiment » soudain.» Pourtant, il faut l'avouer, chez tous la tristesse ne fut pas aussi sincère qu'elle affectait de le paraître. Quelques artisans, qui dans la journée avaient fait éclater une violente indignation, retirés, la nuit close, dans les quartiers obscurs, se convoquèrent à petit bruit. Ils parlaient bas, mais discutaient avec chaleur. On raconte même

qu'ils essayèrent d'expliquer le sacrilége au profit du pauvre peuple; ce qui ne s'était jamais ouï.....

Néanmoins on fut discret, et le lendemain, à l'heure de l'angelus, les séditieux furent les plus empressés à porter la dolente nouvelle au guichet de Monseigneur, en se frappant piteusement la poitrine.

Sans perdre de temps, l'évêque assembla chez lui les notables, pour décider une réparation digne de l'injure. — Elle fut prompte et solennelle. Le même jour, à midi, les boutiques se fermèrent comme aux fêtes majeures, le travail cessa, les cloches sonnèrent à pleine volée, les crieurs se répandirent par les rues, faisant savoir que le peuple était attendu vers Notre-Dame pour la procession expiatoire. Chacun vint aussitôt. Les confréries se classèrent par ordre dans l'église, sous les parvis; on commença au fond du sanctuaire les psaumes de la pénitence, et les fidèles s'avancèrent vers le lieu de la profanation, faisant retentir les airs de leurs cantiques lamentables. « Oh! dit le pieux Médicis, qu'il faisait beau voir » ces gens de métiers, têtes nues, portant leurs » torches ardentes...... et le peuple qui regardait » passer cette procession, dont la cause était un » tel scandale, frappait alors son estomac avec » effusion de grosses larmes, chacun de tout son » cœur criant : *Miséricorde! Miséricorde!....* »

L'année suivante, malgré un si amer repentir,

l'oratoire de la place du Martouret fut outrageusement violé, le Christ brisé, les *ex-voto* traînés dans la boue. L'audace se montra plus insolente encore que jadis, car c'était au milieu même de la ville que venait de se consommer le forfait. — La justice ecclésiastique, ainsi provoquée, ordonna sur-le-champ les plus rigoureuses recherches. Cette fois, impatiente de punir, elle voulut offrir au populaire un spectacle plus efficace que celui d'une stérile douleur.

On recherchait les coupables, lorsque tout à coup éclata un incendie qui en quelques heures eut dévoré près de quatre cents maisons. L'imprudence d'un tavernier avait été la seule cause dont humainement on put justifier, mais certains intérêts vigilans voulurent trouver dans ce malheur une punition d'en-haut, un avertissement sévère pour l'avenir. Tant est que, peu après, deux hommes convaincus d'hérésie furent conduits pieds nus, la corde au cou, sur cette même place du Martouret, et là, à la lueur de torches funèbres, forcés devant toute la multitude de faire amende honorable à Dieu, à la sainte église et à Notre-Dame; ensuite le bourreau leur arracha la langue et jeta leur corps mutilé dans les flammes. — Ceci se passait vers les premiers jours de juillet 1552.

A son tour, le pouvoir essayait l'opinion. Il crut la voir favorable à ses rigueurs, et désormais se fit impitoyable. — Deux voleurs, Rochier et Belin,

s'étaient introduits dans une paroisse pour dérober un calice ; on les prit, on les jeta dans un cachot, et quelques jours à peine écoulés, ces *infâmes hérétiques*, dit l'auteur, furent condamnés, celui-ci à avoir la tête tranchée, celui-là à être pendu au pilori de la montagne. — Deux autres hommes, prévenus de fausse monnaie, furent arrêtés par ordre du prévôt de la maréchaussée et livrés au feu comme *luthériens*. — Et encore, l'an 1555, au récit de Médicis, deux *scélératissimes hérétiques* furent exécutés sortant de la cour commune. On leur coupa la langue, on les lia sur une claie, et, traînés à demi-morts sur la place publique, où le bourreau les attendait, ils furent brûlés au milieu d'un auto-da-fé *de tous ces livres pestiférés par les doctrines de Genève* [1]. C'était en plein soleil d'été, par un temps magnifique, et comme on avait choisi le jour de la foire de la Dédicace, plus de douze mille personnes assistaient au supplice, en compagnie des officiers de la cour royale et de la cour commune, avec nos seigneurs les consuls qui tous, en riches costumes, paradaient à cheval. — Plus tard, en 1557, un méchant colporteur, surpris vendant les *vitupérables écrits de Calvin*, fut emprisonné. Son procès ne le fit pas languir. Condamné à être occis par

1 Mémoires inédits d'*Etienne Médicis*.

la main du bourreau, il fut conduit à la mort le jour même de la Fête-Dieu.

La grande procession parcourut la ville, chantant des cantiques d'allégresse. Les murailles étaient couvertes de tentures élégantes, les fenêtres pavoisées de feuillages, les rues bordées de fidèles agenouillés. La marche s'ouvrait, comme un triomphe, par des orchestres retentissans; les ordres de métiers suivaient avec leurs drapeaux; ensuite les congrégations religieuses avec leurs bannières; puis les jeunes vierges et les enfans, vêtus de tuniques blanches, semaient des roses et brûlaient des parfums; tout le clergé du pays, avec ses somptueux ornemens, venait derrière d'un pas solennel, servant d'escorte au saint Sacrement que Monseigneur tenait élevé dans ses bras; les consuls portaient eux-mêmes le baldaquin; douze enfans de chœur encensaient, douze jetaient des fleurs; enfin, le cortège se terminait par le patient qui suivait à grand'peine, le corps dans un fourreau de toile, les pieds nus, les bras liés, la corde au cou, une torche de cire dans la main droite. Chaque fois qu'on s'arrêtait, le malheureux tombait à genoux et faisait l'amende honorable, de par ordre de la justice.

Cette longue agonie dura cinq grandes heures; après quoi, comme les victimes antiques qui ne connurent de plus belle fête que celle de leurs funérailles, l'hérétique monta sur le fatal bûcher, au milieu des farandoles populaires.

Ainsi donc, la profanation de quelques oratoires fut bien cruellement vengée. De trop zélés défenseurs de la foi cherchaient, voulaient voir des ennemis partout; et s'il arrivait que certains bandits peu soucieux, du reste, de tel ou tel culte, eussent mérité le gibet, le jugement ne manquait pas de les flétrir du sceau de la réprobation luthérienne.

Maladroite politique d'inquisition qui, loin de stériliser, fécondait l'apostasie. Sous ses coups acharnés, pour une tête abattue le monstre en présentait mille autres à combattre.

IV.

CONJURATION D'AMBOISE.

1560.

Tandis que notre province voyait germer l'hérésie jusques sous les murs de son église, sans pouvoir s'expliquer quel vent avait porté la fatale semence, un sinistre événement éclatait au pied du trône et donnait dans tout le pays une force politique à ce qui n'avait encore été qu'une doctrine rebelle. — Je veux parler de la conjuration d'Amboise.

Le timide François II venait de remettre exclu-

sivement son sceptre entre les mains des Guise. Il n'agissait que par eux et ne voulait plus entendre d'autres conseils. Jeune homme de seize ans à peine, il n'avait pu connaître que l'obéissance et l'amour; l'obéissance envers sa mère, l'amour pour sa belle épouse. Mais ces deux nobles vertus, qui auraient dû le rendre heureux et grand, le perdirent à jamais; car cette mère était Catherine de Médicis, cette épouse, Marie Stuart, nièce des nouveaux favoris.

D'un côté, une famille étrangère qui, loin de se faire pardonner sa rapide élévation, se plaît à humilier incessamment toute la cour; de l'autre, la vieille noblesse de France, Condé, le roi de Navarre, Montmorency, Dandelot, Coligny, Larochefoucault, ulcérés jusqu'au fond de l'ame de se voir repoussés et qui cherchent à venger leurs prérogatives méconnues. Les premiers établissent un tribunal d'inquisition en se proclamant défenseurs impitoyables du catholicisme; les seconds, coalisés pour reconquérir le pouvoir, acceptent ce dangereux champ de bataille et se déclarent aussitôt les soutiens de la foi nouvelle.—On le voit, à n'en pas douter, la faveur du souverain, les dignités de l'état, les honneurs lucratifs, sont l'unique but d'une rivalité jalouse qui prend la religion pour prétexte; mais qu'importe le motif, quand s'accomplissent les volontés incompréhensibles de la providence et pourvu que la cause du juste triomphe!....

La Renaudie [1], un des mécontens les plus exaltés, se fait l'agent infatigable des églises calvinistes. Lui et ses lieutenans parcourent en secret le royaume, établissent sur tous les points de mystérieuses correspondances, parce qu'il faut, disent-ils, que les bons Français se connaissent enfin. Ils assignent en même temps, par de discrètes intelligences, un rendez-vous général à Nantes, où viennent, le jour dit, plus de six cents gentilshommes bien disposés. — Dans ce congrès occulte, la perte des Guise ainsi que l'affranchissement religieux sont déclarés nécessaires au salut de la monarchie [2]. Pour commencer, on décide qu'une armée va se diriger

[1] Godefroy de la Barre, sieur de la Renaudie, homme qui, après avoir couru diverses fortunes et fait plusieurs voyages hors de son pays, s'était, par sa hardiesse et par son esprit, mis bien avant dans l'estime des calvinistes, dont il était fort suivi, prit la principale charge et la surintendance de toute l'affaire.

(*Histoire des Guerres civiles de France*, par DAVILA, traduction de BEAUDOIN, livre I[er], page 41).

[2] Les protestans ne cessaient de jeter des cris d'alarmes sur les dangers dont ils voyaient menacés tous les descendans de Hugues Capet, et se représentaient comme les derniers défenseurs de cette famille.—Suivant la croyance du peuple de Tours, *le roi Hugon* rôdait toutes les nuits dans cette ville, où les protestans, qui y étaient en grand nombre, se réunissaient en assemblées nocturnes. De là leur est venu le nom de Huguenots, de *Hugues* et de *nox*.

(*Lacretelle*, tom. 1, liv. IV.)

sur Blois, où la cour doit se rendre, et que dans un coup de main les indignes favoris seront enlevés. Aussitôt, afin que cette entreprise trouve partout un accueil favorable, on nomme des chefs particuliers chargés du soin de la propagande, chacun dans sa province. — Les choses étaient ainsi convenues, lorsqu'un traître courut vendre le secret au cardinal de Lorraine [1].

La cour se rendit à Blois; puis, comme par caprice, continua sa route jusqu'à son château d'Amboise. Là, le duc de Guise fit venir les deux Larochefoucault, Coligny, Condé lui-même, et, sous prétexte d'une visite au roi, les tint captifs sous son œil scrutateur. — La Renaudie, qui ne se doutait de rien, poursuivit son plan, divisa ses forces et se hâta de marcher vers le château.—Sur le seuil, au moment où il croyait la victoire certaine, des milliers de soldats armés se ruèrent avec rage sur ses troupes qui partout succombèrent misérablement. — Le cadavre du malheureux et cent autres encore furent suspendus sanglans aux murailles. On lia les prisonniers de dix en dix autour de fagots de ramées, pour les jeter

[1] La Renaudie confia le plan général de la conspiration à un de ses amis, l'avocat *Avenelle*. Celui-ci, troublé de cette confidence, effrayé des dangers que couraient tant d'illustres gentilshommes, fut trouver un maître des requêtes dévoué au cardinal, et lui dit tout.

au feu ou à la Loire ; plus de douze cents furent égorgés en quelques jours, et la forêt voisine, devenue un affreux charnier, remplit l'air de miasmes infects. On assure même qu'au milieu de ces épouvantables massacres les deux reines eurent le courage atroce de se montrer sur le balcon, en habits magnifiques, pour assister à l'exécution des chefs. Que durent-elles penser alors qu'elles aperçurent Villemongey, le dernier de tous, tremper ses deux mains dans le sang de ses compagnons, les lever lentement vers le ciel et dire : O mon Dieu ! mon Dieu ! ne vengeras-tu pas la mort de ces chers martyrs ?.....

Si cette tentative fatale échoua, les menées secrètes qui l'avaient préparée, l'assemblée de Nantes surtout, ne furent pas sans fruits. Des agens habiles, répandus dans le Midi par le prince de Condé, firent faire plus de progrès à la cause persécutée que le triomphe de la conjuration n'eût pu en obtenir. — Les troupes huguenotes, commandées par Maligny, accoururent sous les murs de Lyon, où des amis dévoués les attendaient. Pendant ce temps, presque tout le Vivarais se décidait en faveur de la réforme. A Annonay, on brisait les croix, on dépouillait les autels, on fermait les églises, et les prédicans s'établissaient sur les places publiques : à Privas, à Viviers, à Tournon, au Pont-Saint-Esprit, le même enthousiasme éclatait avec les mêmes démonstrations.

J'ai dit les causes de l'accueil que reçurent dans nos provinces les doctrines émancipatrices. Nous les voyons gravir les montagnes, s'introduire comme furtivement aux Vastres, à Saint-Voy, au Chambon; et bientôt, chose prodigieuse! trouver pour défenseurs, pour apôtres, d'anciens curés eux-mêmes !.....

V.

PROGRÈS DE L'HÉRÉSIE DANS LE VELAY.

« Les hérétiques vélauniens ne sont plus si timides: maintenant ils s'assemblent en plein soleil, dans les prés, les jardins, les granges, peu leur importe; et là, dogmatisant sur les saintes écritures, on les voit faire prières et patenôtres nouvelles. Leurs prédicans sont bouchers, maçons, taverniers ou autres vénérables docteurs de cette espèce [1]; » aussi quand ils viennent de leurs réunions, la populace ne manque pas de les accueillir par de bruyantes moqueries. Eux seuls semblent n'y pas prendre garde; seulement, le soir ils attachent des chapelets au cou des chiens qui courent par les rues, brisent les images de Notre-Dame qu'ils

[1] Manuscrit de Médicis, *tome II*, *page* 307.

appellent méchante idole, tronçon de bois..... [1], et se contentent, pour vengeance, de ces vils outrages. De temps à autre, par représailles, le roi, le parlement, les magistrats justiciers du diocèse, allument des bûchers, plantent des potences, qui sur ce point, qui sur cet autre, espérant dompter l'hérésie par la terreur. — Je l'ai dit : la persécution ne peut rien contre cette hydre aux têtes renaissantes; au contraire, elle lui fait un baptême de sang qui la régénère.

Dès que nos huguenots montagnards apprirent la coalition de leurs frères, ils en pénétrèrent aussitôt l'importance, et, sans perdre de temps, formèrent entr'eux une ligue défensive d'abord, offensive plus tard. Ils organisèrent en secret une caisse de secours, se nommèrent des chefs, des collecteurs, des trésoriers, des avocats; achetèrent des armes, des munitions et se tinrent prêts. En commençant, ils n'étaient que quatre cents, mais tous bien décidés à la lutte la plus opiniâtre. — Le jour où l'on publia par les rues du Puy l'édit qui défendait au peuple de chanter les psaumes composés par le *sacrilége apostat* Clément Marot [2], « ce nonobstant, rapporte le

[1] Et parce qu'elle est noire, ils l'appellent aussi *Maschiarade.*
(Manuscrit de Médicis, *tome II, page* 307.)

[2] *Idem.*

» chroniqueur, plus obstinés que jamais, de plus
» fort, par tous endroits, ne craignant Dieu,
» pape, roy, foy, loy, ne justice, les chantoient,
» criant, par dépit, comme crieurs d'oublies.»

La ville métropolitaine sans doute servait d'asile aux chefs des mécontens; c'était dans l'ombre de ses murs qu'ils avaient dû politiquement retenir le siége de leurs opérations, car il fallait bien de toute nécessité que près de la puissance fussent placés les agens directeurs de la résistance. Cependant, soit à cause de l'influence directe du clergé, soit parce que là se trouvaient réunies des forces considérables au service de l'église, le Puy était encore la ville du diocèse la plus fidèle à la vieille cause. Aussi, dès qu'elle apprit la défection des autres petites cités ses voisines, dès qu'elle sut que des bandes armées s'avançaient dans le pays pour le soumettre à de nouvelles convictions, elle s'inquiéta vivement des moyens de conserver les siennes.

VI.

LE BARON DES ADRETS. — BLACONS. — SAINT-JUST.

Chose merveilleuse!..... Ces paisibles religionnaires, qu'avant la conjuration d'Amboise nous

avions vu monter comme de saints martyrs sur les bûchers de l'inquisition, nous les trouvons en tous lieux les armes à la main, se livrant aux plus sanglans ravages. Ce ne sont plus, dit un vieil historien, d'innocens agneaux qui tombent sans murmurer sous le couteau du sacrificateur; maintenant loups affamés, ils se répandent dans les campagnes et dévorent ce qu'ils rencontrent.....

Reprenant, pour la compléter, une idée émise plus haut, nous dirons que si les débats religieux ne furent pour les grands du royaume qu'un prétexte à leur ambition, à cette heure ils servent bien autrement, et les besoins de cette portion souffrante du peuple qui depuis si long-temps demandait en vain un travail honnête, et les passions de ces masses paresseuses qui certes ne manqueront pas la lucrative occasion de conquérir une fortune, quand surtout elle s'offre si facile à leur cupidité. —Aussi, dès que se montrent quelques drapeaux en faveur de l'insurrection, au nord ou au midi, on voit avec quel empressement viennent s'enrôler les volontaires!... Qu'un chef hardi, par exemple le baron des Adrets dans le Dauphiné, paraisse avec une poignée de mécontens prêts à tout entreprendre, sur-le-champ une armée se range en bataille sous son ordre et marche où il lui plaît de la conduire.

Dans les annales de nos guerres civiles, il n'est pas un nom peut-être auquel se rattachent plus de cruautés, plus de désastreux souvenirs que celui du BARON DES ADRETS. — Cet homme, par sa vie aventureuse, sa constante fortune, sa férocité, par son courage même, rappelle involontairement ces anciens Tartares qui, à huit siècles de distance, n'avaient laissé comme lui que ruines et profanations. Du reste, c'est bien le chef qui convient à des partisans, à ces troupes insubordonnées qui ne font la guerre que pour s'affranchir de l'obéissance. Tout autre verrait se briser entre ses mains un instrument si rebelle, lui sait l'assoupir jusqu'à le rendre esclave de ses caprices. Il est vrai que pour convaincre, il cherche plutôt l'éloquence de l'action que celle de la parole. Toujours à la tête de ses soldats, il trace le premier le chemin de la victoire; loin de fuir, il aime, il recherche le danger; à le voir, on dirait qu'il est sûr du triomphe.

Le baron a pris pour tâche de conserver sa province fidèle au protestantisme; mais ce n'est point assez pour satisfaire sa bouillante activité. Il fait sans cesse des incursions dans les pays voisins. Deux fois il se rend maître de la ville de Lyon, qu'il défend contre des armées supérieures à la sienne. Il s'empare de Montbrison, occupé par les catholiques, et comme on l'avait irrité par une trop longue résistance, il condamne les soldats

à être précipités vivans du haut d'une tour [1]. Voilà comment se vengeait le féal gentilhomme... Pour lui, rien ne fut sacré; ni lois, ni capitulations, ni sermens, l'amitié même n'attendrit jamais ce cœur de bronze. Un ennemi désarmé devait s'attendre à la mort s'il tombait entre ses mains; et comme si l'agonie des suppliciés était la seule joie de cette ame cruelle, il s'en donnait le doux spectacle à l'heure de ses repas [2].

Tant de barbarie révolta jusqu'à ses plus dévoués. Les protestans honnêtes s'indignèrent d'être défendus de cette sorte; comprenant bien que la victoire est plus honteuse que la défaite lorsqu'elle se couronne de semblables lauriers, ils s'emparèrent un jour de lui et le retinrent dans une prison jusqu'à la fin des premiers troubles.

Dans le temps où le seigneur des Adrets guerroyait aux alentours de Montbrison, il lui prit fantaisie,

[1] Un d'entr'eux, ayant pris deux fois l'élan, ne pouvait se résoudre à sauter. *C'est trop de deux fois*, lui dit le seigneur des Adrets..... *Trop de deux fois!.... Je vous le donne en dix*, répondit le soldat; et il obtint sa grâce.

(Lacretelle, *Hist. de France*, liv. v, tome II, p. 98.)

[2] « Et le craignait-on plus que la tempête qui passe par de » grands champs de blé, jusques-là que, dans Rome, on appré- » henda qu'il armât sur mer et qu'il la vint visiter, tant sa re- » nommée, sa fortune et sa cruauté volaient partout... »

(Brantôme).

au lieu de perdre ses forces à butiner dans de chétifs hameaux, de tenter une longue pointe à travers les montagnes du Velay. Il savait que le trésor de Notre-Dame du Puy et celui des Bénédictins de la Chaise-Dieu avaient autrement de valeur que les lambeaux dont il dépouillait les chaumières; il se préparait donc à venir arracher du sanctuaire les riches offrandes des fidèles, lorsque subitement il fut rappelé dans sa province. — Obligé de partir, il désigna, pour accomplir son projet, le sieur de Blacons, auquel il laissa quelques compagnies et deux canons.

Blacons, ancien chevalier de Malte, était un des lieutenans du baron et bien digne certainement de commander sous un tel maître. Jamais deux hommes ne s'étaient mieux compris: violens, déprédateurs, impitoyables l'un et l'autre; seulement comme tous les satellites, Blacons partageait les vices de son chef, sans en avoir ni le courage, ni l'habileté.

Dès que l'entreprise fut connue, en peu de jours près de huit mille hommes accoururent se ranger sous les ordres du chevalier; et vraiment c'était chose curieuse autant qu'affligeante d'examiner ces religionnaires, improvisés pour la plupart, armés de fourches, de faux, de bâtons, plutôt que d'arquebuses, marchant par troupeaux de dix, de vingt, de trente, sans chaussures, à peine

couverts de misérables haillons, parlant chacun son idiôme, se demandant les uns aux autres quel profit serait le plus grand d'aller ici ou d'aller là; puis s'arrêtant sur la route pour piller une ferme, un château, une église. — A n'en pas douter, la pensée de Luther était pour bien peu de chose dans celle de ces routiers vagabonds courant les aventures, certains presque tous, quoi qu'il advînt, de trouver mieux que ce qu'ils laissaient. Cependant, quoique la réforme fût la dernière de leurs inquiétudes, ils se l'expliquaient chemin faisant, libre aux néophytes de ne l'accepter que comme moyen de reconnaissance, comme motif solidaire de ce qui allait advenir.

Le rendez-vous général était au *Pont-en-Peyrat*, village sur la lisière du Forez et du Velay.—Là, arrivèrent la colonie anicienne [1], celles de St-Voy,

[1] La ville est composée de trois parties : les huguenots, fuitifs du Puy.— Les lâches qui, sentant l'ennemi être prochain, ployèrent leurs bagages bien secrètement et allèrent se cacher aux champs, abandonnant leur propre ville, parens et amis; ne regardant le seigneur évêque et autres gens d'église, les seigneurs gentilshommes, les seigneurs consuls et autre multitude de tant honnêtes gens qui n'y restoient que pour mourir. S'ils fussent demeurés, en se défendant, les uns eussent pris cœur avec les autres.—Enfin reste la pauvre ville, secourue par l'autre tiers, qui est *Dieu, la bonne Dame et une poignée de braves gens*, qui tant bien se sont défendus contre les infâmes publicains, ainsi qu'on le verra, Dieu aidant.

(Manuscrit de Médicis, *tome II, page* 511).

du Chambon, des Vastres, de Fay, de St-Agrève, ainsi que plusieurs compagnies du Vivarais, commandées par le capitaine du Buisson. — Tous se réunirent à l'armée du chevalier et s'apprêtèrent à marcher sur le Puy.

Ces dispositions s'étaient faites d'une manière trop éclatante pour que les plus intéressés à les prévenir ne les eussent aussitôt connues. C'est pourquoi les consuls du Puy, effrayés de tant d'ennemis à la fois, et par-dessus tout cherchant à épargner le sang de leurs concitoyens jusqu'au dernier moment, tentèrent de secrètes négociations avec les chefs de la coalition. Ils ne crurent donc pouvoir mieux faire que de choisir, comme discret ambassadeur, le frère même de leur sénéchal Christophe d'Allègre, le seigneur de St-Just.

On savait bien que Saint-Just avait été un des gentilshommes du congrès de Nantes, que depuis long-temps les opinions nouvelles trouvaient en lui un chaud partisan; toutefois, Messieurs de la ville espéraient qu'en considération de son frère sénéchal de la province, que surtout pour le nom qu'il portait, pour ce nom que la piété de ses aïeux avait gravé aux clefs des voûtes de toutes les églises vellaviennes, il mettrait son honneur à détourner du pays cette armée funeste. C'est pour cela qu'ils lui envoyèrent quatre mille livres, avec instance de les offrir au sieur de Blacons, pour que, renonçant à son projet d'attaque, il dirigeât ses troupes d'un autre côté.

Saint-Just reçut et promit. Mais quelle ne fut pas l'indignation, la colère des confians consuls lorsqu'ils apprirent, quelques jours après, que le traître était allé lui-même mettre cet or, sa personne et ses biens au service du chevalier; que loin de parler pour la ville, il avait été le premier à exciter contre elle les religionnaires; qu'enfin, pour couronner son audace, il s'avançait à la tête des colonnes ennemies [1].

VII.

PRÉPARATIFS DE GUERRE.

1562.

Les consuls, l'évêque, le chapitre, les officiers de la cour s'assemblèrent pour délibérer. Le danger parut imminent; le conseil fut unanime. — Les soudards de l'évêque eurent ordre de s'emparer préalablement de tous les citoyens soupçonnés d'hérésie et de les tenir fermés pen-

[1] ... Lequel après avoir reçu ladite somme, fist tout le contraire, n'ayant égard de ainsi blesser son honneur, foy et promesse; se dégénérant et forlignant de ses nobles et généreux parens et maison d'Allègre.

(Manuscrit de Médicis, *tome II*, *p.* 319.)

dant neuf jours dans les cachots de Monseigneur[1]; on organisa un guet permanent par les rues, carrefours, fossés, dedans et hors les deux enceintes; les chanoines, couverts des plus riches ornemens, ravivèrent la ferveur des fidèles par une solennelle procession, puis rentrés chez eux, donnèrent les premiers l'exemple de la résistance, en garnissant leurs murailles et leur forteresse de nombreux engins de guerre[2].

« Aussitôt, dit Médicis, gens d'église, clercs, » bourgeois, marchands, mécaniques, manans, » achètent force harnois à certains ferratiers de » Saint-Etienne qui, par fortune, se trouvaient » au Puy. Tous se fournissent encore, pour » leur personne, de cuirasses, corselets, brigan- » tines, salades, morillons, épées, dagues, bou- » cliers, rondèles, javelines, pertuisanes, haches; » car chacun, pour défendre sa foi, sa ville, ses » amis, veut au besoin pouvoir faire aux assail- » lans une seconde muraille de son corps[3]. »

[1] Manuscrit de Médicis, *tome II*, *page* 310.

[2] Les seigneurs chanoines et autres du chapitre garnirent leur église et lieux nécessaires de munitions tant de grosse artillerie, faulconnaux, canons à crochets, poudre, boulets, etc.

(*Idem*, *page* 309).

[3] *Idem.*

Les consuls, de leur côté, veillent à ce que rien ne manque en cas d'un long siége; ils font moudre des grains, préparer de nombreuses provisions; visitent avec soin jusqu'aux clefs, aux serrures des portaulx; font travailler nuit et jour aux réparations des remparts; ordonnent, pendant tout le temps que durera l'attaque si le malheur veut qu'elle ait lieu, que tour-à-tour, de six en six maisons, chacun ait à tenir, nuit close, une lanterne allumée; commandent d'abattre les auvens qui couvrent les portes des boutiques, ainsi que les arbres, les maisons qui pourraient masquer les positions de l'ennemi; enjoignent aux citoyens de garnir leurs fenêtres de pierres, en font porter sur les créneaux de la ville; tendent les chaînes; murent à chaux et à sable les ouvertures difficiles à bien garder. —Rien par eux n'est oublié.

La milice est aussi organisée sur un nouveau plan, avec un ordre parfait. On se réunit, sans perdre un instant, et l'on nomme :

Deux Capitaines en chef. — L'*Evêque* et Monseigneur de *Latour-Maubourg*, digne descendant de ce brave guerrier qui, en semblable occurrênce, vint encore offrir ses services à la ville [1].

[1] ... Ainsi que fist l'an 1319 feu Monseigneur Loys de Latour

SIX CONSULS. — Les mêmes qui étaient déjà en exercice.

QUATRE AIDES-DE-CAMP. — Messeigneurs *de Jonchières*, *Latriolière* et les deux frères *Pouzols*[1].

SIX CAPITAINES[2].

UN DIRECTEUR DE L'ARTILLERIE[3].

DEUX SERGENS DE BANDE[4].

de Malbourg, ung sien prédécesseur, qui pendant le temps que les Bourguinhons tenoient assiégé le Puy, se monstra si chevaleureux et tant bien s'y porta que, après les assaulx donnés au dict Puy et mys les Bourguinhons en honteuse fuite, il y fut faict chevalier.

(Médicis, *tom. II*, *page* 310.

1 ... Sera le plaisir des capitaines en chef de assoir ceux cy en l'ordre et lieu qu'il leur plaira assigner. (*Id.*)

2 ... Chacun d'eux en leur étendue ayant leurs corps d'escoade ou corporaulx aultant que leur en sera nécessaire, tant pour faire assembler les yliers, souldartz, et autres au corps de garde; aussi les mander aux guets de jour et de nuict, tant à la porte que aux murailles ou autre part, et pour assoir la nuict les sentinelles, toujours elles être trouvées en bon équipage. (*Id.*)

3 ... Le seigneur Jehan Jourdain, bourgeois, a accepté la charge au faict de l'artillerie, touchant le pourveoir diligemment et saigement de poudre, bolets, cordaiges, soufre, salpêtre, etc. (*Id.*).

4 ... Chargés du corps-de-garde des tamborins, fiffres et de conduire l'infanterie où aura été commandé par les capitaines. (*Id*).

VIII.

SIÉGE DU PUY.

1562.

Pendant la nuit du 4 août 1562, des habitans de Saint-Paulien accoururent donner l'éveil à ceux du Puy. « Le cruel Blacons, dirent-ils, est » entré hier dans notre ville et, suivant sa » coutume, á tout mis au pillage. Demain, sans » plus tarder, il sera sous vos murs. Bonnes » gens, que Notre-Dame et Dieu vous gar- » dent!..... »

En effet: dès la pointe du jour on vit paraître sur la montagne les compagnies de religionnaires, guidées par un certain *Jacques Guitard*, citoyen du Puy, dont nous ne tarderons pas à parler. Aussitôt, Monseigneur fit sonner le tocsin, de Maubourg ordonna qu'on battît le rappel et qu'avant une heure chacun fût à son poste. — Personne ne manqua. Le vicomte de Polignac seul, fut blâmé pour avoir ainsi laissé passer l'ennemi silencieusement sous son château, sans le saluer de deux ou trois bordées de grosse artillerie [1]. Mais le Polignac, qui avait compté

[1] ... Les gens de la ville regardoient soigneusement, désirant

ses adversaires et qui sans doute avait compris que sa bravade lui coûterait cher, s'était bien gardé de bouger.

Les huguenots descendirent à Saint-Marcel, traversèrent la Borne, alors presque entièrement desséchée, et vinrent camper dans une vaste prairie appelée la Condamine, à une portée d'arquebuse des remparts. Ils espéraient surprendre, se rendre maîtres de la ville avant même qu'elle se doutât du péril. Aussi la consternation fut-elle grande dans leurs rangs, lorsqu'ils trouvèrent les citoyens rangés en bon ordre aux pieds des murailles, faisant orgueilleuse contenance et montrant leurs armes qu'ils brandissaient d'un air provocateur.

Sans autre préambule, on fit de part et d'autre une décharge générale, et pendant plusieurs heures les feux ne discontinuèrent pas. — Sur le soir cependant, l'énergie des citoyens parut se ralentir. Le nombre les accablait, ils perdaient du terrain, rompaient toujours, enfin allaient être acculés jusque dans les fossés, partant, réduits à se précipiter dans la ville, lorsque tout-à-coup

se joindre à eulx Polignac, qui alors auroit dû leur présenter quelques volées de canon que moult les eussent empêchés, je vous promets.

(Manuscrit inédit de Médicis, *tome II*, *feuillet* 311.)

un secours inespéré ranima leur courage et leur rendit la confiance. C'était une troupe de moines qui débouchait de la porte royale[1].

Les dominicains, les capucins, les carmes, les cordeliers et d'autres encore habitaient en dehors de la ville, comme chacun sait. — Pour eux, il avait été bien plus doux d'asseoir largement leurs monastères dans de fertiles vallées, plutôt que de venir les encaisser tristement au fond de rues sombres et étroites. Qui donc aurait pu prévoir, lorsque ces maisons s'établirent, qu'on verrait un jour l'hérésie traverser le royaume, le fer à la main ?

Dès que les révérends pères surent qu'une armée de huit mille Philistins allait fondre sur la contrée, ils jugèrent sagement que moins que personne ils seraient épargnés ; en conséquence, ils passèrent plusieurs jours à transporter en lieu sûr argenterie, livres, papiers, meubles, provisions, et furent ensuite pour eux-mêmes chercher un refuge dans la forteresse, pêle-mêle avec les seigneurs chanoines, les clercs de Notre-Dame, les pères conventuels de Saint-Pierre et les autres prêtres de la cité. Le cloître, l'église, la tour étaient remplis ; jamais les voûtes saintes n'avaient retenti de plus lamentables oraisons.

[1] Porte Pannessac.

Ils pleuraient comme des enfans, priaient comme des femmes; que dis-je ?.... Enfans et femmes, mêlés aux combattans, donnaient l'exemple de la plus héroïque valeur.

Cependant ces larmes, ces prières ne furent pas stériles. Quand, du haut de la vigie de Saint-Mayol, la tremblante cohorte put reconnaître les effrayans progrès de l'ennemi et le danger imminent des siens, elle ne demanda pas ailleurs le miracle qui dépendait de son courage et que Dieu avait mis dans ses mains. — *Aux Armes!* dit une voix; *aux armes!* répétèrent comme une seule toutes les autres. Alors bréviaires, chapelets tombèrent aux pieds des autels, et l'on vit tous ces religieux en fureur se précipiter dans l'arsenal de l'évêque, s'armer de cuirasses et d'arquebuses, descendre du haut de la ville en courant, puis venir se ranger tout-à-coup en front de bataille [1]. — L'avantage passa aux citoyens en quelques instans. Les huguenots, surpris de cette soudaine apparition, se replièrent; et comme la nuit avançait, ils furent chercher un gîte au

[1] Ceulx du Puy reculant quelque peu... Mais prindre grand cœur et hardiesse quand là, se trouvarent aulcuns des seigneurs chanoines, clercs de l'église cathédrale et autres prêtres séculiers, religieux, moines de Saint-Pierre, jacobins, cordeliers et pères carmes; chacun d'eulx ayant ses armes en main.

(Manuscrit inédit de Médicis, *tome II, feuillet* 311, *verso.*)

faubourg St-Laurent, à Espaly, à Saint-Marcel, remettant au lendemain une victoire qu'ils avaient été si près d'atteindre.

Dès la pointe du jour, les assaillans parurent sur la montagne de Ronzon, à l'endroit même où depuis des siècles se faisait l'exécution des criminels [1], y déposèrent leur artillerie et commencèrent l'attaque. — Le lieu était certainement bien favorable : la ville s'offre en face, étagée en amphithéâtre, comme un large éventail déployé, de manière à ce que pas une seule maison ne puisse échapper; mais par bonheur, le baron des Adrets n'avait laissé que deux méchans canons. Que faire avec de pareilles ressources?—L'ennemi, dont les armes ne portaient même pas, descendit la montagne, essaya plusieurs autres positions qu'il abandonna presque aussitôt, vint escarmoucher pendant quelques heures autour des remparts; enfin, sur le soir, pour se donner une apparence de succès, fut s'emparer du petit bourg d'Aiguilhe, pilla les maisons, l'hôpital et le monastère, escalada triomphalement le rocher de Saint-Michel, saccagea l'église, brisa

[1] Dès l'année MCCLXXVI, nous voyons les exécutions se faire sur cette montagne. A propos de la sédition qui eut lieu à cette époque, Médicis rapporte : Aucuns des consuls furent pendus à Ronzon avec des chaînes de fer.

(*Histoire de la belle bouchière*).

l'image de l'archange et, sa journée ainsi faite, la trouva bien glorieusement remplie [1].

Le lendemain révéla plus encore l'inhabileté, l'imprévoyance des religionnaires; ils ne profitèrent d'aucun des avantages du terrain, ils ne surent même pas se défendre. Un homme surtout leur fit beaucoup de mal. — C'était un vieil anachorète retiré au fond d'une cellule, vers la montagne de Denise. Il avait été dans sa jeunesse artilleur dans les armées du roi. Jadis on avait parlé de son courage, de ses aventures joyeuses; mais depuis longues années, le sac de la pénitence remplaçait la brillante armure, et le jeune militaire du temps de François Ier, courbé par l'âge et les souffrances, n'attendait que son heure dernière.

Ce fut par hasard qu'il vint à apprendre que les hérétiques menaçaient la ville de Notre-Dame; car personne ne s'inquiétait beaucoup de l'utilité que pouvait offrir en pareille occurrence un octogénaire. — A cette nouvelle, si peu

[1] ... Et après, cernarent la ville et vindrent au roc St-Michel qu'ils trouvarent mal gardé et y firent plusieurs malheurs, même firent tresbucher l'image dudict sainct avec le roch, et en plusieurs autres églises firent tant de barbares cruautés que n'est besoing l'escrire pour qu'on en voye l'expérience.

(Manuscrit de Médicis, *tome II*, *feuillet* 311, *verso.*)

importante pour un indigent reclus comme lui, ses yeux éteints se rallumèrent, son front chauve perdit ses rides, ses mains tremblantes se roidirent en saisissant l'arquebuse rouillée qui pendait le long du rocher. Quels jeûnes, quelles prières pouvaient être plus agréables au Seigneur que cette sainte croisade contre les ennemis de sa loi; et quelle bonne occasion pour un vieux soldat converti d'obtenir les indulgences de l'église!

Sans plus attendre, l'ermite vint droit au seigneur de Maubourg, lui dit ce qu'il avait été et lui proposa ses services. Monsieur le capitaine, qui ne savait à qui confier le commandement de son artillerie, les accepta de grand cœur; « bien lui prit, remarque Médicis, car le saint homme tua plus de monde à lui seul que tous les arquebusiers de Léans.» — Les huguenots demandèrent alors à parlementer; et comme ils méditaient une trahison, ils ne crurent pas pouvoir mieux choisir que de prendre St-Just pour leur ambassadeur.

Saint-Just eut bien le cynisme d'accepter un semblable mandat. La perfidie lui devenait familière; aussi se présenta-t-il devant Messieurs de la ville l'air assuré, presque le sourire sur les lèvres, demandant qu'on ouvrît les portes à des amis qui jamais n'avaient eu la moindre pensée de pillage. « Comment, dit le loyal messager, » oseriez-vous nous soupçonner de criminelles

» déprédations, nous, les propagateurs zélés de
» la réforme, nous, persécuteurs des abus, ven-
» geurs des opprimés ?..... Ce serait méconnaître
» nos pures doctrines. — Oui, citoyens, ajouta-
» t-il à quelques interrupteurs qui se rappelaient
» sa trop récente félonie, oui, nous avons reçu vos
» deniers et serons fidèles aux conditions. Nous
» n'exigeons rien de vous, ni contributions de
» guerre, ni droit de passage, ni même la nourriture
» d'un jour. Ce que nous voulons, c'est seulement
» briser les Dieux de bois, les emblèmes païens
» dont vous profanez la majesté des temples; ce
» que nous voulons........ »

On le congédia sans le laisser achever.

Les chefs ennemis, irrités de ce dédaigneux accueil, jurèrent d'en tirer une prompte vengeance. A les voir, on eût dit en effet qu'avant la fin du jour la ville ne devait plus être qu'un monceau de cendres. — Saint-Just, cependant, au lieu de s'abandonner à son dépit, s'était présenté comme un martyr de dévouement. Ses paroles étaient sans amertume, sa démarche pleine d'humilité; il affectait dans toute cette affaire une évangélique résignation. Sincère ou non, ce rôle servit merveilleusement l'impatiente colère du chevalier. L'injure en paraissait plus grave, le bon droit plus certain; aussi donna-t-il l'ordre à son armée de redoubler de courage et de zèle. Il n'épargna ni menaces, ni promesses,

hommes et choses devaient être le prix de la victoire. — Sur-le-champ cette foule, que l'instinct du pillage savait seul émouvoir, se rua à l'est de la ville, côté en apparence le moins bien défendu, et tenta un assaut vigoureux. Une telle ardeur, bien dirigée, sans doute eût pu devenir très-dangereuse; mais les cris, le désordre, l'insubordination de ces hordes indisciplinables rassurèrent bientôt les assiégés qui, tous placés en bon ordre, ne laissèrent même pas entamer leurs murailles. Ils firent mieux encore, car il arriva qu'à plusieurs reprises, au moment où quelques compagnies s'avançaient isolément trop près des remparts, les citoyens ouvrirent leurs poternes, s'élancèrent avec une effrayante rapidité sur les imprudens et, avant qu'on pût venir à leur aide, les firent prisonniers [1].

La journée suivante, qui fut la dernière, l'évêque, les consuls, les gentilshommes, les confréries arborèrent leurs drapeaux au sommet des tours

[1] ... Ce jour mesme, les bochiers du Puy prindrent sur iceulx huguenaulx ung nombre de moutons qu'ils avaient ravys quelque part et les mirent en ville. — Et aultres plusieurs du Puy emportarent beaucop de despoilles et biens, que ces larrons huguenaulx avoient cachés et retirés aux Carmes, à Sainct-Barthelemy et ailleurs; et s'y furent prins prisonniers plusieurs de leurs gens et amenés en ville.

(Manuscrit de Médicis, *tome II*, *folio* 312.)

de la ville. C'était déjà un premier signe de victoire; et tandis que les ennemis consternés regardaient flotter aux vents ces triomphantes bannières, Latour-Maubourg fit venir sur les créneaux tous les ménétriers, joueurs de cornemuse, de hautbois, de fifre, de clairon, et leur donna ordre de sonner des airs de réjouissance, assez fort pour qu'au loin chacun pût bien les entendre; ce qu'ils firent.—Alors, rapporte Médicis, Blacons se retournant du côté de ses compagnons, leur dit : « Voyez donc, Messieurs, comme ces gens » du Puy se moquent de nous!... [1] » — Ce reproche était perdu; déjà les religionnaires découragés se répandaient dans les montagnes.

En vérité, la partie n'était pas égale. D'un côté, de braves citoyens, nuit et jour sur la brèche, unis par la même pensée, la même foi, le même sentiment de nationalité; de l'autre, un ramas informe d'affamés, n'ayant de commun que le

1 ... Estant au Puy obéy capitaine le seigneur de Latour de Malbourg que moult bien s'y portoit. Lequelestant sur les murailles, commanda que là, on luy fist venir les auls-bois et ménestriers de la ville.—Lesquels estre venus, leur commanda qu'ils sonnassent de leurs instrumens, bien et aultement, afin qu'ils fussent entendus des ennemis. Ce qui fut faict. Et, par rapport d'un homme de bien d'Espaly, ce oyant, fust dictes semblables paroles : « Regardez, comment ces gens du Puy se moquent de nous. »

(Manuscrit de Médicis, *tome II, folio* 512.)

désir du pillage, errant à l'aventure, ne connaissant ni chefs ni subordonnés, ne voulant écouter que ceux du pays qui leur indiquaient une proie; puis, désertant par bandes au moment même où l'action était engagée, reparaissant la bataille finie, et venant étaler avec insolence aux regards de leurs frères un butin conquis dans les campagnes voisines.

Si les ennemis se retiraient confus de n'avoir pu pénétrer au Puy, en retour, que d'afflictions ils laissaient dans ses parages!... Les cinq ou six couvens conservaient à peine leurs murailles; le château de l'évêque, ceux de Taulhac, de Mons, de Nolhac, étaient en ruine; les fermes isolées restaient vides; les moissons en cendres fumaient encore au milieu des champs; Aiguilhe, Saint-Marcel, Vals, Brive, Espaly et les autres villages n'avaient rien préservé du pillage; les églises étaient transformées en étables; les saintes images, les statues de pierre, arrachées violemment de leur place et toutes mutilées, couvraient la terre; les tombeaux eux-mêmes n'avaient pu échapper à la profanation. C'était affreux!.....

Alors les pauvres gens des environs accoururent implorer la charité de la ville. — Cette fois, les portes s'ouvrirent avec empressement pour leur offrir une hospitalité fraternelle. On commença des prières publiques, on fit des processions dans toute la contrée. Chacun s'infligea quelque rude pénitence; celui-ci montait les cent marches

de Notre-Dame, la tête et les pieds nus; celui-là s'imposait un jeûne sévère; les uns suspendaient des ex-voto aux portes de leur paroisse et partaient pour de lointains pélerinages; les autres bâtissaient de petits oratoires aux angles des rues et y consacraient une lampe à perpétuité [1]. Tous cherchaient, par un solennel repentir, à calmer les colères divines. — Mais, où ne saurait entraîner un aveugle fanatisme; et n'est-ce point ici qu'il faut gémir des cruels égaremens de la foi comme de la raison?... Plus de cinquante prisonniers furent pendus le même jour, sans autre procès, à la grande édification des fidèles, qui pensaient se rendre Dieu plus favorable par de tels sacrifices [2].

1 ... Ce jour, pour esmouvoir le peuple, on martela le tocsin à Nostre-Dame, à Saint-Pierre. Chose effroyable à voir. D'aultre part, plusieurs bonnes gens de la ville montoient en l'église pieds nuds, et démonstrans faire et tenir aultres termes austères, tant en jeûnes que continuables oraisons, et les quels journalement à Nostre-Dame, faisoient monter leurs enfans, fils et filles; les fils deschaulx et les filles aussi et leurs cheveux abbatus avecque aulcunes de leurs chambrières. Et là estre arrivés, y estoient jettés grants soupirs, lamentations et pleurs, ce que causait grande tristesse et griesve douleur aux cœurs des bonnes gens. — Et les prebstres, en célébrant la saincte messe, aoyant les canons de l'assault, plouroient chauldement à grosses larmes.

(Manuscrit de Médicis, *tome II*, *page* 313, *verso.*)

2 Après la levée du siége du Puy, plus de cinquante reli-

IX.

POLIGNAC, LE GRAND-JUSTICIER.

Depuis sa honteuse défaite, Blacons, abandonné par un grand nombre des siens, errait tristement par les montagnes, cherchant à l'aventure quelque facile conquête; lorsque, peu de temps après, il vit venir à lui Claude-Armand de Polignac, fils d'Armand XII, dit le Grand-Justicier[1]. Ce jeune

gionnaires, faits prisonniers dans les diverses sorties des assiégés, furent pendus sur la place du Martouret; et ceux des habitans qui avaient abandonné la ville, condamnés à une amende, dont le produit fut appliqué à acquitter les dépenses faites durant le siége.

(ARNAUD, Histoire du Velay, *liv. IV, tome I, page* 332.)

1 Ce vicomte, baron de Randon et de Randonnet, se prévalant de sa qualité de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et de panetier de France, jugea convenable à ses intérêts privés de faire assigner, contre l'usage et les priviléges de la province, par-devant les requêtes du palais à Paris, les habitans de Randon et ceux des communes de Genouillac, Châteauneuf, Belvezé, Saint-Sauveur-des-Bains. Il prétendait avoir le droit de les imposer et tailler à volonté; et en effet, il les avait mis à contribution pour les cinq cas dans lesquels les seigneurs réclamaient la prérogative de lever des tailles sur leurs vassaux. Les communes se plaignirent aux états du Languedoc, réunis en 1555 à Carcassonne; et l'injustice parut si manifeste aux représentans

seigneur, connu sous le nom de Chalancon, s'était jeté, par désespoir, dans une troupe de religionnaires; voici à quel sujet :

Armand XII avait eu ce fils d'un premier mariage avec Anne de Beaufort. Long-temps il avait eu pour lui une tendresse extrême; mais, sur ses vieux jours, ayant épousé en secondes noces dame Philiberte de Clermont-Tallard qui lui donna plusieurs enfans, ce vieillard ne fut plus maître de ses affections. Il fallut, pour complaire à la vicomtesse, priver Claude-Armand d'une succession légitime, en le contraignant à embrasser l'état ecclésiastique (1). — Claude-Armand, qui ne se sentait aucune vocation pour l'église, fut inflexible. Son père, secrètement excité, regarda ce refus comme une offense et punit le téméraire en l'enfermant quelques jours dans un donjon. Dès ce moment le sire de Chalancon résolut de

des ordres, que le syndic de la province fut spécialement chargé de soutenir le procès que les habitans désiraient intenter au vicomte Armand XII pour se soustraire aux vexations dont il les accablait. On consigna la plainte au cahier des doléances. En 1556, le roi Henri II déclara qu'il n'entendait pas que ses sujets du Languedoc fussent arrachés à leur juridiction naturelle, et fit défense aux vicomtes de Polignac de les traduire désormais devant les cours judiciaires de Paris.

(Précis historique sur la maison de Polignac, *page* 65.)

(1) *Idem*, *page* 67.

s'affranchir d'une servitude inique. A peine libre, il s'échappa du manoir de Polignac, entraîna dans sa fuite quelques vassaux dévoués et, suivant la mode du temps, se mit à courir la province avec quelques autres routiers qu'il prit à sa solde. —C'est alors que, voulant ressaisir des domaines qui lui étaient injustement enlevés, il vint solliciter l'appui du chevalier, se déclara son compagnon, son ami, et comme lui défenseur de la foi nouvelle.

Blacons fut trop heureux de s'associer le premier gentilhomme de la contrée. Il écouta ses plaintes, partagea sa colère, et tous deux partirent aussitôt pour aller soumettre les baronies usurpées de Randon et de Randonnet en Gévaudan, ainsi que la petite ville de Genouillac dans le diocèse d'Uzès, dont le vicomte était seigneur. — Ici et là, ils exercèrent les plus cruels ravages. On dit même qu'après avoir rasé un couvent de jacobins, fondé par les barons de Randon, ils massacrèrent sans pitié les religieux.

Pendant ce temps, le vieil Armand, instruit des dévastations de son fils, fit prendre les armes à ses vassaux et sans retard poursuivit le coupable. Il mit tant de promptitude, tant d'énergie dans son attaque, que Chalancon, déjà intimidé par sa présence, se défendit mal et fut battu.

Le souvenir de cette victoire, plus cruelle pour

le cœur du père que glorieuse pour la fierté du châtelain, resta dans l'ame attristée du vicomte comme un remords implacable. Il ne put jamais se consoler d'une apostasie dont sans doute il s'accusait en secret d'être la première cause. Mais, trop faible pour résister à une femme impérieuse qui détestait l'enfant d'un autre lit, pas assez dénaturé pour étouffer tous sentimens humains, il ne voulut écouter ni son devoir ni sa tendresse, et mourut de douleur sans oser ouvrir les bras à son enfant.

La noblesse et le clergé de la province regrettèrent vivement le vieux gentilhomme qui, depuis l'origine des troubles, s'était ouvertement déclaré pour une énergique répression. Les citoyens du Puy trouvèrent que sa dernière campagne avait expié cruellement la pusillanimité d'un jour et lui pardonnèrent. Mais les vassaux de ses domaines furent moins indulgens, car ils n'avaient jamais rencontré un seigneur plus sévère, plus processif, et ce n'était pas injustement qu'ils l'avaient surnommé le *Grand-Justicier*[1].

1 Quelques écrivains placent l'épisode de la Chaise-Dieu avant le combat d'Armand XII contre son fils; d'autres, au contraire, ne le font arriver qu'après la mort du sire de Polignac. La première opinion me semble la plus admissible et si je ne l'ai point adoptée dans cet ouvrage, tout en faisant ici mes réserves, c'est pour conserver au récit plus d'ensemble et de suite.

X.

UNE NUIT A LA CHAISE-DIEU.

Blacons, avec l'aide de son jeune allié et de nouvelles recrues, reprit le projet momentanément abandonné de s'emparer de la Chaise-Dieu. Il ne craignait plus d'avoir à combattre, comme devant le Puy, une immense population faite au métier des armes; lui ne voyait qu'un petit hameau, que quelques moines isolés dans les montagnes, plus faciles à dépouiller qu'une ville si courageusement défendue. Il poursuivit donc sa marche à travers le Velay et vint attaquer l'antique abbaye. Sa surprise fut grande de trouver le village désert, les chaumières vides, les habitans réfugiés avec les bénédictins dans une grosse tour carrée, assise à l'extrémité des murs d'enceinte, au sommet de la colline, de façon à pouvoir dominer toutes les issues.

Cette tour, qu'avait fait bâtir le pape Clément VI, était une des plus solides et des plus ingénieusement construites pour le temps.—A l'intérieur, elle s'appuyait sur des voûtes d'une épaisseur de huit à dix pieds. Les moines y avaient pratiqué un four, un puits, un arsenal, des greniers d'abondance; sans parler des réduits mystérieux

où étaient déposés leurs titres, leurs reliques et leur trésor. — A l'extérieur, toutes ses arêtes étaient flanquées d'énormes contre-forts qui présentaient autant d'inflexibles boucliers; ses meurtrières, disposées le long des murs, devenaient à l'heure du combat comme des bouches ardentes, tandis que les hauts machicoulis dissimulaient aux assaillans les soldats postés dans les créneaux et défendaient l'approche de la tour.

Blacons fut reçu par une décharge générale qui tua une vingtaine de ses hommes. Effrayées de cette soudaine démonstration, les troupes huguenotes se répandirent par le village et cherchèrent un abri dans les maisons, en attendant que leurs éclaireurs vinssent faire connaître l'état des lieux. La journée se passa de leur part en observations périlleuses, quoique fort timides; car un soldat ne traversait pas une rue ou ne se montrait pas à une lucarne, qu'un coup d'arquebuse, parti de quelque meurtrière invisible, ne le frappât de mort à l'instant même.

La nuit sembla plus favorable aux assaillans. Guidés par des paysans, ils reconnurent que les murailles qui entouraient l'abbaye n'étaient pas gardées et que la garnison venait de se réfugier dans la tour. Cependant, comme ils craignaient des embûches, ils marchaient avec prudence. Les plus hardis s'aventurèrent les premiers, sans comprendre pourquoi on les laissait ainsi maîtres de

la place, les autres suivirent à petit bruit, et bientôt tous pénétrèrent sans encombre dans le couvent. Les moines avaient délibéré cette tactique qui, pour l'honneur de leur robe, pour le salut de leurs édifices, parut la plus sage. En effet, prévenus de l'arrivée des religionnaires, ils avaient eu le temps de soustraire les trésors sacrés de la basilique ainsi que les provisions, les meubles, les papiers du monastère : pour le reste, ils priaient Dieu; car ils ne doutaient pas que la résistance, sans profit pour eux, n'eût entraîné la ruine complète de leurs vastes monumens.

Voilà donc ces hordes sauvages parcourant à grands cris la paisible demeure! Les pieux enfans de saint Benoît entendent ces clameurs du fond de la forteresse et frémissent, non de crainte pour leur vie, mais d'inquiétude pour leur chère église, que la royale munificence d'un pape avait pu seule élever. — Les routiers (quel nom leur convient davantage), armés de haches et de torches, cherchent partout le butin dont ils sont avides... Déjà, ils ont visité les réfectoires, les salles d'étude, les bibliothèques, les archives, les cellules, et n'ont rien découvert. La rage commence à les gagner; ils parlent de démolir le couvent, de le réduire en cendres, lorsque le hasard les guide vers les caveaux où se trouve le vin des moines [1]. — Quelle

[1] Mémoires de l'abbaye de la Chaise-Dieu. — Pièces originales. — Nos 950 et 9496 (*Manuscrits de la Bibliothèque royale*).

joie brutale s'empare alors de ces forcenés !..... L'orgie commence, l'ivresse arrive; puis tous, en blasphémant, pénètrent dans le cloître, de là dans le sanctuaire. Les uns se précipitent sur l'autel pour dépouiller le tabernacle, les autres brisent le tronc des aumônes; ceux-ci courent à la sacristie, forcent les portes qui résistent; ceux-là s'élancent vers l'oratoire de saint Robert, qu'on disait garni des plus riches offrandes.... Vaines recherches, tout a disparu !...

Blacons, qu'enflamme le dépit et la honte, jure de se venger d'une manière digne de lui. Par son ordre, toutes les statues du temple sont mutilées, depuis celle du glorieux patron de la contrée jusqu'à celles de ses bienfaiteurs, Jehan de Chandorat, le pieux André, le cardinal Guillaume, le comte de Beaufort et Clément VI [1]. On fouille

[1] La statue tumulaire du pape Clément VI, après avoir été réparée, fut remise sur le tombeau où on la voit encore aujourd'hui. Elle représente le pape vêtu de tous ses insignes pontificaux, ayant à ses pieds deux petits chiens. — Le tombeau est tout en marbre noir et a quatre pieds de large sur huit de long; la statue, en marbre blanc, a quatre pieds cinq pouces.

— Parmi les charmans ouvrages d'architecture que détruisirent les religionnaires, il ne faut pas oublier le tombeau gothique d'une reine dont on ignore le nom. Ce tombeau se trouve dans la paroi méridionale de la clôture du chœur. Voici à peu près sa construction : sous un dais, supporté par deux colonnettes et couronné de feuillages, était étendue la statue, aujourd'hui ab-

dans les tombeaux ; aucun n'est épargné, pas même celui du brave maréchal de Lafayette, l'ancien gouverneur d'Auvergne. On brûle les tableaux et les livres, on démolit les autels, on brise les vitraux; enfin, l'impie regardant comme ses prisonniers les habitans de la tour, et comme sa proie les trésors qu'elle contient, va commander le massacre. — Mais tout-à-coup le sire de Chalancon, aposté en vedette, accourt et porte au milieu des dévastateurs cette sinistre nouvelle : « Alerte, compagnons! depuis deux heures les » religieux ont allumé un signal au sommet de » leur vigie; ce signal a été aperçu par plusieurs » châteaux qui y répondent, et si vous ne fuyez » à l'instant, les trois saints qui s'avancent nous » feront une triste fête. »

A ces mots, la frayeur s'empare de cette troupe satanique; Blacons lui-même tremble comme si déjà l'ennemi se dressait devant ses yeux. A peine trouve-t-il quelques paroles pour ordonner la retraite; et cependant, à cette fatale extrémité, sa cupidité le retient encore; il ne part pas sans

sente, de la défunte. Deux anges en adoration sont prosternés aux deux angles; et tout autour du baldaquin, en manière d'encadrement, on voit une guirlande de roses à jour renfermant chacune un séraphin jouant d'un instrument. Au bas, autour du tombeau, six pleureuses désolées; au sommet, au lieu de clocheton, on voit deux anges, soulevant un suaire, et une femme nue qui s'envole.

enlever les chandeliers, les croix, les vases baptismaux, jusqu'à un Moïse en cuivre doré qui servait de pupitre au milieu du chœur et qu'il croyait d'or massif [1]. — Cependant, en route, comme il se douta qu'une masse aussi considérable pouvait bien ne pas être aussi précieuse qu'il le pensait : il fit scier un des pouces, reconnut qu'il n'avait volé que du cuivre et le jeta dans un étang voisin où, quarante ans après, les bénédictins le retrouvèrent [2].

[1] Entr'autres documens auxquels nous croyons devoir renvoyer le lecteur qui désirerait étudier l'histoire de cette importante abbaye, nous signalerons plus particulièrement ici :

1° Statuts faits pour les anciens religieux de là Chaise-Dieu, contenant des pièces originales, par ordre du cardinal de la Rochefaucault, n° 84 (Blancs Manteaux), page 27, tome VIII du catalogue des Manuscrits français de la Bibliothèque royale.

2° Mémoires de l'abbaye de la Chaise-Dieu, contenant des pièces originales, n. 9496 (idem).

3° Histoire générale de la congrégation de St-Robert de la Chaise-Dieu, n° 930 (St-Germain), page 44, tome VIII° du catalogue des Manuscrits français de la Bibliothèque royale.

[2] Ce que le bourg venait d'éprouver, ce qu'il pouvait souffrir encore dans un temps de trouble, engagea les habitans à changer l'emplacement de leurs maisons. L'abbaye avait conservé la vaste enceinte de ses murailles; ils se flattèrent qu'à l'abri de ses remparts, leur vie et leurs biens seraient plus assurés, ils demandèrent la permission d'y bâtir; et le bourg, jadis hors des murs, y est aujourd'hui renfermé presque tout entier.

(Extrait de la 26° lettre des Voyages en Auvergne, par le citoyen *Legrand*, en 1787 et 1788).

XI.

LES TROIS SAINTS [1].

Dès que le pouvoir vit partout surgir des compagnies de routiers, soi-disant religionnaires, il dut songer immédiatement à opposer à ces troupes nomades, d'autres troupes nomades comme elles; mais plus fortes, plus aguerries, surtout mieux disciplinées. — Le baron de *Saint-Hérem* fut pour cela nommé lieutenant du roi en Auvergne, *Saint-Chaumont* en Forez, *Antoine de Latour*, seigneur *de Saint-Vidal*, aux pays de Velay et haut Vivarais, en l'absence du vicomte de Joyeuse.

Ces trois gentilshommes, à la tête de braves soudards, chevauchaient incessamment; et Dieu sait s'ils faisaient bonne justice. Quand, par malheur, quelques-uns de ces coureurs d'aventures tombaient entre leurs mains, le premier arbre venu servait de potence. Cependant, comme il arrivait quelquefois que nos prévôts voyageurs avaient à combattre des bandes trop considérables pour qu'isolément ils pussent espérer de les vaincre, ils se coalisèrent; et cette alliance, publiée avec

1 C'est sous ce nom que le peuple désignait les sires de Saint-Chaumont, de Saint-Hérem et de Saint-Vidal qui, tantôt réunis, tantôt séparés, donnaient la chasse à ces bandes de routiers.

éclat sur toute l'étendue de leurs provinces, les rendit très-redoutables. Presque toujours on ignorait le lieu où ils étaient; on ne savait pas non plus où ils devaient aller, combien ils seraient, quels ennemis ils se disposaient à poursuivre. Eux-mêmes s'appliquaient à entretenir ce mystère qui multipliait singulièrement leur force et leur puissance.

On conçoit l'épouvante de Blacons, quand, à travers ces sacriléges profanations, furent jetés tout-à-coup les trois noms réunis de pareils adversaires. — A peine avait-il eu le temps de fuir dans la forêt voisine, qu'il entendit sonner toutes les cloches de l'abbaye en signe de réjouissance. Saint-Hérem, cette fois, était seul et venait d'entrer à la Chaise-Dieu à la tête de plusieurs compagnies royales. Dès qu'il vit les déprédations que les infâmes avaient commises en quelques heures, il s'élança sur leurs traces; mais déjà la troupe fugitive s'était dispersée dans un *sauve-qui-peut* général.

Les religionnaires de nos montagnes ne sont plus, comme on le voit, quelques opprimés sans défense subissant le joug tyrannique d'un évêque ou d'un seigneur. — Naguère, ému des souffrances du peuple, nous comprenions de sa part les murmures, les plaintes, l'insurrection!... Nous l'avions pris, attaché vivant à la glèbe, prêt à manquer du pain dont il nourrissait les autres. Rien alors ne nous avait semblé plus juste que

d'appuyer de toutes nos sympathies le mouvement libérateur.

Depuis ce temps, les situations se sont étrangement perverties. L'action nous semblait funeste, la réaction nous arrive plus funeste encore et nous précipite avec violence jusqu'à la St-Barthelemi !... Ainsi, un navire battu par la tempête court se briser d'écueil en écueil, de même en quelques mois la France désespérée passe des cruautés des catholiques aux cruautés des huguenots.

Le démocratisme triomphe un instant, mais il conduit si mal sa victoire, il abuse tellement de son droit que lui-même, par ses excès, prépare sa servitude. Nous le voyons, dans sa folle ivresse, dévastant les campagnes, pillant, égorgeant tout ce qu'il trouve, sans merci, sans distinction. Il ne frappe pas seulement ses anciens oppresseurs, ses frères aussi sont ses victimes. La chaumière et le château tombent incendiés par ses mains; de telle sorte que ceux-là même qui espéraient le plus de son œuvre sont les premiers à implorer des secours contre lui.

XII.

CATHERINE — L'HOSPITAL. — LES TRIUMVIRS.

Avant de poursuivre notre histoire, si nous jetons les yeux sur le foyer politique d'où partait

l'impulsion fatale dont nos provinces étaient si cruellement ébranlées, nous pourrons facilement comprendre ces douloureuses alternatives qui désolèrent la France sous les trois malheureux fils d'Henri II.

Les derniers événemens dont nous avons parlé se passèrent en 1562, c'est-à-dire, pendant la troisième année du règne de Charles IX.—Ce prince n'avait pas treize ans encore et, comme son frère, grandissait sous l'influence de la perfide Médicis qui, pour rester seule maîtresse, ne recula devant aucun sacrifice d'affection, d'estime ou de reconnaissance. Craintive autant qu'ambitieuse, elle flattait ceux qu'elle avait combattus et repoussait avec adresse ceux qui lui semblaient prendre trop d'autorité. Astucieuse italienne, son principe était la division des partis, son moyen la dissimulation, son but la puissance réelle entre ses mains. Aussi se rappelant, pour en tirer profit, les dangers de cette politique d'exclusion qui n'avait fait des Guise qu'une famille impérieuse, des autres que des mécontens, elle appela près d'elle chaque chef des opinions dissidentes, le roi de Navarre, le prince de Condé, le duc de Guise, Coligny lui-même, les honora tour-à-tour de ses confidences hypocrites et tous les trompa tour-à-tour.

Catherine affectait sur les questions de la foi une irrésolution calculée d'après les circonstances.

Dévote ou incrédule au besoin, rien ne lui paraissait illégitime pour affermir son sceptre; catholiques et protestans furent protégés, furent abandonnés par elle suivant que les uns ou les autres l'inquiétèrent. Sa cour était l'asile de la corruption; sa police veillait dans l'ombre, même sous les voiles de l'amour. Il n'était pas jusqu'à ses femmes, esclaves de ses desseins, qui ne vinssent fouiller au fond du cœur de leurs amans pour en arracher le secret qu'elle voulait savoir [1].

Cependant, soit qu'elle comprît que ceux qui s'agitaient autour d'elle avaient trop d'ambition personnelle pour bien servir l'état et sa cause, soit qu'elle craignît de leur confier une arme qu'elle ne pourrait plus ressaisir à son gré, soit enfin, qu'empruntant les traits du plus honnête homme de son royaume elle espéra en faire un masque de vertu pour son visage; à son honneur, il faut dire que le chancelier de l'Hospital fut long-temps, par son appui, au sommet du gouvernement.

L'Hospital, un des plus magnifiques caractères

[1] Ses filles d'honneur, qu'elle avait soin de choisir très-jolies et très-adroites, étaient chargées de captiver le roi de Navarre, le prince de Condé, le duc de Guise, enfin, tous les seigneurs qui se montraient accessibles à ce genre de séduction. Coligny presque seul y résistait. — On méditait la délation jusqu'au sein des plaisirs.

(Lacretelle, liv. v, règne de Charles IX, t. II, p. 15.)

de notre histoire, paraît au milieu de cette cour corrompue semblable aux vieillards homériques de la sévère antiquité. On le voit s'avancer à travers les orages, calme, vertueux, intrépide, laissant sur son passage, en dépit de la haine, des leçons et des exemples pleins de grandeur.—Conseiller au parlement depuis François Ier, surintendant en la chambre des comptes sous Henri II, Catherine de Médicis et Mr de Lorraine le désignèrent à François II comme le citoyen le plus digne de remplir les hautes fonctions vacantes par la mort du cardinal Olivier. L'un et l'autre espéraient que, reconnaissant d'une fortune aussi brillante qu'inespérée, il se ferait le docile instrument de leurs projets. Cependant, Michel de l'Hospital, nommé chancelier de France, ne chercha point s'il devait plus aux Guise qu'à la reine-mère; il se souvint seulement de ce qu'il devait à l'humanité, aux lois et à sa patrie [1].

Dès son entrée aux affaires, l'Hospital porte l'*édit de Romorantin* [2] qui brise le tribunal de l'inquisi-

[1] Lacretelle, liv. IV, règne de François II, t. I, pag. 373.

[2] Malgré ses vœux, il est encore obligé de rendre cet édit extrêmement sévère. — La connaissance du crime d'hérésie n'est plus attribuée aux juges séculiers, les présidiaux ne sont appelés que pour appliquer la peine et les assemblées secrètes de protestans sont encore punies de mort.

tion; ensuite, aux *états généraux d'Orléans et de Pontoise*, devant le parlement, au *colloque de Poissy* [1], à l'*assemblée de Saint-Germain*, il s'élève sans cesse avec une énergique indépendance et contre les abus de l'Eglise et contre ceux qui prétendaient la réformer les armes à la main. A ses détracteurs jaloux que l'ambition tourmente,

[1] Le colloque de Poissy est un événement trop considérable dans l'histoire de ces temps, pour que nous puissions nous dispenser d'en parler ici. Le chancelier fit demander par les états-généraux un *concile national*, dans lequel les questions litigieuses seraient débattues et les décisions ultramontaines du concile de Trente au moins adoucies. — Cette demande ne fut pas exactement accordée, puisque le droit en appartenait seul au Pape; mais il fut ouvert solennellement à Poissy des conférences publiques en façon de tournois théologiques entre les évêques catholiques et les ministres protestans. Le roi, la reine, le chancelier et toute la cour y assistèrent. Calvin avait envoyé, pour défendre ses doctrines, un jeune homme d'une grande éloquence nommé Théodore de Bèze, qui produisit sur l'assemblée une très-vive émotion. Ce fut lui qui se déclara le champion du protestantisme et le cardinal de Lorraine celui du catholicisme. Toutefois, comme l'assemblée se trouvait présidée par le cardinal de Tournon, ardent ennemi de la réforme, que d'ailleurs la majorité de l'assistance n'était guère favorable aux protestans, la palme demeura au cardinal dont chaque parole était applaudie par ces exclamations : *Voilà l'évidence!. Ces hommes sont bien obstinés s'ils ne se rendent pas à de tels raisonnemens, à de telles autorités!..* — Le résultat de ces conférences fut une espèce d'accommodement entre les partis.

(Voir *Théod. de Bèze*, *La Planche*, le père *Daniel*, *de Thou*, *Sismondi*, *Lacretelle*.)

que sa parole importune, il se contente de répondre : « Je sais parfaitement que j'aurai beau » dire, je ne désarmerai pas la haine de ceux que » ma vieillesse ennuie. Je leur pardonnerais leur » déchaînement et leur impatience s'ils étaient » bien assurés de gagner au change; mais quand » je considère tout ce qui m'entoure, je serais » tenté de leur adresser cette réponse d'un bon » vieil homme d'évêque qui portait comme moi » une grande barbe blanche, et qui, la montrant à ses nombreux détracteurs, se contenta » de leur dire : *Quand cette neige sera fondue, il* » *n'y aura plus que de la boue*[1]. »

Tous les efforts du chancelier tendaient à ramener la paix dans le sanctuaire; un instant il crut y être arrivé par la promulgation du célèbre *édit de janvier* 1562[2]; mais ce fut précisément cet édit

[1] *Œuvres du chancelier l'Hospital*, par Dufey, jurisconsulte, 5 vol. in-8°.

[2] Par cet édit, toutes les peines prononcées par des édits précédens contre les assemblées de religionnaires étaient suspendues provisoirement, jusqu'à la détermination d'un concile général. — On leur permettait de faire leurs prêches et leurs exercices religieux dans les faubourgs des villes; — on leur défendait de s'y rendre armés, à la réserve des gentilshommes qui pouvaient y porter, comme partout ailleurs, la dague et l'épée. — Ils devaient restituer aux églises les ornemens et vases sacrés dont ils s'étaient emparés; — il leur était défendu de

juste et sage qui, venant tout-à-coup émanciper les protestans jusque-là persécutés, les excita à la plus sanglante réaction [1]. Les moines ne trouvèrent alors que trop facilement, par les attaques dont ils devinrent victimes, la justification des anathèmes lancés contre leurs ennemis, et ils en profitèrent pour soulever les populations catholiques. — De là les cruels massacres qui, dans les deux partis, remplirent l'année 1562, ouverte pourtan sous la pacifique ordonnance du chancelier.

Nous avons dit quels ravages désolèrent notre petite province; chaque pays pourrait aussi raconter ses malheurs, car partout ce fut comme un signal de mort. Paris, Toulouse, Tours, Amiens,

mettre obstacle à la perception des dîmes, de faire aucune levée de gens de guerre, et d'établir entr'eux aucune contribution, si ce n'était pour la subsistance de leurs ministres et le soulagement des pauvres.

(Voir le *Recueil des édits de Charles IX.—de Bèze.—La Popelinière.—Mémoires de Condé.—Règne de Charles IX.—Lacretelle.*)

[1] La rapidité des conquêtes des protestans fut inouïe. En moins de trois semaines, leurs divers détachemens prirent *Orléans, Blois, Tours, Pont-de-Cé, Angers, Bourges, Poitiers, La Rochelle, Agen, Montauban, Montbrison, Castres, Montpellier, Nîmes, Pézenas, Béziers, Aiguesmortes, Tournon, Viviers, Orange, Mornas, Grenoble, Montelimart, Valence, Lyon, etc., etc.*

Sens, Cahors, Vassai, ont, dans leur histoire de cette époque, une page teinte de sang. — Voici qui va mieux encore nous expliquer le véritable motif des dissentions intestines.

Guise n'avait pas vu sans colère Catherine de Médicis s'éloigner de lui pour prêter l'oreille aux conseils de Condé ou de Coligny. Dans cette affaire, la perfidie politique l'indignait autant que l'indifférence religieuse. Lui qui, sous l'autre règne, s'était placé dans la confiance presque exclusive de la cour, ne pouvait pardonner à la reine et au chancelier cette prétendue tolérance qui rapprochait du pouvoir les seigneurs que sa famille jalouse avait eu tant de peine à en écarter. Il sentait l'œuvre de son ambition se détruire; il résolut de tenter un puissant effort pour la réédifier.

Oubliant ses anciennes querelles, il s'allia au connétable de Montmorency et au maréchal de St-André. — D'où vint à ces trois hommes le nom de *triumvirs*. — Bientôt se joignit à eux le roi de Navarre, transfuge qui changeait de religion pour la troisième fois.

Ces seigneurs ainsi ligués reprirent l'étendard d'Amboise, déserté par la cour, et jurèrent de le faire triompher en dépit de l'Hospital et de Catherine. Ils ne manquèrent pas, en effet, de protester publiquement chaque fois que le chancelier, dans quelques harangues, ou la reine, dans quelques

actes de son pouvoir, semblaient indiquer des tendances aux moindres concessions. Toutefois ils ne s'en tinrent pas à de si faibles démonstrations.

Le 1er mars 1562, Guise passant par Vassai, petite ville de Champagne, apprit, pendant qu'il était à la messe, que ses troupes venaient d'insulter des huguenots réunis dans leur prêche, qu'une rixe violente s'était engagée et que déjà plusieurs victimes étaient restées sur la place. Il accourut l'épée au poing, mais par sa présence loin de calmer ses gens il les excita davantage encore : vieillards, femmes, enfans ne furent même pas épargnés. Près de trois cents morts ou blessés restèrent sur le pavé. Le duc se prit ensuite à adresser des reproches au capitaine de la ville pour avoir causé ce malheur en souffrant une assemblée illicite. Et comme celui-ci alléguait l'édit de janvier qui autorisait les prêches des protestans dans les faubourgs: *Détestable édit*, s'écria Guise en mettant la main sur la garde de son épée, *c'est avec cette arme que je saurai le rompre* [1].

Après cet exploit, le duc entra dans Paris en triomphateur, ayant à sa droite le connétable, à

[1] Consulter *de Thou*, *Mathieu*, *Garnier*, *Anquetil*, *Mémoires de Condé*, *La Popelinière*, *Davila*, *Daniel*, *Castelnau*, *Brantôme*, *Sismondi*, *Lacretelle*, etc.

sa gauche le maréchal de Saint-André, et plus de douze cents gentilshommes de suite. — La reine-mère effrayée se sauva à Fontainebleau, entraînant son fils après elle. — Les triumvirs déclarèrent sur-le-champ que lorsqu'il s'agissait du bien public il importait fort peu qu'on l'obtînt de gré ou de force, que Catherine par sa politique versatile était funeste à la monarchie, qu'il semblait urgent que le jeune roi fût mis entre des mains plus sûres et plus fidèles; — en conséquence, ils marchèrent sur Fontainebleau, s'emparèrent de Charles IX et le reconduisirent dans Paris.

Condé prit aussitôt parti pour la cour et cria aux armes. Les gentilshommes protestans, d'une extrémité à l'autre de la France, entendirent cet appel et se levèrent comme un seul homme pour sauver le prince, surtout pour maintenir l'édit si outrageusement violé. — C'est dans ce moment de tumulte, d'émotion générale, alors que de toutes parts on voyait des masses de religionnaires poindre comme par enchantement, qu'il faut placer les irruptions dans nos montagnes, où certes on s'occupait fort peu de la sûreté de Charles IX et de l'édit du chancelier.

Cependant, en quelques mois le roi de Navarre fut mortellement blessé au siége de Rouen, — le connétable fait prisonnier à la bataille de Dreux, — le maréchal de Saint-André poignardé par Baubigny-Mézières, — le duc de Guise, l'ame de son parti,

assassiné par Poltrot de Merey au siége d'Orléans.
Ainsi tombèrent les triumvirs..... La mort de ces chefs redoutables jeta l'épouvante dans les rangs catholiques. — La reine et le chancelier en profitèrent pour ressaisir le pouvoir et faire exécuter cet édit jusque-là si fatal.

XIII.

LA FOIRE DES ROGATIONS AU PUY.

1563.

Rien n'est plus ingénieux ni plus utile que ces grands marchés qui, à certaines époques déterminées, facilitent tantôt sur un point, tantôt sur un autre, l'écoulement des produits de chaque localité et fournissent ainsi aux besoins de toutes. Ce fut principalement dans les pays de montagnes que se fit sentir le bienfait de cette institution ; car sur les cimes escarpées, au fond des précipices inabordables, s'exilent de modestes industries que personne n'irait chercher et qui périraient si elles ne savaient où venir prendre en échange de leur travail le denier qui les fait vivre. —Aussi, une des plus constantes préoccupations du législateur fut de déterminer ces lieux de rendez-vous, de leur accorder proportionnellement l'aide, la protection, les priviléges néces-

saires, et par ce moyen d'entretenir la vie jusque dans les derniers rameaux du corps social.

Depuis long-temps le Velay suivait à cet égard de vieilles traditions, que régularisèrent successivement le roi Philippe par ses ordonnances de 1345 [1], les administrateurs consulaires par divers règlemens promulgués à son de trompes dans les villes et bourgades voisines [2], Charles VIII par ses priviléges [3], etc., lorsque les guerres civiles vinrent tout-à-coup suspendre ces relations, paralyser le travail, effrayer la confiance. Ce n'étaient pas, en effet, les classes mercantiles, dont la fortune dépendait de la sécurité générale, qui pouvaient accueillir avec le plus d'empressement les doctrines nouvelles; et, comme nous l'avons dit, il ne fallut rien moins que les somptuaires pour déterminer si promptement nos montagnards.

Du reste, quelle que fût la terreur inspirée par ces bandes nomades rançonnant, pillant au nom

[1] 1° Salvagardia pro civibus Aniciensibus (janv. 1343).
2° Certa impositio, seu coustuma ordinata super rebus venditis in civitate Anicii (mars 1345).—Ces pièces se trouvent dans le 59e volume de la collection de Decamps (Manuscrits de la Biblioth. royale).

[2] Voir les Manusc. originaux de Médicis.—Au feuillet 204 et suivans, il nous conserve plusieurs pièces en langue du pays.

[3] Lettres de Charles VIII, qui défendent d'arrêter qui que ce soit dans les foires du Puy (Se trouve dans Médicis).

du maintien de la foi et de l'indépendance, nous voyons encore le commerce forain se convoquer à petit bruit, les jours de calme, préférant courir les chances d'un combat plutôt que de rester dans une stagnation mortelle.—De leur côté, les religionnaires-routiers ne manquent pas, comme on doit croire, de diriger leurs invasions sur les lieux désignés; de telle sorte que les foires ne furent bientôt plus possibles que dans les centres considérables et bien gardés.

Pour concevoir les précautions auxquelles la prudence forçait alors à recourir, nous ne citerons qu'un seul exemple : celui de la foire des Rogations, de l'an 1563 au Puy.

Encore émue des récentes violences de l'armée de Blacons, la ville de Notre-Dame n'hésita pas à changer ses cloches en bonne artillerie [1] et à doubler la force de ses remparts. Ces démonstra-

1 . . . Quelqu'un de la compaignie va dire que pour l'assurence et fortification des églises et de la ville, il serait bon, utile, nécessaire d'avoir pièces d'artillerie qui chassassent les ennemis du plus loing. Mais c'est chose frustre, dict-il, quand on n'a pas les estoffes, que trop seroient chères, considéré la paoureté du peuple, si les églises de leur part ne vouloient fournir partie de leurs cloches pour ce faire, ce qui seroit bien faict.—Plusieurs dicts ou contredicts furent sur ce ventilés en la dicte assemblée et fut conclud que l'opinion n'était pas mal déduiete.

(Médicis, tome II, feuillet 515 verso.)

tions n'avaient pas seulement pour but d'effrayer les hordes errantes, mais surtout de témoigner aux marchands qu'une sécurité parfaite leur était d'avance garantie.—Cependant, le bruit s'étant répandu que les religionnaires voulaient tenter une surprise, en s'introduisant parmi les forains le jour des Rogations [1], le conseil s'assembla immédiatement et il fut arrêté :

1° Que pour la défense de la ville, ne seraient plus employées désormais que des armes de guerre, depuis la grosse artillerie jusqu'à la dague inclusivement.

2° Que le capitaine-mage pourrait disposer, pour le service public, du nombre de soldats qu'il croirait nécessaire.

3° Que tout le bétail serait vendu hors des murs, sans exception.

4° Qu'il n'y aurait que deux portes ouvertes, celle de Pannessac et celle de Saint-Gilles; et encore, que chacune de ces portes serait gardée

[1] Il est à noter que par le moyen de plusieurs faulx et légiers rapports, on a voulu donner à entendre à la ville du Puy, que ces meschans, misérables hérétiques huguenaux ou aultres de leur dampnable faction, estoient de plus fort esmus contre la ville du Puy pour la exterminer, saccager et mettre en ruyne. Les quels ne pouvoient trouver meilleure adresse pour parvenir que par le moyen de la foire des Rogations, en laquelle se assemblent divers populaires.

par cinquante arquebusiers, avec consigne de ne laisser entrer qui que ce soit armé, même d'un bâton.

5° Qu'à chaque porte, seraient dressées cinq ou six pièces de canon chargées à mitraille et servies par des soldats toujours prêts à faire feu.

6° Que tant que durerait la foire, les habitans seraient obligés d'avoir toutes les nuits des lanternes à leurs fenêtres, *afin que le guet pût aller, venir, passer et repasser, monter et descendre ès-lieux nécessaires.*

7° Que pour *accroître et avantager* le nombre des soudards de service, il y aurait une assemblée générale, composée des consuls, du capitaine-mage et des suppôts, dans laquelle on chargerait les cent vingt plus imposés de la ville de fournir chacun deux ou trois hommes armés et nourris à leurs dépens ou auxquels ils donneraient huit sous par jour, etc. [1].

Chacun s'empressa de prouver son zèle. — Le chapitre accepta et fournit l'impôt de vingt-cinq hommes, il en envoya vingt-cinq autres, sous le commandement du seigneur de Pouzols, pour la défense d'Espaly, il se chargea en outre de la garde de St-Michel et de Corneille. — Les frères

[1] Contribution qui ne devait durer que cinq jours seulement.

hospitaliers de Saint-Jehan de Jérusalem répondirent de leur maison.—Les autres religieux, encore désolés des ravages dont ils venaient d'être victimes, firent néanmoins de leur mieux pour se préserver de nouvelles atteintes.

Les choses furent exécutées comme elles avaient été convenues [1], et l'ennemi, effrayé sans doute par un si formidable appareil, ne parut pas, si tant est qu'il dut paraître.

XIV.

LE CITOYEN JACQUES GUITARD.

En ce temps-là il y avait au Puy un citoyen plein de cœur et d'audace qu'on appelait JACQUES GUITARD. Un des premiers il accueillit les idées nouvelles et se voua à leur triomphe avec tant d'énergie, qu'il devint bientôt la terreur des

[1] Fut faicte la revue et monstre générale de la ville du Puy par le seigneur capitaine-mage, après estre establi, ordonné et appoincté tout le narré ci-dessus, le dimanche des Rogations 25 de mai. Le capitaine-mage était accompaigné d'environ quatre cents arquebusiers marchant de cinq en cinq avec fiffres, trompettes, tambourins et enseigne déployée audevant du porteur d'enseigne; à un bon espace alloit tout seul le roi des arquebusiers.

(Manuscr. Médicis, tome II, feuillet 323 et suiv.)

catholiques de sa province. C'était lui qui avait guidé Blacons à travers les chemins tortueux de nos montagnes, jusque devant sa ville natale; qui avait donné aux ennemis tous les renseignemens sur les points à attaquer, les positions à prendre, les châteaux à détruire. Il était si ardent à l'œuvre, qu'il ne voulut même pas quitter les religionnaires tant qu'ils restèrent dans le Velay. On eut dit, qu'il s'était imposé la mission d'anéantir impitoyablement la puissance temporelle du clergé et l'oppression féodale.

Ce n'était pourtant pas l'ambition qui poussait ainsi cet homme; car, malgré son activité, nous le retrouvons sans cesse modestement confondu dans les rangs obscurs. Ce n'était pas non plus cette honteuse cupidité de la foule qui n'aime que le désordre; non.

Jacques Guitard semblait avoir compris la pensée libérale, révolutionnaire, qui déjà se répandait sur toute la France. Homme du peuple, il voulut se faire apôtre populaire. Aussi, comme tous les esprits violens, excités par une ardente conviction, enivrés par cet enthousiasme du moment qu'on ne peut bien concevoir que lorsqu'on le partage, s'était-il d'avance résigné aux plus douloureux sacrifices pour assurer le succès de ses doctrines. A ses yeux, le pays gémissait sous une double tyrannie; pour le délivrer, confondant hommes et choses, principes et sophismes, il s'attaqua aux

institutions, renia le catholicisme, comme si les lois et la religion étaient solidaires des excès commis sous leur manteau.—C'est là, l'erreur de toutes ces natures impatientes et peu éclairées qu'un zèle mal entendu jette au-delà des prudentes limites de la raison.

Médicis appelle Guitard un traître, un infâme, parce qu'il ne voit en lui que le rebelle qui déserte sa foi, qui s'arme contre le pays. Du point de vue où est placé notre vieux chroniqueur, peut-être ne trouve-t-on pas son jugement trop sévère; cependant, si nous dégageons la question de toute préoccupation religieuse, nous découvrirons en cet homme un des grands intérêts de l'époque, saisissant une occasion favorable pour secouer le joug et proclamer l'éternelle loi de la liberté humaine. Nous reconnaîtrons dans sa personne cette classe active, intelligente, passionnée, que le noble instinct du progrès précipite trop en avant peut-être, tandis que la foule, peu soucieuse de l'avenir, s'abandonne follement aux bons hasards qu'elle rencontre.

Jacques Guitard, à la tête de trois ou quatre cents de ses compagnons, s'était retiré dans le camp des religionnaires, lorsque sa femme, qui était demeurée au Puy, vint à accoucher. Ce simple événement occasiona une vive émotion dans la ville. Il ne s'agissait rien moins que de décider, pour la première fois, à quelle religion

allait appartenir l'enfant de l'apostat. Nul doute que si le père eût été présent, il eut fait prévaloir son droit; mais les catholiques profitèrent de son absence, et comme ils n'admettaient point que les doctrines insurrectionnelles de Luther et de Calvin pussent jamais être sérieusement acceptées, ils s'emparèrent du nouveau-né. Le seigneur évêque lui-même voulut lui servir de parrain, et le baptême se fit avec une éclatante solennité [1].

A quelque temps de là, c'était après la chute du triumvirat, le gouvernement ayant garanti la sincère exécution de l'édit de janvier 1562, les religionnaires suspendirent les hostilités et reparurent au milieu de leurs concitoyens pour jouir en paix de concessions si long-temps disputées. Mais à leur tour, les catholiques qui pendant une année entière avaient refusé de reconnaître l'édit, allaient-ils se soumettre fraternellement à une transaction obtenue par la mort de leurs

[1] Sur le commencement du mois de juilhet, la femme de ce vilain apostat Jacques Guitard fist un enfant duquel fut compère le seigneur évesque du Puy; aux baptisailles duquel y eut grant pompe de ménestriers, harquebusiers et taborins. Et bientost après la femme de Hugues d'Avignon, hostelier, fit ung autre enfant duquel fut compère ung capitaine appelé Laforest, où fut faicte semblable pompe que dessus et allant et retournant y assista ledit seigneur évesque avec les dames.

(Manuscrit de Médicis, *tome. II*, *feuillet* 324, *verso.*)

chefs ? Une paix ainsi sanctionnée pouvait-elle être durable ? — Voici un fait qui les résume tous.

Guitard, depuis peu rentré au Puy, était un soir devant sa porte au moment où un certain Arnaud, *coiratier*, qu'il savait être son ennemi, passa plusieurs fois pour le narguer [1]. Persuadé de quelque méchante intention, Guitard s'avança vers lui en lui demandant pourquoi il passait si souvent et de cette façon ? Arnaud répondit : « C'est pour toi, je vais te le prouver. » « Aussitôt, dit Médicis, il dégaîna promptement son glaive. L'autre, qui se tenait sur ses gardes, sortit un coutelas, et ils se battirent (2). » Heureusement

[1] En vertu de l'édit, Guitard était rentré dans sa maison ; mais, parce qu'il avoit tourmenté les habitans de la ville par le moyen du siége qu'il avoit conduict l'an 1562, *les habitans, même les petits enfans, s'étoient mis en devoir, lui étant en son tablier, de l'outrager et faire beaucoup d'opprobres et molestations; jusqu'à lui cracher au visage, l'appelant le porc Guytard.*

(Manuscrit original de Jean Burel, *tome I, page* 10.)

— D'après le commencement de ce récit on voit déjà, de l'aveu même d'un historien très-partial, que Guitard était exposé journellement aux plus sanglans outrages et que, dans cette rixe, il fut loin d'être l'agresseur. Cependant, nous avons adopté la version de Médicis comme plus complète et écrite au moment même. Toutefois, nous devons dire ici que Médicis, plus encore que Burel, laisse entrevoir une extrême partialité dès les premières lignes.

2 Survint Claude Arnaud, cordonnier, homme facinoreux,

que quelques femmes qui étaient là forcèrent le calviniste à rentrer dans son logis. Mais, par malencontre, un voisin nommé Raymond, orfèvre, prit immédiatement son parti et continua sa querelle. « Cependant, ajoute le chroniqueur, Arnaud, homme vertueux autant que de grand cœur, eut bientôt contraint ce second adversaire à imiter le premier, et resta maître du champ de bataille [1]. »

Le coiratier était donc dans la rue à recevoir les félicitations des uns et des autres, accourus par curiosité, lorsque tout-à-coup une grêle de pierres lancées des deux maisons vint blesser une grande quantité de personnes et frapper si violemment le principal auteur de cette scène, qu'il tomba *comme s'il était mort.*—Il n'en fallut pas davantage. «Le bruit se répandit aussitôt par toute la ville que ce malheureux larron huguenot, Jacques Guitard, venait de tuer Arnaud, brave, vaillant et adroit ouvrier [2]. » Des groupes se formèrent de distance en distance dans lesquels chacun racontait le crime d'une

qui de voies de faict se serait dressé contre Guytard, avec grands outrages et menaces, jusqu'à le vouloir tuer.

(BUREL, *id.*)

1 MÉDICIS ne fait pas les mêmes concessions que Burel, car il dit : — Arnaud, homme vertueux et de grand cœur, le repoussa.

2 Expressions de MÉDICIS.

manière différente. Enfin, l'émoi devint tel en quelques instans, que toutes les cloches de la ville sonnèrent pour convier le peuple à venir sur-le-champ occir l'hérétique. Les uns couraient par les rues en battant du tambour, d'autres en tirant des coups de pistolet. Aussi la demeure de Guitard fut-elle en un instant bloquée; et lui, dans ce péril extrême, eut encore l'audace de décharger ses armes sur cette multitude en fureur [1].

« Cas scandaleux, cas inouï, reprend Médicis
» qui davantage aigrissoit les gens à plus forte
» sédition. Alors on trouva assemblé grant nom-
» bre de peuple, faisant clameurs et cris effroya-
» bles, étant décidé à avoir Guitard vif ou mort,
» et disant : Ce sera mal fait si on n'abat sa mai-
» son. C'est lui, ce sacrilége hérétique, qui nous
» a pourchassé et tous les jours nous pourchasse
» encore; c'est lui qui fait au pauvre peuple tant
» de duretés.—Pourquoy, surmontés de colère, à
» demi-enragés, ne craignant transpasser les li-
» mites de raison, délibérèrent s'ils ne devoient bou-
» ger du lieu, s'ils y devoient mourir, s'ils n'entre-
» roient dans la maison pour le prendre et le meur-
» trir..... Plusieurs apportèrent de gros marteaux

[1] Fait que Médicis rapporte seul et que nous avons cru devoir consigner, mais qui cependant est très-contestable, puisque ni Burel, ni les autres n'en parlent.

» et y employèrent leurs humains efforts. Par une » incrédible furéur, faisant grant bruit, scanda- » leux tintamare, ils brisèrent la porte et entrèrent » pour y rencontrer leur homme, qu'ils ne trou- » vèrent point, car il s'était garanti par le couvert » de son logis [1]... Ils dérobèrent et pillèrent son » bien, ses meubles, ses draps, ses marchandises, » ses papiers, enfin, tout ce qui se rencontra..... » Et lui, depuis onc ne fut vu, et à bon » droit [2]... »

Cependant, les consuls qui se trouvaient alors réunis dans un splendide festin chez le capitaine-mage [3], n'intervinrent que lorsque tout fut terminé.—En cette circonstance ils manquèrent essentiellement à leur devoir, quoique puissent dire Médicis et Burel. Sans doute qu'ils obéirent à leurs sympathies personnelles, à l'esprit de la population qui eut mal accueilli une intervention favorable aux hérétiques, mais magistrats, leur pre-

[1] Médicis, *tome II, feuillet* 321.

[2] Burel, *tome I, page* 10.

[3] Ce jour se sollempnisoient et célébroient les nobces de deux enfans du seigneur capitaine-mage de la ville, honorable homme sire Pons Yrailh, que au soupper estre assemblés et bien assis à table. Là où estoient grande partie de gens d'honneur de la ville tant d'église, justice, seigneurs, consuls, hommes et femmes de bon estat (*Le reste manque*). MÉDICIS.

mier soin devait être de faire respecter l'édit et d'assurer à tous une impartiale protection.

Sur le rapport qui lui fut présenté le roi expédia comme commissaire dans le Velay, un conseiller du grand conseil, maître Leroux, huguenot. Celui-ci, à peine arrivé renonça à poursuivre son enquête, tant il reçut d'outrages des citoyens et même des autorités. Il accourut porter ses doléances devant le conseil; les habitans de leur côté y députèrent l'évêque, pour faire excuser leur conduite. Sur ce dernier incident, sans rien préjuger au fond, le lieutenant principal de la ville et quelques autres furent jetés en prison, ensuite l'affaire fut remise entre les mains de la justice.

Après de longs débats, le parlement de Toulouse rendit un arrêt, postérieurement confirmé par le parlement de Paris, qui condamnait Claude Arnaud, contumace, à être pendu en effigie devant la maison du citoyen Jacques Guitard.

XV.

LE VELAY DE 1563 A 1570.

Saint-Denis. — Jarnac. — Moncontour. — Arnay-le-Duc.

Après la chute des triumvirs, Catherine se hâta de faire déclarer la majorité du roi (14 août 1563). Charles IX n'entrait, il est vrai, que dans ses qua-

torze ans; mais, d'après l'opinion du chancelier sur l'édit de Charles V, il suffisait que l'année fût seulement commencée. Par cette prompte résolution, la reine enlevait au premier prince du sang, chef de l'opposition, tout moyen de pénétrer dans la régence et de lui disputer le pouvoir.—Ensuite, pour isoler davantage encore le jeune monarque, surtout pour se faciliter de secrètes conférences avec tels ou tels princes étrangers, Catherine décida un grand voyage à travers le royaume.

Ce voyage, qui dura près de deux ans, eut plutôt l'air d'une marche triomphale que de la visite d'un pays désolé par de si cruels ravages[1]. Les jeux, les fêtes, les plus magnifiques spectacles attendaient la cour sur chacun des points qu'elle devait parcourir. Partout, villes et bourgades, exprimaient le vœu d'obtenir enfin une paix loyalement gardée, de voir le trône désormais en dehors et audessus des dissensions civiles. Charles IX, Catherine, répondirent d'abord avec une égale bienveillance aux deux partis; mais à mesure qu'ils avançaient, il était facile de reconnaître les sensibles modifications qui s'opéraient dans leur conduite encore plus que dans leur langage.—Souvent des huguenots étaient insultés en présence du cortége royal, quelques-uns même furent massacrés[2].

[1] Lacretelle, *t. II*, *page* 163 (Règne de Charles IX).

[2] *Idem.*

Si la reine n'avait ainsi cherché pour règle que l'opinion publique, on comprendrait sa façon d'agir sans la blâmer. Il eût été sage en effet, de déterminer, jusqu'à une certaine mesure, la politique gouvernementale sur l'expression la plus complète des sentimens nationaux [1]. Mais, il faut le dire, ce n'était nullement les manifestations du pays que l'italienne cherchait à étudier, et son voyage ne le fit que trop connaître. — Dans ses courses, qu'elle aimait principalement à diriger sur les frontières, elle s'entretint tour-à-tour avec le duc de Lorraine, le duc de Savoie, le vice-légat d'Avignon et surtout avec le duc d'Albe. C'est à Bayonne, où était venue de son côté la reine d'Espagne, la belle Elisabeth de France, sa fille, qu'eurent lieu les conférences avec le perfide ministre de Philippe II. — Le duc était le plus violent persécuteur de la réforme. « Que faites-vous de ces chefs rebelles, disait-il, » frappez, exterminez-les tous.... Une tête de sau» mon vaut mieux que dix mille grenouilles. » Ce grossier propos fit une si profonde impression sur l'esprit du jeune roi, que dans le cours de son voyage il ne cessa de le répéter [2]. — Dès

[1] Le nombre des huguenots *déclarés* pouvait être environ de 15 à 16 cent mille, à peu près le 10e de la population de cette époque.

[2] Ce mot fit une forte impression sur le jeune roi; il le

cet instant les calvinistes se tinrent sur leurs gardes.

Condé et Coligny se préparèrent à la plus énergique résistance. Leurs émissaires parcouraient la France, racontant partout les persécutions incessantes dont les réformés se plaignaient chaque jour d'être victimes. — Les villes méridionales, médiocrement touchées du passage de la cour et qui, du reste, avaient bien pu par elles-mêmes apprécier la bonne foi du souverain, furent les premières à accueillir les nouveaux projets d'insurrection. *Montauban*, *Nîmes*, *Montpellier*, *Castres*, *Viviers*, *Tournon*, *Saint-Pons*, *Anduse*, *Usez*, *Bagnols*, *le Pont-Saint-Esprit*, etc., prirent les armes et se mirent à guerroyer, chaque ville dans sa sphère, attendant un prétexte pour marcher ensemble contre l'ennemi commun.

Pendant ce temps, le Velay demeura assez paisible.—Au Puy, satisfaction avait été donnée aux religionnaires, et par la condamnation d'Arnaud, et par une apparente tolérance qui permettait l'exercice public du nouveau culte.—A Saint-Voy de Bonas, ainsi que dans les autres petits endroits du pays, du côté du Vivarais, soit respect pour

répéta dans le cours de son voyage, avec une indiscrétion qui inquiéta sa mère.

(Lacretelle, *livre VI*, *tome II*.)

l'édit, soit plutôt indifférence pour quelques poignées d'hommes perdus dans les montagnes, il n'y eut aucune démonstration. Les catholiques Vélauniens se contentèrent seulement de déployer sur leur territoire une puissance défensive. Ils réparaient leurs murailles, bâtissaient des tours, coulaient des canons, fortifiaient leurs châteaux [1].

[1] ...... Ce mesme an fust édiffiée une tour au lieu où souloit avoir le bordeau auprès du Portalet; en laquelle tour sont engravées les armoiries du roy à or et azur, et celles de la ville. Estant les fondemens, de quatre grands pas de la mesure de moy, *Jean Burel*. Chacun des habitans fut cottisé en manœuvre, selon sa faculté; moy, Burel, fus cottisé en cinq manœuvres. — Mesme an, Monseigneur de Rochebonne, pour lors gouverneur du Puy, fist faire un pont-levis et une tranchée en Corneille, pour la sûreté de la ville. On y travailloit les fêtes de Nohé et dimanches.

(Manuscrit original de JEAN BUREL, *tome I*, *pages* 77-78.)

... L'évêque du Puy proposa aux états du Velay de lever et entretenir 200 arquebusiers à cheval et 600 hommes à pied pour être mis en garnison dans les villes et châteaux forts du pays; et pour cela d'imposer la somme de 12 à 13,000 livres. — Il ajouta que ces gens de guerre auraient principalement pour objet de s'opposer à la marche des ennemis, s'avançant du Gévaudan, au nombre de 6 à 7,000 hommes, tant à pied qu'à cheval, ainsi que de fortifier les villes circonvoisines de Saint-Agrève en Vivarais, vers les frontières du Velay, villes occupées par les ennemis du roi, d'où ils menaçaient de ruiner *Yssingeaux*, *Tence*, le *Monastier*, etc.

(ARNAUD, histoire du Velay, livre IV, page 346.)

L'invasion des Pays-Bas par les Espagnols parut aux protestans français une occasion favorable; ils la saisirent[1]. — Le gant fut jeté par eux, le 10 novembre 1567, près de SAINT-DENIS; et cette bataille, dont le succès fut balancé entre les deux partis, amena, le 2 mars 1568, l'espèce de paix signée à Lonjumeau, qu'on appela *boiteuse et mal assise*[2]. Pendant cette paix qui ne fut en réalité qu'une trêve, de part et d'autre loin de déposer les armes on continua à faire des levées de troupes et d'argent.

Les catholiques étaient indignés de l'audace de leurs ennemis.—Ceux du Velay surtout, qui étaient demeurés fidèles au traité, ne purent pardonner

[1] Dans un conseil où siégeait le prince de Condé, il avait été décidé qu'on ne permettrait pas le passage sur le territoire français. Sous ce prétexte, le gouvernement leva des troupes nouvelles et fit venir 6000 Suisses. Coligny fut trompé lui-même par l'apparente disposition que montrait le roi à rompre avec l'Espagne... Cependant, lorsque les Espagnols se présentèrent pour entrer en France par la Bourgogne, loin de rencontrer aucun obstacle, ils furent reçus avec le plus vif empressement... La fureur des deux chefs, Condé et Coligny, fut extrême, quand ils virent à quel point le gouvernement les avait joué. — Ils résolurent de dissimuler à leur tour.

[2] Ainsi nommée, parce qu'elle fut signée par le seigneur de Malassise et le boiteux duc de Biron; et qu'en effet, comme toujours, on en revenait à réclamer et à promettre sans bonne foi l'exécution de l'édit de 1562.

cette dernière insurrection. Aussi, par représailles, sur le plus léger prétexte, le sénéchal et les consuls du Puy ayant prétendu qu'une conjuration venait de leur être dénoncée, firent immédiatement arrêter tous les religionnaires de la ville [1].

A quelque temps de là, un certain Terrisse, huguenot du Puy, eut une querelle avec Chabanne, catholique, et le blessa assez grièvement. Alors arriva le même incident que pour Jacques Guitard. Voici de quelle manière le rapporte Burel, qui en fut témoin : « ... Ce fust là » cause que le peuple commença à murmurer et » à s'irriter contre luy, de sorte qu'ils avaient levé » les armes. Ce qui donna moyen à Monseigneur » le sénéchal de venir à l'ouvroir de Terrisse, la » main armée, et de le prendre prisonnier. Il trouva » Terrisse déjà la corde au col et il l'ôta de la fureur » du peuple qui le vouloit tuer. — Les huguenots » estoient retirés aux fauxbourgs, et les enfans

[1] ..... Semblablement, audict an, pour ce que le gouverneur et consuls furent advertis que les huguenots de la ville avoient conspiré trahison. Pour y obvier, tous les huguenots furent mis en prison dans la maison d'un chanoine, au-devant l'église Saint-Pierre-le-Vieulx, ou estoient gardés par des gardes expressement. Et toutes leurs armes trouvées en leurs logis furent mises et serrées dans la maison de ville. — Toutefois, on n'a moyen de pouvoir nommer lesdicts huguenots, causant le grand nombre qu'ils étoient. (Manuscrit de BUREL.)

» les y allèrent reconnoitre. Lors, fut tué un chi-
» rurgien d'un coup d'arquebuse, au moment où
» il cherchoit à se garantir aux fialadours et jardins
» de St-Gilles. Les autres se prosternoient par les
» fenestres des maisons. Comme il estoit heure
» tarde, on ne les inquiéta pas davantage; cepen-
» dant, ceux qui se retiroient dans la ville
» laissoient les armes à la porte. — Plus tard,
» information fut faite par autorité de justice et
» partie des rebelles fugitifs condamnés, puis exé-
» cutés en effigie. »

Les calvinistes du royaume avaient choisi la ville de la Rochelle pour leur quartier général. Là, se réunirent *Condé*, échappé par miracle aux ardentes poursuites de Vieilleville, de Montluc et de Tavannes; *d'Andelot*, que la reine-mère n'avait cessé d'environner de piéges et qui n'était pas arrivé sans dangers, non plus que les trois mille Bretons armés dans son gouvernement; *Jeanne d'Albret*, que Catherine appelait auprès d'elle pour lui faire de la cour une éternelle prison; *Henri*, son fils, âgé de quinze ans à peine qui, dans une marche périlleuse de près de vingt jours et à la tête de quatre mille soldats, venait de faire replier les postes du terrible Montluc.—En voyant arriver à travers tant d'obstacles ces nobles compagnons, Coligny s'écria comme Thémistocle : *Nous périssions, amis, si nous n'eussions été perdus !* — Ce ne fut que vers la fin de l'année

qu'ils se mirent de nouveau en campagne, sans s'inquiéter du traité qui du reste était réciproquement violé par la cour et les parlemens.

— Les deux armées étaient à peu près égales en nombre et s'étaient donné pour champ de guerre l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, la Bretagne et le Poitou. Les rigueurs de la température suspendirent momentanément les hostilités; quand elles se rouvrirent, l'armée huguenote, mal soldée, se trouva amoindrie de plus d'un tiers. — Les royaux saisirent adroitement cette circonstance et le 19 mars 1569, livrèrent et gagnèrent la BATAILLE DE JARNAC; bataille dans laquelle succomba en héros le prince de Condé [1].

« C'est pour célébrer cet événement que, » dit Burel, il fut fait une honorable procession » par la ville du Puy, les portes fermées, les » cloches sonnant, tout le peuple étant en grande

[1] Epuisé de fatigue, froissé, meurtri, il voit fuir en désordre ce qui reste de sa troupe. — Il se soulève, aperçoit dans les rangs ennemis d'Argence, qui a servi autrefois sous ses ordres; il l'appelle, tire la visière de son casque et lui présente son gantelet gauche comme gage de sa foi. D'Argence l'accepte, jure au prince de défendre sa vie et le conduit sous un arbre pour le faire respirer; mais l'ordre avait été donné de tuer le chef des huguenots partout où on le rencontrerait. Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, accourt, reconnaît le prince de Condé : *Tue! tue!* s'écria-t-il, et lui cassa la tête d'un coup de pistolet.

(Lacretelle, livre VI, page 224, tome II.)

» réjouissance. Le lendemain on alluma un énorme » feu de joie sur la place du Martouret et on » chanta un retour pour les amés des pauvres » gens décédés dans ce combat[1] »

Coligny vint mettre le siége devant Poitiers. Il s'imaginait qu'il lui serait facile de s'emparer de cette ville; ses espérances furent loin de se réaliser. Pour la première fois il se trouvait en face du duc de Guise, héritier du haut renom de son illustre père, et eut à lutter, non-seulement contre ce vindicatif adversaire[2], mais encore contre une épidémie violente qui décima ou dispersa une partie de ses troupes[3]. — Il

[1] Au mesme an, le jour de saint Barthelemy, M. de Rochebonne, gouverneur, fist assembler les gens au Puy pour aller reprendre *Bonnéfoy*, *Fayt*, *Saint-Agrève;* ce qu'il fist. Ayant faict battre le tambour, tellement fust accompaigné de ceux de la ville qu'enfin ils chassèrent l'ennemy, qu'estoit dans Bonnefoy, tuèrent trente de ceux qui estoient de la compaignie du capitaine Charreyre, sans y perdre de leur côté qu'un beau-fils de Tempère, blanchier du Puy.

(Manuscrit de Burel.)

[2] Henri de Guise avait voué une haine implacable à Coligny, parce qu'il pensait que c'était lui qui avait fait assassiner son père. Ce soupçon injuste était devenu une certitude pour lui, grâce aux perfides manœuvres de Catherine de Médicis, dont la machiavélique devise était : *Diviser pour régner.*

[3] Les reîtres (troupes allemandes à gages) qui, depuis

fallut alors songer à la retraite; l'amiral y avisa. — L'ennemi, de son côté, sut profiter du moment; et comme à Jarnac, provoqua une action dans la vaste plaine de MONCONTOUR, où, le 3 novembre de la même année, les catholiques remportèrent une éclatante victoire.

Les huguenots dispersés, ne perdirent cependant pas courage; tous gagnèrent Montauban. De nombreux secours les y rejoignirent, et en peu de temps leur permirent de se rendre maîtres d'une grande quantité de places importantes, entr'autres, de St-Jean-d'Angély, devant laquelle le frère du roi lui-même fut obligé de capituler.

C'est à cette époque qu'il faut placer une sanglante exécution ordonnée au Puy par Rochebonne, sénéchal-gouverneur. — Douze jeunes marchands de la ville de Crest, accusés de venir du camp et convaincus de porter les armes pour le triomphe de l'hérésie, furent pendus et étranglés, la nuit, à la lueur des torches, sur la place du Martouret, devant un peuple immense « qui » trouva, dit Burel, la chose fort lamentable, » fort scandaleuse et qui n'en fut témoin qu'avec » grands pleurs et lamentations. »

Après l'hiver, Coligny, accompagné du jeune

quelques mois, ne touchaient plus de solde, se mutinaient et menaçaient Coligny de passer chez les catholiques.

Henri de Bourbon et du fils de Condé, traversa l'Agenois, franchit les Cévennes se dirigeant sur Paris, tandis que les royaux, commandés par le maréchal de Cossé, s'avançaient contre eux.—Les deux armées se rencontrèrent auprès D'ARNAY-LE-DUC, au mois d'août 1570; mais cette fois les calvinistes restèrent victorieux et, ce qui est bien plus remarquable, furent les premiers à tendre la main. Coligny voulait, dans cette circonstance, donner une haute leçon à ses deux élèves. Il le fit avec la grandeur d'ame qu'on devait attendre d'un héros tel que lui. Toutefois, ce fut lui qui dicta les conditions de cette troisième paix dont les principales clauses, formulées en édit royal, garantissaient : *Amnistie générale aux réformés*, *liberté de conscience*, *exercice public du calvinisme dans toutes les villes où il était établi*, *révocation de toute sentence criminelle pour cause d'opinion*, etc.

XVI.

CHARLES IX. — COLIGNY.

De 1570 à 1572.

Les choses changèrent tout-à-coup de face. — L'amiral, séduit par les plus généreuses promesses,

consentit à paraître à la cour. Il devait naturellement s'attendre à trouver des visages mécontens, il fut au contraire reçu par la famille royale et les courtisans avec les témoignages de la plus vive affection. Tout semblait devancer ses désirs; honneurs, fortune, dignités. Le roi surtout le combla de soins et de caresses. Et d'abord, il lui fit remettre un cadeau de 50,000 livres pour couvrir les pertes qu'il avait pu éprouver pendant les guerres civiles; puis fit restituer les biens confisqués du cardinal de Châtillon, son frère; ensuite l'appela, lui et les siens, dans les plus intimes conseils et ne voulut plus rien entreprendre sans l'avoir préalablement entendu. Par rapport à lui, dans plusieurs occasions, Charles laissa même voir une partialité extrême envers les gentilshommes protestans. Il ne cessait de répéter à son cher amiral que c'était entr'eux une éternelle alliance, et que rien ne lui coûterait désormais pour pacifier le royaume. Comme gage de sa foi, pour que personne ne pût douter de sa parole, ce roi si loyal fit annoncer le mariage de sa sœur, Madame Marguerite de Valois, avec le jeune prince calviniste, Henri de Béarn; il fit plus encore, il eut le courage de répondre à ceux qui lui présentaient quelques objections, qu'il saurait braver les foudres ultramontaines et que, s'il le fallait, cette union se ferait sans les dispenses pontificales. — Enfin, Coligny parut en toutes choses prendre

sur l'esprit du souverain un crédit si considérable, que plusieurs catholiques jaloux s'éloignèrent de la cour. — Le traité avec la reine d'Angleterre venait d'être signé à Blois, des négociations étaient ouvertes avec les princes protestans de l'Allemagne, des levées d'hommes étaient commencées dans plusieurs provinces pour secourir les Pays-Bas, on équipait une flotte, le duc d'Albe, jadis influent, n'était plus écouté, et l'on ne parlait plus que de reprendre la Navarre sur les Espagnols pour en faire l'apanage royal du fils de Jeanne d'Albret.

Cependant, toute cette faveur, toutes ces promesses, toutes ces protestations solennelles n'étaient que mensonge, hypocrisie: car Charles IX était le plus fourbe des hommes.... Digne fils de Catherine, pas une goutte du sang généreux de son aïeul ne coulait dans ses veines. Au moment où, par un honteux calcul, il s'emportait dans son conseil et contre le pape et contre Philippe II, il disait en secret au cardinal légat : « Plût à Dieu que je pusse tout vous révéler... Mais, croyez-en ma parole, avant peu, le saint père lui-même sera obligé de louer mes desseins, ma piété et mon ardeur pour la religion [1]. » En même temps,

[1] *Davila.* — *Capo Lupi.* — *Jérôme Catena* (Vie du pape Pie V). *Mezerai.* — *De Thou.* — *Mémoires de l'Etoile.*

il faisait sous main donner avis à l'Espagne des entreprises que ses sujets se proposaient de tenter, par ses ordres, sur les Pays-Bas; et Coligny dont il serrait la main si tendrement était l'homme qu'il détestait le plus au monde. — Son but, l'impitoyable extermination de la secte maudite, n'avait pas un seul instant varié; seulement il voulut essayer par une lâche perfidie ce qu'il n'avait pu obtenir par la persuasion ni par la force. Le conseil donné à Bayonne n'était pas sorti de sa mémoire; mais depuis lors, l'élève avait passé le maître dans l'art machiavélique.

XVII.

LA SAINT-BARTHELEMY.

24 août 1572.

Le mariage du béarnais avait été retardé par la mort soudaine, quelques-uns disent, par l'empoisonnement de Jeanne d'Albret. — Enfin, il fut célébré avec le plus grand éclat, à Notre-Dame, sous les drapeaux réunis de Jarnac et de Moncontour, le 18 août 1572. — Le 19, on dansa toute la journée chez le duc d'Anjou. — Le 20, les fêtes se continuèrent encore. — Le 21, vendredi, dès le matin, le roi entretint long-temps

l'amiral, puis s'en alla jouer à la paume avec Henri de Guise. Au moment où Coligny rentrait chez lui, à pied, passant devant le cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, il fut blessé d'un coup d'arquebuse qu'un certain Maurevel lui tira par une fenêtre. Ce Maurevel était un agent du duc de Guise, implacable ennemi de l'amiral. Le duc, de son côté, n'agissait que par l'instigation du roi dont la pensée était de se défaire de ces deux seigneurs, l'un par l'autre.—Dès que cette triste nouvelle se fut répandue, Charles IX, sa mère et toute la cour, s'empressèrent autour du lit de l'amiral. Armé d'une dissimulation que l'enfer lui soufflait, dit un auteur moderne [1], le roi se montra dans tous ses mouvemens, dans toutes ses paroles, comme le fils le plus tendre de celui qu'il allait faire assassiner une seconde fois. — *Je punirai cet attentat*, s'écria-t-il, *aucun coupable ne m'échappera; je les frapperai, fussent-ils de mon sang.... O mon père! la blessure est pour vous et la douleur pour moi....* Il se retira en le recommandant aux soins de son propre chirurgien, Ambroise Paré.—Le 22, le parlement commençait des informations sur l'assassinat de Coligny. — Le 23, tandis que les protestans se reposaient sur la tendresse filiale de Charles IX, il tenait conseil

[1] Lacretelle (règne de Charles IX).

dans son Louvre avec ses favoris Tavanes, Gondi, Nevers, Montpensier, Anjou, Angoulême et Birague; Guise, dont il voulait se servir pour l'immoler ensuite, avait aussi été appelé. On décida un massacre général; deux personnes furent seules exceptées, à la condition toutefois qu'elles abjureraient, le roi de Navarre et Condé. Toutes les autres furent condamnées sans miséricorde. — Pendant la nuit du 24, les ordres furent distribués dans tous les quartiers de la capitale. Catherine vint elle-même dire à son fils : *Il faut que le signal réponde à l'horloge qui va sonner minuit. — Eh bien!* répondit-il, *qu'on coure à Saint-Germain; j'ai besoin de sortir de l'état où je suis.*

Le tocsin se fait entendre; aussitôt Guise s'élance chez l'amiral. Cependant, il n'ose monter. Il attend dans la cour et envoie un de ses gens. Celui-ci entre et dit : — *Est-ce toi, Coligny? — C'est moi-même, jeune homme. Tu devrais respecter mes cheveux blancs; mais obéis à ton maître, tu ne pourras accourcir ma vie que de quelques jours...* Et il est frappé de deux coups, au visage et dans le cœur. — *Est-ce fini?* cria le duc. — *Il est mort. — Eh bien! fais-nous le voir!* — Le corps de Coligny est jeté par la fenêtre. Guise, pour le reconnaître, a besoin d'essuyer le sang dont le visage est couvert. Quand il est sûr du crime, il fait couper la tête qu'il envoie à la reine, et le corps est traîné par la populace aux fourches patibulaires de

Montfaucon. C'est là que le roi lui rendit sa dernière visite, en disant : *Le cadavre d'un ennemi sent toujours bon ; que je le voie !*

Toutes les cloches sonnaient, la ville entière était en émoi. Les catholiques, des torches, des poignards à la main, un chapelet, des scapulaires au cou, une croix blanche sur le chapeau, parcouraient les rues, entraient dans les maisons, égorgeaient sans pitié femmes, enfans et vieillards. —Les plus illustres gentilshommes, ceux qui passaient pour les amis du roi ne furent pas épargnés; Meligni, le comte de la Rochefoucault, Soubise, Pluviant, Crussol, Mortemart, Rouvrai, Clermont de Piles, Guerchi, Lavardin, le vieux Biron, Caumont-Laforce, furent égorgés à-la-fois : le Louvre même ne put servir de lieu d'asile. Sous les yeux des princesses, on poignardait leurs officiers, leurs amans. On dit que, dans le carnage qui dura trois jours, artistes, savans, prêtres, soldats, marchands, magistrats, profitèrent du désordre pour aller égorger leurs rivaux[1]. — Plus de douze cents gentilshommes, plus de cinquante mille Français périrent dans cette terrible catastrophe.

1 Lacretelle (Hist. de Charles IX).

XVIII.

ANTOINE ET MAGDELEINE DE SAINT-NECTAIRE.

1572.

Des ordres avaient été expédiés dans les provinces pour l'extermination générale des huguenots; et ces ordres furent inexorablement exécutés à Bourges, Meaux, Orléans, Rouen, Bordeaux, Castres, Toulouse, à Lyon surtout où, dit un historien, on ne pouvait plus boire les eaux putrides et ensanglantées du Rhône.

Cependant il restait encore chez les catholiques quelques esprits éclairés qui surent se défendre du fanatisme de la cour et concilier les soins de leur honneur avec ceux de leur conscience. — La famille des Montmorency, avant toutes, s'illustra dans ces périlleuses circonstances par sa conduite généreuse autant qu'évangélique. — Le comte d'Orthe, commandant à Bayonne, répondit au roi : « Sire, je n'ai que de bons » citoyens et de braves soldats, mais pas un bour» reau. C'est pourquoi, eux et moi, supplions » votre majesté de ne vouloir employer nos bras » qu'en choses faisables........ » Quelques jours après, Orthe était empoisonné. — Le comte de Tende, commandant en Provence, tint le même

langage et subit le même sort. — Le comte de Gordes en Dauphiné, Chabot-Charni en Bourgogne, Saint-Hérem en Auvergne, la Guiche dans le Mâconnais, Jean Hennuyer, évêque de Lisieux, qui s'étaient dans les combats montrés défenseurs ardens de la foi, refusèrent avec courage le rôle odieux qu'on voulait leur imposer.

Quand Monseigneur du Puy, Antoine de Saint-Nectaire, reçut le fatal courrier, son ame s'indigna d'un pareil ordre. Il lui était facile plus qu'à tout autre d'anéantir jusqu'au dernier les hérétiques de son diocèse; mais, noble et belliqueux prélat, il ne voulait vaincre que par sa parole comme pasteur évangélique, que les armes à la main comme tous les braves de son illustre maison.

Il avait déjà fait preuve de zèle, je dirai même de rigueur pour le service de sa cause, toutefois loyalement, courageusement, aux risques de sa vie. On se souvenait encore au Mézenc de l'héroïque délivrance du monastère [1], et nos mon-

[1] Le sénéchal de Rochebonne et l'évêque Antoine de Saint-Nectaire se portèrent, en 1569, sur la chartreuse de Bonnefoy, dont s'étaient emparés les religionnaires et où ils avaient fait mourir le prieur, avec trois religieux. — Le couvent fut repris et la garnison passée au fil de l'épée.

DEMBIER DE CHEISSAC (Statistique du département de la Haute-Loire).

tagnards, surpris de voir une cuirasse d'acier si bien couvrir la poitrine d'un prêtre, ne tardèrent pas à dire, qu'une fois sorti du fourreau le glaive épiscopal était plus redoutable que celui des plus hardis chevaliers.

Saint-Nectaire avait, en effet, une de ces natures qui joignent à l'énergie de la volonté l'intelligence et le courage nécessaires pour la faire triompher. Avant que d'arrêter une résolution, il avait examiné prudemment quel bénéfice pouvait en retirer sa cause, quelle gloire devait en réjaillir sur son nom. Rarement il prenait l'initiative, souvent au contraire il chercha à modérer la trop irascible impatience de ses amis; mais, dès qu'il avait reçu quelque offense, dès qu'un imprudent adversaire s'était avancé trop près une arme à la main, alors nul homme de guerre ne se montrait plus résolu, plus vaillant, plus implacable.

A son caractère martial, à son dévouement religieux et chevaleresque pour ses opinions, aussi à la noblesse de son maintien, à la beauté de son visage, il était facile de reconnaître en lui le frère de Magdeleine de Saint-Nectaire, la charmante héroïne, la nouvelle Clorinde, comme l'appelle un gracieux écrivain, son compatriote [1].

[1] Précis de M. Chasteau-Dubreuil, membre de la société académique de Clermont-Ferraud, sur les guerres religieuses en Auvergne.

Pourtant, quelles destinées différentes l'un et l'autre accomplissaient en ce monde !...

Magdeleine, mariée au seigneur Guy de Miremont, resta veuve de bonne heure. Elle était riche, belle, jeune, et ce qui la rendait plus charmante encore, c'est qu'il ne se trouvait nulle part de femme plus vertueuse. Aussi, les adorateurs se pressèrent-ils bientôt autour d'elle. — *La fière amazone*, ainsi qu'on l'avait surnommée, repoussa tous les hommages. Eprise de je ne sais quel vif enthousiasme pour la liberté, son esprit séduit par la réforme, ou plutôt son ame, émue par le spectacle des malheurs de sa patrie, la détermina à prendre sa part de périls, à servir ses convictions avec la force de son bras, et désormais à ne plus aimer que la gloire.

Soixante jeunes gentilshommes, bardés de fer et dont l'armure couvrait sans doute des cœurs amoureux, lui servaient de continuelle escorte. Un mot, un seul regard ; et la troupe docile s'élançait sans mesurer l'obstacle. Mais aussi, comment ne pas tout oser sous les ordres d'un tel capitaine; quel exploit semble impossible avec de pareils soldats ? — Magdeleine s'était avancée jusqu'aux portes de Riom et de Clermont, s'était emparée de plusieurs bourgs, de plusieurs châteaux et ne craignit même pas de livrer bataille en pleine campagne. Le seigneur de Montal, lieu-

tenant du roi dans la Haute-Auvergne, fut vaincu par elle en diverses rencontres, ce qui plus tard lui revint en mémoire et le décida à tenter le siége du vieux manoir de Miremont. Mais, dit Mr Chasteau-Dubreuil : « Montée sur un cheval fougueux » que sa main flatte et maîtrise, subjuguant les » cœurs par tous les charmes de l'esprit, de la » jeunesse et de la beauté, Magdeleine transporte » et contient à son gré, selon le besoin de ses » habiles manœuvres, l'ardeur de cette foule de » jeunes guerriers, au noble sang, que l'amour et » la gloire ont, de tous les châteaux voisins, fait » voler sur ses pas. A la dernière de ces sorties » brillantes, où son sang-froid éclate autant que » son audace, la visière de son casque levée, son » fer croise le fer de Montal et l'abat; et, enfin, » après mille prodiges de valeur, après cinquante » jours d'un siége opiniâtre, son glaive disperse » les tentes des catholiques et sauve Miremont, » que neuf cents coups de canon ont vainement » foudroyé. Au bruit du vaillant fait d'armes de » cette nouvelle Clorinde, car on se croirait au » plus beau temps de la chevalerie, *Ventre saint* » *gris*, s'écria Henri de Navarre qui se connaissait » en gloire, *si je n'étais pas roi, je voudrais être* » *Magdeleine de St-Nectaire !* »

Antoine, son frère, s'était voué à l'église dès son jeune âge. Fidèle à ses premiers sermens,

il aimait cette fille du Christ, et son amour pour elle grandissait de toutes les persécutions du siècle. — Cadet de noble famille, sans doute qu'il était entré dans les ordres, comme tant d'autres, suivant l'usage; mais quand l'hérésie vint attaquer celle qui, en lui mettant au doigt l'anneau d'or, l'avait pris pour époux, son honneur de gentilhomme peut-être autant que sa foi de chrétien, éveilla en son cœur un jaloux orgueil. Il voyait le trône pontifical ébranlé, les positions ecclésiastiques compromises, la voix des conciles méconnue, le culte proscrit. Tous ces intérêts réunis ranimèrent encore sa ferveur et son courage. Il se fit deux cuirasses; une de bronze pour préserver son corps des balles, une d'inflexibles croyances pour sauver son ame et l'aguerrir contre les séductions périlleuses de l'hérésie. C'est avec cette double défense qu'il s'avança contre ses ennemis.

Il marchait le premier et dépassait les plus grands de sa troupe de toute la hauteur de la tête. Monté sur une mule caparaçonnée, on l'aurait pris pour un des vieux chevaliers du temps de Charles VI. Son armure noire lui faisait au premier abord un aspect sinistre; mais la riche croix d'or qui pendait sur sa poitrine, les cinq fuseaux d'argent sur fond d'azur qui blasonnaient son manteau, le magnifique panache écarlate qui se balançait sur son cimier et surtout sa figure

vermeille; sa barbe blonde, ses yeux bleus, les plus beaux qu'on pût voir, donnaient à sa personne un air doux et grave à la fois. Il était d'une force herculéenne et pendant la bataille portait toujours sur l'épaule une énorme massue. Un historien prétend qu'il ne se servait que de cette arme; car, dit-il, Nectaire avait horreur du sang.—Ce fait n'est point exact, bien s'en faut. Plus tard, nous retrouverons le preux évêque la hache au poing, les pistolets à la ceinture, ne craignant guère de purifier l'hérésie par un baptême sanglant.

Je l'ai dit : personne n'était plus impitoyable que Monseigneur du Puy, quand il avait en face un rebelle les armes à la main; cependant, le jour où ses ennemis lui furent livrés à merci, au lieu de les exterminer il les assembla tous dans la grande salle de son palais et, à l'exemple de Sigognes, gouverneur de Dieppe, leur tint semblable discours :

« Messieurs, cet ordre ne peut regarder que
» des calvinistes rebelles et séditieux; mais,
» grâce à l'Eternel, il n'en reste plus ici. Nous
» lisons dans l'Evangile, que l'amour de Dieu et
» celui du prochain doivent être, pour les chré-
» tiens, la loi et les prophètes : profitons de cette
» leçon qui nous est donnée par Jésus-Christ lui-
» même. Enfans du même Dieu, vivons en frères
» et ayons les uns pour les autres la charité du
» Samaritain. Tels sont mes sentimens; j'espère

» que vous les partagerez; ce sont eux qui m'ont » persuadé qu'il n'y avait dans cette ville aucun » citoyen qui fût indigne de vivre [1]. »

Touchés de ces paroles et *convaincus des volontés du roi*, les huguenots, dit Burel, firent confession de foi, protestèrent de vivre et de mourir dans la religion chrétienne, catholique, apostolique, romaine, et firent leurs pâques le dimanche après.

XIX.

UNE MESSE A FAY-LE-FROID.

1573.

Montmorency-Damville, gouverneur du Languedoc, écrivit à l'évêque du Puy pour le complimenter sur son habile conduite et pour lui confier

[1] Ce discours est celui tenu par le gouverneur de Dieppe, en présence des calvinistes assemblés à l'Hôtel-de-Ville. Si je l'ai mis dans la bouche de l'évêque du Puy, c'est que les circonstances, les résultats furent les mêmes. — Cependant les paroles d'Antoine de Saint-Nectaire durent avoir un caractère plus impérieux, plus précis, à en juger par la prompte soumission des religionnaires. Toutefois, il faut le dire à l'éloge de cet évêque, ami de Saint-Hérem, les massacres de la saint Barthelemi furent par lui et les siens énergiquement blâmés.

une seconde fois le commandement du Velay, en remplacement de Maubourg, démissionnaire. Saint-Nectaire accepta sans hésiter; mais, trompé par une soumission qui ne pouvait être sincère puisqu'elle n'avait point été libre, il vit bientôt les principales places de son diocèse envahies par les calvinistes. En vain Mr le sénéchal fit-il publier les ordonnances qui enjoignaient à tout citoyen d'aller à la messe et de suspendre les prêches, en vain commanda-t-on aux officiers royaux de procéder à la confiscation des biens appartenant aux hérétiques; en quelques mois, *Tence*, *Saint-Quentin*, *Monas*, *Saint-Voy*, *Adiac*, *Chapteuil*, *Espaly*, *Montgiraud*, *Saint-Pal-de-Mons*, *Bessamorel*, *Bellecombe*, etc., servirent de retraite aux religionnaires.

Il n'y avait pas un instant à perdre. L'évêque-gouverneur convoqua dans son palais les principaux gentilshommes de la province et leur exposa avec véhémence les périls de la situation. Il prêchait en traçant des plans de bataille. — Tous, excités par ses paroles ardentes, saisirent les armes; et chacun, à la tête d'une petite armée, s'en alla, qui à Montgiraud, qui à Chapteuil, qui à Saint-Pal.

Saint-Nectaire ne choisit pas pour sa part la plus facile expédition; il prit la route de *Fay-le-Froid*, suivi de quatre à cinq cents hommes au plus. — Quoique ce château fut en dehors du

Velay, le prélat ne se fit aucun scrupule de venir l'assiéger, et en cela il usait du droit de légitimes représailles. Il mit tant de promptitude dans sa marche, surtout tant de discrétion, que les religionnaires ne connurent son projet que lorsqu'ils le virent battre en brèche leurs murailles.

L'attaque fut aussi vigoureuse que décisive. L'évêque avait eu le soin de fournir d'excellentes arquebuses à sa troupe, et lui-même, flanqué de de deux canons chargés à mitrailles, commandait le feu, dit la chronique, comme s'il eût fait ce métier toute sa vie.

La place ne put opposer une longue résistance; Monseigneur, victorieux, entra dans le château aux acclamations des soldats surpris de rencontrer tant de vaillance chez un prêtre, et des catholiques de l'endroit qui vinrent se jeter à genoux sur son passage en criant: Noel! — Il se fit conduire immédiatement les chefs des rebelles, et sans prendre la peine de descendre de cheval:

« Ne vous souvient-il plus de moi, cria-t-il » afin que tous pussent l'entendre, je croyais » pourtant vous avoir déjà donné non loin d'ici » une leçon suffisante?.. Impies, pensiez-vous que » je ne vous atteindrais pas et que je ne saurais » trouver le chemin de ces montagnes? *Novit* » *Dominus viam justorum et iter impiorum* » *peribit* [1]. Vous avez fatigué la clémence du

[1] Psaume I, verset 6.

» ciel, vous avez épuisé celle des hommes ; il est
» temps enfin que mon troupeau se repose dans
» un bercail pacifique. Pour lui, je conserve ma
» houlette pastorale, mais pour les loups affamés,
» qu'ils prient Dieu maintenant, car je suis sans
» pitié! — Allons, Messieurs, ajouta-t-il en se
» tournant vers les chanoines de sa suite, pré-
» parez tout pour le divin office et hâtons-nous,
» on nous attend ailleurs. »

A ces mots, Saint-Nectaire descendit de cheval, revêtit les habits pontificaux, s'avança solennellement vers l'autel de pierre dressé au milieu de la place du village et y déposa ses pistolets, son épée et sa lourde massue. Les canons sonnèrent le premier coup, puis une décharge générale annonça à toute la populace que la messe commençait. Les captifs tremblans tombèrent à genoux. Dominés par la majesté plus encore que par la terreur de ce redoutable spectacle, ils se frappaient la poitrine et demandaient pardon. Alors, Monseigneur célébra le saint sacrifice, protégé par une triple haie de soldats qui tous tenaient en main leur arquebuse, mèche allumée.

Après la messe, une seconde salve d'artillerie vint donner le signal lugubre. L'évêque entonna le chant de la victoire[1] et les exécuteurs furent

1 Psaume IX.

pendre aux fourches patibulaires les principaux chefs ennemis. « Quelle scène lamentable, dit le » vieux manuscrit qui nous fournit ces détails, » les pauvres femmes pleuraient, s'arrachaient » les cheveux, demandaient grâce pour leur » époux, leurs frères, leurs amis; mais Mon» seigneur de Saint-Nectaire ne les regardait » même pas... »

Quand les suppliciés eurent rendu le dernier soupir, les troupes épiscopales se saisirent des prisonniers, leur lièrent les mains derrière le dos et, les chassant devant eux comme le bétail de la montagne, les emmenèrent au Puy de cette sorte. Ils les insultaient, les frappaient tout le long du chemin, tandis que le prélat devisait en riant avec les gentilshommes, et les prêtres chantaient le psaume du roi-prophète :

« — Il se tient aux embûches dans des villages, » il tue l'innoçent dans des lieux cachés, ses » yeux épient le troupeau des désolés, etc. »

XX.

LE CHATELAIN DE SAINT-VIDAL.

La croisade prêchée dans le palais épiscopal, il y a quelques jours à peine, venait de rallier tous

les gentilshommes de la province; un d'entr'eux surtout qui depuis long-temps s'était signalé par sa haine contre les religionnaires, se prononça dans cette réunion d'une façon si énergique, offrit ses services avec tant de dévouement, qu'il contribua, par son exemple peut-être plus encore que n'avaient pu le faire les paroles de l'évêque, à entraîner ses compagnons. — C'était Messire ANTOINE DE LA TOUR, baron de SAINT-VIDAL.

Saint-Vidal était le Montluc de ces contrées. Gentilhomme de vieille roche, puisqu'il avait eu des ancêtres qui marchèrent leurs enseignes déployées contre d'Armagnac, il tenait avec toute la rudesse égoïste et l'orgueil montagnard à ce qu'il appelait ses droits. Peu soucieux des intérêts étrangers aux siens, il ne se préoccupa d'abord que médiocrement de ce qui se passait dans le royaume, étant de ces races rustiques et sédentaires qui vivent satisfaites de leur situation et ne demandent qu'à la conserver. Aussi, disait-on, que si jusqu'alors la contrée n'avait été inquiétée par cette ancienne famille, c'est que nul, pas même les Polignac, ces grands déprédateurs, n'avait encore osé la provoquer ouvertement.

Toutefois, depuis plus de vingt ans que durait l'agitation autour de lui, le châtelain de Saint-Vidal avait eu le loisir d'étudier et de comprendre les tendances nationales. Tant qu'il ne s'était agi que de débats religieux, quoique bon catholique,

il était demeuré fort insouciant derrière ses créneaux bien garnis de canons et d'arquebuses; mais à mesure que l'insurrection ou plutôt que la révolution prenait un caractère plus libéral, plus directement hostile à la féodalité, on commença à l'entendre murmurer, rugir sourdement. Comme au lion étendu sous un rayon de soleil, il lui en coûtait de sortir de ce doux nonchaloir qui était sa vie; cependant le jour où les religionnaires vinrent s'emparer violemment des châteaux du Velay et en chasser les maîtres pour s'y établir en garnison, tout-à-coup, sans qu'encore son nom eût été prononcé, on le vit s'élancer hors de sa tanière en s'écriant, la rage dans la voix et dans les yeux : *Malheur à qui me trouble!*

Saint-Chaumont, Saint-Hérem et lui, les trois protecteurs de la vieille cause, firent bonne garde, Dieu le sait, alors que ligués ensemble ils s'étaient chargés de la défense du pays. Il y a dix ans que nous les avons rencontrés traquant comme des bêtes fauves ces troupes vagabondes qui désolaient nos provinces, et jamais justice ne fut plus expéditive que la leur, nous l'avons dit. — Depuis ce temps, le calme ayant un peu semblé renaître dans nos montagnes, notre prévôt était rentré chez lui et avait refermé sa porte avec brutalité sur les bruyantes clameurs de la politique du siècle. Il voulait tout oublier, il voulait surtout ne plus rien entendre, et ne demandait pour sa part que le repos de son oisive jeunesse.

Nul, en effet, n'avait moins d'ambition, ne tenait moins à plaire que le farouche châtelain. Elevé dans la campagne, chassant les sangliers et les loups, il n'avait de compagnie ordinaire que celle de quelques femmes de sa famille timides et dociles, d'un jeune fils presque aussi taciturne que lui, et d'un troupeau de rustres, ses serviteurs, habitués à trembler au premier signe et auxquels du reste il ne faisait presque jamais l'honneur d'adresser la parole.

St-Vidal était petit, laid, irascible et fort souvent de méchante humeur. Il avait la voix brève, incisive, le propos franc jusqu'à la rudesse, les habitudes très-peu courtoises. S'il faut en croire quelques peintures et certains manuscrits de l'époque, malgré la laideur de son visage, lorsqu'un sourire venait parfois l'animer, alors sa physionomie prenait aussitôt une expression indéfinissable d'intelligence, de finesse, de malice surtout, qu'on ne rencontre guère que chez nos montagnards, esprits plus narquois sous leur simple et grossière enveloppe, que beaucoup de ceux qui se croient leurs maîtres. — Pendant sa vie entière il porta le même costume ; c'était un maillot collant en tiretaine rouge avec un justaucorps de velours violet, un grand manteau noir et le feutre à large bord. — Son ceinturon, en peau de buffle, était garni d'un anneau de cuivre pour accrocher son couteau de chasse et d'une poche

où il fermait son livre d'heures; car il lisait très-religieusement ses offices deux fois le jour. Il avait aux oreilles des anneaux d'or, se tenait toujours la tête rasée, mais en compensation laissait croître outre mesure sa barbe et ses moustaches rousses.

« Par saint Antoine de Viennois! disait-il un jour qu'il giboyait avec Lysias de Maubourg, je donnerais bien trois des bonnes années de ma vie pour tenir au bout de l'arquebuse que voilà, quelques quarterons de ces parpaillots hérétiques, tant seulement le petit Béarnais, le Condillon et ce damné d'amiral. — Vois-tu, camarade, crois-moi, nous n'aurons ni paix, ni trève, que le roi notre sire, n'aie pendu haut et court aux plus belles fourches de son royaume tous ces croquans de la vache à Colas... Qu'ils viennent, qu'ils viennent encore me sortir de mon château, et, jour de Dieu! nous verrons.... Ah! mes drôles, vos sousguenilles ne sont pas assez passementées, vos escarcelles ont les mailles trop larges à ce qu'il me paraît, vous voudriez nos écus d'or et nos pourpoints?.. Je me ferais plutôt écrouler ma tour de Saint-Vidal sur le corps, que de vous en laisser prendre une pierre, vile canaille.... »

Telles étaient encore les opinions du châtelain, le jour où M. de Saint-Nectaire reçut sa commission de gouverneur et convoqua la noblesse vellavienne pour lui soumettre la fâcheuse situation

du pays[1]. Saint-Vidal, comme nous l'avons vu, ne se rendit pas le dernier à l'appel; cependant l'évêque ne crut pas devoir l'employer immédiadiatement, il le tenait en réserve, si je puis parler ainsi.

Ce ne fut qu'après le retour de Fay, alors que tout glorieux de son succès il montait à Notre-Dame pour chanter un *Te Deum*, que le prélat apprit subitement l'apparition des huguenots aux portes du Puy. Cette nouvelle consterna les habitans de la bonne ville qui ne croyaient pas l'ennemi si voisin; mais la frayeur fut bien plus grande encore lorsqu'ils acquirent la triste certitude qu'Espaly et son château étaient au pouvoir des hérétiques. Il n'y avait pas un instant à perdre, aussi l'évêque se hâta-t-il d'envoyer quérir le seigneur de Saint-Vidal, en lui faisant remettre par Hector de Tourenc, juge à la cour du sénéchal, la lettre suivante :

« Monsieur le baron de Latour-St-Vidal,

» Il n'est pas que vous sachiez que les hérétiques,
» qui s'étaient montrés en armes sur plusieurs

[1] Ce prélat, sur la démission que Latour-Maubourg avait faite de la charge de gouverneur du Velay, avait été nommé au gouvernement de ce pays, par des lettres du maréchal de Damville, données à Montpellier, le 7 décembre 1583.

ARNAUD (Histoire du Velay, tome 1[er], liv. IV, p. 367).

» points de notre diocèse, occupent depuis plus » de vingt-quatre heures la ville et le fort d'Espaly. Des hommes que notre charité avait » épargnés, retournant à leurs damnables pratiques, leur ont livré plusieurs de nos places. » Déjà les communications sont interceptées par » des bandes de pillards. Hier au soir, malgré le » vent et la neige, les isliers sont sortis, mais la » nuit était si profonde qu'il a bien fallu renoncer à une attaque; d'ailleurs, les huguenots » sont plus nombreux qu'on ne le pensait. Nous » avons nos peines pour retenir la jeunesse. Le » conseil se réunit souvent, et ne sait quel » parti prendre. Ce sera vous, Monsieur le baron » de Latour Saint-Vidal, qui le déciderez. Tous » connaissent ici votre bravoure, votre habileté, moi surtout. Je vous attends donc prochainement avec les hommes dont vous pourrez » disposer. Dieu aidant et votre bonne épée, nous » serons forts. — N'y faites faute.

» Salut et bénédiction sur vous.

» † Antoine, *évêque du Puy, gouverneur et comte du Velay.* »

Le 11 janvier 1574 [1].

[1] Cette lettre n'est point écrite telle que nous la donnons ici; si nous n'avons point été assez heureux pour la reproduire textuellement, la faute en est à l'ancien archiviste, qui se contente d'en faire l'analyse sommaire.

Dès que Saint-Vidal eut pris lecture de cette lettre, quoiqu'il fut déjà nuit, il assembla aussitôt sa famille. Sa vieille mère, sa femme, ses quatre enfans, ses sœurs et son frère descendirent dans la grande salle où il les attendait. — Il resta quelques instans sans mot dire, se promenant à grands pas, les yeux sans cesse attachés sur la missive épiscopale. Tous le regardaient avec étonnement, prévoyant bien qu'il avait quelque triste nouvelle à leur apprendre. Enfin, s'approchant de Françoise d'Albon, il lui dit : « Ma mère, il me » faut partir sans délai; l'ennemi est à nos portes, » Monseigneur m'attend, priez pour moi, adieu; » et il l'embrassa. Il embrassa aussi Claire de Saint-Point sa femme, Françoise de Bellecombe, la dame de la Tourette, Louise de Servissac, Antoinette de Roquelaure ses sœurs, Claire de Rochefort d'Ailly, Marie et Anna ses filles; et quand il en fut à son fils qui demandait à le suivre, il lui répondit en lui serrant la main : « Non, Gilbert, » non... Votre place est ici, plus périlleuse encore » que la mienne, puisque vous êtes seul pour » défendre ce que nous avons de plus cher au » monde. Bon courage, enfant, et que Dieu vous » garde. » — Ensuite, il prit quelques instans à part Henri de la Tour d'Adiac, son frère, lui donna ses instructions au sujet des levées d'hommes à faire, lui remit son testament, monta à cheval, et sans même se retourner, quoique les larmes

aux yeux, s'en alla au Puy escorté seulement par Mr, de Tourenc et trois ou quatre paysans, ses fidèles vassaux.

XXI.

SIÉGE D'ESPALY.

1574.

Depuis déjà plusieurs heures le couvre feu avait sonné; c'était, dit Burel, vers le milieu de la nuit du 9 au 10 janvier, une bande d'environ cent cinquante religionnaires, qui s'était avancée sans bruit le long des chemins creux, s'introduisit furtivement dans le bourg d'Espaly. Presque tous étaient étrangers et n'auraient certainement pas connu si bien les secrets défilés de nos montagnes, s'ils n'eussent eu pour capitaine un homme du pays, nommé *Vidal Guyard*, autrefois mercier dans la rue Notre-Dame-des-Anges, au Puy.

Ce Guyard, comme tous les chefs de partisans à cette époque, était courageux, adroit, surtout d'une audace prodigieuse. — Pour guider ses gens sans coup férir et pour ne pas éveiller les habitans, car son but était de prendre sur-le-champ la forteresse, il pénétra dans le bourg par un égoût, s'approcha doucement du factionnaire de

la poterne, le frappa d'un coup de poignard, puis courut ouvrir aux religionnaires qui, une fois maîtres de la place, ne tardèrent pas à l'être aussi du château.

Aussitôt, les pauvres villageois effrayés s'en vinrent demander du secours au Puy, qui n'est qu'à trois portées d'arquebuse de chez eux, ainsi que chacun sait. — Les citoyens n'hésitèrent pas, ils prirent spontanément leurs armes et se disposèrent à marcher. Mais St-Nectaire, qu'on s'attendait à voir plus furieux que personne, puisque c'était à lui qu'appartenait le château, se montra au contraire d'une merveilleuse prudence. « Qu'allez-» vous faire, Messieurs, dit-il aux consuls qui lui » apportèrent la nouvelle, comment, vous vou-» driez ouvrir vos portes et vous mettre en cam-» pagne à pareille heure?... Mais, qui vous dit » que ce n'est pas une fausse alerte? Que ces » gens d'Espaly ne se laissent pas épouvanter par » une poignée de misérables comme des passe-» raux sous le passage d'un épervier?.. Qui vous » dit encore qu'il n'y a pas quelque trahison sous » cape et que, tandis que nous serions à nous » morfondre les pieds dans l'eau, d'autres mieux » avisés ne pénétreraient pas chez nous?.. Croyez-» moi, Messieurs, la colère est mauvaise con-» seillère. Pour aujourd'hui, faites bonne garde, » doublez les postes autour des remparts et » demain, nous verrons. »

L'avis était sage, et malgré les murmures des jeunes gens on le suivit. — Le lendemain, dès la pointe du jour, le conseil s'assembla. Il n'y eut qu'une voix; ce fut d'envoyer deux ou trois compagnies pour châtier ces mauvais drôles comme ils le méritaient. — Cependant, d'heure en heure, de nouveaux émissaires étaient introduits. Vrais ou faux, leurs renseignemens ne rassuraient guère l'assemblée. Les religionnaires disait-on, n'étaient plus cent cinquante, mais deux cents, quatre cents, six cents, tous bons soldats, bien armés et peu disposés à céder la place.

Alors, on ne parla plus tant de s'en aller de suite vers Espaly. Chacun pensa d'abord à ses propres affaires. Ceux qui avaient quelque chose en dehors de la ville, commencèrent par y mettre ordre avant tout et le plus discrètement qui leur fut possible [1]; on reprit après les délibérations. — L'évêque annonça qu'il écrirait à Saint-Vidal pour lui confier le commandement des troupes et, qu'en attendant, le mieux à faire était de réparer les brèches des murailles, de boucher les portes mal gardées et de ne plus poser les armes.

[1] Ceux qui avoient le moyen, portaient leurs meubles dans la ville pour les tenir en sûreté, et ledict jour de dimanche, tout le monde des faubourgs et ouvreirs travailloient à se renforcer pour leur sûreté.

BUREL (manuscrit original).

Cette fois, on trouva l'évêque par trop prudent, et, certes, il savait pourtant bien se montrer quand il pensait devoir le faire !.. Mais la jeunesse, qui n'a jamais les yeux ouverts sur le danger, ne voulut pas céder comme elle l'avait fait la veille; et le soir de ce jour elle s'en alla bruyamment reconnaître ce qu'il fallait croire de la bravoure des ennemis. Ceux-ci, qui l'avaient vu venir, la reçurent de manière à ne plus lui laisser de doutes. Au premier coup de feu, un jeune anicien resta sur la place.

Emus du péril que couraient leurs enfans, les pères se décidèrent alors. Ils prirent leurs arquebuses et vers les dix heures du soir, à la lueur des torches, malgré la neige qui tombait à gros flocons, ils s'avancèrent pour assiéger Espaly. Tous étaient furieux, aussi se marquèrent-ils d'une croix blanche, bien résolus à occir sans miséricorde quiconque dans la mêlée n'aurait pas sur son chapeau le signe libérateur. — Singulière expédition, que celle qu'entreprennent ces bonnes gens, la nuit, aux flambeaux, par un temps pareil !.. Mais leur ardeur est si juste, leur motif si touchant, qu'on pardonne et qu'on admire cette naïve colère. — Les compagnies bourgeoises se mirent en marche, commandées par les capitaines *isliers* [1]. A voir les équipages, on eût

[1] La ville était divisée en *îles* ou quartiers. Chaque île formait une compagnie que commandait un capitaine.

dit que nos citoyens partaient pour de lointains pays. Ils avaient leurs canons, des pétards, des cordes, des échelles, un arsenal entier, voir même des matelas préparés pour servir de gabions. — Cependant, l'épaisseur des ténèbres et la neige les forcèrent de battre en retraite; ce dont se réjouirent beaucoup les huguenots, encore mal assurés et qui profitèrent de ce répit pour se fortifier davantage [1].

Dès que Saint-Vidal fut arrivé il monta chez Monseigneur pour se concerter avec lui. L'évêque, que beaucoup de ses amis blâmaient à cause de la façon peu miséricordieuse avec laquelle s'était terminée son expédition dans les montagnes, le reçut à bras ouverts. « Hélas! Monsieur le baron, lui dit-il, nous vivons en un temps où les gens de cœur sont bien à plaindre! J'étais triste en songeant qu'il m'allait falloir prendre encore les armes. Maintenant que je vous vois, je suis tranquille.... Soyez donc le bien venu. » Et il lui raconta ce qui s'était passé.

1 .... Que fust l'occasion que lesdicts huguenots se renforcèrent par tranchées à l'entour des murailles dudict Espaly; tombarent, abbatirent et bruslèrent presque la moitié des maisons pour se rendre plus forts; ayant mis en prison les pauvres paysans d'Espaly pour les rançonner, bien qu'ils eussent mis tous leurs biens et danrées dans le château pour s'en secourir. (Manuscrit original de BUREL.—Manusc. de M. de ST-SAUVEUR.)

Le lendemain, quand Saint-Vidal parut à l'assemblée, il commença par blâmer très-brutalement la folie du peuple et surtout l'incurie des conseillers municipaux. On dit même que la violence de son exorde excita d'abord quelques murmures. Le châtelain ne sembla pas s'en apercevoir; mais par une adroite tactique il vint ensuite à désigner en termes si bienveillans quelques-uns de ceux qui l'écoutaient, parla avec tant d'éloges de la sagesse de Saint-Nectaire, de l'admirable conduite des citoyens du Puy lors du siége de 1562, que sa harangue fut couverte d'applaudissemens, et qu'il fut par tous proclamé le seul capable de sauver le pays.

Les Aniciens, mieux dirigés cette fois, passèrent une semaine à faire leurs préparatifs. Pourquoi se hâter en effet, puisque les huguenots fermés dans Espaly n'osaient eux-mêmes sortir, tandis que les catholiques n'avaient qu'à choisir le moment favorable ?—Saint-Vidal organisa donc ses troupes. Il avait sous ses ordres la milice bourgeoise, les soldats du roi, les arquebusiers de Monseigneur et quelques compagnies de volontaires, comme celles du jeune vicomte de Polignac, de Tirebolet, du seigneur d'Adiac, son frère, etc... — Quand tout fut prêt, il attendit une belle journée et, le 20 janvier, vers les huit heures du matin, après avoir passé une revue générale, il fit marcher sur Espaly dont il entreprit le siége immédiatement.

Avec de pareilles forces il était impossible que les murailles pussent long-temps résister; aussi, en moins d'une heure était-on entré dans le bourg triomphalement par la brèche. Ce facile succès sembla d'un heureux augure à Saint-Vidal qui s'attendait à prendre le château de la même manière. Mais le château, bâti sur un haut rocher, d'un côté défendu par la rivière de Borne, de l'autre par d'immenses fortifications, resta ferme et dédaigneux sous les coups impuissans qui ne pouvaient l'atteindre [1]. — Les assiégeans tournaient et retournaient sans cesse pour découvrir quelque issue; ce fut en vain. A mesure qu'ils s'approchaient, une grêle de balles renversaient les plus hardis.

Cependant Saint-Vidal voulut tenter un dernier effort. Suivi d'une dizaine d'hommes il avisa une pointe de rocher, fit dresser des échelles et déjà

[1] Les huguenaulx se garantirent dans le castel-fort d'Espaly, où ils se renforcèrent si terriblement qu'il n'y eut moyen de les en sortir, si ce n'est plus tard par composition. Les pauvres paysans avec leurs femmes et enfans estoient par les rues criant miséricorde et qu'on leur sauvast la vie. Et y fust par moi, *Jean Burel*, garanty un petit enfant de deux ans qui se brusloit. — Et la ville fut pillée par les soldats, pendant lequel temps que les huguenaulx demeurèrent au château, la ville fut démantelée de plus de 100 pas.

(BUREL.)

tentait l'escalade, quand un coup d'arquebuse qui l'atteignit à l'épaule le renversa noyé dans son sang. Alors, ses soldats découragés l'étendirent dans une litière prêts à l'entraîner dans leur fuite; mais lui que le désespoir, que la honte faisaient plus souffrir encore que sa blessure, « nous revien- » drons bientôt, cria-t-il, et cette fois, je le jure, » nous chasserons du nid royal ces infâmes bri- » gands, ces scélerats... En attendant, camarades, » qu'on brûle tous les taudis de ce village, qu'on » renverse toutes ces murailles, et que Dieu nous » fasse un prompt retour. »

Il dit, et la troupe désespérée se pressa d'obéir; — de telle sorte que ce pauvre village, alternativement ravagé par les deux camps, ne savait plus quel était pour lui le plus à craindre[1].

Saint-Vidal éprouvait de si vives douleurs qu'il lui était impossible de quitter le lit; toutefois, malgré ses souffrances, il ne cessa un seul instant de diriger toutes les opérations militaires. Chacun venait lui rendre compte heure par heure et rien

[1] Pendant la nuict sortoient de la ville pour battre l'estrade, les compagnies. — Et y furent prins pendant ledict temps plusieurs huguenots, et après, pendus au Martoret par sentence du prévost, sortans les gendarmes sur la minuict avec leur trompette sourde; car ils avoient autre trompette pour le jour.

(BUREL.)

dans la ville n'était entrepris sans son ordre. L'évêque, heureux d'avoir rencontré un si vaillant capitaine, semblait se reposer sur lui avec confiance; quelques familiers assuraient même que déjà il s'était démis en sa faveur du commandement de la province.

Une semaine se passa en observations réciproques; seulement, dit Burel, plusieurs religionnaires imprudens qui avaient quitté le château, furent saisis, amenés devant le prévôt et pendus dans les vingt-quatre heures.—Messieurs de la ville voyant que les Calvinistes étaient bien résolus à garder et à défendre la place, qu'en définitive c'était sur eux que retombait tout le mal, se déterminèrent à entrer en négociations.

Il y eut donc une assemblée générale à laquelle Saint-Vidal se rendit. On y décida que sans plus attendre, pour que le pays n'eut pas plus longtemps à être inquiété, le lendemain Mr de Volhac, capitaine mage, accompagné d'un parent de Guyard, irait porter à ces rebelles les propositions d'accommodement.—Guyard traita de puissance à puissance et, dès l'ouverture, ne craignit pas de demander trente mille livres. La somme était exorbitante, la ville ne pouvait s'imposer un pareil sacrifice. On voulut essayer de le rendre plus traitable, le reître fut inflexible.

Alors Saint-Vidal, qui n'avait vu qu'avec chagrin les démarches du conseil, qu'avec dépit l'exigence

des religionnaires, promit aux consuls qu'avant peu et sans qu'il leur en coûtât si cher, il saurait bien leur rendre la forteresse d'Espaly. « Ce qui » fait leur force, dit-il, c'est notre loyauté; ce » qui les rend insolens, c'est votre frayeur, » Messieurs. Pourquoi donc, s'il vous plaît, traiter » ces vilains comme d'honnêtes gens et cette » poignée de traîtres comme de loyaux sujets ?... » Pour les vaincre, il faut se mettre sur leur » terrain et les combattre à armes égales. Ils » viennent la nuit, s'introduisent chez vous en « voleurs, se mettent à commander dans vos » maisons, et pour qu'ils déguerpissent vous leur » faites offrir de l'or?... Le bel exemple pour » les autres... »

Alors Saint-Vidal, à qui le conseil laissa le soin de le débarrasser comme il l'entendrait d'un si dangereux voisinage, ne craignit pas d'employer la plus odieuse calomnie. Le perfide montagnard fit aussitôt fabriquer une lettre, adressée aux consuls par Guitard, dans laquelle celui-ci moins exigeant en secret qu'il l'avait paru naguère proposait, pour quelques centaines de pistoles, de livrer à merci Morfouse son lieutenant et sa garnison, sans pitié pour un seul.

Cette missive fut mystérieusement communiquée à Morfouse qu'on connaissait pour un homme très-irascible. Celui-ci attendit la nuit. — Dès que le capitaine eût fait sa ronde et que tranquille sur

le bon ordre de ses postes il se fut retiré, le lieutenant réunit ses camarades dans une des salles basses du château et leur donna la preuve de l'infâme trahison de Guitard. La troupe furieuse, qui avait plutôt besoin d'être maintenue que provoquée, se constitua immédiatement en tribunal vengeur. C'était un terrible spectacle que de voir à pareille heure cinq ou six cents rebelles armés de torches et de poignards, assemblés sous les voûtes profondes du manoir qui salua roi Charles VII, et là, comme les inquisiteurs qu'ils maudissaient, condamner sans vouloir même l'entendre leur chef, celui qui venait de les rendre redoutables à plus de vingt mille citoyens. — La mort de Guitard se décida au milieu des imprécations de ses juges; mais l'arrêt n'était pas encore rendu que déjà quelques-uns s'étaient élancés dans sa chambre pour l'assassiner [1].

Le lendemain, cette nouvelle fut apportée à

[1] .... Fut faicte une fausse lettre pour porter à Morfouse, son lieutenant, contenant que ledict Guyard avoit promis à ceux du Puy de leur rendre Morfouse et les autres soldats, et les faire tuer. — Laquelle lettre porta le seigneur St-Agrève, huguenot gagné; et jouant son personnage, la bailha et rendit à Morfouse, disant secrètement que luy donnoit advis de son profit. — Et tout à l'heure, fut tué d'un coup de pistolet au travers du corps Guyard, et le fils de Faoc, pour l'avoir voulu soutenir.

(BUREL).

Saint-Vidal qui apprenait en même temps, par un courrier du Languedoc, sa nomination de gouverneur du Velay. Ce double événement fut un grand sujet de joie pour la ville.

Morfouse, qui peut-être lui-même avait été gagné, se montra plus facile que son prédécesseur; car il ne tarda pas à conclure un traité avec les consuls du Puy, dont voici les clauses principales :

1° Il sera compté deux mille écus d'argent pour toute la garnison.

2° Il y aura un cheval et une paire de chausses pour le capitaine, des souliers, des chapeaux et des épées pour les soldats.

3° De son côté, Morfouse le capitaine s'engage pour lui et ses gens à évacuer de suite le château et le bourg d'Espaly.

4° Enfin, pour garantie de l'exécution du présent traité, des ôtages seront donnés de part et d'autre [1].

Tout fut fidèlement exécuté et les clefs de la place remises entre les mains de l'évêque. — Mais une circonstance qu'il ne faut pas oublier ici et qui par malheur se reproduit trop souvent à

1 — De la part du Puy, noble Louys d'Albiac, seigneur de Ferranhe, et Jean Pandrau, cuyratier, de la ville, et bailhé en leur lieu le seigneur de Monteils et de Montréal. — Et ledict Morfouse bailha quatre de ses soldats pour demeurer en ostage. (BUREL.)

cette époque désastreuse, c'est la barbarie de la populace des faubourgs ; car je n'ose accuser d'honnêtes citoyens. « Oui, dit le chroniqueur » indigné, disons-le, après la rendue du chasteau » d'Espaly les habitans et le peuple du Puy sor- » tirent hors de la terre le corps de Guyard à qui, » par grand' dérision, on arrachoit la barbe et les » yeux de la tête à grands coups de pierre. »

XXII.

ADIAC. — CHAPTEUIL. — TENCE. — SAINT-PAL.

1574.

L'année 1574 fut des plus désastreuses pour le Velay. La longue occupation d'Espaly avait été d'un exemple funeste pour tous ces religionnaires maraudeurs; il leur semblait que puisque leurs compagnons avaient pu s'emparer d'un poste aussi avancé, avaient su s'y maintenir avec tant de vaillance, eux n'auraient pas grand'peine pour soumettre et conserver quelques châteaux perdus dans la montagne. — Ce fut, pour ainsi dire, une invasion générale. Sur tous les points à la fois on voyait apparaître des bandes affamées qui soudainement se ruaient sur les hameaux, pillaient ce qu'elles trouvaient, puis s'en allaient triom-

phantes dévorer leur butin derrière les murailles crénelées de certains seigneurs absens ou surpris sans défense. Saint-Quentin, Bessamorel, Bellecombe, Chapteuil s'étaient livrés en tremblant. Quelle résistance pouvaient opposer hélas! de tristes manoirs déjà ruinés, et dont quelques-uns changés en monastères servaient d'asiles à de pauvres femmes?..

Saint-Vidal reprit les armes. Il avait une double vengeance à exercer; d'abord pour sa blessure à peine cicatrisée et surtout pour la honte de la dernière capitulation, puisqu'au lieu d'avoir fièrement chassé l'ennemi il avait été réduit à acheter sa retraite. — Certes, le nouveau gouverneur n'était pas homme à pardonner de telles injures; il le fit bien voir. Partout où il passa, suivant la politique de Tarquin et du duc d'Albe, il ne laissa pas un chef debout. C'était à chaque fourche de *paroisses infectées*, ainsi qu'il les appelait, pendaisons de ministres, de capitaines, de soldats hérétiques, en présence du populaire convoqué à son de trompe et de tambourin.

Il commença ses exécutions au château d'*Adiac* qui appartenait à son frère. En moins de huit heures il fut maître de la place et, sans autre procès, fit jeter du haut des murailles, comme jadis le baron des Adrets, cinq ou six des plus mutins, puis envoya le capitaine pieds et poings liés au prévôt de la ville, pour qu'il fût pendu

sur la place publique. — Il ne s'arrêta pas, reprit *Saint-Quentin*, *Chapteuil*, *Bellecombe*, *Bessamorel*, etc., avec la même promptitude et châtia les rebelles de la même façon. — Le quartier-général était au Puy. L'évêque qui plusieurs fois par jour recevait de secrets émissaires, lui expédiait promptement des vivres, des armes et au besoin des troupes fraîches [1].

Plus Saint-Vidal s'avançait à travers nos campagnes envahies, plus il se sentait disposé à redoubler de violences. Le sang hérétique semblait fortifier son courage, raviver sa haine; on eût dit que le spectacle du désespoir et de la mort ne faisait qu'endurcir davantage encore son cœur. — *Tence*, assiégée par lui, fut prise en deux jours et livrée au plus infâme pillage. Ses soldats se répandirent par la ville l'arquebuse sur l'épaule, le sabre au poing, poursuivant, égorgeant les malheureuses gens sans distinction ni d'âge, ni de sexe, sans pitié pour ceux qui se disaient catholiques. Ils entrèrent dans les maisons, prirent ce qu'ils purent emporter et firent en s'en allant

[1] ... A Monsieur l'évêque du Puy, comte de Vellay, qui avait toujours tenu table ouverte pour tous les gentilshommes, capitaines et autres seigneurs de bonnes villes qui venoient pour les siéges... Donné pour ses dépenses la somme de 500 l.

Registre original de l'assiette et imposition du diocèse pour l'an 1574 (*Aux archives de la Haute-Loire*).

un bûcher de tout le reste[1]. On assure même, c'est horrible à dire, qu'excités par leur féroce commandant, ils éventrèrent les morts, ayant ouï raconter que quelques montagnards avaient avalé des pièces d'or. Ainsi donc, plutôt que de perdre les moindres parcelles de butin, les forcénés eurent l'atrocité d'aller fouiller dans des entrailles encore palpitantes pour y chercher le prix de la victoire. Là, comme ailleurs, furent sacrifiés tous les chefs rebelles, sans pardon pour un seul. — Après cette sanglante expédition, il vint assiéger le château de *Saint-Pal-de-Mons*. Les religionnaires tinrent bon et déjà même espéraient rendre inutiles les efforts de leurs ennemis, lorsque le rusé vélaunien eut la pensée de détourner les sources qui fournissaient l'eau à la place. Le moyen réussit complètement. Les assiégés capitulèrent, ne demandant pour unique condition que de sortir *vies et bagues sauves*. On leur promit tout ce qu'ils voulurent; mais, une fois livrés, Saint-Vidal fit dresser ses potences[2] et marcha

[1] Le seigneur de Saint Vidal ayant fait faire une cryée de n'épargner personne des huguenots, au moyen de quoy grand nombre furent tués et massacrés, même un soldat qui fut mené au Puy au-devant des Carmes et illec, tué en sang froid et enterré à la porte des Carmes, dehors.

(Manuscrit dit de M. *de Saint-Sauveur*, feuillet 68 verso.)

[2] Le baron de Saint-Priest amena six d'entre eux à son

sur *Saint-Voy* qui depuis plus de douze années servait d'asile aux huguenots de la frontière.

Il voulait couronner sa course victorieuse par l'extermination de ce repaire; mais dès que les montagnards apprirent l'arrivée du gouverneur, eux qui n'avaient pour se défendre ni forteresses, ni armes, ni murailles, ne songèrent pas à une impossible résistance [1]. Les uns prirent la fuite, les autres se résignèrent, et quand Saint-Vidal se présenta dans le village, les portes étaient ouvertes, l'église rendue à son premier culte était décorée comme aux jours de fête, les cierges brûlaient dans le sanctuaire, le peuple prosterné sur les dalles chantait des cantiques et le prêtre disait la messe.

Que penser aujourd'hui de cet intrépide exterminateur, de ce nouveau Montfort qui, le sabre

château près de Saint-Etienne (en Forez), les y fit massacrer et porter dans une charrette à la place publique de Saint-Etienne, afin d'effrayer les religionnaires et d'affermir ceux qui avaient abjuré.

(ARNAUD, liv. IV, t. I, page 374).

[1] Les habitans de Saint-Voy, qui étaient tous protestans, sans forteresse, et environnés de garnisons toujours prêtes à les harceler, interrompirent leurs prêches. Les uns se retirèrent en Vivarais, les autres abjurèrent le calvinisme; et la messe, qui n'y avait pas été dite depuis plus de douze ans, y fut célébrée.

(*Idem*, t. I, liv. IV.)

à la main, passe sur ces générations agitées comme le moissonneur sur un champ de blé? Faut-il dire sa mémoire exécrable et la flétrir à jamais, ou plutôt voir en lui un de ces instrumens de la providence qui obéissent à d'ardentes convictions et qui, apôtres militans, trouvent dans leur conscience l'absolution, l'approbation même des cruautés qu'ils commettent?...



LIGUE.

XXIII.

LA SAINTE UNION.

De 1574 à 1577.

Le duc d'Anjou venait d'être nommé roi de Pologne; Charles IX, dévoré par une maladie d'entrailles, ne pouvait vivre long-temps. Le dernier fils de Catherine, le duc d'Alençon, dont nous n'avons point encore parlé, crut le moment favorable pour se frayer sourdement un chemin vers le trône. — Il était facile à ce prince de se créer des partisans; bientôt en effet il vit les gentilshommes les plus considérables du royaume le désigner comme celui qu'ils espéraient. Les protestans et grand nombre de catholiques modérés, tels que les quatre Montmorency, Biron, Cossé,

Bouillon, Turenne, avaient eu tant à se plaindre des deux aînés que dans l'un et l'autre camp les vœux éclatèrent pour celui qui n'avait trempé ni dans les massacres de la saint Barthelemy, ni dans les réactions contraires. Les persécutions sanglantes de la cour, les résistances non moins cruelles des huguenots avaient fait naître un troisième parti qu'on appela POLITIQUE, parce que celui-ci voulut rester en dehors de toute participation religieuse.

Alençon, par son défaut d'intelligence, par son lâche caractère surtout, ne sut pas profiter de la position que lui faisaient les circonstances. Tout se présentait favorablement à lui, il n'avait qu'à se laisser aller à ce sentiment honnête qui jusqu'à cet instant lui avait valu quelque estime, pour rallier sous sa bannière la plus pure noblesse de France. Mais au lieu d'accomplir loyalement sa mission, parce qu'il crut le roi de Navarre plus habile et plus aimé il en devint secrètement jaloux; et cette coupable inquiétude, qui en fit un traître, le perdit à jamais.

C'était le 10 mars 1574, les deux princes avaient décidé qu'ils s'évaderaient ensemble de Saint-Germain, où était la cour, pour se réfugier chez leurs amis de l'opposition. — Tout était prêt; à minuit, au moment de partir, Alençon vint dénoncer le projet à sa mère, rejetant sur son complice l'entière préméditation du crime, si c'était un crime à Henri de Bourbon de chercher à

reconquérir son indépendance ?—Catherine affecta une si vive frayeur qu'il semblait que déjà l'ennemi était aux portes du château; elle entraîna immédiatement dans Paris le roi malade, retint au Louvre les deux fugitifs, fit arrêter François de Montmorency, le maréchal de Cossé et plusieurs autres grands seigneurs, puis s'empressa de remettre l'affaire entre les mains du parlement qui la suivit sans désemparer. — Le roi de Navarre, traîné à la barre, répondit aux accusations avec un calme, une dignité, une énergie admirables. Son discours produisit une impression si profonde que ceux qu'on lui avait donnés pour juges, n'osèrent prononcer d'arrêt. Le noble courage qu'il déploya en cette périlleuse circonstance est certainement un des actes de sa vie qui l'honoreront le plus longtemps dans la postérité, et cependant il avait vingt ans à peine!

... Alors, expirait dans les plus atroces souffrances l'indigne Charles IX. A son lit de mort, le malheureux maudissait encore tout ce qu'il laissait sur la terre et n'emportait dans la tombe qu'une mémoire éternellement abhorrée.

Catherine, régente, se hâta d'expédier des courriers en Pologne. — Le duc d'Anjou, désormais Henri III de France, n'eut pas plutôt reçu les lettres de sa mère que sans prévenir personne il prit la fuite, la nuit, désertant un royaume dont le seul tort avait été d'offrir la couronne à un

prince que Moncontour et Jarnac signalaient dans l'éloignement comme un preux chevalier. Toutefois, l'impatience que témoignait un pareil départ ne fut pas aussi vive qu'on aurait pu le croire; car son voyage fût long, joyeux comme un triomphe et dura plusieurs mois. — Son arrivée causa un plaisir extrême aux catholiques qui pendant la courte régence de la reine-mère avaient craint à chaque instant que le Béarnais ou le Prétendant, quoique enfermés au Louvre, ne formassent un parti assez fort pour enlever le trône. Aussi, dès qu'il parut, fut-il accueilli par d'incroyables acclamations.

Les habitans du Puy toujours fidèles catholiques, allumèrent des feux par la ville et brûlèrent un mannequin représentant un prédicateur protestant placé sur le bûcher comme dans une chaire[1]. A quelques jours de là, non contens d'une vaine démonstration et sans doute encore pour célébrer le glorieux avènement, ils tranchèrent la tête d'un ministre au milieu de la place publique et vinrent ensuite la porter en trophée sur une des portes de la ville où ils la laissèrent exposée au bout d'un pieu[2]. — C'était exprimer

[1] Manuscrit original de JEAN BUREL, liv. 1. — Manuscrit dit de M. DE ST-SAUVEUR, p. 69 verso. ARNAUD, t. I, p. 376.

[2] ARNAUD ne mentionne point ce fait qui se trouve pourtant dans les deux manuscrits.

d'une manière bien sinistre ce qu'ils attendaient du nouveau roi.

Le premier soin de Henri fut de rendre la liberté aux deux princes. Pour échanger réciproquement avec eux un témoignage de sincère affection, ils communièrent ensemble le même jour, ce qui ne les empêcha pas, observe un historien, de se détester plus encore [1]. A ce point que le duc, fatigué des injurieux traitemens qu'on lui faisait subir, s'échappa de la cour vers septembre 1575, leva l'étendard de la révolte et vit bientôt sous sa bannière une armée considérable. — Henri de Bourbon attendit de son côté un moment favorable et, le 3 février 1576 à la suite d'une chasse, se sauva à Tours où il reprit publiquement l'exercice du protestantisme qu'une abjuration forcée sous le poignard lui avait fait renier; de là il fut dans la Guyenne, rentra en possession de son gouvernement du Béarn et revint ensuite à Moulins se joindre à l'armée protestante commandée par le duc d'Alençon et par Condé, son frère d'armes.

Henri de Valois effrayé de voir à la tête de ses ennemis trois princes du sang se résigna à une paix humiliante dont Catherine ne craignit pas de se faire la négociatrice. Cette paix signée à

[1] MATTHIEU, liv. 7. — L'ETOILE, liv. 1.

l'Abbaye de Beaulieu près de Loches, portait entr'autres articles : que le roi se déclarait contre la St-Barthélemy, qu'il protestait n'y avoir pris aucune part, qu'il accordait des exemptions d'impôts aux veuves et aux fils des massacrés, qu'il offrait aux confédérés six places de sûreté, sans compter La Rochelle, Nîmes et Montauban; enfin, que le culte de la réforme était libre dans tout le royaume, le mariage des prêtres autorisé, les calvinistes admis aux emplois publics.... etc., etc.

Un pareil acte exaspéra tous les catholiques du royaume qui se crurent trahis. « Il fut publié » au Puy, dit Burel, à son de trompe, par tous » les carrefours de la ville, assistans Messieurs » de la justice, les consuls avec leur robe rouge, » tous à cheval.... Mais, il ne fut fait aucun feu » de joie, par ce que l'édit étoit tout à » l'advantage d'iceulx de la prétendue religion. »

On ne pouvait comprendre en effet que Catherine et son fils, qui s'étaient montrés les plus ardens persécuteurs des huguenots, osassent se parjurer au point de publier en leur faveur un édit si mensonger [1].

[1] Il fut aux yeux des catholiques féroces un apostat de la St-Barthelemy; aussi, quand il ordonna des réjouissances pour la paix, tout se couvrit de deuil; des placards injurieux furent

L'inquiétude des catholiques fut générale; partout ils s'assemblaient, et nuit et jour délibéraient sur les moyens les plus prompts, les plus actifs de sauver la foi. — Sous les règnes précédens le cardinal de Lorraine avait dans ce but et plus encore par ambition conçu le plan d'une sainte union, à la tête de laquelle il voulait porter son frère de Guise; déjà, dès 1562, une association de cette nature s'était formée à Toulouse [1]; enfin, l'heure était venue et une LIGUE GÉNÉRALE fut proclamée [2]. — Ils rendaient Dieu impi-

affichés à la porte du Louvre. Le peuple avait peine à s'abstenir d'outrages envers le roi, même quand il marchait pieds nus dans les processions du Jubilé. — Catherine de Médicis ne fut pas comprise dans cette défaveur, parce qu'on ne doutait pas que, l'occasion s'offrant, elle ne fût disposée à trahir son fils.

(LACRETELLE, liv. 8, tome III, page 65.)

[1] ... On peut dire cependant que la ville de Toulouse avait eu le triste avantage de former, la première, en 1562 et 1568, une semblable association et de donner l'origine à cette célèbre ligue qui, sous le nom de *sainte*, fut si funeste à la religion et à l'état.

(D. VAISSETTE, hist. du Languedoc).

[2] FORMULAIRE DE LA SAINTE LIGUE. — « Nous nous obli- » geons à employer nos biens et nos vies pour le succès de la » sainte union, et à poursuivre jusqu'à la mort ceux qui vou- » dront y mettre obstacle. Tous ceux qui signeront seront sous » la sauve-garde de l'union; et en cas qu'ils soient attaqués, » recherchés ou molestés, nous prendrons leur défense, même

toyable, dit Lacretelle, pour s'absoudre du sang qu'ils avaient répandu. Philippe II dirigeait secrètement leur colère, Rome l'encourageait, mais le ciel ne semblait pas la bénir; depuis plusieurs mois une famine affreuse décimait la population[1].

Il manquait un chef à cette ligue. Le duc de Guise, qui n'attendait qu'une occasion pour

» par la voie des armes, contre quelque personne que ce soit. » Si quelques-uns, après avoir fait le serment, viennent à y » renoncer, ils seront traités comme rebelles et réfractaires à » la volonté de Dieu, sans que ceux qui auraient aidé à cette » vengeance puissent jamais en être inquiétés. On élira au plutôt un chef auquel tous les confédérés seront obligés d'obéir, » et ceux qui refuseront seront punis selon sa volonté. Nous » ferons tous nos efforts pour procurer à la *sainte* union des » partisans, des armes et tous les secours nécessaires, chacun » selon nos forces. Ceux qui refuseront de s'y joindre seront » traités en ennemis et poursuivis les armes à la main. Le chef » seul décidera les contestations qui pourraient survenir entre » les confédérés, et ils ne pourront recourir aux magistrats » ordinaires que par sa permission. »

1 Et le jeudi, jour de l'ascension, audict an 1575, fust un si grant escandale digne de mémoire que, causant la grande stérilité et peu de fruicts de la terre, les pauvres mouraient de faim par les chemins; ne mangeant que de l'herbe qu'on leur trouvait à la gorge, si que, au lieu de Vals, le même jour que l'on donnoit les pompes comme de coustume, furent à la presse tués de trente à quarante pauvres, misérablement.

(Mémoire de BUREL.)

mettre le pied sur les marches du trône, fit sourdement songer à lui. On allait le nommer lorsque, le 13 décembre 1576, la convocation des états généraux à Blois suspendit l'élection.

Le roi lui-même présida cette assemblée dont la plus grande partie se composait de ligueurs[1]. — Dès les premiers instans, la cour put comprendre l'hostilité qui se déclarait contre sa politique. Henri, soutenu par les conseils de sa mère, fit belle contenance, déploya, assure-t-on, beaucoup de grâce et de dignité, prononça un discours plein de sagesse, et même fit secrètement prévenir chaque député qu'il serait favorable à leur requête s'ils sollicitaient un contraire édit. Les députés présentèrent leur demande et, le roi paraissant céder aux vœux de la nation déclara, quelque temps après, qu'il ne voulait plus qu'un seul culte : celui de ses pères et le sien. — La surprise fut grande à ce prompt changement dans les volontés souveraines; mais elle le fut bien plus encore lorsque, l'ordonnance soumise à l'approbation de Henri, chacun le vit apposer son

1 Le bailliage du Velay envoya pour députés *Antoine de St-Nectaire*, évêque du Puy, pour le clergé; *le vicomte de Polignac*, pour la noblesse; *Irail et Deliques*, pour le tiers-état.

(ARNAUD, hist. du Velay, liv. 4, tome 1, page 380.)

sceau royal sur un projet d'union dont il se nommait lui-même le chef.

Alors les huguenots, indignement, perpétuellement trahis, se laissèrent aller à leur tour à la plus violente colère et la sixième guerre civile éclata dans tout le royaume.

XXIV.

EXCURSIONS DE SAINT-VIDAL.

De 1577 à 1580.

Le maréchal de Damville avait embrassé la cause contre la cour et s'était mis à la tête des politiques du Languedoc. Dès que les hostilités commencèrent l'ex-gouverneur s'empressa d'expédier des troupes sur tous les points de la province, afin de s'emparer immédiatement des positions importantes. Il donnait en général le commandement de ces petites divisions à des gens du pays habiles et dévoués. — Ce fut un certain *Barghac*, jadis chanoine à Notre-Dame du Puy, alors capitaine apostat d'une bande de religionnaires nomades, qu'il choisit pour venir occuper nos montagnes.

Barghac, à la tête de deux mille soldats environ, prit d'abord possession de *Saint-Agrève*,

de *Fay*, de *Saint-Paul*, et de là se préparait à envahir le Velay lorsque Saint-Vidal, toujours attentif, envoya sur-le-champ réclamer les secours de Mandelot, gouverneur de Lyon et ceux de Saint-Hérem. — Ni l'un ni l'autre ne se firent attendre, ils arrivèrent avec des forces considérables. L'ennemi, qui par de secrets émissaires était informé de toutes ces dispositions, jugea prudent de ne pas se risquer; il prit la fuite, mais pas assez tôt cependant pour éviter une rencontre. — Saint-Vidal s'était embusqué dans le village de *Rosières* et quand le fugitif vint à passer il lui tomba dessus, lui tua une vingtaine d'hommes. « Encore, dit Burel, si Monsieur de » Saint-Hérem se fût mis en son devoir, toute la » troupe y fût demeurée... Ce qui n'empêcha pas » qu'elle s'en fût à sa grande honte et que notre » gouverneur n'y laissa que trois chevaux » Ensuite, sans perdre un moment, il prit l'artillerie de la ville et malgré les rigueurs de la température marcha sur Saint-Paul qui résistait encore.

Dès que les religionnaires ouïrent tousser le canon, pour me servir du mot de Médicis, ils mirent le feu aux quatre coins du village et se sauvèrent pendant la nuit[1]. *Le Cros*, *Langogne*

1 ... Toutefois, ceux de Saint-Paul ayant entendu que le canon venoit, s'enfuyrént et laissèrent lediet lieu y ayant mis

ainsi que toutes les autres places des environs, effrayées de l'approche de Saint-Vidal, s'empressèrent de lui faire offrir leur soumission. Cette fois il ne se montra pas trop sévère, peut-être parce qu'il avait hâte de courir châtier le fameux capitaine Merle dont partout on vantait le courage et l'audace.

Merle occupait *Ambert*. Les Vélauniens se réunirent aux catholiques qui déjà assiégeaient cette ville; mais leur tentative ne fut pas heureuse, ils se trouvaient en face d'un adversaire plus habile que ceux qu'ils avaient eu à combattre jusqu'à ce jour. — Quand de guerre las ils se furent retirés, le capitaine qui n'avait nulle envie de s'enfermer dans les montagnes fit une pointe dans la belle Limagne et s'abattit sur *Issoire*, ville forte, bien approvisionnée et dans une excellente situation.

Saint-Vidal et les autres gentilshommes, jaloux de venger l'échec qu'ils avaient essuyé, allèrent s'adjoindre à l'armée du duc d'Alençon, de ce prince indigne naguère l'ami, le généralissime des protestans et qui, par une conduite aussi déloyale qu'ordinaire à cette malheureuse époque,

le feu. Il faisoit si grand froid que le camp ne put y demeurer et qu'il s'en alla vers *Pradelles* où il reposa ses canons. — Et les enfans du Puy ne voulurent jamais abandonner leurs pièces jusqu'à ce qu'elles fussent retirées en leur ville.

(BURREL.)

marchait aujourd'hui contr'eux sur Issoire. « Au-
» quel lieu, dit notre historien, Monseigneur
» frère du roi Henri vint avec une grosse armée,
» où par force d'armes il fit abattre les
» murailles, passa tous ceux qui étoient dedans
» au fil de l'épée et tout desmolit. — Les soldats
» s'étoient saisis des femmes, les enmenoient et
» les vendoient à beau denier comptant. — Puis,
» ledit prince frère du roy, accompagné des
» seigneurs de Guise et de Nevers, se retira dans
» Brioude où il demeura environ trois semaines
» jusqu'à ce qu'il eut reçu trente mille livres. —
« C'est en cette occasion que Saint-Vidal fut
» chargé du siége de *Marvejols*... »

L'année suivante les habitans du Puy, prévenus que Merle avait l'intention de venir s'emparer de leur ville par surprise ou par violence, s'assemblèrent aussitôt en conseil et décidèrent : 1° que les portes seraient immédiatement murées, à l'exception de celle de St-Gilles où on établirait un poste de cent hommes et un concierge aux gages de neuf livres par mois, avec ordre de refermer à chaque passager; 2° qu'une sentinelle serait placée en vedette sur le haut de la tour près de la grosse cloche, et que dès qu'elle apercevrait des cavaliers elle sonnerait autant de coups qu'elle pourrait compter d'individus; 3° enfin, que les citoyens se tiendraient sur le pied de guerre ainsi qu'ils l'avaient déjà honorablement pratiqué plusieurs fois.

Toutes ces précautions furent inutiles, Merle ne parut pas. Il était alors occupé à parcourir la campagne pour réorganiser ses troupes. — Ce ne fut que vers la fin de décembre 1579 qu'on apprit qu'il venait de s'emparer de *Mende*, au moment où tous les habitans étaient à l'église. Le gouverneur de la ville qui avait voulu opposer quelque résistance fut tué sur-le-champ, la garnison obligée de se rendre, la ville entière livrée au plus affreux pillage, incendiée en plusieurs endroits et même un grand nombre de catholiques impitoyablement massacrés. — A cette nouvelle, Saint-Vidal fit redoubler de vigilance. Comme il ne cessait de recevoir de secrets avis, il enjoignit aux gens du Puy de tenir chaque nuit des lanternes allumées à leurs fenêtres et, jusqu'à nouvel ordre, de ne plus avoir à s'occuper d'aucun commerce ni d'aucune industrie, le service public réclamant exclusivement les soins de tous.

Cependant, la noblesse catholique du Gévaudan, du Velay et de l'Auvergne méridionale ne pouvait plus long-temps rester paisible spectatrice des triomphes de Merle. Il y eut en conséquence une assemblée générale à *Chanac* [1], sous la présidence de Saint-Vidal, dans laquelle on décida unanimement que les trois pays s'armeraient pour

[1] Petite ville à deux lieues de Mende.

le poursuivre à outrance s'il ne partait immédiatement après la sommation qu'on allait lui faire de rendre la place. — Plusieurs parlementaires furent donc envoyés au capitaine qui les reçut tous fort mal, et les renvoya avec cette insolente réponse : « Pardieu! mes maîtres, je vous trouve » bien hardis, surtout bien mal avisés d'oser » m'adresser en face semblable proposition.... » Croyez-vous donc que vous me fassiez peur ? » Allez.... allez.... et dites de ma part à ceux qui » vous envoient que je les mets au défi de m'attaquer; je crains peu leurs menaces, qu'ils aient » plutôt à redouter les miennes; car s'ils ne » viennent pas me trouver, c'est moi qui avant » peu leur promets ma visite. »

— Il n'y manqua pas : une nuit, à la tête de trois cents hommes bien résolus, il tomba sur Chanac, brisa les portes, dispersa les corps-de-garde, pilla la ville, puis se sauva chargé de dépouilles. Et tout se fit avec une telle promptitude que les habitans surpris n'eurent même pas le temps de courir aux armes.

XXV.

SIÉGE ET PRISE DU CHATEAU DE SAINT-AGRÈVE [1].

1580.

Tandis que Saint-Vidal s'en allait d'Ambert à Issoire, de Marvejols à Chanac, les huguenots qu'il avait chassé du Velay y rentraient pendant ces excursions, et Bargheac fut presque immédiatement remplacé par un homme plus énergique qu'on appelait Lacroix. — Ce nouveau capitaine sut adroitement profiter de l'absence du gouverneur; il assit son quartier général à Saint-Agrève, dans le cœur des montagnes, s'empara des châteaux de *Rochebonne*, *Clavières*, *Truchet*, *La Mastre*, *La Batie*, s'en forma une ligne de défense qui lui servait de point d'appui et assurait sa retraite.

Saint-Vidal ne fut pas plutôt de retour qu'il jura de se venger du moins sur ceux-ci de tous les mécomptes que les autres venaient de lui faire subir. Il se ligua avec le gouverneur du Vivarais, comme lui intéressé dans l'affaire, et chacun de son côté fit ses dispositions. — Conformément aux ordres du roi on venait de publier dans

[1] Dépendant du bailliage du Velay pour le temporel, et du diocèse de Viviers pour le spirituel.

tout le Velay une ordonnance par laquelle les citoyens avaient immédiatement à se rendre armés au chef-lieu et à fournir, proportionnellement à leurs facultés, les provisions de bouche nécessaires. Quant aux munitions de guerre, il arriva d'Auvergne huit pièces d'artillerie, près de quatre-vingts barils de poudre ou de plomb et trois à quatre cents pionniers[1], enseignes au vent. — Cette contribution était urgente; aussi, dit le chroniqueur, « les pauvres paysans étaient con-
» traints pour de leur part satisfaire au paye-
» ment, d'emprunter argent à gros intérêts, ce
» qui causa grands complaintes et regrets. »

Aussitôt que les gouverneurs furent prêts, celui du Vivarais vint au Puy rejoindre Saint-Vidal; de là les troupes, six cents chevaux et soixante enseignes de gens de pied environ, se mirent en marche pour *Saint-Agrève*. — C'était le 12 septembre 1580, le lieutenant de Monseigneur de Nemours, l'évêque, le vicomte de Polignac, Latour-Maubourg, les seigneurs d'Adiac, de Chaste et les meilleurs gentilshommes de la province voulurent prendre part à cette expédition. —

1 Lesdits pionniers firent leur montre au pré du Breulh. C'estoit un plaisir de voir menuisiers, charpentiers, maréchaux, travaillans les jours de dimanche et de Notre-Dame de septembre, pour accommoder les pièces.

(BUREL.)

Le 16, la place fut investie ; le 22, le siége commença; le 23, les catholiques repoussèrent avec valeur plus de douze cents arquebusiers huguenots qui accouraient au secours de Saint-Agrève [1]. — Le 24, les assiégeans firent une brèche importante. Dans cette fatale journée le succès fut acheté bien cher. Ils perdirent leurs plus braves soldats, et Saint-Vidal qui marchait toujours à la tête de ses colonnes eut un œil crevé d'un coup d'arquebuse. — Le 25 enfin, les religionnaires repoussés de poste en poste et obligés de se retrancher dans le château comprirent qu'une plus longue résistance allait leur devenir funeste, aussi attendirent-ils la nuit pour jeter des brandons sur les chaumières et se sauver ensuite.

Alors, les deux gouverneurs entrèrent triomphans dans la ville. Saint-Vidal, encore tout couvert du sang de sa cruelle blessure, envoya faire proclamer par les bourgades environnantes que les villageois eussent à venir au plutôt avec leurs

1 Burel assure que le capitaine huguenot qui était venu remplacer Bargheac dans le commandement des troupes campées à Saint-Agrève s'appelait *Lacroix*, tandis qu'Arnaud au contraire dit : *Chambaud*, gouverneur de Saint-Agrève, qui en était sorti quelques jours avant le siége, parut à la tête de quatre-vingts chevaux et de douze cents arquebusiers pour se jeter dans la place.

pioches, leurs faux, leurs maillets, *pour tomber et arraser* les murailles de Saint-Agrève.

Après la victoire et le pillage, les troupes catholiques, voire même grand nombre de huguenots en fuite, se débandèrent pour se répandre dans le pays. Les maisons, les fermes isolées, amies ou ennemies, furent tout-à-coup surprises et saccagées. Les chaumières n'étaient pas épargnées davantage, et le bétail des pauvres gens leur servait de rançon; chose lamentable! dit Burel. De telle sorte que du matin au soir les portes du Puy restaient ouvertes pour donner asile aux malheureux qui se sauvaient épouvantés.

Les pièces d'artillerie furent reconduites à la ville par quatre compagnies, dont deux étrangères. Arrivées à Brive, celles-ci eurent à leur passage une dispute qui se termina par l'incendie de quelques maisons. Les gens du Puy, informés sur-le-champ de cette querelle, voulurent prendre les armes pour aller défendre leurs voisins. Heureusement la fermeté du sieur de Volhac, premier consul, prévint une collision qui menaçait de devenir plus dangereuse. — Il fit de suite fermer toutes les portes de la ville, et quand les mutins parurent il leur donna passage, mais arrêta le plus coupable et l'envoya pendre en place publique devant le peuple, que cet acte de justice fit aussitôt rentrer dans le devoir.

XXVI.

LES TROIS HENRI.

1585.

Le duc Henri de Guise dont l'hostilité devenait de jour en jour plus flagrante quitta Paris pour se retirer en Lorraine où vinrent bientôt se grouper autour de lui dix princes très-puissans, ses oncles, ses frères et cousins, suivis des principaux ligueurs, Gonzagues duc de Nevers, le comte de Saint-Luc jadis mignon du roi, Pierre d'Espignac archevêque de Lyon, d'Antragues, le comte de Saux, Jean Hemeri, Riberac, Bois Dauphin, Chamois, Menneville, Bassompierre, Brissac. —Cette nouvelle cour conspirait ouvertement, et contre le roi de France, dont la vie n'était qu'un honteux scandale, et surtout contre le roi de Navarre, dont les légitimes prétentions à la couronne étaient à leurs yeux un crime impardonnable.

Le premier acte du duc fut de conclure avec Philippe II un traité au nom de la sainte ligue [1].

[1] Conclu à Joinville avec le duc de Mayenne et Menneville, pour le cardinal de Bourbon; Taxis et don Juan Morrez, pour Philippe (2 février 1585).

Certaines clauses de ce traité laissent assez percer l'ambitieuse impatience des Guise. « En cas que » le roi régnant, y est-il dit, vienne à mourir » sans enfant mâle, le cardinal de Bourbon lui » succédera, comme premier prince du sang, et » *tout prince hérétique ou fauteur de l'hérésie* » *sera pour toujours exclu du trône*... »

Or, ce cardinal de Bourbon n'était qu'un triste mannequin derrière lequel se cachaient les derniers scrupules du duc. Les ligueurs eux-mêmes le comparaient au chameau qui vient docilement plier les genoux pour recevoir le fardeau. — S'emparer de l'esprit de ce faible vieillard, parvenir à lui inoculer au cœur assez d'ambition apparente pour le rendre solidaire, lui montrer la couronne comme un héritage qu'il lui importait de ne pas laisser avilir, lui en faciliter les voies, l'y porter, pour ainsi dire, malgré lui-même; telle était la politique des Guise. Par ce moyen ils conservaient à la monarchie légitime un semblant de fidélité, ils donnaient aux catholiques un pieux témoignage de dévouement, opposaient un prince de l'église à un hérétique, un vieillard sans postérité à un jeune et brillant guerrier; en un mot, s'acheminaient adroitement vers le trône en ménageant les transitions.

En effet, un mois après le traité, paraît un manifeste du cardinal dans lequel, dit Lacretelle, ce prélat crie aux armes avec une douceur

apostolique. — Ce manifeste, avant même que d'être signé de celui qui en est censé l'auteur, est répandu dans tout le royaume. Alors le duc, précédé de cette proclamation dont il s'autorise, s'avance avec une armée de douze mille hommes, s'empare de Toul, de Verdun, de Châlons, soulève la Champagne, tandis qu'un de ses lieutenans, le duc d'Aumale, agit en Picardie.—Lyon, Bourges et d'autres grandes villes se déclarent pour sa cause. Un tiers du royaume enfin, adopte cette nouvelle bannière; près d'un second tiers marche sous celle des protestans.

Le parti royal toujours dirigé par Catherine avait donc à se décider entre la ligue et la réforme; car l'isolement était sans contredit de toutes les déterminations la plus funeste.

Quoique les sympathies fussent peut être pour le roi de Navarre l'intérêt, la pudeur, le devoir entraînèrent irrésistiblement du côté contraire. — Donc, la reine-mère peu inquiète de livrer des concessions que plus tard elle n'aurait crainte de retirer, négocia avec le cardinal ce qu'on appelle *la paix de Nemours*[1]. Paix hypocrite

[1] « Le roi touché du zèle que les chefs de la ligue avaient » fait éclater pour les intérêts de Dieu et du Saint-Siége, » *avouait toutes leurs entreprises.* — Il interdisait dans ses » états l'exercice de toute autre religion que la catholique,

et lâche qui ne pouvait abuser personne et achetait quelques jours de répit en humiliant la couronne.

Quand Henri de Bourbon qui comprenait si bien la dignité royale apprit que l'alliance d'un sujet rebelle avait été préférée à la sienne, il ne put se défendre d'une tristesse profonde. Toutefois, il ne se laissa point abattre. Dans un premier mouvement de colère il se hâta d'envoyer un cartel à l'ambitieux, cause de tant de malheurs. Guise ne répondit pas [1]. — Sentant

» *sous peine de mort;* — enjoignait, sous la même peine, aux » ministres de la religion réformée, de sortir du royaume dans » un mois, et à tous les huguenots d'abjurer dans le terme de » six mois, ou de s'expatrier, avec la liberté de vendre leurs » biens. — La conduite de la guerre contre eux était confiée » aux chefs de la sainte union. — Le duc de Guise était auto- » risé à se faire escorter d'une garde nombreuse, etc., etc... »

[1] « Ambitieux étranger, écrit-il, épargnez des maux à ma » patrie. N'entraînons pas tant de victimes innocentes dans » notre querelle. Je dépose la supériorité de mon rang pour » vous provoquer à un combat en champ clos. M. le prince de » Condé me servira de second contre le duc de Mayenne » votre frère. Car mon cousin et moi nous achèterions de » notre sang le bonheur d'épargner au roi les peines que votre » rébellion lui cause. — Je prends Dieu à témoin que dans ce » défi je ne suis point animé par une vaine gloire, par osten- » tation de courage, ni même par haine contre vous; mais par » l'unique désir de voir Dieu servi et honoré, mon roi mieux » obéi et le pauvre peuple en paix. »

ensuite grandir son courage avec les périls, soutenu par les sages conseils et la tendre amitié de Duplessis-Mornai et de Rosni, ses confidens, Henri fit ses préparatifs de guerre [1].

De tous côtés on venait se ranger sous son commandement; le maréchal de Montmorency lui écrivit : « *Sire, j'ai lu le traité de Nemours. Le roi de France, le roi d'Espagne veulent me gagner : je suis à vous avec mes frères et mon armée du Languedoc.* » — Le comte de la Rochefoucauld, le vicomte de Rohan, les quatre frères Laval, Roquelaure, Biron, le prince de la Trémouille, s'attachèrent à lui avec le plus généreux dévoûment.

La paix de Nemours avait sans doute considérablement humilié Henri de Valois; satisfait la ligue; mais personnellement le chef des catholiques n'en avait éprouvé qu'un grand mécompte. Par ce traité, le roi ressaisissait temporairement sa position auprès des uns, Henri de Bourbon voyait

[1] Voici un entretien qu'il eut avec Rosni. Il est extrait des mémoires de l'ami de ce prince.—« M. le baron de Rosni, ce n'est pas tout que de bien dire, il faut encore mieux faire. N'êtes-vous pas résolu que nous mourions ensemble! Il n'est plus temps d'être bon ménager; il faut que tous les gens d'honneur emploient la moitié de leur bien à sauver l'autre. — Sire, lui répondis-je, je ne veux point que nous mourions ensemble; il vaut mieux que nous cassions la tête à tous nos ennemis, etc. »

accroître la sienne chez les autres; tandis que lui, Henri de Guise, perdait en définitive tout l'avantage de son ambitieuse combinaison.

Grégoire XIII qui venait de mourir, tout en favorisant la sainte union, ne s'était jamais ouvertement déclaré pour elle; son successeur Sixte-Quint, pontife rusé, hardi, souvent cruel, ne prit pas toutes les précautions de son timide devancier. Il refusa positivement les secours en argent auxquels celui-ci s'était engagé[1]; mais en compensation il fulmina contre le prince de Condé et le roi de Navarre deux bulles d'excommunication qui furent aussitôt publiées dans toute la chrétienté et reçues en France aux acclamations de cent vingt mille ligueurs répandus dans la Guyenne, le Languedoc, le Dauphiné, le Poitou et enrégimentés comme du temps des croisades.

Alors, le roi de Navarre parut quelques instans affaibli; sa femme Marguerite venait de le trahir, son ami, le prince de Condé avait éprouvé un

[1] Ce refus indigna beaucoup la cour d'Espagne. L'ambassadeur du puissant Philippe II osa dire au pape que, s'il persistait dans son refus, il le sommerait, au nom de tous les catholiques, de remplir les engagemens de son prédécesseur. L'impérieux Sixte-Quint lui répondit : « Si vous me faites cette sommation, je vous ferai trancher la tête. »

(Note de LACRETELLE, tome III, liv. 9, page 188.)

échec à Angers, ses coffres étaient presque vides, son armée n'était plus que de trois à quatre mille hommes.—Malgré ce concours de funestes circonstances, il parvint à dompter la fortune et sortit victorieux des plus grands dangers. — La manière courageuse dont il s'échappa de Pau et de Nérac, l'adresse avec laquelle il glissa, pour ainsi dire, entre les mains de Mayenne, l'héroïsme qu'il fit éclater dans plusieurs occasions en s'élançant à travers les rangs ennemis, le placent dès cette époque l'égal des plus habiles généraux [1].

Mayenne s'épuisait avec son armée de plus de vingt mille hommes à poursuivre ces troupes alertes et intrépides. Le Béarnais était partout en même temps. — Enfin, après plusieurs courses brillantes Henri se décida à venir prendre gîte à La Rochelle. Chemin faisant il s'empara de quelques places. De leur côté ses généraux le secondaient à merveille. Le vicomte de Turenne, Lesdiguières, Condé dans le Poitou, le Dauphiné, la Saintonge; Montmorency et Chatillon dans le Languedoc.

[1] Les dimensions et le but de cet ouvrage ne me permettent pas des détails, pourtant si beaux, si glorieux pour les pages de notre histoire. Je me vois donc, à regret, forcé de renvoyer le lecteur aux *Mémoires de Sully*, de *d'Aubigné*, de *Duplessis-Mornay;* aux *Manuscrits de Làroque*, à la *Chronologie de Cayet*, à l'*Histoire de Lacretelle*, etc.

XXVII.

L'INQUISITION AU PUY.

1585.

Depuis trente-trois années que durait la guerre civile, le peuple des provinces avait eu le temps de pénétrer dans le secret des ambitions qui lui coûtaient tant de pleurs et de sang. Témoin des haines dont la cour donnait la première un si public spectacle, il avait appris à connaître ceux pour lesquels il compromettait incessamment sa fortune et sa vie. — Aussi, quelle différence dans l'esprit des populations! Sous François Ier, sous Henri II encore, le trône était pour la docile multitude l'objet de la plus pieuse vénération; nous avons vu avec quel respect nos chroniqueurs en parlaient alors. Maintenant s'agit-il de la révocation d'un édit, d'une ordonnance sur les monnaies? Burel écrit : « Le peuple en jeta si grande » malédiction au roi que depuis lui est advenue; » et nous, nous avons la peine. »

Les Vélauniens, montagnards opiniâtres dans leurs affections comme dans leur colère, étaient lents à se détacher de cette vieille fidélité, je dirai

presque superstitieuse; ils l'acceptaient aveuglément en héritage et la croyaient aussi immuable que leur religion, car jusqu'à ce jour la foi publique leur avait été aussi sainte que la foi des autels.—Cependant ils murmurent, ils s'indignent et finissent enfin par méconnaître les ordonnances du roi.

Cette révolution dans les idées avait dû nécessairement apporter beaucoup de tiédeur dans le dévouement, beaucoup d'égoïsme dans les relations. Chacun marchait en proportion de l'intérêt qu'il avait au mouvement; et en général les populations sédentaires employaient toutes leurs ressources, toute leur énergie à chasser l'ennemi de chez elles, à s'isoler de l'action plutôt qu'à y prendre part. — Mais, comme cette politique d'inertie tendait à briser les mailles du vaste réseau, la ruse des partis appliquait tous ses efforts à réveiller par l'inquiétude, à irriter par les menaces les provinces qui se retiraient de la lutte.

Ainsi, un fait d'une haute importance que nous trouvons à chaque page de l'Histoire du Velay, c'est l'éternel cri d'alarme, les alertes continuelles qui arrivaient tantôt du camp royal, tantôt de la faction des Guise, quelquefois même du fond du Languedoc : « L'ennemi est à vos » portes, prenez garde! Vous avez dans vos » murs des citoyens qui vous trahissent et qui,

» si vous ne veillez, vous livreront aux huguenots, etc.[1]. »

Toutefois, un appel à la vigilance fut souvent utile dans des pays isolés que des troupes nomades pouvaient surprendre et ravager à l'improviste. — Déjà le Velay, au moment où il s'y attendait le moins, avait subi les incursions des religionnaires; dernièrement encore la petite ville de Montfaucon venait de tomber en leur puissance[2]. C'étaient plus de motifs qu'il n'en fallait pour accueillir les avis qui étaient journellement adressés. Du reste, nulle province ne se montra peut-être plus jalouse de sa foi, plus attentive pour conserver son indépendance. Le Puy surtout fit voir quelle sévérité lui inspiraient les traîtres et les apostats. — En voici un exemple :

Le 3 décembre 1585, Chatillon à l'aide de près de deux mille soldats croyant avoir facilement raison de cette ville, s'avança pendant la nuit pour la surprendre. Il avait laissé son armée à une ou deux portées d'arbalètes et, suivi de quelques pionniers, s'était embusqué sous les murs. Il comptait sur l'obscurité pour disposer à son aise ses batteries et faire sauter la porte du

[1] ARNAUD, Histoire du Velay, tome 1er, pag. 340, 349, 384, 387, 389, 403, 406, 407, 408, 409, 412, 419, etc.

[2] Le 3 décembre 1585.

nord (celle des Farges), contre laquelle il venait d'appliquer deux gros pétards en fonte. Tout était prêt, il allait allumer les mèches, lorsqu'une grêle de pierres partit tout-à-coup des créneaux et le força de s'échapper au plus vite. La sentinelle placée au-dessus de la courtine de la porte avait découvert ses manœuvres, mais plus prudente que lui, avait répandu l'alarme sans qu'il pût s'en apercevoir. Un de ses hommes fut pris et pendu peu de jours après; quant à lui, dont l'intention n'était pas de perdre un temps et des soldats plus utiles ailleurs, voyant son plan déjoué il alla rejoindre Montmorency.

Les Aniciens, enchantés de l'heureuse issue de cette affaire, montèrent à Notre-Dame pour rendre grâces à Dieu. Un des pétards abandonnés par Chatillon fut suspendu en trophée aux voûtes de l'église [1]; on décida que chacun jeûnerait et communierait; que pendant quarante jours on ferait des processions; et enfin, comme le bruit s'était répandu que les huguenots avaient des

[1] Ledit Chatillon et ses troupes se retirèrent à leur confusion, laissant un de leurs pauvres serviteurs pour enseigne, qui après fut pendu au Martouret. Et le pétard porté à la maison consulaire, l'ayant baillé à Monseigneur du Puy, quelque temps après, fut mis en lumière devant le grand autel de Notre-Dame, y ayant faict escrire le long du dict pétard les raisons et les noms des seigneurs consuls. — (BUREL).

intelligences dans la ville, il fut proclamé officiellement, à son de trompe, par les rues et carrefours, qu'on donnerait cent cinquante livres à ceux qui dénonceraient les traîtres à la justice [1]. On poussa même si loin la sévérité des recherches à cet égard, qu'un citoyen convaincu de s'être endormi pendant sa faction fut condamné à faire amende honorable, en chemise, avec une inscription sur le dos.

Un grand nombre de suspects furent arrêtés et mis en prison; entr'autres, le fils d'un notaire, qu'on appelait *Jean Alméras* et qui jadis sous les ordres de Chatillon avait porté les armes pour la réforme. — Ce jeune homme fut mis à la torture et forcé dans les douleurs de faire des révélations que plus tard il rétracta. Pressé par le juge inquisiteur, il dit que deux à trois cents habitans du Puy, parmi lesquels étaient Reynard, Balalhon, Guitard et les deux frères Sabatier, n'attendaient que l'éclat des pétards de l'ennemi pour s'élancer à son secours et lui livrer la ville. — D'après cette déposition la justice dressa ses poursuites et entama un procès qui ne dura pas moins de trois mois consécutifs. Tous ceux qui refusaient

1 Serait faicte une criée et proclamation par les carrefours de la ville que : *Qui sauroit des nouvelles par ouy-dire ou autrement, de qui auroit manié et pratiqué avec les dicts voleurs et les avoir fait venir pour la ruine de la ville, que on leur donneroit cinquante escus pour leur vin.* — (BURREL).

de répondre ou dont les paroles ne semblaient pas assez précises étaient appliqués à la question.

Enfin, le 4 janvier 1586, Alméras fut condamné à être pendu au gibet du Martouret.—Au moment où ce malheureux montait sur l'échafaud pour subir sa sentence, il fit une rétractation publique et déclara que c'était faussement qu'il avait accusé les prisonniers, auxquels il demandait bien pardon.

Cet événement jeta un grand trouble dans la ville. Les parens et les amis des intéressés s'emparant des dernières paroles d'Alméras, s'assemblèrent en tumulte pour réclamer la délivrance générale des détenus. La justice résista avec vigueur, et comme elle craignit quelques violences elle fit immédiatement fermer les portes de la ville et, sans désemparer, poursuivit le cours de ses informations.

Aussitôt il fut publié solennellement un monitoire qui prononçait l'excommunication contre tous ceux qui d'une manière quelconque sauraient quelque chose et ne voudraient pas le déclarer. — On fit si bien diligence que, le 27 du même mois, Jacques Balalhon fut massé, roué en place publique et son cadavre porté sur une claie au pilori de Ronzon; Antoine Sabatier fut pendu et quelques jours après son frère Claude décapité [1].

[1] Et quant aux autres prisonniers, il fut plus à plain procédé, ce que trouverez aux actes du seigneur prévost (Burel).

Ces grandes et terribles exécutions se terminèrent par une procession magnifique à laquelle voulurent assister toutes les illustrations de la province. Mr le sénéchal, le juge mage, les consuls et les gens de justice étaient en tête, vêtus de leurs robes; le pétard de Chatillon y fut aussi porté; et depuis lors, tous les ans en mémoire de cette heureuse délivrance on fit une semblable procession.

XXVIII.

LE VELAY RAVAGÉ PAR LA FAMINE, LA PESTE ET LA GUERRE.

1586.

Voici de quelle manière le chroniqueur du Velay commence le récit de l'année 1586 : « Le
» pauvre peuple des montagnes avait été si ruiné
» par les guerres et après par la misère du temps
» qu'il mourait de faim. — On en trouvait en
» grande abondance morts dans la neige; car
» aussi, en vérité, ils se nourrissaient de pain
» d'avoine, de fougères et d'écorce d'arbres,
» chose digne de mémoire!... Ils s'en venaient
» retirer au Puy, par grand' force, et étaient si
» amaigris, si défaits, qu'ils ressemblaient à des

» corps morts sortis du sépulcre. Les chasse-
» coquins ne les pouvaient empêcher d'entrer.
» Ils tenaient la place, depuis la porte d'Avignon
» jusqu'à celle de Saint-Laurent, et avaient rem-
» pli l'hôpital. — De telle sorte que les bonnes
» gens de la ville leur portaient l'aumône de pain
» et de potage qu'ils leur faisaient manger;
» mais aussitôt qu'ils en avaient goûté, leurs
» boyaux se refermaient, puis ils mouraient. »

La mortalité devint si considérable que tout servit de lieu de sépulture : les cloîtres, les églises et enfin la place même où succombaient les pauvres victimes.

Les denrées étaient hors de prix et si rares que ceux qui avaient quelqu'argent s'en procuraient avec peine. — Les mesures les plus rigoureuses furent prises par les consuls pour que le peu de grains qui restait encore ne pût être soustrait du service général. Tous les greniers furent scrupuleusement visités et les meuniers obligés, sous peine d'une amende de dix écus, de faire inscrire sur un registre ouvert exprès à la porte de la ville, le blé qu'ils emportaient et qu'ils s'obligeaient de représenter en mouture. D'un autre côté, les boulangers eurent ordre de faire de petits pains d'une livre qui leur furent payés par la commune à raison de la taxe, mais qu'on distribua aux malheureux à un sou la pièce.

Cependant, la famine augmentait à tel point que les indigens de la ville réclamèrent pour eux seuls les secours qu'on apportait aux montagnards émigrés étendus par centaines dans les fossés et aux portes des monastères. « Quoi! disaient-ils » avec colère, nos compatriotes seront plus » sensibles aux souffrances de gens qu'ils ne » connaissent pas qu'à celles de ceux qui les ont » défendus dans les jours de danger?.. Ils passent » devant nous qui leur tendons la main et por- » tent leurs secours aux étrangers... Ils n'en ont » pas le droit.... » A ces mots ils se précipitaient sur les aumônes et s'en venaient presque arracher le pain de la bouche des mourans. — Pendant toutes les nuits les malheureux ouvriers qui depuis long-temps restaient sans travail, parcouraient les rues accompagnés de leurs femmes et de leurs enfans; ils priaient, ils pleuraient en demandant la charité de porte en porte, et quand on ne voulait pas les entendre ils s'arrêtaient devant les maisons des riches, commençaient par des murmures, ensuite proféraient des menaces, et criaient enfin : *Donnez..., donnez ou nous prendrons partout où nous trouverons !...* [1]

Loin de s'apaiser à la fin de l'hiver, le fléau

[1] Manuscrit original de Burel. — Manuscrit dit de M. de Saint-Sauveur.

redoubla ses ravages, et ce qu'épargnait encore la famine, la peste vint le réclamer. — Ce n'était plus dans les cimetières ni dans les églises qu'on pouvait ensevelir les cadavres; la contagion s'étendit avec une si effrayante rapidité, éclatant partout à la fois, qu'il fallut creuser d'énormes fosses en dehors des murailles pour y jeter pêle-mêle les victimes de chaque jour. — Tel était le désespoir de cette population misérable que, dit Burel, la nuit entière, le jour tout entier, ils criaient: *Alarme!... Nous mourons de faim!....* Et encore quand on venait pour les secourir ils mordaient comme des chiens enragés.

L'encombrement et le besoin étaient si grands, aux fêtes de l'Ascension, vers l'endroit où l'on avait coutume de porter les aumônes que ceux qui étaient chargés de les distribuer, soit qu'ils ne pussent résister aux violences qu'ils éprouvaient, soit que le contact trop prolongé des pestiférés les effrayât, se retirèrent laissant encore beaucoup de monde sans secours, et renvoyèrent au lendemain l'œuvre charitable qu'ils n'avaient pas le courage d'accomplir. Mais le lendemain, quelle ne dut pas être leur douleur, lorsqu'ils trouvèrent étendus morts dans les fossés plus de quatre à cinq cents hommes, victimes de leur fatal égoïsme?....

Dans ces tristes conjonctures l'amiral duc de Joyeuse, favori du roi, s'avançait à la tête d'une

armée de dix mille hommes[1] pour combattre Henri de Navarre. — En quittant la cour, le présomptueux général s'était engagé de soumettre tous les sujets rebelles à la couronne et à la foi qu'il rencontrerait sur sa route, et de ne reparaître que vainqueur du Béarnais.

Joyeuse, en attendant qu'il pût tenir la seconde partie de sa promesse, se mit en mesure d'accomplir la première : il traversa la Limagne, vint à Brioude prendre connaissance des lieux et demeura quelques jours dans cette ville pour diriger ses plans d'attaque contre les places insoumises du Velay, du Gévaudan, du Rouergue et d'une partie de l'Auvergne. — Déjà des ordres avaient été expédiés de Paris afin que le Velay eût à lui fournir pour sa part trois mille écus et sept cents septiers de blé. Comme il était impatient de recevoir cette taxe, il expédia en toute hâte un courrier au Puy réclamant, sous peine de traverser la province et d'y séjourner avec son armée, une somme de quinze mille écus et les six canons de la ville.

Les états immédiatement assemblés décidèrent que sans désemparer un emprunt allait être fait aux personnes les plus riches jusqu'à con-

1 Burel dit vingt mille. — M. Lacretelle, mieux informé sans doute, ne porte le chiffre qu'à dix mille.

currence de la taxe royale et qu'on l'enverrait à l'amiral par le gouverneur lui-même, avec humble prière de ne pas exiger davantage ; car la misère du pays ne permettait pas un plus grand sacrifice.

Saint-Vidal remplit sa mission. Toutefois, pour donner une preuve de la sincère affection de sa province à la cause royale il remit, seulement comme prêt, les canons demandés. — L'argent et l'artillerie furent acceptés. On loua le zèle des catholiques Vélauniens, on remercia les Aniciens de leur obligeance ; mais on ne leur rendit jamais rien, ce qui était alors assez la coutume.

Ce fut dans le Gévaudan que Joyeuse occupa les courts loisirs que le roi de Navarre lui laissait encore. — De Brioude, il courut mettre le siége devant le château du Malzieu qu'il soumit en quarante heures et dont il confia le gouvernement à Saint-Vidal. De là, il vint devant Marvéjols qui malheureusement tarda trop à capituler. Après huit jours d'une héroïque défense, cette ville épuisée demanda grâce; pour toute réponse le vainqueur ordonna l'incendie, le pillage et le massacre, puis se retira laissant encore cette proie expirante entre les mains de Saint-Vidal conseiller, dit-on, de ces infâmes cruautés.

Après plusieurs autres conquêtes aussi faciles,

Joyeuse enorgueilli s'avançait triomphalement à travers le Poitou lorsqu'il se vit tout-à-coup en face de son redoutable adversaire. — Dès ce moment la fortune sembla l'abandonner. Chassé de poste en poste, en moins de quelques jours il perdit plus de soixante prisonniers. Henri, par d'adroites manœuvres, regagna les confins du Périgord attirant après lui l'ennemi dans la plaine de COUTRAS [1] dont il avait par avance étudié les dispositions.

[1] BATAILLE DE COUTRAS. — Les deux armées présentaient un aspect bien différent. — Celle du roi, commandée par le plus vaniteux gentilhomme, étincelait de riches armures, de belles casaques de soie et de velours, de broderies d'or, d'aigrettes en pierreries. A voir ces brillantes parures on eût dit des chevaliers prêts pour un magnifique tournoi. — Le camp des huguenots, au contraire, était calme, pauvre, modeste, mais terrible dans sa sévère attitude. Ne croyez-vous pas voir la brillante armée de Darius? disait Henri. Heureusement, compagnons, nous ne ressemblons pas mal aux Macédoniens.... — Ils ont peur, disait Joyeuse à Lavardin, son aide-de-camp; regarde, ami, ils prient. — Las! Monseigneur, ne vous y trompez pas, ces gens-là ne sont jamais plus terribles qu'au sortir de la prière....

En effet : les protestans entonnèrent d'une voix retentissante le psaume de Marrot :

La voici l'heureuse journée
Où Dieu couronne ses élus...

Le roi de Navarre, en habile général, s'empara d'une butte pour mettre son armée à couvert; puis affectant une apparence de désordre, disposa tout, au contraire, pour une prudente

XXIX.

PRADELLES.

1588.

Le 10 mars 1588, deux heures avant le jour, les habitans de Pradelles furent tout-à-coup éveillés par les arquebusades d'une bande de

attaque. — *Que pensez-vous de cette troupe dorée!* dit-il à ceux qui l'entouraient, *ne vous rejouit-elle pas!... Allons, amis, tombez sur M. de Joyeuse; c'est un nouveau marié qui a encore l'argent de son mariage dans ses coffres.*

A huit heures du matin l'artillerie commença à donner. Celle des catholiques, quoique beaucoup plus considérable, était dans la plaine et portait mal, tandis que celle des huguenots, placée sur la hauteur et dirigée par Rosni, faisait un ravage horrible. — Joyeuse, qui ne tarda pas à sentir le désavantage de sa position, fit sonner la charge. Les deux armées en vinrent aussitôt aux mains.

Le nombre devait assurer la victoire, car le courage était égal dans les deux camps. Un instant le roi de Navarre crut la bataille perdue; les troupes gascones commandées par Latrémouille et Turenne eurent peur; quelques soldats commençaient à fuir, Condé s'en aperçoit, les encourage; Montausier vient et se met à crier devant tous : *Au moins, compagnons, souvenez-vous que ce ne sont pas les Poitevins qui désertent.* — Ce seul mot rendit la fierté aux Gascons qui revinrent au combat. — De son côté, le comte de Soissons eut la même inquiétude. Ses soldats, gagnés par le mauvais exemple, se retranchaient

religionnaires qui s'étaient avancés secrètement pour prendre et piller la ville. Les premiers qui s'aperçurent du péril coururent au clocher de l'église et sonnèrent le tocsin; en quelques instans tous les autres étaient sur les remparts. Ils allaient être vaincus lorsque l'un d'eux, qui n'avait d'autre arme que sa fronde, lança une pierre contre Chambaud le capitaine, l'atteignit au front et le tua du coup.

Découragés par la mort de leur chef, quoiqu'au

sur les derrières. *Vous vous égarez*, dit le comte, *regardez, camarades, l'ennemi est de ce côté, prenez donc le chemin le plus court pour le battre... Allons droit à lui, suivez-moi...* Et ils obéirent.

Henri, à la tête de son armée, était admirable de talent et de bravoure. Partout en même temps, toujours au poste le plus périlleux, son panache était un drapeau, sa poitrine un bouclier. — *Rends-toi, Philistin*, crie-t-il à tous ceux que sa clémence épargne ; et les plus jeunes il les renvoie même sans rançon. — *Allez, enfans*, reprenait-il avec bonté, *retournez vers mon frère et dites-lui que je saurai lui faire recueillir les fruits de ma victoire.* — En effet, il fut vainqueur et n'eut à déplorer la mort que de cinq officiers et de vingt soldats.

Le soir même de cette mémorable journée, Henri vint souper au château de Coutras. — Quand il entra dans la grande salle, le premier objet qui frappa sa vue fut les cadavres nus des deux Joyeuse exposés aux sarcasmes de ses gentilshommes. *Ce moment, Messieurs*, dit-il avec sévérité, *est celui des larmes, même pour les vainqueurs...* Et après le repas, il écrivit au roi cette lettre : « Sire, Monseigneur et frère, remerciez Dieu, j'ai » battu vos ennemis et votre armée... »

moment de pénétrer dans la ville, les huguenots prirent la fuite, abandonnant armes et munitions aux montagnards ébahis de leur soudaine victoire. — Pour perpétuer cet heureux événement Pradelles s'engagea par un vœu solennel [1] à faire chaque année, le 10 mars, une procession en action de grâce à Dieu et à Notre-Dame.

Le lundi de la Pentecôte on célébrait aussi un autre anniversaire en mémoire d'une délivrance plus merveilleuse encore. Le chroniqueur raconte, sans fixer de date, que les hérétiques venant faire le siége de la ville, *devinrent tous aveugles, frappés par un nuage noir qu'ils rencontrèrent à la Croix du frère Vidal.* — Ce fait, que nous transcrivons fidèlement, est au moins fort inexact; sans la cérémonie à laquelle il a donné lieu et qui est un témoignage en sa faveur, nous serions entièrement disposés à le nier, car nul de nos historiens n'en fait mention. Admettons cependant qu'un jour quelques bandes ennemies eurent l'intention de venir s'emparer de Pradelles, mais que saisies par la tourmente le vent leur chassa la poussière dans les yeux et les força à rétrograder. Rien n'est plus possible, surtout pour ceux qui savent quelles tempêtes s'élèvent par fois sur ces hautes montagnes.

1 Fait par acte public, reçu Deabriges, notaire royal.

Nous ne connaissons qu'une autre circonstance où les huguenots parurent dans ces parages. Quoiqu'elle soit antérieure de six ans nous devons la rapporter ici pour compléter sommairement ce qui regarde cette ville frontière, une des portes principales du Vivarais [1].

C'était en 1582 ; le comte de Chatillon, fils de l'amiral Coligny, était alors dans le Languedoc à la tête d'une petite armée. Pour entretenir ses troupes, en attendant de plus importantes affaires, il les conduisait tantôt sur un point tantôt sur un autre, rançonnait villes et châteaux, s'emparait des plus faibles, faisait capituler les plus forts et s'approvisionnait ainsi. — Vers la fin d'août il fit savoir à Mr de Saint-Vidal, gouverneur du Velay, qu'il s'apprêtait à pénétrer dans sa province et à la soumettre impitoyablement aux droits de la guerre, si mieux elle n'aimait s'imposer par avance une contribution raisonnable.

Chatillon vint attendre la réponse à Pradelles, où il mit son armée en garnison. Il y resta plusieurs semaines, probablement jusqu'à ce qu'il eut épuisé toutes les ressources de la contrée ; car ceux du Puy lui avaient depuis long-temps fait remettre cinq cent cinquante

[1] Pradelles, aujourd'hui dans le département de la Haute-Loire, jadis dans la province du Vivarais, passe pour la ville la plus haute de France.

écus [1] et lui ne s'était point encore retiré. — Cependant, il ne faudrait pas croire que ces déprédations pussent se commettre impunément sur toutes les terres. Il était plus d'un gentilhomme qui, fièrement retranché derrière ses bonnes murailles, se tenait armé et toujours prêt à défendre ses domaines au péril de ses jours. Le seigneur de Beaune, par exemple, inquiété par quelques soldats de Chatillon qui étaient venus piller ses fermes, en saisit un et sans autre façon de justice le fit pendre devant le portail de son castel [2].

[1] Saint-Vidal et les consuls du Puy, jugeant convenable de détourner cette armée commandée par Chatillon, fils du feu amiral de France, députèrent à ce général des protestans le capitaine Gralhac, attaché au service de l'évêque du Puy, suivi d'un trompette. Chatillon accorda l'objet de leur demande, moyennant la somme de 550 écus, qui lui fut comptée à Pradelles.

(ARNAUD, Histoire du Velay, tome 1, pag. 407).

[2] En face de ces nombreux châteaux forts qui, sur les cimes de roches escarpées plus encore défendus par la nature que par l'art, garantissent le Velay du côté du midi, Chatillon n'était nullement disposé à tenir la menace qu'il avait faite à Saint-Vidal, et quelque minime que fût la rançon, il ne jugea pas prudent d'attendre la mauvaise saison à Pradelles.

XXX.

SUCCÈS DES RELIGIONNAIRES DANS LE VELAY.

Après le premier siége de Saint-Agrève, quand Saint-Vidal eut chassé les huguenots, comme il n'avait pas assez de troupes pour laisser garnison il fit démanteler la place et se retira. Cependant peu après son départ une bande de religionnaires survint, releva les murailles, les rendit plus fortes encore qu'auparavant, puis se mit à rançonner la campagne d'un si cruelle façon que les habitans éplorés vinrent en foule trouver les gouverneurs du Velay, du Vivarais en leur demandant protection pour leur vie et pour leurs biens.

Un fait bien digne de remarque et qui est propre à faire comprendre la véritable situation du pays à cette époque, c'est cette apparente incurie des chefs que parfois on ne peut concilier avec une bravoure comme celle dont ils font preuve si souvent. — Tout-à-coup nous les voyons sonner l'alarme et convoquer le ban et l'arrière-ban. A leur voix les évêques, les moines, les châtelains marchent en tête de leurs vassaux, s'arment avec enthousiasme contre les infidèles déprédateurs; ce sont de petites croisades pour la défense de la foi et

de la terre natale : puis au retour de ces victorieuses expéditions, sans penser à recueillir ni à conserver les fruits de la conquête, chacun satisfait rentre chez lui en attendant de nouveaux périls. — Donc, comment se faisait-il que Saint-Vidal, par exemple, lui si actif, si vigilant, laissât aux bandes huguenotes tout le loisir de s'établir dans le pays, et ne vint les combattre seulement que lorsqu'elles y avaient acquis de fortes positions ?

Le fait s'explique par l'organisation militaire et administrative des petits états comme le Velay, le Gévaudan, et surtout par les difficiles communications des pays montagneux. — Si le gouverneur eût eu des troupes permanentes en assez grand nombre, soldées par l'état ou par la province, s'il eût pu les faire mouvoir à son gré, laisser de fortes garnisons dans toutes les places conquises sans pour cela trop diviser ses forces, si les neiges et les glaces ne l'eussent pas empêché six mois de l'année d'aborder une partie du territoire, si enfin, l'escarpement de certaines retraites ne lui eût pas rendu toute poursuite périlleuse; sans doute que le premier acte de son pouvoir eût été de purger les montagnes de ces hordes parasites.

Il n'en était point ainsi. — Pour se mettre en campagne il fallait faire des levées spéciales d'hommes et d'argent, il fallait surtout déter-

miner dans les rangs de la noblesse un généreux élan de patriotisme qui portât les châtelains à offrir à la cause commune le secours de leur exemple et de leurs bras. — Or, ce moyen toujours très-onéreux n'était encore efficace qu'autant qu'il ne se reproduisait pas trop souvent. Pour que l'appel du gouverneur fût favorablement entendu, il était nécessaire que la clameur publique l'eût déjà préparé, justifié, commandé. Ce n'était donc que dans un grand danger, malheureusement quelquefois après un commencement de sanglantes exécutions, lorsque les plaintes arrivaient de partout, que l'on pouvait espérer l'appui de la justice militaire.

Voilà, ce me semble, comment il faut expliquer cette apparente imprévoyance de Saint-Vidal qui, après avoir chassé les religionnaires de Saint-Agrève et rasé ses murs en 1580, fut obligé pour ainsi dire de voir l'ennemi reprendre pierre à pierre possession de la place, la fortifier de nouveau et recommencer ensuite ses anciens brigandages.

Cependant son appel fut entendu lorsqu'en 1588, ligué avec Tournon et de Chaste [1], il résolut de reprendre une deuxième fois la ville rebelle. Douze mille hommes, tant de milice bourgeoise, de gens d'armes ou de pied que de

[1] *Tournon*, gouverneur du Vivarais; *de Chaste*, sénéchal du Velay.

volontaires, vinrent se rallier sous les drapeaux de ces trois gentilshommes [1]. — L'attaque commença le 8 septembre et fut désastreuse pour les assaillans. Les journées qui suivirent n'eurent pas plus de succès. Au bout d'un mois, les gouverneurs, désespérant de réussir, proposèrent alors des capitulations qui furent acceptées. — C'était un singulier spectacle, il faut en convenir, de voir ces religionnaires triomphans quitter la ville et le château mèche allumée, tambour battant, escortés jusqu'aux frontières, en façon de sauf-conduit, par le sénéchal du Velay lui-même !... Les prisonniers furent réciproquement rendus et probablement, quoique ne le dise pas le chroniqueur, une forte rançon fut payée par les états réunis du Velay et du Vivarais.

Pour la plupart de ces bandes nomades, élevées au métier de pillards comme jadis les routiers, la guerre n'était certes pas une nécessité de conscience, mais un moyen de fortune. Vassal souvent accablé sous l'impôt le montagnard émancipé, plus que tout autre dut préférer aux infertiles sillons de son pays la chance des combats. C'était

[1] Quoi qu'en dise le chroniqueur contemporain, nous avons bien de la peine à penser qu'une armée de 12,000 hommes ait été obligée de capituler devant quelques centaines de huguenots; mieux vaut croire que le nombre des catholiques est considérablement exagéré.

une vie nouvelle qui allait à son caractère aventureux. Habitué aux émigrations annales, lui du moins ne changeait pas d'habitudes; seulement il allait demander à sa force ce qu'autrefois il n'attendait que de son travail. La fatigue et les périls ne lui faisaient point obstacle, il y était habitué dès l'enfance. — A cette funeste école des guerres civiles ce fut donc lui qui dut trouver le plus de profit; aussi en moins de dix années la population des montagnes s'était-elle considérablement amoindrie; des hameaux tout entiers étaient abandonnés à la garde de quelques vieillards et de femmes désolées.

Les paysans du Velay, du Gévaudan et du Vivarais, enrôlés comme les reîtres allemands ou les condottieri italiens, guidaient leurs bandes à travers les sentiers les plus secrets, les plus escarpés des Cévennes. — Quelques-uns avancés en védette allaient étudier le pays, s'assuraient des dispositions, des ressources de telle ou telle localité, puis venaient avertir leurs compagnons qui tout-à-coup paraissaient.

A peu près vers le temps dont nous parlons on arrêta à Polignac un de ces éclaireurs venus dans le dessein de surprendre le château; malheureusement pour lui il manqua d'adresse et de courage, se laissa prendre, avoua sa perfide mission et fut pendu haut et court sur la place du Martouret, au Puy. — Averti par l'espion,

Saint-Vidal se tint en garde. Entr'autres précautions, il enjoignit à la compagnie des tanneurs qui habitait les faubourgs de crier aux armes au moindre mouvement, afin que la sentinelle placée sur les remparts fût aussitôt prévenue. — De son côté le commandeur de Saint-Barthelemy établit près de sa maison un corps-de-garde composé de dix hommes.

Après la triste campagne de Saint-Agrève, le sénéchal de Chaste, jaloux de venger l'honneur de ses premières armes, courut assiéger le château d'Agrain, situé sur les frontières du Gévaudan. De Chaste avait dit en partant à Saint-Vidal : « Laissez-moi faire, Mr le gouver-
» neur, dans trois jours notre prévôt du Puy
» vous donnera des nouvelles de ce Chambonas
» damné [1], auquel je prépare pour sa dernière
» toilette un beau collier de chanvre. » — Il partit, mais ne fut pas plus heureux dans cette seconde expédition; car il lui fallut compter mille écus au capitaine qui ne quitta cette place que pour aller s'emparer d'Arlempdes, situé sur les rives de la Loire.

Dans ce nouveau poste Chambonas se rendit encore plus redoutable au Velay. Retranché

[1] Capitaine de la bande de religionnaires qui occupait Agrain.

derrière d'épaisses murailles il pouvait impunément opprimer le pays; alors Saint-Vidal, qui n'aimait pas de Chaste et qui déjà l'accusait d'ignorance, vint lui-même mettre le siége devant le château. Cependant ses efforts échouèrent comme ceux du sénéchal et, à sa grande honte, il se vit obligé d'entrer en composition avec son ennemi.—De Brès, doyen de Notre-Dame, et Claude Lafont, notaire au Puy, furent ses parlementaires; mais le capitaine fier des deux succès qu'il venait d'obtenir se montra plus exigeant. Il demanda de nouveau mille écus et cette fois, non plus pour abandonner la place, car il prétendait au contraire s'y établir avec quarante hommes de garnison, mais uniquement pour cesser ses injustes déprédations. — St-Vidal repoussa avec colère un traité qui eût été pour lui un affront éternel et, comme devant Espaly, obtint par la trahison ce qu'il n'avait pu arracher avec les armes. « En effet, dit Burel, Dieu qui » donne rétribution et salaire à ceux qui le » méritent, selon leurs œuvres, permit que ce » Chambonas fût salarié de ses honorables vaca- » tions... Enfin, l'un des soldats qu'il avoit en sa » compagnie le meurtrit, le tua, le vola, se » saisit de son trésor, de ses armes et de ses » autres biens. — Par ce moyen le château fut » remis à l'obéissance du roy. »

Quoique le chroniqueur ne s'explique point

clairement sur cette circonstance, il n'est pourtant pas douteux que l'assassinat du capitaine n'ait été suscité par les manœuvres corruptrices du gouverneur. A défaut de témoignages plus certains, sa conduite jusqu'à ce jour autoriserait toute supposition de cette nature.

XXXI.

CONSEIL DES SEIZE A PARIS.

Barricades. — États de Blois. — Assassinat des Guise.

1588.

Comme l'avait prévu Catherine, Henri III en se déclarant chef de la ligue put introduire dans ce parti un grand nombre de fidèles serviteurs et briser ainsi toutes les trames de cette dangereuse association. Alors, les conspirateurs ne se trouvèrent plus que des sujets vaincus, malgré eux attachés par un nouveau lien. — Si, dès le moment où le roi avait eu la pensée de pénétrer dans le camp de ses ennemis il avait eu l'énergie suffisante pour les diriger, l'arme qu'ils avaient préparée pour le perdre devenait entre ses mains l'instrument glorieux de sa puissance. Il n'en fut point ainsi; Catherine n'était

adroite que par perfidie. Heureuse pour nouer une intrigue, pour détourner un péril menaçant, elle ne savait rien de cette politique courageuse et loyale qui seule peut assurer un succès durable. Contente d'une démonstration qu'une vanité jalouse contre les Guise avait inspirée, elle crut avoir assez fait pour son repos, tandis que les conjurés bientôt revenus de leur frayeur se réunissaient de nouveau.

Un conseil permanent fut établi dans Paris, et chacun des seize quartiers y envoya des délégués. Moines, curés, médecins, magistrats, étudians, officiers, vinrent y représenter plus de vingt mille mécontens. Les uns voulaient agir pour donner la couronne au duc de Guise, les autres pour l'offrir au roi d'Espagne; tous étaient d'accord pour l'enlever au faible Henri III. Les moins cruels parlaient de le jeter dans un couvent, beaucoup voulaient sa mort.

Cependant aucune des tentatives contre la personne royale ne pouvait réussir; les seize plusieurs fois avaient décidé son arrestation, et il arrivait toujours que le roi prévenu ne paraissait pas en public ou ne se montrait que suivi d'une puissante escorte. Evidemment le conseil était trahi. Le traître était Nicolas Poullain, lieutenant de prévôt, homme en apparence très-exalté et dont personne ne pensait à se défier. Voyant cela, Bussy-le-Clerc, fougueux ligueur, écrivit au duc

de Guise pour l'appeler à Paris et lui offrir le commandement de vingt mille bourgeois armés. Le roi, qui sans doute savait cette démarche, écrivit de son côté pour engager son cousin à rester en Lorraine. Dans cette alternative, celui-ci n'écoutant que son ambition, partit.... Les seize l'attendaient aux portes de la capitale, et dès qu'il parut ce fut un triomphe : *Vive! vive le nouveau Machabée!* criait-on partout, *il vient nous sauver du massacre; c'est à la cour d'Hérode à trembler.* — Guise (10 mai 1588) descendit à l'hôtel de Soissons, où habitait la reine-mère. Il accabla cette astucieuse princesse de protestations hypocrites; et tandis que l'un et l'autre échangeaient de bienveillantes paroles, ils cherchaient à se tromper tous les deux.

Le duc, suivi des acclamations de la foule, se rend au Louvre. Le roi le reçoit fort sévèrement; mais instruit de la quantité de populaire qui se rue aux portes du palais, il se contient. — Deux jours après, vers les six heures du matin, on voit entrer dans Paris quatre mille hommes de troupes suisses et françaises commandées par le maréchal de Biron. — Henri III veut alors sortir pour aller au-devant d'eux; l'alarme se répand par la ville; partout on dit que le roi n'attendait que ce renfort pour recommencer une nouvelle Saint-Barthelemy. Le tambour bat, le tocsin sonne à toutes les paroisses, les citoyens prennent leurs armes,

les étudians, les moines accourent les premiers sur la place Maubert, on tend les chaînes dans les rues, on forme des barricades, les femmes, les enfans lancent des projectiles enflammés du haut des croisées tandis que les hommes se battent.

Les insurgés s'avancent jusqu'au Louvre; plus de cinquante mille vont s'en rendre maîtres, lors que le duc de Guise se présente en habit de soie, sans armes, comme un médiateur pacifique, et cherche à calmer la multitude par des paroles qu'il sait bien ne devoir que l'irriter davantage. Pendant ce temps, Catherine sort du palais, demande à négocier et à présenter au duc les soumissions de la couronne.—Le peuple s'apaise, la nuit se passe; mais le lendemain Henri n'est plus à Paris, il s'est sauvé à Chartres suivi de seize gentilshommes. *Ville ingrate*, s'est-il écrié en fuyant, *ville mon ennemie*, *je jure de ne rentrer dans tes murs que par la brèche.*

Dès que le duc sut la fuite du roi, sa première pensée fut pour ainsi dire de prendre possession de Paris. Il courut chez le premier président Achille de Harlay, le pria de joindre ses efforts aux siens pour contenir le peuple, rendre la force aux lois et dompter l'hérésie. Harlay lui fit cette courageuse réponse : *C'est grande pitié*, *Monsieur*, *quand le valet chasse le maître. Au reste*, *mon ame est à Dieu*, *ma foi à mon roi*,

mon corps entre les mains des méchans, ils en feront ce qu'ils voudront. Vous me parlez d'assembler le parlement : mais quand la majesté du prince est violée, le magistrat n'a plus d'autorité [1]. Guise ne trouva pas partout une si fidèle résistance, les gouverneurs de la Bastille et de l'arsenal lui remirent leurs clefs et bientôt toutes les issues de Paris lui furent livrées.

Tandis que les ligueurs régnaient ainsi dans la capitale, le roi de son côté conspirait contre leur chef, mais dans le plus profond mystère. De Chartres, il transporta sa cour à Rouen où il publia un *édit d'union*. Il se déclarait de nouveau chef de la ligue, pardonnait le passé, nommait le duc généralissime de toutes ses armées et s'engageait à convoquer à Blois les états généraux.

Ce fut le seize octobre que ces états s'assemblèrent; ils n'étaient presque composés que de ligueurs. — Guise, de l'air le plus respectueux, vint au-devant du roi qui le sourire sur les lèvres semblait avoir tout oublié. Les deux ennemis étaient en présence, ils se mesuraient des yeux; l'un et l'autre n'étaient venus que pour étouffer un rival dans un dernier embrassement. Cependant, malgré la réserve qu'ils cherchaient à s'imposer, leur haine les

[1] LACRETELLE, livre 10, tome III, page 286.

trahissait et perçait à chaque mot sous leurs perfides sourires [1].

Le roi, tous les jours humilié publiquement en présence d'une assemblée hostile, ne voulut pas reculer davantage l'instant de se venger. Pour frapper son ennemi, il préféra les lieux témoins de son insolence. — On approchait des fêtes de Noël; Henri prétextant ses devoirs religieux s'enfermait de longues heures sans recevoir personne; et tandis que chacun le croyait préoccupé du soin de son ame, lui tenait secrètement conseil avec le maréchal d'Aumont, le colonel Alphonse, les deux frères Rambouillet, et décidait la manière la plus prompte de se défaire du roi des barricades.

Le vingt-deux décembre, le conseil fut convoqué de meilleure heure qu'à l'ordinaire; le

[1] Le roi recevait toujours le duc de Guise à son audience, à son conseil. Il semblait lui dire : « Je vous abandonne tout; épargnez-moi d'inutiles affronts. » Un jour ils soupaient ensemble, et tous deux s'efforçaient de donner à ce repas un air de cordialité. « Buvons, dit le roi, à nos bons amis les huguenots. » Tous les convives comprirent que le roi, par ce mot, voulait faire entendre que sa haine contre les hérétiques ne le cédait point à celle du duc de Guise. « Et à nos bons amis les barricadeurs, » ajouta vivement le roi. — Le duc de Guise, avec un rire forcé, laissa passer une plaisanterie qui assimilait les ligueurs aux protestants.

(LACRETELLE, livre 10, tome III, page 298.)

duc, qui sortait des bras de sa maîtresse, Madame de Séauves, arriva le dernier. A peine fut-il entré qu'on referma sur lui les portes, ce qui l'inquiéta un peu. Alors seulement, plusieurs secrets avis qu'il avait dédaignés lui revinrent en mémoire; pourtant il ne voulut pas avoir l'air ému et se présenta au conseil le visage riant. — Il y avait à peine quelques instans qu'il était assis, lorsqu'un secrétaire d'état vint le prévenir que Sa Majesté désirait lui parler dans son cabinet.

Le duc se lève et sort. Sur l'escalier un groupe de gentilshommes l'entoure; il pâlit. Saint-Maline lui porte un coup de poignard à la gorge, Lognac fait un signe aux gardes qui se précipitent sur lui et l'achèvent. Alors le malheureux duc chancelle, tombe en s'écriant : *Mon Dieu, je suis mort! Ayez pitié de moi! Pardonnez-moi mes péchés!* — Le roi soulève la portière de sa chambre; mais épouvanté du crime qu'il a commandé, il s'arrête. Ce n'est que lorsqu'il est bien sûr que sa victime n'existe plus, qu'il ose s'approcher et qu'il examine froidement le cadavre étendu à ses pieds.

Déjà d'autres satellites se sont emparés du cardinal de Guise ainsi que de l'archevêque de Lyon et les ont conduits tous les deux prisonniers dans les combles du château. D'autres enfin, répandus par la ville, ont arrêté la vieille duchesse de Nemours, mère de Guise; le prince de Joinville,

son fils; le marquis d'Elbeuf, son cousin; le cardinal de Bourbon et tous les principaux chefs de la ligue.

Après ce coup téméraire, Henri III court triomphant chez Catherine, qui était au lit malade, et lui dit : *Félicitez-vous, ma mère, c'est maintenant que je suis roi de France, puisque le roi de Paris n'est plus.* — A cette nouvelle, la reine, sans laquelle son fils n'avait encore rien osé tenter, ne répondit que ces mots : *J'ai peur pour vous, car vous avez bien coupé; mais maintenant il faut coudre.*

Le cardinal et l'archevêque, enfermés dans le même appartement, avaient passé la nuit dans les larmes. Résignés à la mort, ils se confessèrent l'un à l'autre; et le lendemain matin, quand Dugast, capitaine des gardes, entra dans leur prison il les trouva à genoux qui priaient. « Mr de Lyon, dit-il, veuillez me suivre, le roi vous attend. » Le cardinal crut qu'on conduisait son compagnon au supplice; il se leva, lui serra doucement la main et tout bas prononça ces paroles : « Monseigneur, pensez à Dieu. » L'archevêque qui prévoyait la vérité, ajouta : « Vous-même, Monseigneur, pensez-y. » En effet, quand le cardinal fut seul, Dugast revint suivi de quatre soldats armés de pertuisanes et s'écria : « Le roi m'ordonne de vous faire périr, préparez-vous. » Le prélat fit une courte prière, s'inclina, puis se couvrit la tête de sa robe.

«Exécutez votre commission, dit-il, je suis prêt; » et il tomba mort aux pieds de ses bourreaux.

Douze jours après ce dernier crime, Catherine de Médicis mourut. — Voici comment le JOURNAL DE L'ETOILE raconte cet événement, perdu dans une si sanglante catastrophe. « Le dimanche huit jan-» vier, Lincestre fit entendre au peuple la mort » de la reine-mère, laquelle, dit-il, a fait beau-» coup de bien et de mal, et crois qu'il y a » encore plus de mal que de bien. Aujourd'hui se » présente une difficulté, de savoir si l'église » catholique doit prier pour elle, qui a vécu si » mal et soutenu souvent l'hérésie, encore que » sur la fin elle ait tenu, dit-on, pour notre droite » union, et n'ait consenti à la mort de nos bons » princes. Sur quoi je vous dirai que si vous vou-» lez lui donner à l'aventure, par charité, un » *Pater* et un *Ave*, ils lui serviront de ce qu'ils » pourront. Je vous les laisse à votre liberté [1]. »

[1] Par les quelques phrases que nous allons citer de BUREL, on pourra se faire une juste idée de l'opinion générale du Velay et de celle de son historien.

« ... Je ne veux oublier la mort et massacre faicts aux per-» sonnes de ces grands exalteurs de nostre religion chrestienne, » qui estoient Messeigneurs le duc et le cardinal de Guise, » son frère, *faicts par le commandement et damnable volonté* » *voyre tyrannie de ce barbare et ingrat Henri de Valois*.... Le » duc, entrant dans la chambre du roy, se trouva saisi de sept

L'assassinat des Guise avait un instant épouvanté les plus fervens ligueurs; mais la haine succéda bientôt à la crainte et les cris de vengeance mêlés aux imprécations des catholiques éclatèrent à la fois sur tous les points du royaume. — La Bourgogne, le Lyonnais, la Gascogne, l'Orléanais, d'autres provinces encore prirent aussitôt les armes pour secouer un joug odieux, pour reconnaître comme chef de la sainte union *Mayenne*, frère proscrit des deux victimes.

Tandis que le roi, à qui il ne restait déjà plus que quelques villes obéissantes, voyait briser presque devant ses yeux ses armoiries, ses portraits, ses statues, la Sorbonne déliait le peuple de son serment de fidélité envers l'assassin d'un cardinal, et l'église l'anathématisait. — Alors le triste souverain abandonné de tous se rappela la loyauté de son frère de Béarn et lui fit proposer un traité d'alliance.

» à huit pendards, voleurs et meurtriers que le roy avoit » attiltrés.... Et encore, le roy ne se seroit contenté de la » tyrannie et cruauté barbare contre le sieur duc ; sa cruauté » estant de plus fort augmentée, le lendemain il fit massacrer » à grands coups d'hallebardes le révérendissime cardinal... Ce » qui est plus méchant que ce que fist Hérode envers les » pauvres innocens.... Mais, *suivant la sentence de Dieu*, les » meurtriers sont punis de la même effusion de sang.... »

XXXII.

CONSEIL DES DIX-HUIT, A TOULOUSE.

Assassinat du premier président Étienne Duranti.

1589.

Pendant ce temps les bourgeois de Toulouse, qui s'étaient déclarés des premiers en faveur de la ligue, levaient ouvertement l'étendard de la révolte, refusant même d'ouvrir les portes de la ville au sénéchal envoyé par le roi. — Le moment semblait bien choisi pour repousser l'autorité d'un prince aussi éloigné de leur territoire que contraire à leurs opinions; ils en profitèrent pour se constituer indépendans.

Le premier soin des conjurés, réunis en assemblée générale, fut de décider par acclamation que tous les ordres, toutes les confréries, viendraient jurer un inviolable attachement à la sainte union, et que le traître Henri de Valois ne devait plus être, dès ce jour, regardé comme le souverain des catholiques. — Ils choisirent en conséquence *dix-huit* des plus dévoués ligueurs; six dans le parlement, six dans le clergé, six dans la bourgeoisie, auxquels ils conférent les plus absolus pouvoirs.

Les citoyens prirent aussitôt les armes. Les

prêtres du haut de la chaire bénissaient l'insurrection et comme autrefois du temps des croisades excitaient la multitude à de saintes fureurs. Les magistrats, le parlement entraînés, refusaient de leur côté de rendre la justice au nom du roi. Non-seulement ils ne reconnurent pas la nomination du duc de Montmorency comme gouverneur du Languedoc, mais encore, pour faire acte d'une plus directe hostilité, refusèrent d'enregistrer l'édit de grâce promulgué en faveur des rebelles. — Cette alliance compacte entre tous les ordres assurait aux Toulousains, sinon le succès, du moins la certitude d'une puissante résistance. Pour aider davantage encore au mouvement insurrectionnel, pour le centraliser utilement, ils envoyèrent dans les principales villes de la province d'habiles agens, avec mission de les rallier à leur cause.

Un homme seul, le premier président DURANTI, quoique très-sincèrement attaché à la religion de ses pères, ne se crut pas dégagé de ses sermens envers la couronne. Que ce fut par devoir, par orgueil ou par ambition, il est vrai de dire que rien ne put émouvoir sa fermeté; le péril rendit au contraire son dévouement plus courageux, son caractère plus magnifique.—Il fut un jour saisi par les furieux qui le jetèrent dans un noir cachot. Convaincus qu'il était un des auteurs de la misère publique, ils se ruèrent contre les murs de sa prison

et le demandèrent à grands cris[1].— Le premier président se présenta sur le seuil résigné comme un saint martyr. Hélas ! son arrêt ne se fit pas long-temps attendre... Un des forcénés qui l'entouraient l'abattit d'un coup d'arquebuse. Tous les autres s'élancèrent aussitôt sur lui, le percèrent de mille coups et, comme si la mort n'expiait pas assez cruellement un pareil crime, ils s'emparèrent du cadavre, le traînèrent par les pieds dans les égoûts de la ville, puis s'en allèrent triomphalement le pendre au pilori.

Quel désespérant spectacle!..... Une populace aveugle, encore toute souillée du sang du juste, court en blasphémant piller son hôtel. Tandis que les uns volent son or, ses bijoux, ses meubles, ses papiers, d'autres se saisissent de son ami, du seul serviteur fidèle qui lui reste, et vont impitoyablement l'égorger à ses côtés. Enfin pour couronner ce drame horrible, le portrait du roi, arraché de la grande salle du parlement, est couvert d'indignes outrages par le peuple, qui le brûle sur la place publique, au milieu de joyeuses farandoles.

1 Il fit ses adieux à sa femme et lui dit : *Dieu m'avait donné la vie, des biens et des dignités, il m'en dépouille aujourd'hui. La mort est la fin de la vie, mais elle n'en est pas le châtiment. Mon amé innocente de tout ce qu'on m'impute va paraître devant le souverain juge ; espérons en lui.....*

§. XXXIII.

CONSEIL DES VINGT-QUATRE, AU PUY.

1589.

Il s'en fallait de beaucoup que l'autorité royale pût diriger à sa fantaisie les principales municipalités du Languedoc; souvent elle éprouvait de leur part de très-énergiques résistances qui devenaient même invincibles le jour où la noblesse et le clergé cessaient de lui prêter un commun appui[1].

[1] Dans les villes et dans les autres communautés de la province, il existait des conseils politiques composés de vingt-quatre, de douze, de six personnes, selon l'importance de la localité. — Ce conseil se renouvelait par moitié chaque année; il était nommé par l'ensemble des contribuables réunis à cri public, d'après les ordonnances consulaires. — Les forains étaient tenus de désigner un syndic pour les y représenter, pour prendre part aux délibérations et les signer. — Si le nombre des *contribuables domiciliés* était trop restreint, l'on pouvait choisir une partie du conseil-politique dans les plus forts *contribuables forains*.

Les communautés pouvaient, outre les charges ordinaires, s'imposer pour une somme plus ou moins élevée pour leurs besoins particuliers et en outre jusqu'à 14 deniers par franc, pour le droit de collecte, mais à la charge de faire livre net. — Toutes les affaires étaient délibérées par les conseils politiques réunis aux consuls.

Cette ancienne institution avait du reste subi beaucoup de

Nos villes méridionales avaient à leur tête des magistrats populaires, nommés par tous les contribuables et revêtus de pouvoirs temporaires fort étendus. Comme ils étaient renouvelés par moitié chaque année, ils devaient suivre irrésistiblement l'opinion dominante dont ils présentaient la plus fidèle expression.

Le Puy était depuis long-temps administré par six consuls et un conseil politique composé de vingt-quatre membres électifs. La milice bourgeoise, sous les ordres d'un capitaine-mage, se divisait en seize compagnies distinctes, chacune commandée par un capitaine. — Cette ville, alors une des trois plus considérables du Languedoc avait, comme nous l'avons vu, son artillerie, son arsenal, ses arquebusiers, et au besoin prenait des troupes à sa solde [1].

Avec une semblable organisation, on peut juger

modifications. (Voir les arrêts du conseil, des 20 septembre 1689, 4 août 1718, août 1764, mai 1765. — Décisions des 11 mai 1772, 27 octobre 1774, 18 mai et 29 septembre 1775).

[1] Les consuls avaient l'administration et la police de la ville; ils convoquaient le conseil politiqué et les assemblées générales des citoyens, assuraient la levée des tailles et des autres droits établis, avaient les clefs et la garde de la ville. — L'évêque, comte du Velay, lors de sa première entrée au Puy par la porte de Pannessac, prêtait serment entre les mains des consuls de protéger de tout son pouvoir et de maintenir le consulat, ainsi que tous les priviléges, libertés, franchises,

combien l'insurrection était facile, pour peu que l'esprit général s'y montrât disposé. — Aussi, dès que les troubles furent connus au Puy, les citoyens

prérogatives, observances et coutumes en la même forme que ses prédécesseurs et les plutôt augmenter que diminuer.

(Voir les Manusc. de MÉDICIS, pag. 128, 261, 268.)

La communauté du Puy, aux époques où les lois ne s'opposaient pas à ce qu'elle jouît du droit d'élire les six consuls, n'en usa pas sans empêchement. L'évêque de cette ville et le vicomte de Polignac, qui en étaient l'un seigneur et le dernier gouverneur, furent long-temps en possession de nommer alternativement chaque année le premier consul. La communauté se voyant à regret privée par là d'une partie de ses priviléges, leur contesta le droit qu'ils prétendaient avoir de faire ce choix, et se pourvut au parlement de Toulouse vers les dernières années de l'épiscopat de Jean-Georges le Franc de Pompignan. Du nombre des pièces produites, au nom de l'hôtel-de-ville, dans le procès qui dura plus de deux ans, étaient d'anciens statuts ou priviléges de la ville du Puy, du 24 janvier 1472, et une lettre d'Armand de Bethune, évêque de cette ville, en date du 6 décembre 1669, dans laquelle il déclarait ne vouloir pas se mêler des élections consulaires. La décision du parlement de Toulouse fut en faveur de la ville. Les habitans du Puy, pour la première fois depuis le recouvrement de leur droit, nommèrent au premier consulat le 25 novembre 1771.

(ARNAUD, Hist. du Velay, tome 2, page 405.)

Voici quelques observations à ce sujet que nous lisons dans un ouvrage publié vers la fin du seizième siècle.

L'autorité des consuls au Puy s'accrut toujours, jusqu'en 1276, époque où elle fut abolie. Il n'y en eut pas pendant soixante-six ans. Philippe de Valois rendit enfin ses consuls à la ville, à la prière des habitans : *Itaque consilio inter optimates.*

Les lettres du roi, à la date de 1343, sont adressées au

en témoignèrent une joie si bruyante, si démonstrative, que les magistrats en petit nombre qui tenaient encore pour Henri de Valois furent épouvantés; on dit même que Mr le juge-mage, tremblant pour sa vie, feignit de s'en aller à la messe chez les carmes et se sauva sans prendre le temps de quitter sa robe.

Saint-Vidal, chaud partisan des Guise et qui en toute circonstance s'était montré grand admirateur de leur conduite, vit avec plaisir l'agitation de la ville. Aussitôt il convoqua un conseil gé-

bailli du Velay ou à son lieutenant, pour le rétablissement du consulat, pour faire assembler les citoyens et habitans de la ville, pour créer et faire devant lui les consuls, et prendre les sermens requis au refus des officiers de la cour commune.

Lequel bailli, pour exécuter tel mandement, ayant fait convoquer à son de trompe tous les habitans de la ville, et à ces fins fait lecture des lettres royales; furent eslus : 1° six consuls; 2° quatre docteurs ou clercs pour conseillers ; 3° quatre messours. — Auxquels consuls, le bailli donna l'immixtion de possession consulaire, les sceaux et les clefs de la ville.
—Le nombre des consuls n'était pas fixé. On en créait tantôt dix, tantôt huit, tantôt six.... Cependant, on décida sous Charles VI que le nombre n'excèderait jamais six, chiffre auquel on s'est tenu depuis deux cents ans. — Les consuls portaient la robe rouge. On les nommait primitivement à la sainte Catherine; mais depuis une quarantaine d'années l'élection a lieu pendant le mois de février.

(Traduction d'une petite brochure latine qui se trouve à la bibliothèque royale et qui a pour titre : STEPHANI GUYONII *orationes duæ, de veteri Aniciensium pietate et de priscâ consulatus Aniciensi dignitate* (Lugduni — 1593, in-8°).

néral dans lequel un chanoine, connu par son fanatisme, se mit à haranguer les assistans. « Braves habitans, dit-il, le visage allumé par la » colère, l'enfer est en lutte avec le ciel. Pour s'as- » surer la victoire l'antechrist est venu s'asseoir lui- » même sur le trône de France. Voyez et reconnais- » sez-le à son hypocrisie, à ses débauches, à ses » fureurs. L'infâme a pris la croix pour nous » tromper tous; mais les saintes écritures l'avaient » prédit.... Nos bons seigneurs de Guise sont » égorgés.... Le sang d'un cardinal crie ven- » geance.... C'en est fait, l'hérétique Valois a cessé » de régner. »

Ces déclamations véhémentes produisirent tout l'effet qu'en avait attendu Saint-Vidal, et même le chanoine n'avait pas encore achevé son discours que les auditeurs transportés demandèrent à grands cris à jurer la sainte union. On organisa à la hâte des registres. Ceux qui étaient là s'inscrivirent les premiers; ensuite, par ordre du gouverneur, les capitaines îliers se transportèrent à domicile. — Cette mesure, décidée dans un moment d'exaltation, ne fut pas sans doute trouvée sage par tout le monde; cependant comme elle était provoquée, dirigée par les hommes du pouvoir, il fallut céder à la force. Quelques plaintes commençaient bien à surgir, mais une députation arrivée fort à propos de Toulouse fit tout rentrer dans le silence.

C'était le 3 avril, les citoyens furent convoqués extraordinairement en conseil général pour entendre une seconde harangue, non plus cette fois prononcée par un énergumène, mais par un grave magistrat qui venait au nom de l'honneur et des lois indignement outragés, tracer de nouveaux devoirs aux populations de la province. — Les envoyés toulousains étaient au nombre de huit : l'évêque de Castres pour le clergé, un président et deux conseillers pour le parlement, deux capitouls pour la bourgeoisie, deux marchands pour le commerce.

Jamais assemblée populaire ne s'était montrée plus respectueuse et le chroniqueur assure que deux mille personnes y assistaient. — Messire Vinhals, président au parlement, commença par faire un dramatique tableau des malheurs qui depuis si long-temps déchiraient la patrie. Il déplora l'égarement du roi, les trahisons de la cour, l'audace des religionnaires, la coupable indifférence des politiques; non-seulement il entreprit de démontrer l'utilité d'une coalition, mais il la représenta comme tellement juste que tout honnête homme ne pouvait lui refuser son concours. « L'exemple de Paris avait décidé » Toulouse; et le Puy, la ville de Notre-Dame, » la fille des princes chrétiens et des papes; le » Puy, qui de tous temps s'était fièrement pro- » clamé république, serait-il moins ardent que

» les autres pour défendre son culte et ses » libertés?... » *Non*... *Non*..., s'écrièrent tous ces braves Aniciens charmés des éloges qu'on leur adressait, *Vive la ligue! Vive la ligue!* — Et l'évêque, Saint-Vidal, les consuls, les officiers de la sénéchaussée, ceux du bailliage, ceux de la cour commune, le clergé, les nobles, les bourgeois, les marchands et tout le reste jurèrent de demeurer éternellement attachés à la sainte union.

Immédiatement après cette solennelle protestation, Messieurs du parlement envoyèrent des agens dans le Velay pour obtenir l'adhésion de chaque mandement; mais il faut le dire, à l'exception du Monastier qui donna quelques signatures, grâce à l'influence de l'abbé, les autres refusèrent obstinément de participer à cet acte de rébellion. Loin de fléchir devant les ordres qui leur étaient envoyés, ils se disposèrent à soutenir la cause royale contre l'évêque, la sénéchaussée, le gouverneur dont ils cessèrent, dès cet instant, de reconnaître le pouvoir.

Voila donc une complication nouvelle qui va porter le dernier coup à ce malheureux pays. Jusque là, du moins, catholiques et huguenots n'avaient pas dans leurs luttes acharnées attaqué l'antique constitution de l'état; jusque là, le peuple n'avait pas été directement appelé à émettre un avis, à se constituer comme pouvoir;

il avait suivi la voix de ses magistrats et sans cesse avait invoqué le nom du roi même en s'armant contre lui. — Quand jadis l'émeute levait sa tête sanglante, l'insurrection était soudaine; mais inspirée par un acte qui ne devait avoir de retentissement que dans la localité, elle était appaisée avec la cause qui l'avait fait naître. Aujourd'hui le masque est jeté, la haine entre les partis est profonde, la guerre civile va prendre un caractère nouveau. La race des Valois est repoussée, on présente au peuple un fantôme de roi, en attendant que l'Espagnol ou le dernier Lorrain puissent faire triompher leurs ambitieuses prétentions.

La ville du Puy se trouvait dans une position difficile. Assise au centre du pays, environnée de religionnaires et de politiques coalisés contre elle, elle avait tout à craindre. Cependant le danger ne l'intimida pas. Les citoyens venaient de nommer un conseil extraordinaire composé de six prêtres, de six magistrats et de douze bourgeois.—Ce conseil presque dictatorial commença par décréter un emprunt sur les personnes riches, et par faire vendre judiciairement les biens confisqués sur tous ceux qui avaient refusé le serment; ensuite il leva des troupes, nomma des capitaines, renforça les garnisons; en un mot, poursuivit avec énergie et par les moyens les plus actifs le triomphe de la sainte union.

XXXIV.

LE SÉNÉCHAL DE CHASTE.

Le parti royal avait à sa tête un jeune homme dévoué corps et ame à Henri III, le protecteur l'ami, l'allié de sa famille. Ce jeune homme était FRANÇOIS DE CLERMONT, seigneur et baron DE CHASTE[1], Charpey, Labrosse, Lafaye, Saint-Just, Vernoux, Gazelle, etc., sénéchal du Velay, chevalier des ordres du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, de l'ancienne et illustre maison de Clermont, en Dauphiné. — Son père, qui s'était signalé près du duc de Guise en 1552, à la défense de Metz, avait obtenu la faveur de mettre entre les clefs de ses armes une fleur de lis d'or sur champ d'azur. Il était bailli du Velay et avait épousé Paule de Joyeuse, tante du fameux amiral, beau-frère de la reine.

François de Chaste, celui dont nous parlons ici, avait passé ses jeunes années à la cour et n'était venu dans la province qu'après la mort du

[1] *Chatte*, une des dix-huit baronnies qui donnaient un siége aux états du Velay.

bailli. Louis-Armand de Polignac et son frère le baron Christophe de Chalancon lui firent l'accueil le plus amical. Tous les trois vécurent dans une intimité parfaite, menant joyeuse vie, sans s'inquiéter de ce qui se passait autour d'eux autrement que pour poursuivre de leurs éternels sarcasmes le stoïque gouverneur, *le sanglier*, comme ils l'appelaient. — Ils avaient eu, en plusieurs occasions, de très-vifs démêlés avec Saint-Vidal, et sans l'entremise de l'évêque, Chalancon se serait battu plus d'une fois avec lui.

Vers 1587, Polignac étant mort, Chaste qui venait d'être nommé sénéchal épousa sa veuve. Dès cet instant, il s'occupa avec une incroyable ardeur des affaires publiques; non-seulement les devoirs de sa charge l'y obligeaient, mais le crédit de sa famille maternelle grandissant tous les jours, provoquait sa reconnaissance et faisait aussi germer dans son cœur d'ambitieux désirs.

Qu'il restât sédentaire dans ses châteaux de Labrósse ou de Polignac, que par le mauvais temps il chevauchât à travers nos montagnes couvertes de neige, c'était bien le plus galant, le plus magnifique gentilhomme qu'on pût voir.—Il avait une figure charmante, la voix douce, le regard noble, le sourire gracieux, la parole bienveillante. Il s'en allait toujours vêtu à la dernière mode; les mignons eux-mêmes n'avaient pas de broderies plus nouvelles que celles de son riche pourpoint.

Son manteau le plus commun était, dit-on, de velours bleu d'azur lamé d'argent. Il portait la fraise à grands canons, comme tous les raffinés, et prenait aussi un soin merveilleux de sa moustache et de sa barbe. Sa démarche était nonchalante, ses manières efféminées, ses goûts très-fastueux. Il aimait les fêtes, les banquets, les chasses bruyantes; enfin, tout ce que pratiquaient les jeunes seigneurs de la cour voluptueuse des Valois-Médicis.

Cependant, sous ces frivoles apparences, personne au monde ne cachait un caractère plus viril, une ame plus fortement trempée; personne, une fois la résolution prise, ne savait faire plus facile marché de sa vie que ce beau jeune homme, dès que son devoir l'appelait; rien ne pouvait le retenir. Aussi brave qu'un lion, il s'élançait le premier au plus fort du péril; et comme s'il se fût fait un jeu de la mort, on le voyait la braver follement à toute heure.

Dès que Saint-Vidal se fut ouvertement déclaré partisan de la ligue, le roi se hâta de lui retirer sa commission pour la remettre entre les mains du sénéchal qui, en cette qualité et sans perdre un seul instant, avait déjà fait proclamer par toute la province la déchéance des chefs rebelles. — Chaste habitait le château de Polignac; c'est là qu'entouré de gentilhommes restés fidèles à la cause royale il avait établi le siége de son gouvernement. Le vieux manoir, qui n'est plus aujourd'hui

qu'une ruine déserte, alors rempli de soldats, était peut-être une des places les plus fortes de France. Sa situation le rendait surtout très-redoutable à la ville qui le voyait, comme une sentinelle ennemie, éternellement armé contre elle.

Ce fut jadis, comme chacun sait, l'habitude de quelques-uns des anciens vicomtes de désoler le pays par leurs incessantes déprédations. Ils s'emparaient de toutes les issues, cernaient les villes et les bourgades par une ceinture de châteaux; de telle sorte que pas un pélerin, pas un marchand, pas un pauvre fermier ne passaient sous leurs murailles que ces tyrans de nos montagnes ne vinssent prélever leur infâme tribut [1]. Chaste se rappela cette vieille tactique féodale. La jugeant très-applicable dans les circonstances où il se trouvait, il commença par établir des garnisons à Yssingeaux, au Charrouil, à

[1] .... His ista gestis episcopus Petrus pro se et ecclesia sua litem coram nobis contestans adversus PONTIUM vicecomitem proposuit eumdem vicecomitem contra omnes compositiones prædictas et contra jusjurandum suum ac patris sui multorumque militum suorum pedagia, pravas exactiones, et prœdas in statis exercuisse, mala multa et damna gravissima ecclesiæ Aniciensi intulisse, guerram fecisse, de quâ plura loca ad ecclesiam pertinentia fuerant dissipata et incendiis vastata, homines multi perempti, etc.... (An 1171).

(Extrait du 3e livre des compositions de l'évêché du Puy en Velay. — Preuves de l'histoire d'Auvergne, liv. 1, page 66, par BALUZE.

Montbonnet, à Solignac, à Arlempdes, etc., intercepta toutes les communications avec le Puy et, maître ainsi des abords de la ville, il espéra la faire bientôt capituler.

Cependant les ligueurs n'étaient pas disposés à se rendre. Ils avaient pour long-temps encore des munitions, et Saint-Vidal, qui depuis un mois était à Lyon pour solliciter des secours, allait bientôt faire bonne justice des vexations du sénéchal; en attendant, les Aniciens se contentaient de quelques courses dans le voisinage qui, pour la plupart, n'amenaient d'autres résultats que la ruine de pauvres hameaux inoffensifs[1].

[1] Flaghac, lieutenant de Saint-Vidal, à la tête d'un grand nombre d'habitans du Puy, sortirent de la ville le 30 avril, vers minuit, et se rendirent au Colet, où Chaste avait mis une garnison pour s'opposer à l'arrivée des denrées au Puy par la route d'Auvergne. Le commandant de la garnison fit faire une furieuse décharge de canons et d'arquebuses sur les assaillans. Flaghac voyant que par cette résistance il pourrait perdre du monde lui fit proposer de déloger en garantissant la vie sauve pour lui et ses troupes. Cette condition fut acceptée. — Après la retraite des politiques, les ligueurs brûlèrent le village du Colet et la maison de Lanthenas, ainsi que celle de Montjausy et la chapelle de Sainte-Anne. De retour au Puy, ils firent de sanglans reproches à Flaghac de ce qu'il avait accordé la vie sauve à la garnison du Colet, *qu'ils eussent pu passer au fil de l'épée*, étant munis du petard pour forcer la porte de la maison où elle était logée.

(Arnaud, Hist. du Velay, tome i, liv. iv, p. 452.)

XXXV.

CONFÉRENCES VELLAVIENNES.

1589.

Dès que Saint-Vidal fut revenu de Lyon, Chaste en sa qualité de gouverneur lui envoya un trompette avec ordre de se rendre à l'obéissance du roi et à la sienne. Saint-Vidal répondit à cette sommation en demandant au conseil des vingt-quatre que les arrêts du parlement fussent appliqués à ces insolens royalistes qui osaient encore, les armes à la main, invoquer un nom proscrit.—Le conseil assembla la communauté pour en délibérer et il fut immédiatement décrété en séance publique que de Chaste, ainsi que tous ceux qui n'avaient pas juré la sainte union, étaient mis hors la loi, signalés comme ennemis de la patrie, déchus de toutes fonctions et désormais incapables de pouvoir en occuper aucune. Alors on procéda à leur remplacement et non-seulement Saint-Vidal fut maintenu comme gouverneur, mais il reçut encore par acclamation le titre de sénéchal, pour que chacun pût bien voir qu'aux yeux des ligueurs les ordonnances du roi tombaient devant celles du peuple.

Le gant était jeté; après de telles protestations

le sort des armes semblait devoir être le seul arbitre dans cette querelle de compatriotes, lorsque heureusement la reine de Navarre, qui était à son château d'Usson, envoya quelques gentilshommes comme médiateurs. Chaste se prêta de très-bonne grâce à toute espèce d'arrangement. Ce fut lui-même qui proposa d'ouvrir des conférences, dans lesquelles chacun viendrait loyalement débattre ses principes. La ville accepta; des commissaires furent nommés des deux côtés. — On se réunit d'abord près de Saint-Marcel, ensuite à Chadrac; mais personne ne voulant faire de concessions, il fallut se séparer et les hostilités commencèrent.

C'est dans cette circonstance que Chaste se rappela l'ancien système des Polignac. Il le mit en pratique si promptement et avec tant de rigueur que bientôt la ville affamée redemanda à parlementer. Les consuls écrivirent au seigneur de Chevrières pour solliciter son entremise. Celui-ci, qui s'était déjà mêlé de la première négociation, ne se fit pas attendre; il arriva, prit les ordres du conseil et courut les porter au château.—Le sénéchal, dont les devoirs étaient tracés, dit qu'il ne pouvait transiger qu'au nom et que dans l'intérêt du roi, que par conséquent il demandait avant tout à être reconnu au Puy et dans tout le Velay comme gouverneur. Cet *ultimatum* était fort embarrassant, car il résumait la difficulté. Céder

à cette exigence, c'était déserter la ligue; la repousser brutalement, c'était provoquer de nouvelles hostilités. Que faire?.....

La réunion des vingt-quatre en changeant ou en confirmant les officiers de justice, en faisant effacer les armoiries royales des monumens publics, venait sans doute de proclamer assez hardiment sa souveraineté; mais, dictature improvisée par l'insurrection, elle ne savait où poser ses limites. Tantôt elle étonnait par son audace, tantôt au contraire on la voyait tremblante devant le plus fragile obstacle. Le secret de tant de force et de faiblesse c'est que, toute puissante qu'elle apparaissait à la foule, elle-même n'était que le docile instrument de l'énergique gouverneur qui lui dictait ses tyranniques décrets.

Saint-Vidal qui dès les premiers instans s'était déclaré partisan de la ligue, qui dans ses luttes incessantes contre les religionnaires s'était de plus en plus rattaché à leurs implacables adversaires, était inflexible dans ses résolutions. Montagnard voué avec ardeur à la cause catholique, il ne savait comprendre ces flagrantes apostasies du roi; aussi, dès qu'il eut appris le double assassinat des Guise et l'alliance des royalistes avec les huguenots, il renia publiquement le prince, attendit comme gouverneur du Velay les ordres de Mayenne, et pour sa part aurait vu la ville

réduite en poudre plutôt que de la rendre au pouvoir des hérétiques. — Avons-nous besoin de dire maintenant comment il accueillit les propositions de Chaste?.... Tout d'abord il se laissa aller contre lui aux plus violentes invectives et accourut supplier le conseil de répondre à ce traître comme il le méritait. Le conseil, composé de bourgeois que ruinait le blocus [1], pensait tout autrement; toutefois il n'osait se prononcer à l'encontre du fougueux ligueur. — Il ne restait qu'un moyen pour sortir d'embarras, c'était le vote universel. Les vingt-quatre se hâtèrent d'y recourir, espérant que la détresse publique serait une conseillère plus prudente que la colère de Saint-Vidal.

Jamais encore assemblée populaire n'avait été plus tumultueuse, plus passionnée; autant d'hommes, autant d'avis différens. Les plus jeunes ne voulaient rien entendre et criaient sans cesse : la

[1] Si, ne veux-je oublier que à l'occasion des troubles, guerres et indisposition du temps, les trois jours de Rogations qui est la principale foire de cette ville, réputée par toute la France, l'Espagne, l'Allemagne et le Piémont, où se fait grande vente et achept de marchandises et bestailh, ladite foire cessa entièrement, car les portes des boutiques étoient fermées comme s'il étoit dimanche, chose fort lamentable aux artisans, marchands et autres qui avoient pris des marchandises à crédit et qui devoient être payées à la foire des Rogations.

(BUREL).

ligue !... la ligue !... Les plus âgés disaient : Que nous importe la ligue ou le roi, pourvu que le pays soit tranquille; les autres enfin, prononcés pour Saint-Vidal ou pour de Chaste, pour la noblesse avec l'évêque, pour le démocratisme avec d'Apchier, se divisaient en autant d'opinions que de bannières flottantes, et cachaient presque tous un affreux égoïsme sous le manteau d'un patriotique dévouement.

Que les temps étaient changés !... En 1562, lors du siége du Puy, on avait vu les citoyens, unis comme des frères, courir sur les remparts de la ville maternelle et lui faire un bouclier de leur poitrine; « aujourd'hui, dit Burel, la haine » est si profonde que les habitans font des barri- » cades dans chaque rue et se battent entr'eux. » En effet, chacun était venu à l'assemblée avec ses passions politiques ou plutôt ses antipathies personnelles. D'anciens amis, des parens s'y retrouvaient pour se dire de grossières injures. On ne pardonnait pas, aux uns un peu de gloire achetée au prix de leur sang, à d'autres le courage d'avoir osé avouer à voix trop haute une opinion loyale, à ceux-ci l'amitié d'un grand seigneur, à ceux-là l'ovation de la populace. Tout succès était un crime, quelle que fut sa source. Encore si, près de ces haines violentes, se fussent trouvées d'ardentes affections, si les cœurs eussent eu autant de jalousie pour défendre un ami qu'ils en

éprouvaient pour ruiner un adversaire, on comprendrait, on admirerait peut-être ces luttes brûlantes des révolutions ; mais non, c'était une mêlée confuse où les coups étaient bien portés pourvu qu'ils frappassent un compatriote. Que le pavois se dressât triomphant pour un gentilhomme étranger, c'était bien : tous venaient l'aider à y monter; mais qu'un enfant de la ville se signalât jusqu'au martyre, qu'il eût nom Guitard, Alméras ou Sabatier, chacun criait haro sur lui, et le malheureux tombait victime de la fureur publique.....

On parvint cependant à nommer des commissaires, mais auxquels on imposa cette difficile mission, de pacifier le pays sans céder à aucune des exigences des royalistes et sans rien abandonner des prétentions contraires. — Le château de Chadrac fut encore désigné pour la reprise de ces singulières conférences. Chaste y envoya pour le roi, Latour-Maubourg, trois gentilshommes et le lieutenant de la prévôté [1] ; la ville y délégua pour la ligue, l'évêque, trois bourgeois et un consul. On discuta pendant plusieurs jours et probablement on se serait séparé comme les deux premières fois, si les com-

[1] De Chaste avait aussi chargé le sieur Antoine Roqueplan, receveur des tailles, d'aller présenter ses comptes et d'en obtenir le paiement.

missaires n'eussent pris sur eux d'arrêter un traité qui, tout en faisant de suffisantes réserves, accordait du moins une trêve aux deux camps.

On arrêta, — pour le roi : que Montmorency, son gouverneur en Languedoc, serait reconnu au Puy ainsi que tous les officiers nommés par lui, et que les troupes dont Saint-Vidal était allé réclamer l'intervention seraient congédiées. — Pour la ligue : que les Aniciens resteraient fidèles au serment d'union qu'ils avaient prêté, qu'ils ne renonceraient à aucune de leurs franchises, et que tous les religionnaires cesseraient de parcourir le pays. — De part et d'autre il fut aussi, dans un intérêt commun, décidé qu'à partir du jour de la signature du traité personne ne pourrait être recherché pour sa conduite passée; que quiconque porterait le moindre obstacle à la liberté commerciale devrait être regardé comme perturbateur du repos public; qu'enfin les prisonniers et les objets saisis à l'occasion des troubles politiques seraient intégralement rendus [1].

Les habitans du Puy, enchantés de l'heureuse intervention de Mr de Chevrières, ne voulurent pas le laisser partir sans lui donner un gage de

[1] L'original de ce traité se trouve dans les armoires des archives du département de la Haute-Loire.

leur reconnaissance. Ils se réunirent donc pour savoir ce qu'ils pourraient lui offrir de plus convenable; « mais, dit Burel, Mr de Chevrières ne » voulut rien accepter, observant qu'il n'était » pas venu en cette ville pour notre trésor ni » notre argent, et qu'il se tenait heureux d'avoir » mis la paix où était la guerre..... — Alors les » habitans lui adressèrent le discours que s'en » suit :

» Les citoyens de cette ville du Puy vous ren- » dent grâces; et tous les villageois, même les » bourgades, les villes nos voisines vous remer- » cient humblement, à genoux, de votre illustre » et magnanime présence; car sans elle nous » étions hors d'espoir de recueillir ces prochaines » moissons. — Vous avez reconnu notre pure » innocence, vous avez vu que nous avions perdu » presque tout notre pouvoir et vous vous êtes » senti inspiré par le zèle et la pitié. Vous qui » êtes l'un des piliers de notre église, vous n'avez » pu endurer plus long-temps qu'on continuât » les ravages, les voleries, les détroussemens qui » nous étaient faits. Vous n'êtes pas venu pour » vous faire payer de vos peines ni de vos tra- » vaux, car aussi l'avarice n'est point logée en » votre cœur, mais toute douceur, libéralité et » vertu.................... Comme l'on tient » pour certain que vous vous acheminez vers » Paris, pour trouver les princes généreux com-

» battans pour l'honneur de Dieu ces chiens » enragés hérétiques politiques, vous présente, » Monseigneur, tout le corps de la ville en » général et en particulier, obéissance, amitié ainsi » qu'humble service; suppliant ce bon Dieu vous » avoir et votre compagnie en sa sainte protec- » tion, sauvegarde, et voir l'entier accomplisse- » ment de vos affectueux désirs [1]. »

XXXVI.

LA PETITE GENÈVE.

Quelque temps après le départ de Mr de Chevrières, un courrier de Toulouse vint apporter au Puy des dépêches du parlement. C'était un nouvel arrêt qui enjoignait au gouverneur de

[1] Burel, après avoir consigné en entier cette harangue dans ses Mémoires, ajoute : « Et à bon droit le sieur de Chevrières, » comme lieutenant des Guyse, avoit moyenné et pratiqué la » paix avec de Chaste; car, par le moyen et les sollicitations » de cette chienne et maudite vicomtesse sa femme, la paoure » ville avoit souffert et soustenu plusieurs grands frais, ruynes, » ravages, voleries. Elle avoit faict enchérir les denrées et » vivres de sorte que par argent ne s'en pouvoit trouver, ayant » empesché les passages du Languedoc, Vivarois, Auvergne et » autres des environs de la ville. »

poursuivre le sénéchal et ses adhérens, comme perturbateurs du repos public [1]. Il était trop tard; l'amnistie, signée par l'évêque, de Chaste

[1] EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT. — La cour, sur la requête présentée par le procureur-général, et d'ailheurs avertie des entreprises, monopoles, levées d'armes, conjurations et conspirations que le sieur de la Chate, naguère sénéchal de Velay, avec aucuns gentilshommes et autres à luy adhérans, font tant contre l'état dudict pays que contre la religion catholique, apostolique, romaine; informée des oppressions faites au pauvre public par saysies et emprisonnemens de leurs personnes, rançonnemens, saysie de leurs biens et de plusieurs autres actes d'hostilité contre les prohibitions cy-devant faites par les arrêts sur ce donnés. — A enjoinct et enjoinct tant au seigneur de Saint-Vidal, lieutenant et gouverneur audict pays et commis par la cour à ladicte requête dépendant de l'estat et charge de sénéchal. . . . . que à tous gentilshommes, capitaine et autres qu'il appartiendra, tenir la main à l'exécution des arrêts d'ycelluy, faire cesser et prohiber par toutes les voyes convenables et nécessaires, lesdicts monopoles, assemblées, oppressions, emprisonnemens et actes d'hostilité, d'user en cet endroit de telle résistance et diligence requises et nécessaires; enjoignant en outre aux officiers et magistrats de ladicte sénéchaussée du Puy, chascun en son endroit, informer et diligemment enquérir des contraventions et de tous autres actes qui en dépendent, et contre les infracteurs calvinisans procéder comme perturbateurs du bien et repos public à telle punition exemplaire que le cas requiert, et du tout certifier la cour de ce qu'ils y auront fait sur peine de suspension de leurs offices et autres arbitraires. — Prononcé à Toulouse, en parlement, le 22 juillet l'an 1589.

(Pièce originale sur parchemin, déposée aux archives du département de la Haute-Loire.)

et Saint-Vidal, couvrait tous les coupables sans exception. — Cependant, cette amnistie, que l'intérêt fit un instant respecter, loin d'éteindre les passions haineuses les rendit plus violentes encore. La ville surtout ne tarda pas à devenir un foyer de discorde; car si l'on y pardonnait aux ennemis du dehors le mal qu'ils avaient fait, on ne pouvait s'y résigner à souffrir sans impunité l'arrogante indépendance dont quelques citoyens semblaient se prévaloir.

Saint-Nectaire lui-même, si long-temps l'idole des catholiques, avait perdu toute popularité. Les uns l'avaient jadis accusé de trop de rigueur, et quand il voulut pour leur complaire se tenir à l'écart, les autres dirent qu'il avait été gagné par la cour dans son dernier voyage à Blois. La malveillance fut poussée à un tel point contre lui que, craignant quelqu'outrage, et même averti que dans une sédition ses ennemis pourraient bien attenter à ses jours, il quitta le palais épiscopal et se retira dans sa forteresse d'Espaly; cette fois bien décidé à ne plus retourner de sa vie parmi les ingrats qui perdaient en un jour le souvenir de vingt-cinq années de dévouement.

Cette démarche de l'évêque fut un signal, et comme il s'y était déterminé afin d'échapper à la cruauté des francs-ligueurs indignés du traité de Chadrac, Saint-Nectaire vit tout-à-coup se

rallier autour de sa personne, politiques, royalistes et religionnaires; tant il est vrai qu'à ces époques de sanglantes perturbations, les ennemis de la veille deviennent les amis du lendemain.

Le Puy ne s'affecta pas d'abord beaucoup de cette émigration, car il croyait avoir toujours avec lui son fidèle gouverneur. Cependant le duc de Mayenne, qui cherchait à se faire une cour des anciens partisans de sa famille, ayant appelé Saint-Vidal à Paris, en qualité de *grand maître de l'artillerie*, la pauvre ville se trouva plus attristée que jamais. Alors elle chercha bien à ramener son prélat; mais Saint-Nectaire, sans se prononcer encore d'une manière décisive, laissa paraître peu d'empressement. — Déjà, sous sa présidence, les états du Velay avaient été convoqués à Espaly; il avait vu dans plusieurs réunions combien l'esprit général et les intérêts locaux étaient contraires à cette obstination fanatique [1].

[1] ... Et comme la ville avoit fait de grands frais en ces guerres pour plus de trente-quatre mille écus, elle voulut les départir et imposer sur tout le pays. Pour cela, les états furent convoqués et assemblés au château d'Espaly, où illec, président le seigneur évêque, fut proposé par les consuls de la ville ledit fait, et remontré ladite dépense. — Toutesfois fut par les commis des états refusé d'imposer et de despartir cette somme de trente-quatre mille écus sur tout le pays pour n'avoir été employée pour les affaires générales du pays; ains les troubles avoir été faits pour une querelle particulière entre les sieurs

Témoin, presque victime des agitations de la cité, il ne pouvait lui convenir de rester à la tête d'un parti qui plaçait tous ses principes religieux dans une intolérance aveugle et qui, sans s'expliquer sur ses vues ultérieures, augmentait chaque jour sa misère. A ceux qui le sollicitaient de se rappeler son serment, il répondit : « Qu'il » ne pensait pas être parjure, que plus que » jamais il était attaché à la foi chrétienne; » mais, qu'après avoir mûrement réfléchi, il » croyait de son devoir, autant comme comte » du Velay que comme évêque du diocèse, de » garder la neutralité dans une querelle entre » gens de la même religion et du même pays. »

Cette déclaration, la seule qui aurait dû toujours se trouver dans la bouche de l'homme du sanctuaire, ne fut comprise par les ligueurs que comme un moyen pour Saint-Nectaire de changer de drapeau. ils se souvenaient trop bien des assemblées au palais épiscopal, du siége de la Chartreuse, de la messe de Fay, pour croire à la sincérité de ce langage. Peut-être n'avaient-ils pas tout-à-fait tort; cependant, de la part de l'évêque, ce n'était pas non plus une désertion lâche et intéressée. Il y avait loin des circons-

Saint-Vidal et de Chaste.... Par quoy fut fait renvoy de l'affaire au seigneur de Montmorency, qui confirma.

(BUREL.)

tances qui déterminèrent jadis la conduite énergique des gentilshommes catholiques à celle qui maintenant forçait le prélat à quitter ses anciens alliés; et même, depuis le serment d'union, un grand nombre de conjurés s'étaient montrés si hostiles envers lui qu'il ne faut pas trop s'étonner de sa prudente retraite.

Néanmoins Saint-Nectaire n'avait encore manifesté aucun sentiment de colère contre la ville; en plusieurs occasions au contraire il s'était employé avec succès, depuis le départ de Saint-Vidal, pour rappeler au sénéchal des engagemens que celui-ci paraissait oublier; chaque fois de Chaste y avait fait droit [1]. — Mais ce rôle de médiateur n'était point suffisant pour les Aniciens; ils croyaient avoir droit d'exiger davantage de leur évêque; et quand, après l'avoir fait supplier à plusieurs reprises de venir prendre sa place à leur tête, ils le virent refuser plus obstinément que jamais, voici ce qui advint :

Un jour, c'était le 23 juillet 1589, le prélat et

[1] Le seigneur de Chaste ayant su que Saint-Vidal étoit allé en France et avoit abandonné la ville et le pays, continua de faire ravager et piller le bestailh des pauvres villageois... Tellement que la ville fut contrainte de s'acheminer à Espaly, où le seigneur évêque s'étoit retiré.... Lequel auroit mandé venir de Chaste et le pria de faire cesser ces voleries... Ce qui fut accordé.

(BURRL.)

la vicomtesse femme de de Chaste, tinrent un enfant du seigneur de Chadrac sur les fonts baptismaux, dans l'église de Saint-Marcel. Après la cérémonie, on fut au château d'Espaly où Monseigneur avait invité beaucoup de monde à un magnifique banquet. La journée entière se passa en divertissemens, et quand vint le soir chacun se retira enchanté, comme on peut croire, de la gracieuse hospitalité du noble amphitrion. Ceux qui revenaient au Puy voulurent galamment servir d'escorte au coche des demoiselles de Saint-Nectaire, les deux nièces de l'évêque qui s'en allaient coucher au palais épiscopal [1]. Près d'elles dans le coche était Mr de Jalasset, ami du sénéchal. — La troupe joyeuse arriva sans encombre jusqu'à la porte Saint-Gilles. Là, les deux dames et leur cavalier mirent pied à terre, puis chacun regagna son logis.

Cependant, le bruit se répandit par la ville que les nièces de Monseigneur venaient d'introduire un ennemi, un traître, l'infâme Jalasset, compagnon du sénéchal.... Aussitôt on courut aux armes, comme s'il se fut agi d'une armée. Une

[1] .... Les niepces de l'évêque se mirent dans un coche pour se venir retirer dans le Puy et coucher à l'évêché comme elles avoient accoutumé tous les jours, pour ce que le chasteau d'Espaly n'étoit encore meublé bien que l'évêque y fut retiré.

(Manuscrit de M. de St-Sauveur, pag. 132, *verso*.)

troupe de furieux se précipita dans le palais où les deux pauvres femmes tremblantes crurent qu'on venait les égorger. On resta plus d'une heure à fouiller l'évêché, et sous prétexte de chercher le politique on brisa tout. Comme on ne parvenait pas à le trouver là, on courut dans la maison du Doyenné où le même scandale se renouvela sans plus de succès. Enfin, la foule qui grossissait d'instant en instant devint si considérable, si tumultueuse, que l'autorité des consuls ne put bientôt plus la maintenir. La plupart ne savait même pas ce dont il s'agissait; mais voyant l'agitation générale chacun, loin de l'apaiser, l'augmentait de son mieux. — On se réunissait par groupes dans les rues, avec des torches et des armes à la main. Les ligueurs disaient entr'eux: que l'évêque avait tourné sa robe de pasteur en peau de loup ravissant [1], que c'était lui qui venait de provoquer une émeute au profit des hérétiques. Les autres, sur lesquels pesait une espèce de proscription, trouvaient le moment bien choisi pour s'affranchir du despotisme des ligueurs. De telle sorte que, vers minuit, des barricades étaient dressées dans plusieurs quartiers et que du haut des fenêtres, comme en pleine rue, on se battit cruellement pendant plusieurs

[1] Paroles mêmes du chroniqueur contemporain.

heures à coups de pierres, de pistolets, d'arquebuses et d'hallebardes[1].

Le lendemain matin, dès la pointe du jour, tout était terminé. Le silence régnait dans la cité, les maisons étaient fermées et sans les patrouilles du guet, plus actives que d'ordinaire, sans les fossés, les barricades, les armes, quelques feux éteints qu'on rencontrait çà et là, on aurait pu croire que cette scène de désolation n'était qu'un songe de la nuit. —Bientôt cependant, les habitans furent convoqués à la maison consulaire, pour arrêter quelle mesure il fallait prendre en telle occasion. Le cas était difficile, périlleux. Evidemment personne n'osait faire une motion contre les insurgés; car dans la mêlée, à la lueur des flambeaux, on avait pu reconnaître de part et d'autre les plus considérables de la ville, ceux même qui étaient là présens, les chefs du conseil.

1 ... Nonobstant toutes les bonnes diligences et remontrances des consuls armés de cuyrasses, le chaperon rouge sur le dos, les habitans de la rue Saunerie affectionnés en armes, se sont bandés contre tout le corps de la ville à grands coups de pierres, d'arquebuses, de pistolets. Les aucuns aux fenêtres de leurs maisons, les autres à pleine rue avec hallebardes firent tous leurs efforts pour tuer les consuls et habitans..... Lequel scandale et désordre se continua presque toute la nuit, ayant faict en leur rue de la Saunerie et autres rues de la ville des barricades et tranchées, etc.

(BUREL.)

Aussi n'entendait-on parler qu'à voix basse, tout le monde semblait attendre; lorsque pour trancher la question quelqu'un de mieux avisé fit comprendre que le plus urgent était de remercier Dieu d'avoir préservé la ville de plus grands malheurs. Cet expédient fut accepté avec joie, et l'assemblée se sépara en criant : *A Notre-Dame!... A Notre-Dame!.....*

En effet, deux heures après, les rues étaient remises en ordre, les murailles de chaque maison étaient tendues de blanches draperies, les cloches sonnaient et les bons citoyens, recueillis comme s'ils eussent passé la nuit en prières, marchaient en procession, chantant des hymnes d'allégresse. — Mais cette procession, qui semblait n'avoir d'autre but que de couvrir l'embarras d'un premier moment, avait été pourtant ménagée avec adresse par les principaux ligueurs. Ils avaient compris que s'ils ne trouvaient pas une heure pour se concerter, sans que les politiques pussent les troubler, c'en était fait de la ville.

Le piége réussit merveilleusement. Tandis que la multitude s'avançait lentement à travers les places et les carrefours, les partisans de Mayenne, réunis chez le capitaine Rochette, arrêtaient les dispositions convenables pour se rendre maîtres de tout. — Ils furent prompts; car les gens n'étaient pas encore rentrés que les conjurés, à la tête desquels se trouvaient

plusieurs consuls en robe rouge, grand nombre de notables suivis de soldats, vinrent prendre le seigneur d'Agrain premier consul, son fils capitaine général, ainsi que beaucoup d'autres citoyens convaincus de royalisme, les chassèrent de la ville dont ils refermèrent sur-le-champ les portes, plaçant partout des gardes nombreuses de crainte de surprise. — Ensuite, sans s'arrêter dans leurs exécutions, ils firent jeter au fond des tours ceux qui avaient été signalés comme les plus turbulens, et de là se rendirent en grande hâte à la maison consulaire, pour réorganiser le conseil politique sur de nouvelles bases.

Il ne s'agissait ici rien moins que d'enlever le pouvoir aux *vingt-quatre*, dont un tiers déjà avait fait défection, pour le placer dans des mains sûres et vigoureuses. Comme on avait senti l'abus de la trop grande division des forces, on réduisit à *douze* le nombre des conseillers, et on choisit deux prêtres de la grande église, deux magistrats et huit bourgeois qui entrèrent immédiatement en fonctions. — Six autres des plus dévoués furent chargés du soin des portes ou plutôt de la porte, car toutes avaient été murées, à l'exception de celle de Saint-Gilles; puis des corps-de-garde furent disposés de distance en distance le long des remparts et autour du rocher de Corneille.

C'est dans cet état de choses que le nouveau

conseil crut devoir tenter une dernière démarche auprès de Saint-Nectaire pour le déterminer à venir prendre le commandement de la ville. Deux bourgeois, deux magistrats et deux chanoines furent envoyés pour lui faire part de ce qui s'était passé et lui persuader que tout avait été entrepris et le serait encore pour le triomphe de la sainte croix à laquelle les ligueurs du Puy espéraient qu'il demeurait fidèle. — L'évêque, auprès de qui s'étaient déjà rangés les d'Agrains et plus de cent cinquante politiques, qui avait sans doute vivement senti l'outrage fait à ses nièces et à ses amis, ne se prononça cependant pas positivement; il demanda du temps, étant obligé, dit-il, d'attendre en son château les états du Velay qu'il venait d'y convoquer.

Le 3 août en effet, les états se réunirent à Espaly. La ville y porta ses doléances et contre l'évêque et contre le sénéchal. Elle accusait de Chaste de continuer ses déprédations; de Chaste la blâmait à son tour de retenir illégalement prisonniers une foule de citoyens que le traité protégeait. — « Les commis, juges dans ce débat, » dit Burel, demandèrent à entendre les détenus. » A ces fins, ceux-ci furent menés du Puy à Espaly » avec bonne compagnie et non sans grand dan- » ger; car le peuple était en bonne volonté de » les tous massacrer. »

Dès que les politiques furent arrivés devant la

barre, le sénéchal, qui avait voulu les attendre pour leur donner un solennel témoignage d'approbation, prit sur le champ la parole et, sans manquer en rien aux convenances que commandait l'assemblée, commença par dénier son droit en ces matières : « Du reste, dit-il, si les » citoyens incriminés devaient comparaître devant » quelques juges et qu'il leur fût permis de les » choisir, je ne doute pas, Messieurs, que par » vos lumières et votre loyauté vous ne soyez » ceux qu'ils préféreraient.... Mais aujourd'hui il » est de mon devoir de vous déclarer que les » gens dont on réclame le châtiment sont sous » ma sauve-garde et sous celle du traité. Leurs » opinions sont les miennes; la faute dont on les » accuse, je l'ai commise aussi; c'est celle du » dévouement et de la fidélité. — Je leur dois » secours; qu'ils se rassurent, je ne les abandonnerai jamais. Si leurs concitoyens ne respectent » pas en eux la parole jurée, à mon tour je » saurai bien me dégager de mes sermens et » faire la ville prisonnière dans ses propres murailles....

Il dit : et les barons, presque tous partisans du roi, donnèrent à ce discours des marques d'une si complète adhésion qu'à moins d'avoir voulu compromettre par une folle obstination l'existence de la cité, les ligueurs ne purent se dispenser de se soumettre. — Le conseil des douze,

il faut le dire, donna en cette circonstance une preuve de sagesse d'autant plus digne d'éloges que l'agitation qui régnait autour de lui était peu faite pour le rassurer. Non-seulement il ordonna la prompte délivrance des détenus, mais encore il exigea que leurs armes fussent immédiatement rendues, et que nul, sous aucun prétexte, ne pût attenter à leur liberté. Il alla même plus loin, car par son ordre les portes de la ville furent ouvertes et chacun devint libre désormais d'aller où il voudrait, à la condition toutefois que quel lieu qu'il choisît pour sa résidence il serait tenu de payer toujours la taille au Puy.

Cette ordonnance ne fut pas plutôt promulguée que l'on vit une foule de gens s'acheminer vers Espaly et venir prendre logement près du château de monseigneur. « Alors, raconte l'historien li- » gueur, vous eussiez vu les habitans de la ville » qui s'en alloient se promener à Espaly, disant » l'un à l'autre: *Allons voir à cette* PETITE GENÈVE » *nos misérables politiques et nous saurons ce* » *qu'ils veulent dire*. Ils y alloient et ils les trou- » voient à la suite du seigneur de Chaste et de » monseigneur du Puy, joyeux de ce qu'on leur » avoit fait croire qu'ils auroient du roy tout ce » qu'ils demanderoient et tout ce qu'ils pour- » roient chaque jour désirer. »

XXXVII.

ASSASSINAT DE HENRI III.

Henri IV. — Charles X. — l'Infante Elisabeth.

De 1589 à 1593.

Nous avons laissé le faible Henri III au moment où, abandonné de tous, il ne lui restait plus d'espoir que dans l'alliance du Béarnais.—A la voix suppliante du prince qu'il appelle encore son maître et dont la cause devient chaque jour davantage la sienne, le roi de Navarre accourt se jeter à ses pieds et lui jure une éternelle fidélité. Dès lors la fortune semble renaître pour l'ancien duc d'Anjou; il a retrouvé près du héros le courage, le bonheur de ses jeunes années.

Tandis que Bourbon est allé chercher son armée, Mayenne profite du moment et vient faire le siége de Tours. Il s'avance, renverse les portes, pénètre dans la ville où le roi, à la tête de quelques régimens, défend les issues avec une si grande bravoure que pendant plusieurs heures il empêche l'ennemi d'avancer; mais, épuisé sous le nombre, il va infailliblement succomber, lorsque arrive l'avant-garde de son allié. Le duc ne pense plus alors qu'à la retraite. — Chatillon, Montpensier et Longueville partent du

camp royal; le premier, pour combattre et vaincre les ligueurs de la Picardie; le second, pour faire rentrer dans le devoir plus de seize mille Normands insurgés qui, sous le nom de *Gauthiers* [1], désolaient depuis long-temps la province; le troisième, guidé par La Noue, prend Senlis avec deux mille cinq cents hommes sur d'Aumale qui en a plus de dix mille.

Pendant ce temps, les deux rois marchaient vers la capitale. — Arrivé à Etampes qui résistait, Henri III en ordonna l'assaut; « puis, ajoute Davila, comme il était de méchante humeur à cause de l'excommunication nouvelle que Sixte-Quint venait de lancer contre lui, il fit pendre tous les magistrats et donna volontairement aux soldats le pillage de la ville. » De là, il fut à Poissy dont

[1] Ces *Gauthiers* étoient des villageois révoltés contre tous les soldats qui passoient par là, pour se garantir des outrages qu'ils en recevoient; ceux-ci, sur l'impression qu'on leur avoit donnée, que le roi causoit tous ces massacres, et qu'aux charges de la guerre il ajoutoit celle des impôts, s'étoient joints au parti de la ligue avec tant d'obstination qu'ayant rompu les chemins, bouché les avenues et fortifié leurs bourgs et leurs villages, ils se tenoient sous les armes jusqu'au nombre de seize mille, et se faisoient appeler *Gauthiers* parce qu'ils avoient commencé de se soulever en un bourg nommé la Chapelle-Gauthier.

(Histoire des guerres civiles, livre 10, page 686, par DAVILA, traduction de *Baudoin*.)

il se rendit maître, tandis que Bourbon prenait Pontoise.—Ils se réunirent enfin au château de Saint-Cloud à la tête d'une armée de quarante-deux mille hommes.

Quand on sut dans Paris la marche victorieuse des coalisés et leur présence aux portes de la ville, les ligueurs frémirent d'épouvante; ils crurent leur cause à jamais perdue. Cependant, au milieu de la consternation générale, une femme conservait encore l'espérance de venger les Guise, et cette femme était leur sœur, Madame la duchesse de Montpensier. — Elle avait entendu dire qu'un jeune dominicain, nommé *Jacques Clément*, prétendait avoir reçu du ciel l'ordre mystérieux d'assassiner le roi. Elle voulut voir cet homme et l'interroger. Le fanatique dépassa toutes les prévisions de la vindicative duchesse qui s'appliqua tellement par toutes sortes de séductions à augmenter le délire du visionnaire, qu'au bout de quelques jours elle le trouva résolu.

Le 31 juillet, Jacques Clément se confessa, communia et partit pour Saint-Cloud, muni d'une lettre qu'on ne sait par quel mensonge il avait arrachée au président de Harlay. — A la grille du château on le remit au lendemain. A l'heure indiquée on vint annoncer à Henri III qu'un jeune moine demandait à l'entretenir confidentiellement. Henri le reçut dans sa chambre et fit signe à ceux qui

étaient là de se retirer. Alors le dominicain se mit respectueusement aux genoux du roi en lui présentant la lettre; mais au même moment où celui-ci se baissait pour la prendre, il se sentit frappé d'un coup de couteau dans le ventre et tomba en criant : *Ah! le méchant moine, il m'a tué!...*

Henri de Navarre, qui était au château de Meudon, n'eut pas plutôt appris cette triste nouvelle qu'il accourut à Saint-Cloud. L'assassin venait d'être tué par les gardes; et la victime, étendue sur son lit de mort, récitait ses prières dernières. — Cette entrevue fut des plus touchantes; le roi reçut le prince avec les témoignages d'une vive tendresse, il lui fit ses adieux, l'engagea à rentrer dans le sein de l'église; ensuite l'assistance s'étant prosternée il le proclama son légitime successeur.

Le lendemain, 2 août 1589, Henri de Bourbon était roi de France; mais, comme il le disait gaîment lui-même : *Roi sans royaume, mari sans femme et guerrier sans argent.* — Mayenne, au contraire, n'avait jamais vu la fortune plus favorable. Tout Paris se réjouissait de la mort du tyran et maudissait l'hérétique. *Vive Mayenne, le lieutenant-général!* criait-on par les rues; *vive Charles X notre bon roi!* Or, CHARLES X, ce souverain que le duc jetait ainsi provisoirement aux acclamations de la multitude, comme avait fait jadis son

frère, était le vieux cardinal de Bourbon, prisonnier d'HENRI IV.

Deux mois ne s'étaient pas encore écoulés que Mayenne quitta Paris, jurant d'y ramener, avant peu, le Béarnais pieds et poings liés. Son armée était de trente mille hommes au moins, et son adversaire, qui avait abandonné Saint-Cloud pour aller camper aux environs de Dieppe où il attendait un secours d'Angleterre, n'en avait que trois mille au plus. C'est avec une telle différence de forces que le courageux Bourbon risqua la bataille près du village d'Arques et, qu'après des miracles de valeur et d'habileté, il demeura victorieux. *Pends-toi, Crillon*, écrivait-il le soir à son ami encore tout étourdi de son prodigieux succès, *pends-toi, nous avons combattu à Arques et tu n'y étais pas... Adieu, mon brave, je vous aime à tors et à travers.*

Le duc de Mayenne, doublement humilié de la défaite qu'il venait d'essuyer, appela l'Espagne à son aide. Il ne pouvait commettre de plus grave imprudence que d'aller lui-même ouvrir les portes à un second rival dont les perfides prétentions étaient connues; car personne ne pouvait ignorer que Philippe II, maître dans le conseil des seize, n'avait depuis si long-temps fomenté les troubles que pour arriver à placer les deux couronnes de France et d'Espagne sur la tête de sa fille l'INFANTE ELISABETH, petite fille de

Henri II[1]. — L'Espagnol ne manqua pas une pareille occasion. Le 14 mars 1590, les deux armées étaient de nouveau en présence sur les bords de l'Eure, dans la plaine d'Ivry. Henri de Bourbon, qui venait de traverser la Touraine et la Normandie presque toujours victorieux, se mit à la tête de ses soldats en s'écriant : *Mes amis, si vous perdez vos enseignes, regardez mon panache, vous le verrez toujours dans le chemin de l'honneur et de la victoire.*

C'est après cette bataille, une des plus importantes de ce temps, comme pour Henri IV un des plus glorieux triomphes de sa vie, que le héros résolut de venir bloquer la capitale. Il comprit bien cependant qu'il ne pourrait jamais la faire capituler que par la famine; aussi, s'assura-t-il d'abord de tous les points d'où elle tirait ses approvisionnemens[2]; puis il vint prendre Charenton, Saint-Denis, Montmartre, bien convaincu que le temps devait être son plus puissant auxiliaire.

1 .... Il désiroit de plus estre déclaré publiquement protecteur du Royaume avec prééminence et autorité de pourvoir aux offices de la couronne, de donner les gouvernemens et les charges militaires.

(DAVILA, histoire des guerres civiles, livre 11, page 753).

2 *Mantes, Meulan, Poissy, Melun, Corbeil, Montereau, etc.*

XXXVIII.

YSSINGEAUX. — MONISTROL. — SAINT-DIDIER.

Yssingeaux, *Monistrol*, *Saint-Didier*, *Craponne*, *Montfaucon*, *Tence* et *Le Monastier* étaient, avec *Le Puy*, les seules villes du Velay qui eussent une administration municipale régulière, établie sur un système électif uniforme. D'autres localités, à leur imitation, avaient bien aussi des consuls, mais ce nom ne désignait le plus souvent que quelques officiers bannerets ou quelques paysans chargés, dans un certain nombre de mandemens [1], de la perception des tailles, de la levée des soldats provinciaux, des renseignemens à fournir sur les mouvemens de la population et sur les recoltes [2].

[1] Le diocèse était divisé en *deux cent cinq* mandemens...... Le plus ou moins d'étendue de ces terres disséminées sur un plus petit ou un plus grand nombre de points ne constituait qu'un même mandement, quand elles dépendaient du même seigneur. De là, la forme bizarre et la coupe inégale de cette division..... Le temps et les guerres ayant détruit plusieurs hameaux, il en résultait souvent que certaines communautés n'avaient pas d'habitans ; mais les noms figuraient toujours aux secrétariats des commandans et aux greffes des cours souveraines de la province et de l'intendance.

[2] ... Mais à raison de leur ignorance, on s'adressait pour

Ces villes, trop faibles évidemment pour résister aux soudaines attaques de troupes armées, trouvèrent plus d'une fois leurs efforts inutiles et leurs opinions contraintes au silence ; cependant, dès qu'elles purent saisir dans leurs propres ressources ou dans les secours de bon voisinage assez de force pour secouer le joug, il est beau de voir avec quel noble courage elles s'empressèrent de le faire.

YSSINGEAUX, la plus ancienne cité de la province après *Ruessium*[1], avait pour toute défense quelques murailles, le vieux donjon construit par les ordres de Jehan de Bourbon, vers la

avoir ces documens aux greffiers chargés de la confection des rôles des impositions, et ceux-ci, presque toujours habitans des villes et obligés de faire ce travail pour quinze ou vingt mandemens à la fois, étaient d'ordinaire aussi peu propres que les consuls eux-mêmes à satisfaire avec exactitude aux questions qui leur étaient adressées.

(Statistique de la Haute-Loire, par DÉRIBIER, pag. 580.)

[1] On connaît dans l'ancien pays de Velay, par l'itinéraire de Théodose, *Icidmago*, situé à 25 mille de Feurs et à 14 de *Revessio* ou *Ruessium*. Cette ville, portée sur les tables de Peutinger, a pour armes cinq coqs (en patois *cinq jaux*).—C'était une des huit villes qui avaient droit de députation aux états du Velay, mais ces députations, n'étant admises chaque année que de deux en deux, il en résultait que ce ne pouvait être que tous les quatre ans que chaque ville se trouvait représentée.

fin du 15e siècle [1], et deux ou trois petites pièces d'artillerie qui lui furent accordées par les états, sur la demande de l'évêque, en 1567. — C'est avec ces médiocres moyens, mais grâce à la sagesse de ses magistrats, au dévouement de ses citoyens, qui avaient fait venir des armes de Saint-Etienne et se tenaient constitués en milice permanente, qu'elle put se maintenir dans sa liberté jusqu'après la mort d'Henri III. — Elle était royaliste, sans avoir déserté pour cela ses croyances religieuses et ses franchises municipales. Tant que les huguenots se présentèrent à ses portes, elle les referma sur eux; et lorsqu'elle fut obligée de les ouvrir aux ligueurs, du moins purent-ils comprendre, avant peu, l'estime qu'elle faisait de leurs garnisons ennemies.

De Chaste profita des dissentimens qui existaient entre Yssingeaux et le Puy, pour favoriser celle des deux villes qui se rangeait sous sa bannière; rien de plus juste assurément. Comme sénéchal du Velay, il était le premier de la noblesse de son ressort et chef de la justice. Aussi, quand après l'assassinat du roi il vit la persistance des Aniciens à proclamer Charles X, il rendit une

[1] C'est sur les ruines de l'ancien château épiscopal que se trouvent aujourd'hui construits la mairie et le tribunal.

ordonnance qui enjoignait aux officiers de sa sénéchaussée de quitter immédiatement une ville rebelle et de ne plus tenir désormais leurs audiences qu'à Yssingeaux, sous peine de nullité de tous jugemens rendus ailleurs.

Plus tard, par suite de capitulations dont nous aurons bientôt à parler, Yssingeaux tomba au pouvoir des ligueurs; mais il faut le dire à sa gloire, si cent arquebusiers et cinquante gens d'armes lui furent imposés comme par surprise, ses habitans indignés ne tardèrent pas à les chasser de chez eux, en répondant à ceux du Puy qui les accusaient de s'être vendus à de Chaste: « Croyez-vous donc, nos voisins, qu'il soit si » nécessaire d'avoir toujours comme vous une » armée entière dans ses murailles ?... A quoi bon » tant de soldats, race affamée qui dans le temps » où nous sommes désole plutôt qu'elle ne pro» tège ?... Est-ce parce que la misère redouble, » parce que les impôts nous écrasent, parce » que nos amis manquent de pain, que nous » avons ouvert nos portes à ces troupes pares» seuses qui s'établissent ensuite dans nos mai» sons comme les maîtres ?... Libres vous êtes d'ac» cepter à ce prix leur insolente protection; » Quant à nous, croyez-le bien, si le péril nous » menace, nous saurons choisir nos alliés où » bon nous semblera. En attendant, qu'on nous

» laisse, et s'il plaît à Dieu, nous saurons bien » nous garder nous-mêmes[1]. »

De Chaste ne tarda pas à reprendre ses bonnes relations avec Yssingeaux. Jaloux de lui donner une preuve des avantages de son alliance, il obtint des états[2] une somme de neuf cents écus, afin d'indemniser un grand nombre d'habitans de l'occupation des rebelles[3]. — Cependant, comme la force est plus puissante que la volonté, il fallut bientôt céder la place aux ligueurs qui cette fois commandés par le duc de Nemours 'avançaient en masse du fond du Lyonnais, pour soumettre tout le pays. Ils s'emparèrent facilement de la ville, où ils laissèrent et purent maintenir jusqu'en 1594 une garnison considérable.

Plus tard, en août 1631, quatre cents religionnaires, partis de Privas, voulurent tenter une excursion dans le Velay. Après avoir pillé quelques églises qui se trouvaient sur leur route, ils s'avancèrent vers Yssingeaux. — Il était nuit encore, déjà deux pétards étaient appliqués, l'un au

[1] Manuscrit original de BURRL, vol. I, pag. 350 *folio*. — ARNAUD, Hist. du Velay, tom. 1, pag. 511.

[2] Convoqués la même année dans cette ville.

[3] Voir le *Manuscrit original* de BURRL, t. II, p. 447 *verso*.

ravelin, l'autre à une des portes; ils allaient commencer l'attaque, lorsque tout-à-coup le curé, homme plus que septuagénaire, s'avance à la tête de tous les habitans, se précipite avec tant de courage et d'impétuosité sur la troupe, qu'à peine trouve-t-elle le temps de prendre la fuite. Un grand nombre reste sur la place, et ceux que ne purent atteindre les citoyens furent poursuivis par le sénéchal du Velay à la tête des paysans; de telle sorte que, de quatre cents qu'ils étaient lorsqu'ils vinrent, ils rentrèrent quarante, au plus, à Privas.

Telle fut, en quelques mots, le sort de notre petite cité à ces époques désastreuses; prise et reprise, elle ne se lassa pas de poursuivre la conquête de cette indépendance si chère aux cœurs montagnards, et finit enfin par proclamer fièrement ses vieilles, ses persévérantes opinions.

Monistrol, l'ancienne ville des évêques [1], partagea à peu près les chances malheureuses d'Yssingeaux et des autres bourgades environnantes. C'est aux mêmes époques et par les mêmes troupes qu'elle fut combattue. Placé comme sa

1 *Guillaume de la Roue* avait acquis cette ville au domaine épiscopal du Velay dès l'année 1283. — *Bernard de Castanet*, vingt-six ans plus tard, y fonda une collégiale de treize chanoines. — Enfin, *Jehan de Bourbon* y fit bâtir une forteresse.

voisine sur la route principale du Lyonnais, elle ne pouvait se soustraire davantage aux attaques des religionnaires ou des ligueurs; mais si elle n'eut pas la puissance de toujours résister victorieusement à ses ennemis, l'histoire parlera du moins des glorieux efforts qu'elle ne cessa de faire pour conserver intacts ses foyers et ses autels.

S'il faut en croire une ancienne notice sur cette ville[1], elle fut attaquée par une compagnie de huguenots; et quoiqu'ils se trouvassent en assez grand nombre, elle opposa une résistance si courageuse qu'elle parvint à les mettre tous en fuite. Ce fait, dont ne parle pas l'Histoire du Velay, ne saurait pourtant être mis en doute; car il se trouve consigné dans une transaction de 1577, entre Saint-Nectaire et les citoyens de Monistrol.

SAINT-DIDIER-LA-SÉAUVE conserve précieusement dans ses archives une lettre que lui écrivit Henri IV dès son avènement à la couronne. Si nos chroniqueurs Vellaviens, toujours trop laconiques lorsqu'ils parlent des évènemens en dehors du cercle étroit de leurs observations, ne nous ont rien conservé sur l'histoire de cette petite ville, la lettre royale, du moins, lui restera comme un

[1] Voir l'*Almanach historique de la ville et du diocèse du Puy, pour l'année* 1788, par l'abbé LAURENT.

impérissable monument de la fidélité de ses anciens habitans [1].

[1] Nous croyons devoir donner aussi une autre lettre d'Henri IV à César de Saignard, un des braves chevaliers du Velay. — La maison de Saignard, dont les titres de noblesse furent confirmés par jugement du 12 décembre 1668, possédait la baronnie de Queyrière, une des dix-huit qui donnaient un siége aux états. Au nombre des ancêtres dont se glorifient cette famille et le pays, il ne faut point oublier Jean de Saignard qui offrit au roi Charles VII les premiers drapeaux enlevés aux ennemis dans le Velay.

Lettre de Henri IV à César de Saignard, commandant d'une compagnie de deux cents hommes, par commission du 4 avril 1590.

« A notre cher et bien amé César de Saignard, salut.—Ayant » délibéré de mettre sus à faire promptement lever et assembler » bon nombre de gens de guerre tant de cheval que de pied, » pour nous en servir ès-occasions qui se présenteront pour la » conservation de notre état et de nos bons sujets, et d'en » bailler la charge à quelques vaillants et expérimentés capi- » taines à nous fidèles et assurés; à cette cause, lesdites qua- » lités être en vous, vous avons commis et député, com- » mettons et députons par ces présentes, signées de notre » main, pour lever, mettre sus et assembler incontinant et le » plus diligemment que faire se pourra le nombre de deux » cents hommes de guerre à pied français, des meilleurs et » des plus aguerris soldats que pourrez choisir; et iceux mener » et conduire à la guerre avec vous, sans désemparer ladite » compagnie, sous la charge de notre cher et très amé cousin » le duc d'Epernon, l'un des pairs de France et colonel- » général de notre infanterie française, la part où il sera par » nous ou nos lieutenants-généraux ordonné et commandé pour

« *A nos chers et bien amés les Consuls et habitans*
» *de notre ville de Saint-Didier.*

DE PAR LE ROI,

» Chers et bien amés.—La rage et cruauté des » ennemis du roi et de l'état les a poussés si » avant que d'avoir fait entreprendre malheu- » reusement sur sa vie, par un jacobin introduit » de bonne foi pour la révérence de son habit, » pour lui parler en sa chambre hier matin, où » il lui avoit donné un coup de couteau dans le » ventre, qui ne montroit apparence de danger » au premier appareil ni tout le long de la jour- » née. Néanmoins il a rendu l'ame à Dieu cette » nuit, laissant à ses bons serviteurs, qui sont » ici en extrême ennui et déplaisir, tous bien » résolus avec nous d'en poursuivre la justice;

» notre service, faisant iceux vivre avec telle police, qu'il ne » nous en vienne aucune plainte. De ce faire, vous avons » donné et donnons plein pouvoir, autorité, commission et » mandement à tous qu'il appartiendra, qu'à vous ce faisant, » ils obéissent; car tel est notre bon plaisir.

» Donné à Corbeil le quatrième jour d'avril, l'an de grâce » 1590, et de notre règne le premier.

« *Signé* HENRI.

» Par le roi : *Signé* SUZE. »

» à quoi, de notre part, nous n'épargnerons jus-
» qu'à la dernière goutte de notre sang..... Et
» nous ferons aussi, en ce qui concerne l'état,
» aucune chose qui ne soit trouvée bonne pour
» le bien public. Sur quoi nous avons bien voulu
» écrire la présente, pour vous assurer de notre
» bonne intention, à ce que vous soyez d'autant
» plus confortés à persévérer en la fidélité que
» vous avez par ci-devant gardée à votre roi; vous
» assurant que ce faisant vous recevrez de nous
» tout le meilleur traitement et soulagement en
» ce qui concerne votre particulier, qui nous
» sera possible. Sur ce, nous prions Dieu, chers
» et bien amés, vous avoir en sa sainte garde.

» Ecrit au camp de Saint-Cloud, le 2 août 1589.

» *Signé* HENRY, *et plus bas* REVOL.»

XXXIX.

CONFRÉRIE DE LA SAINTE CROIX, AU PUY.

1589.

Le Puy, quoique épuisé déjà sous ses luttes impuissantes, apprit avec des transports de joie le crime de Jacques Clément, et sentit redoubler son énergique obstination. Le portrait couronné du cardinal de Bourbon fut affiché sur toutes les

portes, promené dans toutes les rues de la ville. — Le conseil, enhardi par un événement qu'il croyait décisif pour le triomphe de la ligue, prit une contenance impérieuse. Les chefs politiques réfugiés près de l'évêque, auxquels une espèce d'amnistie avait été accordée, furent dès lors poursuivis avec plus d'acharnement que jamais, leurs biens mis sous le séquestre et ce qui restait de leur famille traité comme otage de guerre.

Les ligueurs exaltés cherchaient à stimuler le zèle de leurs concitoyens avec une ardeur inconcevable; et comme cette affaire politique n'était suivant eux qu'une conséquence de leur fidélité religieuse, ce fut par la voix des prêtres, du haut de la chaire, qu'ils professèrent leurs doctrines.—Les églises ressemblaient à de bruyantes casernes où chacun s'allait enrégimenter sous les bannières de l'insurrection. Notre-Dame surtout, transformée en quartier-général, était ouverte nuit et jour; la sainte hostie, perpétuellement exposée, recevait les sermens qu'une colère fanatique offrait à Dieu comme un pieux hommage.

Ce n'était point assez encore de ces déclamations de l'Eglise, dans lesquelles certains prêtres trop indulgens pouvaient mêler à tant de malédictions quelques mots de miséricorde, quelques-uns des enseignemens évangéliques du Sauveur. A ces furieux apôtres de la ligue, régénérateurs

du christianisme, à ces fils des martyrs, il fallait aussi des martyrs!.. C'est pour cela que, contre toutes les règles suivies jusqu'à ce jour, malgré la défense de l'évêque, ils établirent au Puy, dans l'église conventuelle des Clarisses, une *confrérie* dite *de la sainte croix*. Plus de deux mille habitans vinrent se faire inscrire sur les registres des bayles, avec l'inviolable engagement de mourir plutôt que d'abandonner leurs saints guidons [1]. — Les assemblées étaient fréquentes et fort agitées. Elles avaient lieu à l'issue de la grand'messe qu'on célébrait exprès pour elles le dimanche dans l'église du monastère. Tous les initiés portaient la robe, le chaperon et le bonnet violets; prêtres, juges et soldats en même temps, ils priaient, condamnaient et se battaient pour la même cause.—En tête de l'association étaient Jacques de Coubladour, seigneur de

[1] Le jour de la Croix de may de l'an 1589, les habitans de la ville du Puy, comme vrayment chrestiens et catholiques, voyant les malheureux traitemens plus que barbares que l'évêque et le sieur de Chaste faisaient ordinairement, voulant ensuivre la trace du roi comme barbare et hérétique qu'il estoit et l'avoit bien montré aux massacres.... Ayant dans leur cœur le vray signe de la sainte croix... firent de bon cœur et bonne dévotion assemblée d'environ 2000 personnes dans l'église des sœurs de Sainte-Claire... Tous ensemble ont fait vœu à Dieu et promesse de vivre et mourir pour le soustènement de la sainte croix...

(Manusc. St-Sauveur, folio 138.)

Montréal; Marcellin Rousset, procureur du roi en la cour commune, et quelques autres dont les noms figuraient aussi dans le conseil des dix ou sur la liste des officiers et des principaux magistrats de la cité.

Alors, tout servait de prétexte à ces impatientes cohortes pour sortir de leur logis et courir se montrer officiellement sur les places publiques; aussi les processions étaient-elles plus nombreuses, plus splendides qu'en aucun temps. On les employait comme de grandes revues où les citoyens venaient se compter. Les confrères de la croix non-seulement y assistaient, mais ils en faisaient encore de particulières et toutes dans un but politique; tantôt pour prier le ciel d'accorder à la ville un chef digne de sa cause, le plus souvent pour se réjouir de la mort de quelque illustre hérétique. Le 15 août, jour où l'on apprit au Puy l'assassinat du roi, ils sortirent solennellement revêtus de leur costume, portant toutes les pièces de la Passion, et firent trois fois le tour de la ville suivis de la populace émerveillée de leurs joyeux cantiques.

XL.

LE PUY. — DOUE. — SOLIGNAC. — ESPALY.

L'avènement d'Henri IV avait été pour presque toutes les villes du Velay, encore indécises, un motif suffisant pour rentrer dans les voies régulières de la monarchie. De Chaste, avec l'ardeur juvénile d'un soldat et d'un partisan dévoué, poursuivait les rebelles sans leur laisser d'asile; l'évêque venait de se déclarer pour Henri de Bourbon; Saint-Vidal, propagateur puissant et redouté de la ligue, n'était pas dans le pays. C'étaient plus de causes qu'il n'en fallait à de petites localités, ruinées par les tailles continuelles dont on les accablait, pour se ranger sous la loi du plus fort, surtout lorsqu'à la tête de ce parti marchaient leur évêque et leur sénéchal.

Le Puy seul, loin de céder à cette opinion, à ce besoin général, qui était aussi le sien, se redressa, nous l'avons dit, plus ardent encore contre toute proposition qui tendait à lui faire accepter un roi hérétique. — Cependant, pour être vrai, disons ici que le sentiment qui le dominait en cette circonstance n'avait rien de cette pieuse exaltation des premières années de la réforme. Autrefois l'hérésie elle-même s'était avancée pour briser les autels; et les chefs de l'Eglise, maîtres

de l'influence, avaient été unanimes pour pousser les populations au combat. Aujourd'hui les croyances religieuses sont à n'en pas douter depuis longtemps en dehors de la lutte.

Il est donc évident que l'intérêt du culte n'est pas la sincère préoccupation de nos ligueurs Aniciens; car ils ne sauraient, malgré leur apparente sollicitude, porter plus de dévouement au christianisme que Saint-Nectaire et que tous les pieux chanoines qui l'ont suivi. Ce qui les tourmente, qui les irrite, qui les pousse à sacrifier le repos et la fortune de leurs concitoyens, c'est la haine profonde que leur inspire de Chaste. En vain celui-ci leur envoie-t-il son frère et les meilleurs gentilshommes, pour les supplier de cesser une guerre si ruineuse; en vain leur fait-il promettre, pour prix d'une soumission tardive, les faveurs du prince et l'appui de la noblesse vellavienne; les consuls répondent à ces propositions, en disant : « Que la ville du Puy ne » reconnaîtroit jamais de Chaste comme gouver- » neur et qu'*elle mangeroit les enfans l'un après* » *l'autre plutôt que de lui donner ce titre*, car » elle n'avoit pas reçu de lui si bon conten- » tement. »

Tandis que le sénéchal essuyait une si persévérante résistance, l'évêque, au contraire, ne cessait malgré ses refus de recevoir messages sur messages. Sa présence à la tête d'un parti qui prenait

la religion pour motif, la croix pour bannière, était trop importante; on oubliait tout, on lui pardonnait tout, et quoiqu'il eût abandonné la ligue, qu'il se fût rallié au roi des huguenots, qu'il eût favorisé les défections et ouvert ses portes aux transfuges, la ville ne se lassait pas de lui envoyer ses notables, ses consuls eux-mêmes, afin de le ramener à elle. Mais lui, exigeait en retour que la confrérie de la Sainte-Croix fût dissoute, que l'élection des consuls ne pût avoir lieu sans son assentiment, que les gardiens des portes fussent congédiés, qu'un quartier de la ville, plusieurs pièces d'artillerie et cent hommes à son choix fussent mis à sa disposition, pour sa sûreté personnelle.

C'était trop d'exigences; et malgré le désir si souvent, si humblement exprimé de posséder le prélat, les conditions qu'il imposait ne pouvaient être admises. — Il fallut donc, quoiqu'il en coûtât, se résoudre à le regarder comme ennemi et à le traiter comme tel.

Sur la vaste ceinture de châteaux fortifiés qui couronnaient le bassin du Puy et qui se trouvaient alors au pouvoir du sénéchal, le monastère de Doue, assis sur une haute montagne, près des routes du Monastier, de Valence et de Lyon, n'occupait pas la position la moins importante. — Doue, ancienne abbaye de prémontrés, remonte

vers le milieu du 12e siècle [1]; ce qui reste du monument primitif, d'accord avec l'histoire, justifie suffisamment cette origine.—On voit encore aujourd'hui l'église avec ses fresques, ses légendes pieuses, une partie du monastère presqu'entièrement reconstruite, quelques fragmens mutilés du cloître et une vieille tour carrée, comme en avaient jadis pour se défendre les couvents isolés de nos montagnes. Cette tour existait depuis longtemps et sans doute avait été élevée lors des invasions bourguignones.

Quoi qu'il en soit de l'exactitude de ces dates, il n'en est pas moins vrai qu'au temps dont nous parlons, Christophe Allard, abbé de Doue, ainsi que ses religieux, venaient, à l'exemple de leur évêque, de se prononcer en faveur du roi de Navarre. Ils n'avaient pas attendu que de Chaste leur envoyât une garnison; eux-mêmes, autant pour leur propre sûreté que par dévouement, s'étaient empressés d'offrir leur maison aux troupes royalistes qui l'occupèrent aussitôt.

Les ligueurs du Puy furent d'autant plus irrités de ce qu'ils appelaient une honteuse défection, que leur cause, nous l'avons dit, avait essentiel-

[1] Au nécrologe de l'ordre des prémontrés on lit : *III februarii* (1119) *mors Petri, episcopi Aniciensis, qui ecclesiam de Doá, ordini nostro contulit.*

(Annales des prémontrés.)

lement besoin du concours des gens d'église; aussi les prémontrés se trouvèrent-ils les premiers sur lesquels ils voulurent essayer leur colère.

Ils partirent en assez grand nombre au mois de décembre 1589, par une nuit obscure, tombèrent sur l'abbaye qu'ils surprirent dans le sommeil et firent ses habitans prisonniers. — Maîtres de la place, ils ne songèrent point à la conserver pour eux; c'eût été s'exposer à la perdre le lendemain, c'eût été disséminer des forces qu'ils avaient trop besoin de concentrer au Puy. Ils prirent ce qu'ils purent emporter, brûlèrent presque tous les édifices, démolirent ce que la flamme ne dévorait pas assez vite, ne respectèrent même pas le monument tumulaire de Robert de Mehun [1]; et, coupables des profanations dont

[1] Robert de Mehun, évêque du Puy, fut assassiné près de l'abbaye, par Bèrtrand de Care, gentilhomme vellavien qu'il avait excommunié. — Ce prélat fut inhumé dans l'église des religieux, à droite de l'autel; et sur son tombeau on grava cette épitaphe :

D. O. M.

Et inclytæ memoriæ beati Roberti de Mehun,
Aniciensis Episcopi, hic ab impiis interfecti
Et in isto loco sepulti.

Aniciensis eras praesul, Roberte paternis
Stemmatibus clarus sed pietate magis,
Jura tuendo sacrae cathedrae cadis ense cruento
Te civem perhibent signa superna poli.

Obiit XXI decemb. ann. Dom. MCCXIX.

ils avaient si cruellement puni les huguenots, ils s'en retournèrent en grande hâte entraînant dans leur triomphe ou plutôt dans leur retraite les pauvres moines, auxquels ils donnèrent pour asile la petite église de Saint-Pierre-le-Vieux.

De Chaste n'eut pas plutôt appris cette soudaine attaque des ligueurs que, dans un premier mouvement d'impatience, il descendit, à la tête d'une centaine d'hommes, jusque sous les murs du Puy.—Par une manœuvre adroite, il ne s'était d'abord présenté qu'avec peu de monde, espérant engager plus facilement le combat. Les Aniciens s'y laissèrent prendre et se battirent en effet une demi-journée; mais quand ils virent les compagnies nouvelles qui accouraient incessamment au secours de leurs adversaires, ils rentrèrent prudemment chez eux, refermèrent leurs portes et se contentèrent de diriger de temps en temps quelques bordées de canon sur Espaly, en échange de celles qui leur arrivaient de Polignac.

Comme on le voit, la lutte recommençait plus acharnée qu'auparavant; et quoique les citoyens du Puy fussent seuls, fermés de toutes parts, sans vivres, sans argent, sans chef, sans but peut-être, ils n'en persévéraient pas avec moins d'opiniâtreté. En vain Chalancon, Maubourg, Bonneville, d'Adiac se présentèrent-ils à eux pour tenter une réconciliation si nécessaire; plus les ligueurs perdaient de crédit, de chances légitimes de succès, plus ils redoublaient d'exigences.

La disette était grande dans la ville, depuis que l'évêque faisait percevoir les impôts et que de Chaste interceptait les denrées. Il fallait pourtant bien se créer de suffisantes ressources pour nourrir la population, pour payer les troupes étrangères qui n'auraient pas manqué de déserter le jour où la solde se serait fait trop attendre. Il ne restait que deux moyens : le pillage et la confiscation. Tous les deux furent aussitôt employés.

Sur le refus que venaient de faire les villageois de Cheyrac d'acquitter entre les mains de la ville leur cote de contributions, prétextant que le receveur officiel des tailles saurait bien les obliger à payer une seconde fois, les ligueurs partirent du Puy à l'improviste, se répandirent dans le village, emmenèrent tout le bétail qu'ils purent saisir et ne consentirent à le rendre que lorsqu'on eut compté l'argent demandé. — Ensuite, en exécution d'un arrêt du parlement de Toulouse, les meubles des politiques réfugiés à Espaly, même ceux de l'évêque, furent vendus à l'enchère sur la place publique jusqu'à concurrence des taxes ordinaires et extraordinaires qu'il avait plu au conseil d'imposer à chacun. — Pour se faire une idée de l'énormité et de l'urgence de cet impôt, il suffira de savoir que celui qui pesait sur le premier consul d'Agrain, ne s'élevait pas à moins de trois mille écus; et que tout citoyen convaincu d'avoir recelé le moindre objet appar-

tenant à un politique était sur-le-champ frappé d'excommunication et contraint à payer une amende considérable.

Les événemens se succédaient au Puy avec une incroyable rapidité. Les ligueurs avaient bien compris que le jour du repos serait pour leurs concitoyens celui de trop prudentes réflexions; aussi les occupaient-ils sans cesse par de nouveaux spectacles. C'était, tantôt un attroupement qui s'en allait vers la rue Saint-Gilles piller et démolir une grange appartenant à Saint-Nectaire, tantôt un ordre du conseil qui sous prétexte que les femmes des politiques voulaient livrer la ville, les faisait toutes enfermer dans une maison, sous la garde de commissaires. — Pendant ce temps, les chefs décidaient sans bruit quel moment serait le plus favorable pour surprendre tel château, tel village au pouvoir des royalistes. Sans doute qu'ils avaient des espions sûrs répandus dans les campagnes qui venaient les prévenir du mouvement des troupes du sénéchal et de la force des garnisons qu'ils voulaient attaquer, car ils ne paraissaient pas se diriger à l'aventure. Toutefois, malgré les précautions les plus scrupuleuses, la trahison était facile et fort commune alors. Pour s'en préserver, ils ne virent pas de meilleur moyen que d'entretenir bruyamment cette fièvre intérieure et de ne faire connaître leurs projets qu'au moment même de les exécuter.

C'était pendant la nuit du 15 au 16 janvier, le couvre-feu avait déjà sonné à Notre-Dame, le guet commençait ses rondes silencieuses, les bourgeois et les manans du Puy, bien clos dans leur demeure, s'apprêtaient sans doute à goûter un sommeil paisible, quand on entendit frapper à chaque porte les caporaux de quartiers [1] qui, par ordre du seigneur Irail, capitaine général, prévenaient les soldats et les citoyens de la milice qu'ils eussent à se rendre de suite en armes sur la place du Martouret. — A l'heure de partir seulement, les troupes apprirent qu'elles marchaient sur SOLIGNAC [2]; encore quelqu'un l'avait-il su trop tôt; car en arrivant elles trouvèrent la ville en émoi et toute la garnison sur pied.

Le plan de surprise était découvert; les ligueurs battirent en retraite et rentrèrent chez eux; mais à l'instant où ils allaient poser les armes, une

1 Ainsi que nous l'avons dit dans une autre note, les capitaines iliers avaient dans leur compagnie des *corporaulx* dont le service consistait à faire assembler les iliers, les soudards, « soit, dit le chroniqueur, pour les corps-de-garde, pour les guets de jour et de nuit, soit pour les portes, les murailles, les rondes ou autres parts. »

2 *Solignac* était une des huit villes du Velay qui envoyaient, tous les quatre ans, un député à l'assemblée des états du pays. (ARNAUD, Hist. du Velay, tome I, p. 284, 431, 450, 478. — Tome II, 37.)

convocation soudaine les rappela dans leurs rangs. — Les consuls venaient de recevoir une lettre de Pierre Sigaud, greffier de Solignac, à peu près ainsi conçue :

« Vous êtes tous des lâches qui ne savez mar- » cher que dans l'ombre, qui ne cherchez à » vaincre que les gens endormis..... Belles vic- » toires! qui vous font honneur et dont vous » devez être fiers assurément!... Vous espériez » sans doute tromper notre vigilance ? Mais, » braves Aniciens, il vous a suffi de voir quelques » hommes sur nos remparts, pour vous faire fuir. » Bien vous a pris de ne pas tenter l'attaque, et » maintenant que vous nous savez en garde, nous » ne sommes que trop certains de ne plus vous » rencontrer dans nos parages. »

Cette lettre, vraie ou supposée, fut publiquement lue aux flambeaux, en présence d'une foule immense qui ne pouvait contenir ses transports d'indignation. *A Solignac! A Solignac!* cria-t-on dans tous les rangs; puis sans même attendre l'ordre du départ, soldats et peuple se précipitèrent sur la route qu'ils venaient de parcourir quelques instans auparavant.

Le jour commençait à poindre lorsque les ligueurs, exacts à l'insolent rendez-vous du greffier, se montrèrent sous les murs de Solignac. Cette fois, ils ne s'inquiétèrent pas de savoir si la ville était encore dans le sommeil; ils se mirent

à battre les remparts avec les canons et les béliers d'une telle vigueur qu'en peu de temps ils eurent pratiqué une brèche suffisante pour pénétrer chez l'ennemi.—Les assiégés se réfugièrent pêle-mêle dans le château et dans la forteresse; mais celle-ci ne résista pas long-temps. Ses murailles, peu solides, fléchirent au premier choc, et sa porte, brisée en éclats par un pétard, donna passage aux assaillans qui sans pitié pour des vaincus les mirent tous à mort.

Le château allait être forcé de la même manière; heureusement que ceux qui y étaient renfermés, plus prudens que les autres, n'attendirent pas un pareil sort. Dès qu'ils virent le péril qui les menaçait, ils offrirent de tout abandonner, à la seule condition que leurs femmes, leurs enfans et eux seraient conduits sains et saufs au château de Ceyssac. Cette capitulation, quoique un peu tardive, fut néanmoins acceptée et, circonstance singulière, le premier qui se présenta pour en réclamer le bénéfice fut ce même Sigaud, l'auteur de la fatale lettre.

La manière dont les vainqueurs partagent le butin est ici un fait sur lequel il importe d'arrêter une attention sérieuse; car il explique une situation que l'historien ligueur, évidemment partial, cherche de tous ses efforts à dissimuler. — Après la prise de Solignac, sont-ce bien les chefs de la ville, les capitaines îliers, le

commandant Irail, qui profitent de la conquête? — Non, tant s'en faut.

Les compagnies citoyennes, toujours bruyantes, exaltées, mal apprises au métier des armes, étaient sans doute pleines de courage et d'ardeur pour défendre leurs foyers; mais en général étaient aussi fort inhabiles quand il s'agissait de se mettre en campagne et de guerroyer loin de chez elles. Il résultait de là que les villes importantes, surtout à l'époque dont nous parlons, prenaient des troupes étrangères à leur solde. Le Puy en tenait pour sa part un nombre considérable et même nous venons de voir à quelles extrémités il avait été réduit pour les pouvoir entretenir. Or, ces soldats, recrutés dans tous les rangs, venus de tous les pays, se jetaient au service de l'opinion la plus riche, la plus généreuse. Beaucoup, qui se battaient aujourd'hui pour la ligue, avaient jadis fait leur apprentissage dans des bandes de religionnaires.

Sous un tel régime, il est facile de prévoir que certaines villes, dont la quantité de troupes se trouvait hors de proportion avec la force des habitans, devaient en définitive être tôt ou tard opprimées par ceux qu'elles s'étaient données pour protecteurs. — Ce qui se passe au siége de Solignac indique suffisamment ces tendances. Nous voyons en effet, les capitaines Pouzols, Marminhac, Pial-laprat, entrer avec leurs cavaliers dans le château, y saisir plus de douze cents setiers de blé, des

armes, de l'or, de l'argent en abondance, tout garder pour eux sans laisser aux ligueurs d'autre butin que celui qu'ils avaient pu faire dans les misérables bicoques, et le droit d'envoyer quelques jours après une centaine d'ouvriers pour ruiner les fortifications du bourg [1]. — Il en était de même de toutes ces garnisons étrangères dont l'insolence envers les citoyens augmentait en proportion du besoin qu'ils pouvaient avoir de leur appui. Voici, du reste, un fait entre plusieurs que raconte Burel et que nous reproduisons fidèlement :

« Après que les garnisons de Mr de Pouzols
» et les autres eurent si bien butiné à la prise
» de Solignac, leurs femmes vinrent au Puy pour
» recouvrer les dépouilles. Là, elles se bravoient

[1] .... Quand au bled et bestailh, les sieurs Pouzols, Marminhac, Piallaprat et leur suite gardèrent tout pour leur part sans en rien laisser pour la portion des autres, fors que le butin et pillage de la ville; lequel pillage, meubles et quelques bestailhs, les soldats et volontaires de la ville firent conduire au Puy deux jours après, ce qui estoit chose fort pitoyable à voir. Par le moyen duquel pillage survindrent plusieurs discords entre les capitaines et les soldats. Enfin tous s'accordèrent, et pour rendre grâces à Dieu d'une si grande victoire, fust faicte une procession générale par toute la ville où il y avoit beaucoup de peuple assistant à ycelle en grand dévotion et prières.

(Manuscrit *Saint-Sauveur*, folio CLIII.)

» toutes par la ville, tellement qu'un soir elles » commencèrent une sédition de nuit vers un » logis de la rue Saint-Jacques nommé *Anne*, » et çà, pour un mécompte de deux liards de » pain. Les choses furent si loin qu'on tira des » coups d'arquebuse par les fenêtres et qu'il y » eut deux blessés. Alors l'alarme fut grande par » la ville, tout le peuple étoit en colère et les » consuls se trouvèrent contraints de sortir par » les rues avec le chaperon rouge au dos pour » appaiser la fureur publique. Ils ne purent » même se défendre de mettre plusieurs citoyens » en prison; car, le sieur de Pouzols menaçoit » de s'aller ranger du côté de de Chaste et » d'abandonner la ville; ce qui donna de vifs » soupçons à tout le peuple qui ne se vouloit » plus fier à la garnison [1]. »

Ce système de pillage commençait à devenir d'un profit trop facile pour que les soldats ne se sentissent pas disposés plus que jamais à le continuer. Aussi, les laisserons-nous aller sans les suivre dans toutes les petites excursions qu'ils entreprirent sur les terres du voisinage; ce serait se perdre dans un dédale inextricable d'événemens inutiles qui se reproduisent presque quotidiennement de la même manière et qui,

[1] Manuscrit SAINT-SAUVEUR, *folio* 157.

d'ailleurs, se présentent comme une condition forcée de leur situation. — La ferme de la Beaume, les villages de Ceyssac et de Chadrac, la tour de Brive furent mis sans pitié à feu et à sang par les ligueurs; tandis qu'en représailles les royalistes dévastèrent St-Marcel, le couvent des Jacobins, Vals, quantité de fermes, de moulins, le château de Villeneuve et celui du seigneur de Morgues.

Espaly, cette petite Genève, ne s'était point inquiétée des proscriptions lancées sur elle; fière de lutter sous les ordres d'un évêque contre les ligueurs, elle bravait avec hardiesse sa jalouse rivale. — Il était beau de voir face-à-face, à deux portées d'arbalète, au plus, le petit castel épiscopal et la gigantesque forteresse de Notre-Dame. Celle-ci, debout sur la montagne, entourée d'une double enceinte crénelée, défendue par vingt mille braves; celui-là, assis dans le vallon, près de quelques chaumières tremblantes à ses pieds, mais glorieux du drapeau fleurdelisé dont l'avait couronné Charles VII, et qu'il ne voulait perdre que sous ses ruines.

Les deux camps ennemis, enchaînés sous le regard vigilant l'un de l'autre, ne pouvaient rien tenter impunément; le canon répondait au canon, l'arquebuse à l'arquebuse, le pillage au pillage.

C'était presque toujours la nuit qu'ils entre-

prenaient leurs travaux offensifs et défensifs, leurs tranchées, leurs barricades, leurs chemins creux; toutefois, ils parvenaient rarement à se surprendre; car les sentinelles en védette sur la vigie de Corneille ou sur le donjon d'Espaly donnaient l'éveil au plus léger bruit, à la moindre lueur. Dans un instant, alors, l'apparition subite de nombreux adversaires forçait l'assaillant à changer ses dispositions et à accepter le combat sur un autre terrain que celui qu'il s'était préparé; mais ce combat, qu'une retraite sûre et de quelques minutes terminait à volonté, ne pouvait amener aucune solution décisive entre les deux adversaires.

XLI.

RETOUR DE SAINT-VIDAL.

1590.

Le 28 mai 1590, le Puy avait un air de fête depuis long-temps inaccoutumé dans ses tristes murailles. Les tours étaient pavoisées aux couleurs de Mayenne, les armes de la maison de Guise, environnées des emblêmes de la royauté, étaient appendues au-dessus de toutes les portes et remplaçaient celles du cardinal de Bourbon

dont la mort avait été publiée quelques jours auparavant. Les citoyens, assemblés joyeusement dans les églises, sur les places, se racontaient l'heureuse nouvelle, et la voix retentissante des canons mêlée aux chants des cloches, portait chez les pauvres habitans des campagnes la surprise et l'effroi.

Etait-ce donc le roi de Navarre, encore sans postérité, qui venait de mourir? Mayenne victorieux avait-il subitement dispersé les dernières phalanges royalistes? Quel grand événement enfin, pouvait provoquer ainsi les bruyans transports des ligueurs de la ville? — Bientôt on le sut par tout le pays : C'était le retour inespéré du baron de Saint-Vidal, grand maître de l'artillerie de France, gouverneur pour la ligue dans le Velay et le Gévaudan qui reparaissait au milieu de ses montagnes à la tête d'une armée de près de six mille hommes. — Honoré d'Urfé, l'illustre auteur de l'*Astrée*, son frère le comte d'Urfé, bailli du Forez, et quantité de nobles gentilshommes l'accompagnaient.

Plus de deux mille Aniciens, empressés de revoir leur vieux commandant, voulurent aller à sa rencontre. « Dès qu'ils l'aperçurent, dit le chroniqueur, ils poussèrent des cris de joie, lui embrassèrent les mains en l'appelant leur père, leur libérateur. »

Saint-Vidal pouvait-il tromper les espérances de

ses amis ? N'était-il pas toujours, malgré son âge et sa fortune nouvelle, ce rude et hardi guerrier, ardent comme aux jours de sa jeunesse ?— Il entra le soir dans la ville ; le lendemain matin il était déjà devant Espaly dont il battait en brèche les murailles maudites, pour nous servir de ses propres paroles [1]. La journée fut chaude et vaillamment employée. Celles qui suivirent durent évidemment résoudre la question en faveur des plus forts. — Le 30, après trois assauts périlleux, les ligueurs pénétrèrent dans le bourg qu'ils incendièrent en entier [2]. On raconte que les troupes royales, obligées de se réfugier dans le château, en firent brutalement sortir toutes les femmes, et qu'alors les assiégeans, au pouvoir de qui elles tombèrent, commirent à leur égard les plus honteux excès. — Le 31 mai les fortifications furent violemment entamées. — Le 1er juin, après cinq cent onze coups de canons,

[1] Manuscrit original de BURREL, tome I, folio 236 *verso*.

[2] .... Et fust au soir donné un assault sur les 8 heures. Les nostres ont gaigné la ville et mis le feu par tout. Les larrons se sont remis dans le château et ont sorti les femmes et les enfants à grands coups de bâtons.... Parmi ces pauvres femmes il en fust que les soldats étrangers prirent et violèrent, d'autres auxquelles ils firent payer la rançon. Chose lamentable !..

(BURREL, tome I, fol. 237.)

échangés par les deux camps, l'évêque et de Chaste ne pouvant plus tenir contre tant d'ennemis firent proposer à Saint-Vidal le traité que nous transcrivons ici d'après le texte original :

« Monseigneur du Puy et de Chaste d'une part, » Monseigneur de Saint-Vidal de l'autre, voulant » procurer le repos et le soulagement du pays » de Velay, ont pour le bien de la paix accordé :

1° » Que le *château d'Espaly* sera remis entre » les mains du baron de Saint-Vidal; que le sieur » de Gondy, tous les capitaines, soldats et autres, » quels qu'ils soient, en sortiront vies et bagues » sauves sous la foy et l'assurance de Saint-Vidal » qui fera retirer ses troupes au pont d'Estrou- » lhias jusqu'à ce que les assiégés ayent passé » à la vue de Polignac.

2° » Que le *bourg et l'abbaye du Monastier*, » séront aussi remis à Saint-Vidal pour être gar- » dés jusqu'à ce que les affaires du pays soient » disposées de sorte que chacun puisse en liberté » jouir de son butin [1].

3° » Que le *lieu de Ceyssac* demeurera sans » garnison.

4° Que les fortifications faites aux *moulins dés » Estroicts* [2] seront entièrement ôtées pour

[1] Depuis a été avisé que de la place du Monastier sera bailhée en eschange la ville et château de Monistrol.

[2] Les Estreix ou Estris.

» qu'il ne reste que le corps du moulin ainsi
» qu'il étoit auparavant.

5° » Que la *ville et château du Sinjaulx* [1]
» seront pareillement mis au pouvoir de St-Vidal,
» et que les capitaines de garnison qui s'y tien-
» nent présentement en sortiront dans demain
» ou le jour après, trois juing.

6° » Que les susdites places seront gardées
» par les capitaines et soldats que le seigneur de
» Saint-Vidal connoîtra être nécessaires et suffi-
» sans pour la conservation d'ycelles, au plus
» grand soulagement du peuple que faire se
» pourra. Lesdites garnisons seront payées par
» St-Vidal, ainsi que plus tard il sera advisé.

» Et pour l'effectuation de tout ce dessus,
» dans demain, ou le jour suivant, les sieurs...
» ....seront baillés pour otages et
» demeureront au château de Saint-Vidal ou ail-
» leurs, pour leur sûreté.

7° » Que les forces sortiront de part et d'autre
» hors du pays de Velay, dans trois jours pour
» le plus tard; et celles qui seront contraintes
» de traverser le pays, seront nourries par étap-
» pes au plus grand soulagement que faire
» se pourra.

8° » Que tout acte d'hostilité, courses, rava-
» ges, prises d'hommes ou de bétail gros et

[1] Yssingeaux.

» menu, cesseront de part et d'autre;—que cha-
» cun en avertira ceux de son parti dans le jour;
» —que les contrevenans au contenu du présent
» traité y seront contraints par la force de com-
» mune main. — Avec l'espérance que, par la
» réponse que fera monseigneur de Montmo-
» rency à la dépêche du seigneur de Chastc, le
» pays recevra entier repos, soulagement. — Et
» cependant, le commerce demeurera libre,
» comme aussi le labourage.

9° » Toutes obligations, promesses, faites pour
» la garde des places, d'un côté et d'autre seront
» rendues et demeureront libres. »

Fait au Puy (au pont d'Estroulhias, près la ville du Puy), le premier jour de juing mil cinq cent huictante dix.

A DE SENECTAIRE, *évêque du Puy, comte de Velay*[1].

CHASTE. SAINT-VIDAL.

Ce traité, conquis par la force, maintenu par la crainte, fut un grand triomphe pour les ligueurs. — Les états ne purent refuser à leur

[1] Une observation que nous aurions dû faire déjà depuis long-temps, c'est que Saint-Nectaire, de l'ancienne maison auvergnate *Nectaire* de *Saint-Nectaire*, écrivait son nom *Senectaire;* plus tard, certains membres de la même famille l'ont encore écrit *Sennetaire*. Nous avons cru qu'il serait plus régulier de rendre à ce nom sa véritable orthographe.

tour d'abandonner à St-Vidal cette part léonine, en légalisant par des votes ce qu'ils n'avaient encore regardé que comme usurpation. Ils s'assemblèrent à Brives le premier août et, pour conserver au moins aux yeux du pays une apparence de liberté, ils obtinrent des deux chefs ennemis que ni l'un ni l'autre ne paraîtrait à l'assemblée. Adhésion évidemment illusoire qui n'empêcha pas l'influence impérieuse de St-Vidal de pénétrer dans le conseil.

Les villes dont il avait réclamé la possession lui avaient été livrées sans résistance; son titre de gouverneur, quoique signé par Mayenne, fut reconnu; ses troupes payées plus chèrement que les autres[1]; la moitié des impositions de la province mise au service de sa cause; en un mot, sa position puissamment établie sur tout le territoire. — En échange de tant de sacrifices, Chaste ne put obtenir pour lui que la conservation de

[1] ....Et les commis, députés à la livraison, étoient tenus de bailler tous les jours *dix mille pains*, *seize ou dix-huit charges de vin* (la moindre de dix escus la charge), *deux mille ras d'avoine*, *deux ou trois mille livres de foin*, et encore *vingt sols tous les jours* par cavalier. — Encore vous eussiez vu grands rumeurs et blasphèmes, grandes menaces contre les paoures habitans; les soldats disant que le seigneur de Saint-Vidal les avoit amenés de si loing sans prendre aucune montre. — Quoy voyant, les paoures habitans n'osoient garnir les boutiques...etc.

(BUREL, fol. 238, tome I.)

sa charge de sénéchal, et pour le parti royal que la reconnaissance de Montmorency, comme gouverneur du Languedoc; encore cette reconnaissance s'arrêta-t-elle à Saint-Vidal, dont aucun ligueur ne voulut ratifier l'engagement.

Cette noble persistance dans la foi de son premier drapeau dut sans doute consoler de Chaste, alors qu'accablé sous le nombre, que dépouillé de ses titres, de ses places les meilleures, il vit son rival austère venir politiquement à lui et, par une inconséquence qui trahissait quelque secret mécontentement, reparaître dans la province pour y combattre les royalistes tout en signant sa soumission à leur chef [1]. — Mais aussi, comment Saint-Vidal, que nous avons toujours vu exciter même les plus ardens, pour qui les moindres concessions du côté des ligueurs étaient une injure à la probité politique et religieuse, peut-il tout-à-coup consentir à un acte si décisif?.. Les honneurs ont-ils donc éveillé chez lui une si aveugle, une si impatiente ambition? Les

[1] La division de principes était dans ce temps là une chose commune dans les familles les plus illustres. Sans en aller chercher d'exemple ailleurs que dans notre petite histoire, nous voyons le *maréchal de Joyeuse* commander le parti de la ligue en Languedoc, tandis que le fils de sa sœur, fidèle dans le Velay, à la cause contraire, ne cessa jamais de suivre les ordres de *Montmorency*.

bienfaits n'ont-ils fait germer dans son ame que l'ingratitude?... Gardons-nous d'accuser, de peur d'être injustes surtout envers un homme si longtemps fidèle à son parti. Il serait plus vrai, sans doute, de dire que dans cette école de quelques mois passés à la cour de Mayenne, le fruste montagnard avait pu voir, avait pu juger les hommes et les choses autrement que sa candeur les lui avait fait envisager jusque-là; peut-être aussi qu'il n'avait su plaire et qu'il s'éloignait aigri par la disgrâce.

Quoi qu'il en soit, son adhésion fit scandale.— Personne d'abord ne voulut y croire. Les Aniciens prétendirent, dans le premier moment, que ce n'était qu'une infâme calomnie répandue par les ennemis de leur brave gouverneur; mais ils furent bientôt obligés de céder à l'évidence, lorsque lui-même vint leur proposer d'approuver sa détermination en la partageant. — Le refus le plus positif fut la seule réponse des ligueurs qui, malgré tant d'anciens services et ceux que leur rendait encore chaque jour Saint-Vidal, ne purent se défendre envers lui d'un sentiment de profonde défiance.

XLII.

NOUVELLES CONFÉRENCES.

1591.

Rien n'avait encore ébranlé la persistance de nos ligueurs. Inflexibles quand tout grondait autour d'eux, devait-on espérer de les pouvoir ramener le jour où la moitié de la province leur était soumise? Chaste voulut le tenter cependant; il pensait avec raison que Saint-Vidal, engagé à l'égard de Montmorency, n'oserait plus revenir sur ses pas, qu'il ne lui était plus possible, maintenant, de ne pas employer toute son influence à décider les Aniciens dans une démarche nécessaire à son honneur, et que désormais, quoique adversaires irréconciliables, un lien commun les unissait fatalement l'un à l'autre. — Il lui fit donc proposer de nouvelles conférences, qui s'ouvrirent le 11 janvier 1591, dans l'abbaye du Monastier où s'était réfugié Saint-Nectaire depuis l'évacuation d'Espaly [1].

[1] L'évêque du Puy, depuis le siége d'Espaly et le traité du premier juin, était retiré au Monastier qui avait une garnison de cinquante arquebusiers, d'après la délibération des états du Velay tenua à Brives le premier d'août.

(ARNAUD, histoire du Velay, tome I, liv. 4, p. 503.)

Saint-Vidal se trouvait dans une position dont il n'avait pas prévu les périlleuses conséquences. Avant que de partir du Puy il s'était rendu devant le conseil, et le conseil s'était formellement prononcé sur le point capital. « Ceux qui sont sin-
» cèrement attachés à la ligue, lui avait-on dit,
» ne peuvent fléchir sous l'autorité ni d'un roi
» de Navarre hérétique, ni de ceux auxquels il
» lui plaît de confier des emplois. Mayenne et
» Joyeuse, voilà nos seuls chefs, nous n'en
» reconnaîtrons jamais d'autres. »

Quand il vint au Monastier, la première parole de de Chaste fut celle-ci : « Vous avez enfin com-
» pris, Monsieur le baron, qu'il était loyal et
» sage de se rendre aux vœux depuis si long-
» temps exprimés par toute la noblesse vellavien-
» ne. Grâces en soient rendues au ciel !.. En vous
» rangeant sous les ordres de monseigneur de
» Montmorency vous avez conquis sur moi le
» titre honorable de son lieutenant; aussi dès ce
» jour dois-je abdiquer en faveur de votre vieille
» expérience mes droits sur le gouvernement de
» la province. Que Dieu vous garde toujours dans
» le bon chemin ! »

Cette perfide courtoisie du sénéchal lui donna tout l'avantage. — Saint-Vidal, qui peut-être aurait désiré trouver dans un brutal accueil le droit de se plaindre et de retirer ses concessions, se vit obligé de répondre : « Non, Messieurs, ce n'est

» pas légèrement, comme on m'en accuse [1],
» que je me suis décidé dans cette grave affaire;
» et Monsieur de Chaste n'a pas tort de vous dire
» qu'en me prononçant pour Montmorency je n'ai
» voulu que céder aux intentions de notre brave
» noblesse.... Cependant, il est d'autres voix que
» nous devons entendre, il est au Puy un grand
» nombre de citoyens fidèles dont les vœux
» doivent aussi vous toucher, alors peut-être....

» Eh! quoi!... Monsieur, interrompit adroite-
» ment le sénéchal, n'est-ce que cela?.. Mais
» tous ici nous savons trop la haute influence
» que vous exercez sur les ligueurs Aniciens. Le
» jour où vous le voudrez sérieusement ils seront
» ce qu'il vous plaira, personne n'en doute. »

Saint-Vidal, qui voyait bien où on voulait l'entraîner, déclara que son but était de concilier, autant que son devoir le lui permettrait, son dévouement pour la ligue et son désir de vivre en parfaite intelligence avec l'élite de la contrée.

« Je ne veux pas, dit-il, abjurer sur mes vieux

[1] On suggérait aux ligueurs que les négociations n'avaient pour objet que de gagner du temps et de les tromper. Ainsi s'affaiblissait chaque jour leur confiance en Saint-Vidal, et les prédications de Gallesiant y contribuaient encore. Ce cordelier qu'il avait amené de Paris, les exhortait à n'avoir confiance qu'en Dieu et à ne compter que sur lui.

(Arnaud, histoire du Velay, tome 1, liv. 4, page 504.)

» jours une conduite qui sera la gloire de ma
» vie et le patrimoine le plus précieux de mon
» fils bien-aimé. Peut-être, Messieurs, aurais-je
» dû choisir ailleurs que dans mon pays natal le
» champ de bataille où j'ai voulu défendre, jus-
» qu'à la dernière goutte de mon sang, l'honneur
» du trône et la foi des autels. Hélas!.. j'ai quel-
» ques regrets aujourd'hui, mais non pas de
» remords.... Vous demandez la paix, moi je la
» désire plus ardemment encore, croyez-le bien.
» Que ne suis-je libre, comme le dit Monsieur le
» sénéchal, de signer à mon gré les conditions
» de notre alliance. Mais, puis-je donc violenter
» mes amis? M'est-il permis de retourner contre
» eux les forces que j'ai mises au secours de
» leur fidélité? Vous ne le pensez pas, j'espère.—
» Messieurs, il faut choisir pour nos conférences
» un endroit plus rapproché de la ville; alors, il
» me sera possible de servir d'intermédiaire entre
» les ligueurs et vous. Par ce moyen, j'en suis
» sûr, nous parviendrons à nous entendre. »

Il dit, et le conseil s'ajourna à huit jours aux portes mêmes du Puy, pour la reprise des conférences.

L'évêque, le gouverneur, le sénéchal et les gentilshommes de leur suite furent exacts au rendez-vous. Le 20 janvier, réunis vers le pont d'Estroulhias, ils reprirent la délibération au point où ils l'avaient laissée au Monastier.—Les ligueurs

ne voulaient pas céder, Saint-Vidal allait et revenait sans cesse, employant tous ses efforts pour les persuader à reconnaître Montmorency. *De telle sorte*, observe Burel, *que chaque jour il nous falloit entrer en conseil pour parler de cela. Mais les citoyens, qui toujours ont été constans dans leur foi, disoient qu'ils ne pouvoient le faire sans offenser Dieu, vu qu'ils avoient juré l'union et reconnu monseigneur de Joyeuse. — A quoi, répondoit le sieur de Saint-Vidal que c'étoit nécessité, puisque le pays et la noblesse étoient de cet avis. — Lors, trouvant notre pauvre ville toute seule de son opinion, n'ayant aucun qui la soutint, ne sachant plus à qui nous fier ni où prendre l'argent pour payer les dépenses, nous priions Dieu qu'il lui plût de nous assister... Car c'étoit cazi l'histoire de notre Seigneur quand on le remit de Judas à Caïphe; semblablement notre ville passoit tantôt au sieur du Puy, tantôt à Chaste, tantôt à Saint-Vidal*[1].

Cependant les parlementaires, voyant que cette manière de négocier ne faisait qu'irriter davantage encore les ligueurs, puisqu'elle provoquait de publiques discussions, se décidèrent à user d'un moyen qui, en semblable occasion, avait

[1] (Manuscrit original de BUREL, tome I, pages 242, 243.

été jadis employé aux conférences de Chadrac, ils arrêtèrent :

1° Que *Montmorency* serait seul reconnu comme gouverneur-général pour le roi dans le Languedoc; et que là ville du Puy, en l'acceptant à ce titre, loin d'être parjure, rentrerait, au contraire, dans les termes du traité de 1589 dont elle avait juré l'exécution.

2° Que *Saint-Nectaire* jouirait pleinement de toutes ses prérogatives de comte et d'évêque.

3° Que le baron de *Saint-Vidal* prendrait le gouvernement du Velay comme lieutenant de Montmorency.

4° Que *de Chaste* conserverait ses fonctions de sénéchal.

5° Que 2000 écus seraient payés à *Pierre de la Rodde*, gentilhomme royaliste, pour qu'il cessât ses déprédations dans la contrée.

6° ...etc....

Ce traité, soumis au conseil de ville, fut l'objet de violens débats. Le cinquième article, surtout, ressemblait trop à une rançon pour pouvoir être accepté; aussi, servit-il de prétexte aux ligueurs pour repousser tous les autres.

Il fallut donc se réunir de nouveau, pour modifier les clauses auxquelles les citoyens s'étaient refusés à souscrire.—Saint-Vidal était vivement attaqué dans les réunions populaires; on y mur-

murait contre lui, on s'y plaignait hautement. Quelques-uns l'accusaient d'ignorance, de faiblesse, de peur; d'autres allaient même jusqu'à prétendre qu'il voulait livrer la ville au roi de Navarre, et que la preuve de sa perfidie était assez évidente par ses concessions continuelles aux royalistes, par le dernier traité contre lequel il ne s'était pas encore assez énergiquement élevé, quoiqu'il eût refusé d'y concourir.

Saint-Vidal, en effet, s'était emparé du château de Bouzols, qui ne lui appartenait pas, l'avait fortifié, y faisait tous les jours transporter d'abondantes munitions de guerre, et quoique les consuls du Puy les réclamassent comme destinées à la défense de la ville, il se refusait constamment à les partager. — « Vous voyez bien, disait-on, » que lui aussi veut faire comme l'évêque et le » sénéchal. Ils s'entendent tous trois pour nous » ruiner. Reste à savoir si nous attendrons qu'Es» paly, Polignac et Bouzols, ligués ensemble, » nous prennent pieds et poings liés pour aller » nous vendre à l'hérétique. »

Tous ces méchans propos furent rapportés au gouverneur qui d'abord ne voulut y croire. Cependant, lorsqu'il vit que ses partisans, que ses meilleurs amis lui tenaient le même langage, que les consuls, non-seulement ne recherchaient plus ses conseils, mais le fuyaient comme un hôte dangereux, que le missionnaire Gallesiant, amené

de Paris par lui-même, se laissait aller en pleine chaire jusqu'à le rendre suspect à la populace des faubourgs [1]. Alors, il s'abandonna au plus violent désespoir, maudissant à la fois et l'ingratitude de ses concitoyens et la folle prudence de ses vieux jours. — « Si je l'avais voulu, si je le » voulais encore, dit-il, aurais-je donc besoin » d'avoir recours à de pareilles manœuvres?... » Mais, s'ils me résistaient et qu'il me plût, d'un » mot ne pourrais-je faire incendier toutes les » maisons de cette ville, faire pendre jusqu'au » dernier de ses habitans?... — C'est égal, je ne » me laisserai point abattre par toutes ces calom- » nies, je n'userai point de ma colère ni de ma » force pour me venger de ces indignes bour- » geois. Je saurai, s'il le faut, leur prouver que » je suis le même homme qui jadis défendit

[1] ....Comme il a été remonstré par un doct personnage nommé Monseigneur Gallesiant que le sieur de Saint-Vidal avoit amené de Paris et qui estoit l'ennemy de tous ceux qui n'ont pas l'ame bonne... Donc, d'après ses paroles fust faite une procession ce jourd'hui 23 janvier où il y avoit grand nombre de gens en chemise, pieds nuds, marchant sur la terre... Lui, tout deschaux, a suivi la procession et quante-quand dict sa prédication tout deschaux, le peuple ému de dévotion promit de jeûner deux fois la sepmayne, et le dimanche de recevoir son créateur, afin qu'il plût à Dieu de nous assister et de nous garder des entreprinses des ennemis..., etc....

(Burel, tome I, page 243, *verso*.)

» leurs pères, qui sauva leur ville; et que si
» leur cœur est insensible à la reconnaissance,
» le mien fut toujours incapable des lâchetés
» dont ils m'accusent.... »

A peine avait-il achevé ces paroles qu'aussitôt il se couvrit de sa pesante armure, monta à cheval; puis, accompagné du capitaine Rochette et de quelques braves gentilshommes de ses amis, s'en alla au grand galop vers la croix du pont où l'attendaient depuis une heure de Chaste et Saint-Nectaire.

XLIII.

LE CADET DE SÉNEUJOLS.

C'était dans le traité une clause assez insolente que celle qui venait demander six mille livres pour qu'il plut à un seigneur montagnard, moyennant cette indemnité, de ne plus arrêter les voyageurs sur les grands chemins, comme le faisait Pierre de la Rodde, cadet de la maison de Séneujols. Certes, il fallait que le désordre fut grand dans nos contrées, pour qu'un gentilhomme des plus anciennes familles vellaviennes [1], osât

[1] En 1304, le roi Philippe-le-Bel convoqua pour la guerre

parcourir ses campagnes natales pillant, en vrai bandit, tout ce qui lui tombait sous la main.

Cela était pourtant ainsi; mais toutefois avec une apparence de légalité, dans un but que le déprédateur ne manquait pas de justifier en le rattachant aux intérêts de la politique; et ce but, dont nos historiens ne se sont nullement préoccupés, quoiqu'il soit cependant fort utile à connaître pour apprécier les événemens de cette époque, le voici :

De Chaste, lors du blocus, s'était emparé, nous l'avons dit, des châteaux forts qui environnaient la ville, espérant l'emprisonner dans d'infranchissables barrières. Il ne tarda cependant pas à reconnaître que les distances étaient encore trop éloignées, pour que ce réseau pût intercepter hermétiquement les communications. Il s'adjoignit donc quelques châtelains, auxquels il laissa non-seulement l'entière liberté de piller toute chose apportée à la ville; mais encore auxquels il accorda suivant leurs besoins des garnisons de huit, de douze, de quinze soldats, afin de favoriser un

de Flandre la noblesse du royaume. Il manda à tous les comtes, barons et seigneurs des trois sénéchaussées de Languedoc, qu'il serait à Arras, dans les premiers jours de juillet, prêt à se mettre en marche. Au nombre de ceux à qui il adressa ces ordres, furent le vicomte de Polignac, le seigneur de Chalancon et *Bertrand de la Rodde*.

système qui privait les ligueurs des moindres ressources.

Cette tactique devait servir, servit quelque temps sans doute les projets du sénéchal; mais quelle leçon funeste elle donnait à tous ces oisifs hobereaux!— Le cadet de Séneujols en profita largement pour sa part. Nul métier n'allait mieux à son naturel grossier, à ses mœurs aventureuses, à ses goûts de despotisme brutal. Il ne connaissait que la chasse; aussi le jour où pour la première fois il voulut s'employer au service du roi, ce fut en s'embusquant avec ses valets, au détour d'une route, l'arquebuse à l'œil, prêt à faire feu sur un homme, comme il l'avait pratiqué la veille sur quelque bête fauve de la forêt.

Encore dans la vigueur de l'âge, Pierre tirait grand orgueil de sa hardiesse et de sa force; pour lui le premier mérite, le seul réel d'un homme était dans la puissance de ses organes matériels. Il lui importait peu de savoir si certains de ses ancêtres s'étaient illustrés pour la gloire de la patrie; sa patrie finissait aux portes de son domaine, sa gloire était suffisante quand il la devait à la solidité de ses muscles, à l'audace de ses coups de main. Il savait que son nom était la terreur de nos montagnes, et c'était là sa joie la plus vive, sa plus chère illustration.

Il portait le costume des paysans, parlait leur langage, mangeait au haut bout de la table de ses

serviteurs et passait sa vie à déclamer contre les vanités puériles de la noblesse. A l'entendre, on aurait cru d'abord qu'un généreux sentiment de démocratie faisait battre son cœur, que le contact des pauvres gens l'avait rendu simple comme eux; toutefois, pas un gentilhomme de France n'était plus arrogant, plus dédaigneux; seulement sa haine jalouse frappait sur ceux qui, d'une naissance égale ou supérieure à la sienne, cherchaient à accroître la renommée de leur maison. Il ne pouvait souffrir que quelques-uns de ses compatriotes eussent l'air de se mêler des affaires publiques; et l'on devenait son mortel ennemi par cela seul que, près de lui, on faisait trop parler de soi.

Il était royaliste, non par conviction mais parce que les ligueurs retranchés au Puy semblaient se poser comme plus dévoués, plus vertueux que les autres; parce qu'il lui déplaisait surtout de voir ces quelques hommes affronter courageusement l'opinion générale. Du reste, nous le retrouverons bientôt, esprit étroit et mobile, préconisant tous les excès de la ligue après les avoir combattus, et se laissant entraîner dans ses résolutions changeantes par l'ardeur de ses passions.

Une des causes qui peut-être le déterminèrent à choisir d'abord la bannière royale, ce fut la présence de Saint-Vidal à la tête du parti contraire. — Saint-Vidal, avec son caractère ferme, violent,

avec ses principes si long-temps inflexibles, ses allures brusques et rustiques, dut être pour le cadet de Séneujols un terrible adversaire. L'orgueil de l'un froissait tellement celui de l'autre que, quels qu'eussent été les événemens, ces deux montagnards devaient se trouver toujours face à face et se haïr.

Plusieurs fois le gouverneur s'était énergiquement prononcé contre les brigandages du châtelain de Montbonnet [1]; mais le sénéchal, en repoussant toute qualification injurieuse pour son allié, cherchait à appuyer par le droit de la guerre une conduite que rien loyalement ne pouvait absoudre. — En effet, il n'y avait pas vingt jours encore que Pierre de la Rodde, dans une course à travers les champs, avait arrêté plus de trente voitures de riche butin; et, quoique ceux qui les conduisaient lui présentassent humblement des sauf-conduits de Saint-Vidal et de de Chaste, il ne fit pas moins saisir marchands, marchandises, et tout enfermer dans son redoutable manoir qui, on ne le savait que trop, ne rendait jamais sa proie.

C'est après un pareil exploit que l'audacieux gentilhomme eut le cynisme de venir s'interposer

[1] Pierre de la Rodde occupait le chateau de Montbonnet situé aux environs du Puy. De Chaste y avait placé une garnison de douze arquebusiers sous les ordres de ce gentilhomme.

dans un traité de pacification, pour vendre à la ville le droit de ne plus la piller, pour se faire indemniser par elle de tous les crimes commis contr'elle. — Sans l'appui bien positif du sénéchal, certainement le cadet de Séneujols se fût gardé d'une telle impudence; car au lieu d'une bourse d'or, les consuls auraient bien pu lui envoyer les estaffiers du seigneur prévôt pour le pendre au premier gibet venu; mais de Chaste veillait sur son hardi pourvoyeur, parce que lui aussi prélevait sur les dépouilles la part nécessaire au paiement de ses nombreuses garnisons.

Qu'on comprenne maintenant s'il pouvait y avoir complicité entre Saint-Vidal et Pierre de la Rodde; qu'on juge aussi quel dut être le désespoir du vieux gouverneur, dans la position embarrassante qu'il s'était faite, de se voir obligé de subir des soupçons si contraires à ses sympathies, à sa loyauté sans doute !...

LXIV.

UN DUEL.

Depuis une heure, Chaste et sa compagnie attendaient Saint-Vidal pour savoir le dernier mot des ligueurs. — On se perdait en conjectures sur le motif d'un aussi long retard. Les uns accusaient

le conseil de dicter à son tour des lois au gouverneur et d'empêcher l'expression sincère de la majorité de prévaloir; d'autres soutenaient au contraire que les membres du conseil, se trouvant par leur position les plus intéressés à la paix, Saint-Vidal et ses soldats étaient encore les maîtres, les tyrans de la ville; ceux-ci voulaient que la colère des moines, attisée par les prédications de Gallesiant, eut pu seule effrayer un vieillard; ceux-là ne voyaient de résistance sérieuse que dans la confrérie de la sainte croix dont, suivant eux, le gouverneur demeurait évidemment le chef occulte. — En un mot, chacun commentait les événemens au gré de sa passion et s'imaginait avoir trouvé la cause réelle de ces interminables dissentimens.

Saint-Vidal parut enfin. Il entra brusquement dans la salle, couvert de sa cuirasse, sans même se faire annoncer. Son escorte se tenait à quelques pas derrière lui, armée comme en un jour de bataille, silencieuse et morne.

— Eh bien! Monsieur, lui demanda le sénéchal, nous apportez-vous de bonnes nouvelles?

— De bonnes nouvelles! dit le gouverneur, en ouvrant la main gauche et en jetant au milieu de l'assemblée le traité déchiré en mille pièces, voilà ma réponse.

— Insolent..., fit Pierre de la Rodde.

Saint-Vidal feignit de ne l'avoir pas entendu.

— N'avez-vous pas de meilleures paroles à nous donner? reprit Saint-Nectaire avec beaucoup de calme. N'êtes-vous pas fatigué des querelles douloureuses dont vous et moi sommes, depuis trente ans, de si actifs témoins? Nous étions jeunes, quand la guerre a commencé; maintenant, Monsieur le baron, nos cheveux ont blanchi et la guerre dure encore.

— Mais ces gens du Puy, qu'espèrent-ils? dit le doyen Grolhac, que demandent-ils pour prix d'une résistance insensée? Maintenant que le vieux cardinal est mort, où veulent-ils trouver un roi? Quel est donc leur dessein en luttant ainsi, seuls contre tout le Velay?..

— Ce sont des fous que nous avons tort de tant ménager, ajouta de Chaste.

— Des drôles qu'il faut châtier comme ils le méritent, sans plus entendre ni eux, ni leur éloquent messager, cria Pierre de la Rodde en désignant Saint-Vidal d'un air railleur.

«—Hola! mes maîtres, vous le prenez bien haut,
» ce me semble, dit Saint-Vidal les bras croisés
» sur sa poitrine et en regardant tour-à-tour cha-
» cun des membres de l'assemblée. De quel droit,
» s'il vous plaît, et ces railleries et ces menaces?..
» Vraiment, il vous sied bien de venir faire les
» glorieux au moment où toutes vos villes nous
» appartiennent... Mais, si vous étiez si puissans,
» que ne les gardiez-vous? — Oui, Monseigneur

» l'évêque, voilà trente ans bientôt que nous
» avons la guerre et que nous nous sommes faits
» soldats tous les deux. Tous les deux, je me le
» rappelle, nous sortîmes l'épée du fourreau pour
» combattre l'hérésie et chasser de nos domaines
» les ennemis de la foi; tous les deux nous fîmes,
» le même jour, le même serment, hélas! je me
» le rappelle encore... Et voilà, qu'à cette heure,
» nous nous retrouvons tous les deux sur le
» champ de bataille; mais, je vous le demande,
» Monseigneur, lequel a changé de drapeau? —
» Et vous, Monsieur le chanoine Grolhac qui
» voulez de suite réponse à tout, pour un homme
» qui se mêle de politique, vous devriez bien
» savoir que même en servant l'office il faut
» attendre son tour. — Je n'en finirais pas,
» Monsieur le sénéchal, s'il me plaisait de compter
» ici tous les griefs qui pèsent sur votre tête. Je
» ne suis pas homme à me souvenir de ce qui
» m'est personnel quand d'autres intérêts m'oc-
» cupent; grâce au ciel! je n'importune pas ma
» mémoire de si chétives colères. Je sais contenir
» dans mon cœur les chagrins qui le rongent, je
» sais supporter sans me plaindre l'ingratitude de
» mes amis et les noires calomnies que vos gens
» sèment derrière moi. Quand j'ai fait à ma patrie
» le sacrifice de mes jours, sachez-le bien,
» Monsieur, je l'ai fait entier; et s'il fallait recom-
» mencer encore, ce n'est pas pour quelques

» gouttes de lie à la fin du calice que vous
» me verriez faillir..... Vous vous étonnez de
» voir tant de noble courage, tant de persévé-
» rance héroïque chez de braves citoyens qui
» implorent aujourd'hui ce qu'ils imploraient il y
» a trente ans et plus, qui renoncent au repos,
» au bonheur, à la fortune plutôt que de trahir
» d'impérieux devoirs?.. Vous les traitez de fous,
» parce qu'ils préfèrent l'honneur à l'ambition,
» la foi baptismale au culte impie; et vous de-
» mandez ensuite ce qu'ils veulent, Monsieur?...
» Ils veulent, sur le trône de Clovis, de Charle-
» magne et de Saint-Louis, un roi chrétien
» comme eux; ils veulent que les droits, que les
» priviléges de tous soient respectés, que la
» noblesse rentre dans ses châteaux pour protéger
» et non pour opprimer les malheureux, que la
» bourgeoisie soit indépendante dans ses villes,
» que le commerce retrouve la liberté, la sécu-
» rité qui lui manquent, que les artisans obtiennent
» le travail qui les fait vivre honnêtes, que leurs
» impôts ne paient pas les soldats qui les com-
» battent; ensuite, soyez sûr que peu leur impor-
» tera de Joyeuse ou de Montmorency. Mais ce
» qu'ils ne veulent pas, ce qu'ils abhorent, c'est
» vous; vous, Monsieur, qui, depuis qu'ils vous
» connaissent, n'avez jamais été pour eux qu'un
» ennemi, vous qui veniez dérisoirement leur
» demander de reconnaître votre autorité pater-

» nelle le lendemain du jour où vous aviez déve-
» loppé contr'eux le plus de perfidie, le plus de
» cruelles précautions pour les perdre. Ils ont dit
» à votre frère et à tous ceux qui se sont pré-
» sentés de votre part, *qu'ils dévoreraient leurs*
» *enfans plutôt que de se livrer à vous*.... En faut-
» il davantage pour vous faire comprendre leur
» amour ?.. Et comment en serait-il autrement ?
» Fils de Madame Paule de Joyeuse et du pieux
» bailli de Chaste, avez-vous suivi le noble exem-
» ple de votre famille? Mari de la mère des
» Polignac, quel usage avez-vous fait de leurs
» immenses domaines? Sénéchal du Velay, quelle
» justice avez-vous rendue à nos populations ?
» Où sont vos titres, sinon à leur amitié, du
» moins à leur confiance?.. Sous la protection de
» vos armes, Monsieur, des prêtres égarés dressent
» autel contre autel, des magistrats indignes sanc-
» tionnent l'iniquité, des gentilshommes, la honte
» de nos contrées, se font voleurs et assassins...—
» Oui, la Rodde, regarde-moi, car c'est de toi
» dont je parle et je ne crains guère ni tes impa-
» tiences, ni tes folles menaces. Sais-tu que je
» suis l'aîné de ton père? sais-tu bien que tu tétais
» encore ta nourrice alors que je m'étais déjà
» battu plus que tu ne le feras de ta vie, et plus
» loyalement, Dieu merci ?.. Tu demandes une
» rançon pour ne plus continuer ton infâme
» métier?.. Ah! par ma foi! ton impudeur est

» grande, rien que d'oser te présenter ici, sans
» crainte du gibet.

» Enfin, vous tous qui m'entendez, évêque,
» sénéchal, magistrats, prêtres et gentilshommes,
» la paix que vous nous proposez est impossible.
» Retournez à vos embuscades, à vos pillages, à
» vos vaillans et loyaux combats; nous ne saurions
» pactiser avec l'hérésie. Rugissez autour de nos
» remparts, comme les loups affamés autour du
» bercail tranquille; Dieu veille sur ses enfans! —
» Maintenant s'il est parmi vous quelqu'un qu'of-
» fensent mes paroles, qu'il s'avance, voici qui
» répondra. »

Il dit, et jeta son gantelet de fer au milieu de l'assemblée. — La Rodde et deux autres gentilshommes royalistes s'élancèrent avec fureur pour le relever, mais Chaste soutint que ce droit lui appartenait et qu'il prétendait bien ne le céder à personne.

— Qu'à cela ne tienne, cria Rochette, dont le visage trahissait la plus violente émotion, ne prenez pas querelle; vous êtes quatre, nous serons quatre. Le gouverneur n'a pas parlé pour lui seul, ses paroles sont aussi les nôtres.

Il n'avait pas achevé, que des deux côtés chacun se disputait l'honneur de prendre part au combat. — En vain l'évêque chercha-t-il à calmer les esprits, sa voix ne fut même pas entendue tant le tumulte était effroyable. Comprenant alors que

sa place n'était plus au milieu d'une scène pareille, il se retira.

Un duel était inévitable, et les colères étaient trop impatientes pour le différer. Il fut donc unanimement convenu qu'on se battrait sur-le-champ. — Le sort, qui détermina les adversaires, mit de Chaste contre le capitaine Rochette, et la Rodde contre Saint-Vidal. Le chroniqueur ne nomme pas les quatre autres.

Quand toutes les conditions furent arrêtées, que les armes furent choisies et égalisées, les deux compagnies se rendirent dans un enclos voisin; — les ligueurs étaient rangés d'un côté, les royalistes de l'autre.

Une trêve d'une heure avait été convenue, pour laisser aux champions le loisir de faire leurs dispositions dernières; mais bien avant ce temps ils étaient déjà prêts. — Tous les huit vinrent se placer face à face, le poignard d'une main, la rapière de l'autre. Malgré le froid, ils avaient quitté leur chapeau et leur pourpoint. De Chaste affecta même de laisser sa chemise entr'ouverte, et dénoua les rubans de ses souliers, suivant l'usage des raffinés de ce temps là, pour montrer au capitaine qu'il ne reculerait pas d'une semelle.

Le signal donné, les combats s'engagèrent avec une indicible violence. — Saint-Vidal, qui était vieux et couvert de cicatrices, croyait encore à ses forces parce qu'il se sentait le même courage.

Pendant quelques instans il se défendit avec bonheur, sa main quoique tremblante guidait habilement le fer et semblait n'attendre qu'une faute de son adversaire pour le frapper au cœur; mais bientôt l'impétueux la Rodde, ennuyé de cette tactique, s'élança d'un bond sur le vieillard, aux risques de recevoir son arme au travers du corps, et lui enfonça son poignard jusqu'à la coquille au-dessus de l'œil droit. — St-Vidal tomba mort sous le coup[1].

A peu près au même moment le capitaine Rochette, traversé par la rapière de de Chaste, tombait aussi pour ne plus se relever.

Satisfaits par ce double sacrifice, les deux camps arrêtèrent les autres champions. Venus pour traiter de la paix, pour se tendre une main fraternelle, ce fut sur le cadavre du gouverneur que leur haine se ralluma plus ardente encore, et qu'ils se séparèrent n'ayant sur la bouche et dans l'ame que d'affreuses imprécations.

[1] Au bas de la page (243 *verso*), dans laquelle Burel raconte cet événement, il a représenté Saint-Vidal frappé du coup mortel. La tête est ensanglantée à l'endroit de la blessure, le corps est étendu comme dans le cercueil, pâle, inanimé et recouvert des vêtemens que portait d'habitude le gouverneur.

XLV.

FUNÉRAILLES DE SAINT-VIDAL.

1591.

Tandis que la compagnie du sénéchal criait en se retirant : *Saint-Vidal est mort, vive le roi!..*, le consul Viollon et les autres ligueurs regagnaient tristement le chemin de la ville. « Las! » dit Burel, en les voyant ainsi venir, la senti- » nelle, qui étoit au plus haut du couvert de la » porte Saint-Gilles, se mit à marteler la cloche » si roidement et donna telle frayeur que, incon- » tinent, la ville entière fut en armes. Moi, j'étois » de garde comme notable, et je me mis à fermer » la barrière; car vous eussiez vu le peuple bien » ému en pensant que c'étoit l'ennemi qui vou- » loit surprendre la porte. »

Dès que la cause de cette alerte fut connue et que la nouvelle en fût apportée à Madame de Saint-Vidal, la pauvre veuve sortit tout en pleurs de chez elle, courut frapper aux poternes, pour qu'on lui ouvrît, pour qu'elle pût aller voir s'il était temps encore de donner quelques secours à son mari. —Les enfans de la ville, armés d'un bon courage, dit l'historien, voulurent l'accompagner dans cette douloureuse visite; mais, quand ils arrivèrent à l'endroit qu'on leur avait indiqué, ils trouvèrent

le gouverneur tout meurtri et déjà glacé. Alors ils relevèrent son corps ainsi que celui du capitaine, et s'en allèrent pieusement les déposer dans l'église de Saint-Agrève où ils les laissèrent près de quarante jours exposés à la vénération publique.

« Pendant ce temps, ajoute le chroniqueur, » les vassaux, les domestiques de Saint-Vidal, » désespérés de la mort cruelle de leur maître, » en tiroient une vengeance terrible. Ils faisoient, » sans repos, des courses par tout le pays; » autant ils rencontroient de gens du parti con- » traire, autant ils en faisoient mourir. »

—La cérémonie funèbre, à laquelle la ville voulut donner le plus grand éclat, fut fixée au 3 mars. Voici le détail, tel que Burel nous l'a conservé dans ses manuscrits :

ORDRE DE LA SÉPULTURE

DE TRÈS-HAUT ET TRÈS-PUISSANT SEIGNEUR

Antoine de Latour,

QUI EN SON VIVANT ÉTOIT : *chevalier de l'ordre du roi;—capitaine de cinquante hommes d'armes; — vicomte de Beaufort; — baron de Saint-Vidal, Mons, Saint-Quentin, le Villars, Montvers, Montusclat, Goudet et Barges en Velay, Ceneret, Montferrand, Recollettes, Laval de Saint-Chély, Tal, Culture et autres en Gévaudan; — Gouver-*

neur aux pays de Velay et Gévaudan; — grand maître de l'artillerie de France, etc.[1]

« Suivant la volonté contenue en son testa-
» ment [2], comme le requéroit l'extraction de la
» maison et les dignités du susdit :—Le logis étoit
» tendu jusqu'aux lieux où le corps devoit reposer;
» savoir : aux Cordeliers. — Ladite tendue étoit
» garnie d'écussons de brasse en brasse.

» — D'abord, marchoient les arquebusiers de
» la ville, portant leur arquebuse sous le bras,
» pendante en terre, la mèche éteinte, les mono-
» ryons couverts de crêpes noirs.

» —Les tambours, les fiffres, en deuil, étoient
» conduits par le capitaine de la ville qui avoit
» un crêpe à sa pertuisane ainsi que les qua-
» torze sergens à leur hallebarde.

1 Les préparatifs de ladite sépulture en l'église des Cordeliers vinrent aux oreilles de la vicomtesse qui, avec Chaste son mari, avoit délibéré d'aller quérir le corps. — Mêmement, cette vicomtesse déloyale, qu'est cause de tout le mal, se voulant trouver bonne à l'endroit de son mari, disoit que falloit brusler le corps. Donc, la Dame a demandé de le faire enterrer là où il étoit reposé, à Saint-Agrève; et *cela a été l'opposition, les murmurations que on avoit contre Saint-Vidal, le tout sans occasion.*

(Manuscrit original, vol. 1, fol. 247 *verso*).

2 .... *Extrait du* TESTAMENT DE SAINT-VIDAL.........
..........Je veux et ordonne que lhors que mon ame sera séparée de mon corps, que mon corps soit enterré au tom-

» —Après, marchoient les torches de tous les » états de la ville, chacun avec ses écussons » et armoiries.

» —Après, celles de la maison de ville.

» —Après, celles de la justice.—Les huissiers » et sergens royaux portoient des cierges blancs » avec les écussons de France.

» —Après, marchoient les torches des seigneurs » et parens, selon leur dignité ou proximité.

» —Le capitaine enseigne portoit son enseigne » sous le bras.

» —Venoient ensuite les suisses de la ville, » vêtus de manteaux noirs et traînant leur halle- » barde, la pointe en terre.

» —Après, marchoient les soldats de la garde » du défunt, l'arquebuse renversée, mèche » éteinte, monoryons couverts et conduits par » leur capitaine tenant en main sa pertuisane » entourée d'un crêpe noir.

beau que je veux être construit et édifié dans le couvent des Cordeliers de la ville du Puy, à la chapelle de mes ancètres et prédécesseurs, qui est du côté du grand autel. Laquelle chapelle je veux être enfoncée en dedans de cinq ou six pas et jusques à la muraille. Contre la muraille on posera l'autel de la chapelle, et au-dessus dans la muraille, je veux ledit tombeau être dressé.—Je veux aussi que mon corps soit mis dans une caisse de plomb revétue de bois.... S'il advenait que Dieu me voulût appeler hors la présente ville, je demande que mon corps soit apporté par les prêtres de toutes les églises paroissiales de

» — Venoient ensuite au second rang les torches
» des particuliers du Puy.

» — Après, celles de Monsieur de Piallaprat.

» — Après, celles de Messieurs de Saint-Haond,
» de Marminhac, de Champétières et de Jonchières.

» — Après, celles de Messieurs les consuls.

» — Après, celles de Messieurs de la justice.

» — Après, celles de Messieurs de Vergezac,
» de l'Estrange, d'Adiac, de Boisdemont, de
» Saint-Priest, de Liègue, de Jarnyen, de
» Saint-Forgeaux, de Servissas, de Motinet, d'Ally;
» — et de Mesdames de Ville-Neupve, de Bansèche,
» de Bellecombe..., etc....

» — Après, les quatre bayles de la confrérie de
» la *Sainte-Croix* avec plusieurs clochettes devant,
» couvertes de crêpes.

» — Après, les bayles des pénitens avec les lanter-
» nes allumées, les armoiries du défunt à l'épaule.

mes terres de ce pays de Velay, accompagné de tous les pauvres du lieu et mandement où je serai décédé... Jusques à ce qu'ils soient parvenus à l'une des croix qui sont les plus proches des quatre avenues de ladite ville; et là, attendront que MM. de l'église Notre-Dame et tous les autres prêtres, religieux et religieuses de toutes les églises de la ville, tant dedans que dehors, soient venus pour prendre mon corps et le porter, la face découverte, au cœur de croix de ladite église.... Comme aussi, je prie et charge mon héritière, cy après nommée, de faire prière à l'évêque, en considération de ce que j'ai employé toute ma vie, et depuis l'année 1561, tous mes moyens, peines et travaux, pour la

» — Après, marchoient les bayles de la con-
» frérie *Saint-Jacques*.

» — Après, marchoit la confrérie de la Ste-Croix
» avec les clochettes, comme dessus est dit.

» — Après, celle des pénitens revêtus de leur
» cappe blanche, leur crucifix à la coutume.

» — Après, les prêtres des terres du défunt.

» — Après, tous les gens d'église, selon l'ordre
» accoutumé de ceux de la ville.

» — Après, marchoit le cheval de parade, cou-
» vert d'un grand drap de velours noir avec une
» croix de satin blanc, conduit par deux écuyers
» ayant une écharpe de crêpe et chacun prenant
» un mors.

» — Après, le lieutenant; — ensuite, l'enseigne
» et le guidon de la compagnie habillés sur leur
» casaque d'un manteau de deuil, et portant l'en-
» seigne et le guidon sur le cou. — Ensuite, la

conservation de ce pays de Velay sous l'obéissance du roi, et réduit beaucoup de villes et forts occupés, tant dans le pays de Velay qu'aux limites d'y celui, par les huguenots et hérétiques qui tiennent le parti contraire de la sainte église catholique, apostolique et romaine. (à la prise desquelles villes et lieux occupés j'ai perdu un œil et plusieurs fois y suis été blessé et offensé en ma personne en danger de ma vie, comme chacun sait) ; en mémoire de quoy je prie ledit sieur évêque et les chanoines, de permettre que mes armes entières, épée et éperons, avec mon enseigne et mon guidon, plus un tableau de mon effigie, soient mis et posés ensemble à côté du grand autel de ladite église, contre la muraille de la chapelle du crucifix.... Je

» compagnie portant leur casaque et un man-
» teau de deuil dessus.

» —Un portoit la lance du défunt, couverte
» d'un crêpe noir.

» —Un autre portoit la cotte d'armes de velours
» noir, ainsi que les écussons et les armoiries.

» —Un troisième portoit son haulme.

» —Un quatrième portoit les gantelets sur un
» bâton couvert de crêpes.

» — Un cinquième portoit un écusson du
» défunt, timbré de l'ordre de France.

» —Un sixième portoit l'épée d'arme.

» — Le dernier portoit les éperons dorés cou-
» verts de crêpes.

» —Après, marchoit un homme qui portoit un
» carreau de velours noir avec les ordres dessus.

» (Tout cela fut ensuite donné à l'église
» Notre-Dame).

prie les chanoines, prêtres et religieux, d'accompagner mon corps jusques dans l'église de Saint-Agrève, à la chapelle de feue Mademoiselle de Mons, ma tante; où je veux que mon corps séjourne jusqu'à ce que les préparatifs des honneurs de mon enterrement auront été faits. Pendant ce, je veux que mon corps demeure accompagné jour et nuit par douze prêtres et deux de mes serviteurs; lesquels prêtres seront nourris et payés tous les jours à raison chacun de 10 sols, outre leur nourriture.... Il y aura jour et nuit quatre grands cierges ardens, de deux livres chacun, avec mes écussons et armoiries autour de mon corps... Aussi, je veux et j'ordonne que, arrivant mon décès dans ce pays de Velay, mes entrailles soient posées dans

» — Après, cinquante torches avec les armoi- » ries de la veuve.

» — Après, les cinq palefreniers vêtus de rouge.

» — Après, marchoient trois cents pauvres, » ordonnés d'être vêtus, tant mâles que femelles.

» — Après, marchoit le corps porté par dix- » huit des confrères de la Sainte-Croix ayant » chacun sur l'épaule un écusson de ladite » confrérie.

» — Le corps étoit couvert d'un grand drap de » velours noir, les quatre coins portés par quatre » consuls; — les autres deux consuls étant à côté » au milieu du corps ainsi que le secrétaire, le » syndic et le lieutenant de la ville. — Par dessus » le drap, il y avoit un écusson de la Ste-Croix.

» — Le corps étoit porté sur les épaules.

» — Après, marchoient les serviteurs et domes- » tiques de la maison, vêtus de deuil, avec des » bonnets noirs couverts de crêpes.

» — Après, marchoient les officiers des terres » du défunt, habillés de noir.

» — Après, venoit le deuil, traînant par terre

l'église paroissiale de Saint-Vidal, au devant du grand autel et au même lieu où furent mises celles de feu Bertrand de la Tour, mon frère, comte et archidiacre de Saint-Jean de Lyon.... Je veux que pendant les trois jours de mon enterrement trois cents pauvres tant mâles que femelles assistent... Auxquels trois cents pauvres sera à chacun donné quatre aunes de drap, plus aux mâles un bonnet et aux filles une aune de toile

» d'un grand pas par derrière, mené par les prin-
» cipaux seigneurs de l'assemblée.

» —Puis après, Messieurs de la justice et le
» peuple de la ville, selon leur ordre et dignité.

» —Il y avoit en tout deux mille torches ou
» cierges.

» — Les cloches de la grande église son-
» nèrent durant huit jours toutes ensemble,
» et celles des autres églises, le matin, le soir et
» à vêpres.

» Messieurs les consuls firent un retour au
» défunt où il fut commandé à tous les habitans
» de fermer leurs portes et d'assister à l'office.—
» A ce retour fut fait le long port comme à la
» sépulture; les consuls portant le drap, les états
» y assistant avec leurs torches et écussons.

» —Ceux de la grande église en firent un
» après; — et le dernier fut célébré par les ser-
» viteurs et domestiques du défunt qui voulurent
» chanter pour leur maître, priant Dieu qu'il
» lui fit miséricorde.

» Disons, *amen.* »

Et ladite sépulture fut faite le 3me du mois de mars, premier jour de la quarantaine, l'an 1591.

pour un couvre-chef. Chacun portera aussi un cierge de cire avec mes armoiries; et à chacun desdits pauvres sera aussi donné par jour un pain d'un sol ou l'argent..., etc..., etc....

Fait au Puy, le 16 juillet 1589. SAINT-VIDAL.

LXVI.

SERMENT DES CONFRÈRES DE LA CROIX.

La mort de Saint-Vidal l'avait purifié, sanctifié, si je puis parler ainsi. C'était le sang d'un martyr qui venait de couler pour la défense de la foi! Personne dans la ville ne prononçait plus son nom qu'avec respect; et ceux qui quelques jours auparavant l'avaient accusé, semblaient aujourd'hui faire amende honorable à sa mémoire par le public spectacle de leur douleur.

Cependant, le lendemain du duel, Chaste envoya demander aux habitans du Puy de le reconnaître pour gouverneur. Le conseil, indigné d'une pareille audace, chassa les envoyés du sénéchal en leur disant : *On n'hérite pas de ceux qu'on assassine; et nous n'avons plus de gouverneur depuis que Mr de Chaste l'a tué...* — Le chef des royalistes ne devait pas s'attendre à un accueil plus favorable; et s'il tenta cette démarche, il est bien évident que ce fut moins avec l'espérance de réussir que dans l'intention de mettre les Aniciens en demeure.

Déjà depuis long-temps il connaissait la fermeté de leurs résolutions, aussi ne fut-il guère étonné lorsque cinq jours après on vint lui apporter cette proclamation consulaire, affichée dans toutes les rues :

« Nous promettons à Dieu, à la sainte imma-
» culée Vierge Marie et à tous les Saints du Para-
» dis ; — nous jurons, dans la sincérité de nos
» cœurs, vouloir vivre, mourir, supporter toutes
» les incommodités de la fortune, pour maintenir
» le serment par nous juré le 23e mars 1589,
» confirmé ensuite dans la salle de l'évêché du
» Puy, en présence de Messieurs les évêques du
» Puy et de Castres et les députés de la souveraine
» cour du parlement de Toulouse, le 6 avril de
» ladite année.

» A cause des troubles et de l'accident déplo-
» rable survenu à la personne de feu Monseigneur
» de Saint-Vidal, pour donner évident témoignage
» à tous nos frères catholiques de la sainte union
» de notre fermeté, persistance en nos promesses;
» — après avoir mûrement, librement et de notre
» propre mouvement consulté :

» Nous disons, promettons et jurons, aussi bien
» en général que en particulier, ne vouloir recon-
» noître pour roi Henri de Bourbon, hérétique
» et excommunié, ni aucun qui porte son parti,
» de quelle dignité, grade puisse-t-il être, pour
» nous commander.

» Nous déclarons tout personnage qui nous
» voudroit contraindre, induire ou persuader,
» soit de la maison de ville ou par colloques par-
» ticuliers, nous être suspect d'hérésie. — Or,
» demandons, dès aujourd'hui et pour toujours,

» qu'il soit mis entre les mains de la justice, aux
» fins de lui faire son procès comme ennemi juré
» de Dieu, de son église chrétienne et catholique,
» aussi comme ennemi du repos public de la
» présente ville.

» De même, nous voulons punir tous ceux qui
» parleront à l'avantage du parti contraire, et les
» livrerons à ceux auxquels il appartiendra d'en
» connoître.

» Fait le 1er jour de febvrier, l'an 1591 [1].

» VIOLLON, *consul.* »

LXVII.

POURSUITES CONTRE LE SÉNÉCHAL.

Madame de Saint-Vidal, touchée de la part que les gens du Puy prenaient à ses chagrins, consentit à leur livrer les munitions de Bouzols. Il y avait dans ce château, alors le mieux fortifié de la province et dont le prévoyant gouverneur s'était

[1] Ce serment, ainsi que le premier que les ligueurs avaient fait lorsque le président Vinhals vint au Puy, fut officiellement porté de maison en maison par un consul et le capitaine de quartier; et chaque citoyen, après en avoir entendu la lecture, fut requis, *la main sur l'Évangile*, d'en jurer l'observation et de signer sur un registre ouvert à cet effet.

fait un arsenal particulier, près de cent vingt charges de poudre ou de boulets. — Pour la ville épuisée c'était un secours important sans doute, aussi l'inconsolable veuve ne voulut-elle en faire le sacrifice que lorsque les consuls lui eurent promis de se joindre immédiatement à elle pour obtenir vengeance.

Mais, à qui devait s'adresser la plainte ?.. Parmi les ligueurs, quelques-uns ne reconnaissaient que le droit du parlement; d'autres ne voulaient recourir qu'à l'autorité effective de Mayenne, *lieutenant-général de l'état et couronne de France*, d'autres enfin, regardaient comme leur roi légitime le jeune cardinal de Bourbon, neveu de Charles X, et demandaient que le conseil profitât de cette circonstance pour étouffer les germes de collision que l'incertitude faisait déjà germer dans les meilleurs esprits.—Les débats pouvaient devenir irritans, décisifs même contre la cause de l'union s'ils étaient livrés à la discussion d'une assemblée générale; le conseil le pressentit et eut recours au pouvoir le plus voisin. La question était du reste de la compétence du parlement qui, lui-même, ne rendait la justice que protégé par les armes de Mayenne, au nom du roi des ligueurs.

Une information fut aussitôt commencée; et quand tous les témoins de l'affaire eurent été entendus, Madame de Saint-Vidal, ainsi que le seigneur de Bouzols (en Gévaudan), formu-

lèrent collectivement une plainte contre de Chaste et sa compagnie. — La veuve du gouverneur agissait tant en son nom qu'en celui de ses enfans; le gentilhomme réclamait directement, comme s'étant présenté au nom de la ville du Puy, pour traiter de la paix avec les royalistes et comme ayant été fait traîtreusement prisonnier par eux, au mépris de la loi la plus sacrée parmi les peuples.

Le 23 avril, le parlement de Toulouse rendit l'arrêt suivant :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France,
» au premier de nos huissiers ou sergens qui sera
» requis, salut :

» D'après l'arrêt cejourd'hui donné par notre
» cour et parlement de Toulouse; vu les informa-
» tions faites à la requête de dame Claire de
» Saint-Point, veuve de feu le seigneur de Saint-
» Vidal, de son vivant gouverneur du pays de
» Velay, le 25 janvier et le 1er février; vu ensem-
» ble les informations faites aussi sur la plainte
» de Claude Polalhon, seigneur de Bouzols, le
» 23 mars;

» Nous te mandons et ordonnons, par ces
» présentes, de prendre et saisir au corps : le
» seigneur *de Chaste*, *Pierre*, dit le *cadet de*
» *Senajou*, le doyen *Grolhac*, un nommé *Lon-*
» *gueville*, *Lamause*, laquais de Chaste, *Roche-*
» *fort*, dit *le Crouzet*, *Laroche* de Viviers, le
» capitaine *Mons*, *Sollagre*, *Gracy*, *François*

» *Sisairon*, le sergent *Etienne* et *Louis Lyonnet*,
» apothicaire au Puy. — A quel endroit de notre
» royaume que tu les trouves, nous t'ordonnons
» de les conduire, sous bonne garde, dans la con-
» ciergerie de notre palais pour illec être à droit,
» ou s'ils ne peuvent être appréhendés, les ajour-
» ner à comparoir en notre cour, à trois brefs
» jours, fin de ban; saisissant et mettant leurs
» biens sous notre main jusqu'à ce qu'il en soit
» autrement ordonné.

» Donné à *Toulouse*, en notre parlement, le
» 25e d'avril et l'an de grâce de notre règne le
» premier[1]. »

(Scellé du sceau jaune à longue cire).

XLVIII.

TRÈVE DE TROIS ANS.

1591.

L'absence de Saint-Vidal se faisait tous les jours plus cruellement sentir parmi les ligueurs; le

[1] Le présent arrêt a été intimé aux devant nommés, par maître François Boyer, huissier d'armes du roi, le 10 de may, étant à la vue de Polignac, accompagné des soudards de la ville et d'un trompette. — Le lendemain a été crié à son de trompe par tous les carrefours à trois briefs jours. BURÉL.

peuple surtout ne pouvait se consoler de sa mort; autant il l'avait blâmé naguère, autant il l'approuvait, aujourd'hui qu'il n'était plus. Ainsi va la tardive et capricieuse justice des hommes! Son glaive n'est souvent qu'un poignard; son flambeau, qu'une torche incendiaire; et sa balance ne lui sert, hélas! qu'à peser la cendre des tombeaux!...

La consternation était grande dans la ville; les troupes étrangères redoublaient d'insolence, parce qu'on les payait mal; les chefs de l'union accablaient les citoyens d'homélies, de messes, de jeûnes, de processions expiatoires; le conseil multipliait les corvées, les charges, les impôts; les consuls rendaient ordonnances sur ordonnances pour qu'on vint travailler aux remparts, pour qu'on éclairât de nuit chaque maison, pour qu'on fût obligé d'accepter, en échange de denrées, de mauvais sous fabriqués à grands renforts de bras vers la roche Corneille [1]. — Pendant

[1] Il y avait autrefois et depuis long-temps des monnaies royales établies au Puy; Charles VII les abolit par des lettres données à Tours en 1423.

Les évêques du Puy avaient conservé jusqu'au XIV siècle le droit de faire battre monnaie, et les sous marqués à leur coin, étaient appelés *podienses*. — Durant les guerres civiles, l'usage de cet ancien droit parut suffisamment justifié par l'empire des circonstances. En 1580 on commença à en faire frapper. Il s'en trouve encore quelques-unes en cuivre jaune, très-minces;

ce temps: au dehors, les royalistes pillaient les fermes, les châteaux, brûlaient les récoltes, interceptaient les communications; au dedans, les gentilshommes ligueurs aspiraient tous au pouvoir, et tous, appuyés de leurs amis, réclamaient le titre de gouverneur. Le peuple seul, victime de ces luttes ambitieuses, au lieu d'un maître en avait cent; et, ne comprenant plus où ces pilotes inhabiles voulaient le conduire, s'écriait plein de tristesse : « Pauvres gens que nous » sommes, c'est nous qui supportons le mal que » font les grands! »

Tandis que les consuls perdaient un temps précieux à signifier au sénéchal les impuissans arrêts du parlement ligueur, Chaste s'occupait plus utilement à appeler à son aide : René de La Tour-Gouvernet, sieur de *Chambaud*, un de ces chefs

d'un côté sont représentées les armes de Saint-Nectaire avec ces mots autour : A. DE SENECTAIRE, ÉVÊQUE DU PUY; et de l'autre côté Archimède éprouvant la couronne d'Hiéron, roi de Syracuse, avec cette inscription : PATET FALLACIA TANDEM. Au-dessous on lit : *Archimède*, en caractères grecs; et à l'exergue, 1580.

Le 23 mars 1590, par des lettres patentes données à Paris, le cardinal de Bourbon (Charles X), prenant le titre de roi, transféra dans la ville du Puy l'hôtel des monnaies, établi à Villeneuve-lès-Avignon occupé par les royalistes. Depuis cette époque, les ligueurs aniciens continuèrent d'user de ce droit autant qu'ils en eurent besoin.

nomades pour qui la guerre civile était alors une profession. — Chambaud arriva à Polignac le 10 juillet, à la tête de douze compagnies qui, jointes aux troupes royalistes, formaient une armée de près de deux mille hommes. — Après quelques jours perdus devant le château de Saint-Vidal[1], il s'approcha du Puy pour l'envelopper.

Les ligueurs ne virent pas ce développement de forces sans quelque effroi; cependant ils firent bonne et fière contenance. Peut-être que si Chambaud eût alors été résolu à commencer immédiatement l'attaque, que la ville n'aurait pu opposer une longue résistance; mais il craignit de s'aventurer sans s'être bien assuré par avance des postes environnans. — Ce qui donna aux Aniciens le temps de prévenir leurs amis.

Les secours arrivèrent au Puy si abondamment et avec une si grande promptitude que les agresseurs se virent bientôt eux-mêmes obligés de se défendre. — En effet, le baron de l'Estrange, com-

[1] Chambaud vint assiéger le château de Saint-Vidal, un des plus forts du Velay. Les assiégés se trouvaient dans une position doublement périlleuse, car le capitaine les menaçait de les incendier s'ils ne se rendaient pas, et l'Estrange, commandant au Puy, leur avait fait dire qu'il ferait occir tous ceux qui seraient assez lâches pour abandonner leur poste. — Ils persistèrent et Chambaud qui ne voulait pas s'attarder plus longtemps devant un castel sans importance, se retira.

mandant des troupes de la ville, le bailly d'Urfé, Montréal, Champetières, etc., à la tête de nombreuses compagnies, marchèrent hardiment sur les royalistes et se battirent contr'eux partout où ils purent les rencontrer. — A *Saint-Marcel*, dans une première affaire, du côté de la ville il y eut quatre-vingts morts ou blessés; de l'autre il y en eut près de cent. — A *Espaly*, la disette devint si pressante et les ligueurs environnaient si étroitement la place que les royalistes, ne pouvant plus tenir, demandèrent à capituler[1].

Vicissitudes étranges des destinées!.. Au moment où il semble que la fortune abandonne nos ligueurs, tout-à-coup ils la trouvent plus favorable qu'elle ne fût jamais. A leur voix qui s'éteint, de fidèles alliés accourent du Gévaudan, de l'Au-

[1] Le 25 août, les chefs de la garnison du château d'Espaly, notamment *Pierre de la Rodde* qui y commandait, voyant qu'ils ne pouvaient plus tenir par le défaut d'eau, sortirent de la place furtivement et à l'insu des autres assiégés. Ceux-ci étant sans chefs et n'ayant de vivres que pour un jour, acceptèrent la capitulation qui leur fut proposée par Urfé et Chaseu. Mais au moment où ils évacuaient la place, quatre d'entr'eux, malgré la garantie de vie sauve, ayant été massacrés par des habitans du Puy, le reste de la garnison se renferma dans le château. — Les chefs des ligueurs ayant fait retirer les habitans du Puy, les assiégés sortirent, se désaltérèrent au bord de la rivière et furent protégés, dans leur retraite, par la cavalerie des ligueurs qui les conduisit jusqu'auprès de Ceyssac, place soumise au roi. (ARNAUD).

vergne, du Languedoc; le *prince de Nemours*, frère utérin de Mayenne, quitte Lyon, où il commande, pour venir au secours de ses frères dévoués, et sur son rapide passage, Monistrol, Saint-Didier, Yssingeaux se soumettent en tremblant.

Ce fut le 26 août qu'il fit son entrée solennelle au Puy, à la tête d'une armée considérable [1].

[1] ... Le 26 du mois d'août, il est arrivé en cette ville du côté d'Espaly.... Tous les iliers sont allés au devant en grand nombre, que faisoit beau voir! Ils marchoient en bataille; la justice étoit à cheval avec des robes longues.... Un cornette est allé saluer le prince à la prairie derrière Espaly, et les habitans venoient après marchant en bataille. Il y eut différend entr'eux (les uns voulant passer premiers, les autres aussi). Donc, la justice vint pour les mettre d'accord, en disant : *Voulez-vous tomber en confusion devant le prince!* Ce fut dit. — Tous les capitaines marchoient devant, toutes les enseignes ensemble, quarante de front; et le prince a pris cela fort agréable. Ensuite les compagnies sont allées le saluer et lui les a bien remerciées.

Les six consuls attendoient le prince à la porte et lui offrirent le pavillon blanc, qu'il refusa en disant qu'il n'en vouloit point. Il entra dans la ville où toutes les maisons étoient garnies comme le jour du corps de Dieu; et les enfans crioient : *Vive le prince catholique!*.. Partout on portoit des flambeaux et des chandelles allumées par les rues jusques à la tendue de son logis. Le juge mage Bertrand étoit toujours auprès de lui. — Quand il fut vers Saint-Vozy, la grande église est venue le quérir en procession avec la sainte croix et on le conduisit devant l'image de Notre-Dame. Alors toutes les cloches de la grande église sonnèrent, il fit son oraison et se retira à l'évêché.

BUREL, (manuscrit original, vol. II, fol. 272.)

Le lendemain matin il fut visiter Espaly et s'étonna de la persistance des Aniciens à assiéger un château qu'il regardait comme imprenable même avec le canon, et que, suivant lui, la famine seule pouvait soumettre. A son retour, sans perdre un instant, il monta dans la salle capitulaire de Notre-Dame pour présider l'assemblée générale des ligueurs. — Dans cette réunion, entièrement consacrée aux intérêts les plus urgens du pays, René d'Hautefort, vicomte de Cheylane, sieur et BARON DE L'ESTRANCE fut proclamé gouverneur du Puy, sous le bon plaisir de Mayenne, lieutenant général du royaume. — Une double formule de serment fut ensuite arrêtée pour ceux qui, dans la noblesse et la bourgeoisie, voudraient se détacher du roi de Navarre, conformément à la dernière bulle pontificale.

Les jours suivans, le prince voulut voir les principales places des environs. Chemin faisant, il indiqua à Messieurs de la ville, émerveillés de ses connaissances profondes dans l'art stratégique, celles qu'il était important de conserver et celles qu'il fallait détruire. Ce qui n'empêcha pas que pendant ce temps il mit tout en œuvre pour attirer adroitement la noblesse vellavienne dans son parti. Maubourg, Chalencon, Beaune, d'Adiac et quelques autres se rallièrent bientôt. — Chaste fut inébranlable. En vain Nemours envoya-t-il plusieurs fois à Polignac pour le séduire Charles de Coligny, d'Ap-

chier, plusieurs chanoines et consuls; le sénéchal ne voulut entrer dans aucun arrangement pour ce qui lui était personnel. Quant aux autres officiers de sa suite, tels que le doyen Grolhac, Chantemule, lieutenant principal de la sénéchaussée, Claude Martel, lieutenant de prévôt, Gaspard, son frère, bailli de la cour commune, d'Agrain, greffier, etc..., ils exigeaient, pour rentrer en ville, qu'on leur rendît leurs charges dont les ligueurs avaient disposé. — L'évêque se renferma dans ses précédentes déclarations et, sans vouloir se séparer de la noblesse, renouvela l'engagement de ne rien faire de sa vie qui pût être contraire aux intérêts et au bonheur des gens du pays [1].

Nemours voyant que ses efforts ne parviendraient jamais à gagner le sénéchal et la majorité de la noblesse, leur fit proposer une trêve de trois années. — De Chaste, plein de confiance dans les destinées royales du Béarnais, se montra de son côté très-disposé à accueillir un projet déjà si souvent tenté par lui-même et dont voici quelles furent les conditions :

[1] Ce qui concerne le duc de Nemours se trouve dans les mémoires originaux de Burel, volume II, page 271 et suivantes.

Articles accordés entre Monseigneur le duc de Genévois et de Nemours, et Monsieur de Chaste,

POUR LA TRÈVE, AU PAYS DE VELAY.

— Monseigneur remettra aux mains du sieur de Chaste *la ville et le château de Beauzac*, qui seront gardés aux dépens de la ville.

— *La ville du Singeaux* sera démantelée et mise en tel état qu'elle ne puisse nuire ni à un parti ni à l'autre.

— *Le château de Montbonnet* sera mis entre les mains du sieur de Solilhac pour le garder neutralement; et, en cas que l'un des deux partis vienne à rompre la trève, ledit seigneur de Solilhac tiendra la place pour l'autre parti.

—Tous les actes d'hostilité, entreprises, courses, ravages, prises d'hommes et de bétail, en un mot tout exploit de guerre, cesseront dans le pays de Velay durant la présente trève; sans qu'il soit loisible à aucun de quel parti qu'il soit d'attenter au repos public. — Les poursuites contre les perturbateurs seront dirigées aux dépens du pays.

— Le commerce, le trafic, le labourage seront libres, sans que les marchands, voituriers ni autres, puissent être molestés et inquiétés.

— Tous les ecclésiastiques, nobles, officiers du roi, et autres, de quel parti, état, qualité, condition qu'ils soient, seront réunis et réintégrés.— Ils rentreront dans leurs maisons *hors la ville*, et

jouiront de leurs biens paisiblement, de leurs honneurs, dignités, prérogatives, comme avant les troubles.

— Toutes personnes de guerre seront rendues et mises en liberté sans rançon.

— Les autres actes pour le pays seront déterminés aux jour et lieu choisis par son excellence et le sieur de Chaste.

— Afin que le contenu en ces présens articles soit exactement observé, il ne pourra être fait aucun acte ayant pour but l'interruption de la trêve; et si le cas arrivait, les intéressés en porteront plainte aux chefs de parti ou à leurs représentans dans le pays, afin qu'il soit procédé à une punition exemplaire; sans que pour cela il soit permis d'user de représailles.

Lequel accord, de notre part, sous le bon plaisir de Monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant-général de l'état et couronne de France, Charles Emmanuel de Savoie, duc de Genévois et de Nemours, pair de France, promettons, de bonne foi et sur notre parole, de faire entretenir et observer inviolablement le contenu des articles pour le temps de trois années à commencer du jourd'hui, et de faire punir les contrevenans comme perturbateurs du repos public.

En foi de quoi nous avons signé iceux de notre main.

Au Puy, le 8e jour de septembre 1591.

CHARLES EMMANUEL DE SAVOYE.

Et nous, François de Chaste, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, sénéchal du Puy et Velay, commandant en icelui en l'absence de Monseigneur le duc de Montmorency premier maréchal de France gouverneur et lieutenant-général pour sa majesté en la province de Languedoc; promettons, sous le bon plaisir du roi et de Monseigneur le duc de Montmorency, de bonne foi et sur notre parole, de faire entretenir et observer inviolablement le contenu des articles pour le temps de trois années à commencer du jourd'hui, et de faire punir les contrevenans comme perturbateurs du repos public.

En témoin de quoi nous avons signé iceux de notre main.

Au château de Polignac, le 10 septembre 1591.

CHASTE.

Ce traité de pacification fut immédiatement publié par tous les carrefours de la ville, en présence des consuls, du juge-mage, des conseillers et des principaux magistrats. — Nemours partit ensuite pour l'Auvergne croyant peut-être laisser derrière lui le souvenir d'un bienfaiteur, tandis que le peuple désespéré maudissait le passage fastueux de ce prince dont les troupes, en quelques jours, avaient occasioné plus de dépenses, avaient été plus désastreuses envers la cité que n'aurait

pu le faire une année de famine et de guerres civiles [1].

Cependant disons, pour éclaircir les faits et ne plus avoir à revenir sur ceux qui trouvent ici naturellement leur place, quel but se proposait le gouverneur de Lyon en s'immisçant dans les affaires du Velay d'une façon si officieuse. — Nemours, il avait été facile de s'en apercevoir, n'aspirait à rien moins qu'à réunir au Lyonnais le Dauphiné, le Beaujolais, le Forez et le Velay, pour se faire une petite souveraineté de toutes ces provinces réunies sous sa loi. Déjà ce projet s'était plus d'une fois trahi par les précautions, l'empressement, la ruse, la violence même qu'il avait su employer tour-à-tour dans chacun de ces pays; et comme si ce titre importun de gouverneur, en limitant trop étroitement son autorité, lui rappelait des devoirs dont il avait hâte de s'affranchir, il cessa tout-à-coup de le porter, ne signa plus que celui de duc et désormais dans tous ses actes parut affecter une indépendance princière. —

[1] Je ne veux oublier le grand dommage qu'ils nous ont fait en ce pauvre pays. — Ils ont battu les bleds de tous les villages, enlevé le bétail et les meubles des maisons, n'ont rien laissé nulle part; ils ont pris par viole nos femmes et nos filles dans la ville même, et personne n'osoit rien leur dire, car ils menaçaient de battre et de tuer, et se livraient à d'affreux blasphèmes.

(BURÉL.)

Mayenne heureusement ne laissa pas à l'ambitieux le loisir d'achever son ouvrage. Dès qu'il crut avoir une preuve suffisante d'usurpation il le fit enfermer dans le château de Pierre-Scize, d'où Nemours ne parvint à s'échapper que pour aller mourir au fond d'un de ses domaines, l'ame brisée d'inquiétudes, de tristesse et de honte.

XLIX.

L'ESTRANGE, GOUVERNEUR POUR LA LIGUE.

De 1591 à 1594.

Le prince n'était pas encore à Brioude, que déjà ligueurs et royalistes reprenaient les armes. Tous se plaignaient de l'infidélité de leurs adversaires et, des deux côtés, personne ne voulait exécuter les conditions de la trève. — La Rodde refusait d'abandonner le château de Montbonnet qu'il occupait avec cinquante hommes bien armés, Marminhac, Champétières, Du Puy et les autres capitaines pour la ligue ne se pressaient pas davantage de démanteler Yssingeaux, Montfaucon..., ainsi qu'il avait été convenu. Alors Chaste écrivit à Nemours pour se plaindre, et obtint satisfaction; tandis que l'Estrange marchait contre le cadet de Séneujols qui se garda bien de l'attendre.

Ces premières démonstrations parurent avoir un instant rétabli la paix; mais que signifient quelques articles de traité, toujours faciles à éluder, quand on n'est pas assuré de la bonne foi de tous ceux pour lesquels on s'engage? — Deux mois à peine s'étaient écoulés, et Chambaud reparut. Le 25 novembre, vers les quatre heures du matin, il s'abattit sur le village de Mons d'où il détacha plusieurs compagnies pour aller reconnaître les lieux. Ses gens s'avancèrent jusque sous les murs du Puy et, croyant que s'ils parvenaient à faire une brèche ils surprendraient la ville endormie, ils se hâtèrent d'appliquer trois petards au Portalet. Par bonheur pour les citoyens que la trève ne leur inspirait pas une très-grande sécurité et qu'ils n'avaient cessé de se tenir sur leurs gardes; aussi, à la première explosion, les sentinelles donnèrent l'éveil, les cloches sonnèrent, et l'ennemi épouvanté n'eut que le temps de fuir[1].

L'Estrange écrivit aussitôt à de Chaste pour lui demander raison d'une pareille surprise; car il était impossible, suivant lui, que l'allié des roya-

[1] Le conseil de ville fit publier quelques jours après une ordonnance, par laquelle il était enjoint à tous les habitans de tenir leurs magasins fermés et d'aller travailler à creuser plus avant les fossés; ce qui fut un nouveau sujet de plaintes et de murmures : environ quinze cents personnes y étaient employées chaque jour.

(*Histoire du Velay.*)

listes eût osé pénétrer dans le Velay sans son ordre. Le sénéchal répondit par de formelles dénégations; et comme Chambaud ne reparut plus, on feignit de le croire, tout en redoublant de précautions. — Toutefois, il faut le dire, cette défiance continuelle empêchait les résultats qu'on s'était réciproquement proposés. Le commerce, paralysé par la pénurie et plus encore par la frayeur, ne se montrait nulle part, ou s'il tentait quelques rares apparitions, on entendait parler en même temps de vols commis à main armée sur de pauvres marchands forains.

Il est incontestable qu'à cette époque désastreuse les crimes devaient être fort communs et pouvaient s'expliquer naturellement par la misère générale; toutefois, les partis s'obstinaient à ne voir dans tous que des persécutions politiques. — Les ligueurs du Puy, relégués comme ils l'étaient, obligés d'attendre leurs approvisionnemens du dehors, ne cessaient d'accuser les royalistes de déprédations dont eux aussi avaient souvent à souffrir. De là, ces défiances [1], ces haines profondes qui, pour si long-temps encore, rendaient impossible toute réconciliation loyale.

[1] Quand les ligueurs Aniciens envoyaient leurs députés aux états (convoqués soit au Monastier, soit à Polignac), ils exigeaient que les royalistes leur donnassent des otages.

Les années 1592 et 1593 ne furent signalées par aucun événement considérable dans le Velay. La trève y fut mal observée[1]; des deux parts on ne s'appliqua qu'à éluder le traité, qu'à dissimuler, qu'à justifier de continuelles infractions que, chez les ligueurs surtout, le besoin rendit plus d'une fois nécessaires; car l'ilotisme auquel ils s'étaient librement condamnés achevait d'épuiser leurs dernières ressources[2].

Saint-Nectaire mourut le 3 novembre 1593 dans sa paisible abbaye du Monastier. — La nou-

1 Le 3 mai 1592, l'Estrange, à la tête de la garnison du Puy, fut ruiner les fortifications du château de la Valette. — Le 8 août 1593, Nemours vint mettre le siége devant Allègre qu'il força à capituler. Il se rendit ensuite à Saint-Paulien qu'il saccagea et fit démanteler.—Le 14 septembre, malgré la trève, les sieurs d'Apchier et de Haut-Villars tentèrent de surprendre Saint-Paulien, qui avait été évacué par la garnison de Nemours. — Le lendemain, les royalistes reprirent Allègre sur la garnison que Nemours y avait laissée.

2 Les demandes continuelles d'argent que faisaient le gouverneur et les consuls, occasionèrent, au mois d'août 1593, un soulèvement populaire. Les autorités furent menacées et les collecteurs eux-mêmes, ne voulant plus se charger du recouvrement des impôts, déchirèrent les rôles et les jetèrent dans la boue. Le gouverneur ne parvint à apaiser le désordre et à faire acquitter la taille qu'en répandant le bruit qu'une troupe de trois à quatre mille royalistes, campée vers Pradelles, allait entrer dans le Velay et se diriger sur le Puy.

velle s'en répandit sans que personne parut même s'en apercevoir. Les royalistes ne donnèrent pas un regret public à son souvenir, les autres crurent avoir assez fait en gardant le silence; et, tandis que le chroniqueur Burel raconte dans de longs détails l'arrivée de la famille de Joyeuse dans le Velay, les fêtes qu'on lui fit, les tentatives inutiles du duc pour rétablir la paix entre de Chaste et l'Estrange, à peine daigne-t-il écrire dans ses mémoires, pourtant si remplis du nom de Saint-Nectaire, cette phrase glacée : *C'est le troisième de ce mois, que notre évêque passa de vie à trépas !..*—Ainsi donc, le courageux, le sage, l'intelligent prélat s'éteignit oublié de tous et n'eut pour témoins de sa mort que quelques moines timorés qui se hâtèrent de l'ensevelir dans un des caveaux de leur église, se cachant, pour ainsi parler, comme s'ils faisaient une faute. On eût dit, à la précipitation, au mystère qu'ils mettaient à accomplir ce pieux devoir, qu'ils craignaient de provoquer par un hommage trop solennel la colère des ligueurs, alors terribles représentans du parti catholique en France.

Le récit des derniers mois de 1593 et de ceux qui commencèrent l'année suivante, ne révèle aucun changement dans la situation, Hommes et choses restent ce qu'ils étaient. Nous voyons se reproduire et dans la même forme et dans les

mêmes termes, ces haines, ces lamentations éternelles dont les pages de notre histoire sont toutes si tristement remplies. — Célèbre-t-on à Polignac une victoire royaliste ? au Puy on prend aussitôt le deuil. — Un faux bruit annonce-t-il la mort du roi de Navarre ? la tristesse couvre le château, et la ville entière chante des hymnes de réjouissance. Là coulent des larmes, ici les ligueurs exaltés précipitent par les fenêtres des mannequins à l'effigie du prince, les fouettent en place publique, les pendent, puis les brûlent aux acclamations générales.—Enfin, Chaste fait-il proclamer l'amnistie royale dont les villes d'Orléans, de Bourges et de Lyon s'empressent de profiter ? immédiatement l'Estrange publie, sous peine d'emprisonnement, défense à qui que ce soit de prononcer le nom de l'impie..... Avec de pareilles dispositions, évidemment une trève n'était qu'illusoire, et la première étincelle devait suffire pour rallumer la guerre.

Vers le milieu de mai une sédition soudaine éclata pendant la nuit dans la garnison de Bouzols. Quelques mécontens venaient d'assassiner le lieutenant, de s'emparer de la forteresse et d'y arborer le drapeau royal ; tandis que le capitaine, environné de soldats fidèles, occupait toujours pour la ligue le reste du vieux manoir. Les uns et les autres comprirent bien qu'un combat était impossible entr'eux et que leur sort dépendait de

la promptitude avec laquelle ils pourraient obtenir du secours; ils envoyèrent donc courrier sur courrier, les insurgés à Polignac, le capitaine à la ville.—Les ligueurs, beaucoup plus rapprochés, eurent l'avantage et se trouvèrent les premiers à l'appel; les royalistes, de leur côté, avaient bien eu le soin de faire prévenir de suite la garnison de ne pas s'épouvanter, qu'avant peu ils arriveraient à son aide; mais de Chaste était à La Brosse, quelques autres de ses officiers étaient aussi dans leurs châteaux, de façon que lorsqu'ils parurent il était trop tard, les leurs capitulaient.—Cependant, comme les royalistes avaient honte de se retirer ainsi, ils résolurent de tenter un coup de main. L'Estrange les laissa s'avancer, feignit de parlementer avec la garnison; puis, au moment où ils s'y attendaient le moins, fit brusquement volte-face, déchargea sur eux plus de trois cents arquebuses, et les vit tous se disperser dans la campagne.

Cette affaire fut un succès pour la ville, sans doute, mais un succès dont elle eut peu de temps à se réjouir; car trois mois ne s'étaient pas écoulés que le duc de Ventadour, lieutenant de Montmorency, était à ses portes à la tête d'environ quatre mille hommes.—Le duc, qui ne faisait que passer, ne s'arrêta pas à frapper les épaisses murailles du Puy; il se mit promptement à désoler ses environs, brûla Jandriac et Volhac, fit capituler Poinsac et Latour, de concert avec le sénéchal rétablit le

blocus hermétique; ensuite continua sa course, après avoir rendu contre les rebelles les plus sévères ordonnances.

L.

CONJURATION DES ROYALISTES DANS LE VELAY.

Massacre de la porte Saint-Gilles; — Mort du Sénéchal; — Supplice des Conjurés.

1594.

La confrérie de la croix n'avait jamais été plus nombreuse, plus vigilante, plus terrible qu'à l'époque où nous sommes arrivés. Elle étreignait la ville entière comme dans un réseau de fer, et les consuls, le gouverneur lui-même n'étaient puissans que par elle. Nemours, qui comprit bien lors de son passage l'impérieux ascendant de cette compagnie d'exaltés, n'eut garde de quitter le Velay sans s'inscrire sur ses registres, et le premier acte de l'Estrange fut de solliciter l'honneur de porter ses pieux insignes.

Le peuple, subjugué par cette volonté énergique qui le pénétrait à son insu, qui lui arrivait de toutes parts et qu'il croyait être la sienne, supportait ses maux avec résignation. — Si parfois une douleur trop vive lui arrachait quelques

murmures, aussitôt de l'église, de la cour commune, de la maison consulaire, du milieu de la rue, mille voix partaient en même temps, lui reprochaient ses pleurs comme une lâcheté indigne de la cause sainte; et, docile, il rentrait dans le silence.

Nous avons vu pourtant au prix de combien de combats, de combien de douloureux sacrifices, la cité de Notre-Dame, intimidée par ses maîtres, sut jusqu'à ce jour rester fidèle à sa vieille devise :

Vierge je fus, je suis et toujours le serai!..

L'évêque, le sénéchal, la noblesse frappent pendant plusieurs années à ses portes sans pouvoir se faire ouvrir; prières, menaces, promesses, persécutions, rien ne la fléchit. L'émeute au-dedans, le blocus au-dehors, la peste, la famine, la guerre, tous les fléaux enfin s'unissent pour la réduire; elle, courbée sous tant de misères, épuisée, meurtrie, mourante, cherche et trouve encore assez de forces pour relever sa tête.

En dehors de la confrérie il se trouvait d'intelligens citoyens que ne trompaient ni les fougueuses prédications des moines, ni les fausses nouvelles que les ligueurs faisaient incessamment répandre contre le roi de Navarre, ni les ordonnances, ni les proclamations terrifiantes du gouverneur. Ils voyaient de leurs yeux le fanatisme envahir, dévorer chaque jour la population; ils

se sentaient comme les autres entraînés malgré eux dans l'abîme et, captifs d'une société tyrannique, ils l'entendaient encore exciter leur devoûment au nom de l'indépendance. — Mais, avaient-ils à craindre une oppression plus violente que celle qu'ils enduraient depuis si long-temps ?.. D'ailleurs pouvaient-ils s'abuser; ne savaient-ils pas que toutes les puissantes villes du royaume mettaient bas les armes et que, faibles, isolés comme ils l'étaient, leurs efforts ne servaient qu'à prolonger leur mortelle agonie ? — Ils résolurent donc de préparer le Puy à une soumission, libre aujourd'hui et à laquelle demain peut-être il lui faudrait souscrire humblement.

Les officiers de la sénéchaussée venaient, nous ne dirons pas de tenter, mais de préparer cette démarche. — Quelques jours auparavant, en effet, ils avaient mandé le gouverneur dans la chambre de leurs délibérations où ils étaient réunis; et là, s'étaient plaints amèrement de ce qu'au mépris des traités, les troupes de l'Union continuaient leurs courses nocturnes dans la campagne. « Le terme de tant de désordres n'est » peut-être pas éloigné, dirent-ils, alors chacun » sera sans doute forcé de rendre ses comptes. » Pour ce qui nous regarde, nous pensons qu'il » est de notre devoir de magistrat de protester » contre de pareilles félonies; et si jamais des » reproches nous arrivent, qu'ils retombent sur » vous, puisque c'est vous qui commandez ici. »

A cette apostrophe inattendue, l'Estrange s'était contenté de répondre qu'il ne craignait nullement d'assumer sur sa tête la responsabilité de tous ses actes militaires : « Nos troupes, ajouta-t-il, ne » sont sorties que pour repousser les royalistes » ou pour veiller sur les biens des ligueurs. Quant » aux démonstrations hostiles qu'on pourrait leur » reprocher, elles n'ont été de leur part que de » justes représailles. Du reste, puisque les magis» trats de la cité, hommes sages et dont les avis » méritent d'être pris en considération se plaignent, » ce ne peut être sans doute que parce qu'ils ont » peur de voir la ville surprise au moment où les » compagnies sont absentes ?.. Qu'à cela ne tienne. » Mais, comme avant tout il faut qu'hommes et » choses, au-dedans et au-dehors, soient sérieuse» ment gardés, je ferai demain publier de nou» velles taxes pour augmenter le nombre de nos » soldats. Ainsi, Messieurs, vous serez satisfaits. »

Ces paroles imprudentes, dans lesquelles le sarcasme se mêlait si cruellement à la menace, ne furent pas oubliées. Le gouverneur courut s'en faire gloire auprès de ses amis, les magistrats les livrèrent aux mécontens dont les clameurs déjà plus distinctes, plus persévérantes, ne laissaient pas que d'inquiéter un grand nombre de gens. — L'Estrange, au lieu de calmer l'agitation toujours croissante, s'appliquait au contraire à l'exciter par ses mesures oppressives. C'étaient chaque jour de

nouvelles ordonnances bursales, des compagnies qu'il fallait loger, nourrir et payer, des corvées extraordinaires aux portes, aux fossés, aux murailles; on alla même jusqu'à dire que les citoyens seraient incessamment obligés de porter des pierres sur le dos pour bâtir une forteresse au sommet de Corneille, d'où leur généreux commandant se proposait, à la première sédition, de foudroyer la ville entière [1].

Evidemment il y avait exagération dans ces amères doléances, et l'histoire s'égarerait dans ses jugemens si elle puisait ses inspirations dans les bruits confus et toujours passionnés de la foule.

L'Estrange connaissait-il déjà les secrètes négociations entamées auprès de la couronne par Joyeuse et le parlement toulousain? Lui-même, à la tête d'un parti vigoureux, comprenait-il qu'en ne traitant qu'après les chefs de la province, il sauverait l'honneur, la foi qu'il leur avait jurée, et concilierait ainsi les scrupules de sa conscience

[1] Burel, comme on le pense bien, s'empresse de dénier ce fait en disant : ces déloyaux politiques faisoient entendre au peuple que notre gouverneur vouloit faire une citadelle en Corneille et mettre des estrangers dedans pour nous faire couper la gorge.... Quelle couverture ces larrons prenoient, pour jouer leur jeu de trahison!..

(Manuscrit original, vol. 11, page 347.)

avec les soins de sa fortune? ou bien, exempt de préoccupations ultérieures, croyait-il de bonne foi à l'avenir, au succès de sa cause?—Quoi qu'il en soit, une coalition nombreuse venait de se former et contre lui et contre tous les ligueurs. Flurien d'Orvy, ancien capitaine général, Claude Libot, consul, Jacques Dulac, sieur de Gratuze, quantité de magistrats, de gentilshommes, de bourgeois et de manans, affiliés en secret, avaient juré de s'affranchir au plutôt du joug, et de s'unir au sénéchal.

Les assemblées avaient lieu pendant la nuit au château de Polignac. Les principaux conjurés ne manquaient pas de s'y rendre mystérieusement tous les soirs pour arrêter la manière dont ils pourraient arracher la ville au fanatisme cruel qui la décimait. — Si nous n'écoutions que le récit de Burel, ce fougueux ligueur, nous n'attendrions pas davantage pour flétrir à tout jamais ces traîtres, ces lâches, « *ces indignes qui se sauvent la nuit pour aller vendre leur mère, comme Judas vendit son Dieu.* » Et pourtant, après ce que nous savons de la vie intérieure de cette pauvre cité, si triste, si désolée, ne pourrions-nous ne pas voir autre chose que des infâmes dans ces quelques hommes qui, pour épargner le sang de leurs amis, de leurs parens, préparent dans l'ombre l'œuvre de la délivrance?....

Tout est bien convenu pour le 16 octobre. —

Une heure après le couvre-feu, quand les ténèbres couvriront la ville, Gratuze sortira de sa maison avec une cinquantaine de conjurés et viendra silencieusement attendre le signal sur la place du Plot.—Soubeyran, assisté d'un consul et de quelques hommes dévoués, ira s'emparer de l'arsenal. — A onze heures, la sentinelle de la tour frappera cinq coups sur la cloche et aussitôt les amis se porteront en masse vers la porte Saint-Gilles, ayant en tête le consul Libot, revêtu de sa robe rouge. — Dès qu'ils seront arrivés, ils la feront ouvrir à quatre cents soldats royalistes apostés dans une hôtellerie du faubourg. — Alors le sieur de Chalencon et la noblesse feront leur entrée dans la ville [1], aux acclama-

[1] Il avait été convenu que ce serait Chalencon qui se présenterait à la tête de la noblesse, parce que la populace ayant en haine le sénéchal, on avait craint que sa présence ne jetât un peu de trouble dans la ville. Chaste consentit à céder le commandement à Saint-Pol et la première place à son beau-frère. Il avait même officiellement promis qu'en cas de succès il ne serait fait de mal à personne. — Cependant, et pour donner ici un exemple de la passion qui anime les récits de Burel, voici ce qu'il rapporte page 361, vol. II : — *Etant devant la ville avec ses troupes il découvrit son dessein et s'écria : Voicy la ville qu'il nous faut gagner aujourd'hui. — Quelqu'un qui avait l'ame bonne ajouta : Comment le feres-vous !.. Voyez ces feux allumés partout.—Et Chaste répondit : Ce sont les nôtres qui s'apprêtent. — Et le même brave homme*

tions de la foule qui criera sur leur passage : POINT DE FORTERESSE ! VIVE LA PAIX ET LA VIERGE MARIE !..

Ainsi les choses devaient se passer ; mais il arriva que le jour même du complot, une femme vint le dénoncer à maître Colomb, avocat et premier consul. Celui-ci courut prévenir le gouverneur qui, de la journée entière, ne laissa rien paraître de son émotion ; — cependant, le soir à dix heures, la maison de Gratuze, celle de Flurien d'Orvy et celle du consul Libot, où étaient réunis les conjurés, furent brusquement envahies par les soldats de l'Union qui firent prisonniers tous ceux qu'ils y rencontrèrent.

Gratuze, dans l'espoir d'obtenir sa grâce, s'empressa lâchement de livrer les plus secrets détails de la conspiration au gouverneur qui aussitôt expédia des ordres aux capitaines îliers, pour qu'on éclairât les rues, qu'on prévint les gens sûrs de venir se joindre promptement aux troupes de la garnison, que les opérations se fissent dans le plus profond silence afin de ne pas donner l'éveil et

de la compagnie se mit à dire : Mais que ferez-vous des pauvres petits enfans ! — En guerre, point de pitié, dit de Chaste, nous commettrons des gens pour les tous jeter au Breuil. — Et plus loin il ajoute : *Les femmes du complot avoient consigne de porter un ruban noir au cou. Toutes celles qui auroient été surprises sans cette marque, devoient être violées, et les enfans occis.*

qu'on arrêtât jusqu'aux suspects partout où on en trouverait. Il fit en même temps changer les avant-postes des remparts en donnant à tous cette stricte consigne de rester muets, sourds et aveugles, quoi qu'ils pussent voir ou entendre au-dehors.

Ces premières dispositions arrêtées, l'Estrange, avec une prudence et une habileté merveilleuses, retourna contre ses ennemis la perfidie qu'ils voulaient diriger contre les siens. — Au point du jour, il fit avancer plusieurs compagnies de cavaliers qu'il embusqua derrière la tour Saint-Gilles. On ouvrit ensuite la grande porte, comme d'habitude et quelques instans après il sortit accompagné de Jean Barthelemy, ancien consul, ayant l'air de faire sa ronde accoutumée.

Pour tromper les regards il affectait une aisance, une sécurité qu'au fond du cœur il n'éprouvait pas; car il savait plus de cinq cents arquebuses prêtes à tirer sur lui au premier signe. Néanmoins, il avait fait bravement le sacrifice de sa vie, espérant, par cette manœuvre téméraire, amorcer l'ennemi, l'entraîner adroitement dans le piège et se venger enfin... — Son compagnon ne paraissait pas aussi tranquille : « Courage, Barthelemy, lui » répétait l'Estrange à voix basse, pensez qu'ils » nous regardent, que le moindre mouvement peut » nous trahir. Ne craignez rien, mon maître, ils ne » seront pas si fous que de tirer sur deux hommes » seuls; ce serait sonner l'alarme, manquer la

» partie, et les traîtres se croient trop beau jeu » pour ça. »

Il n'avait pas achevé qu'un coup de feu, qui sans doute lui était destiné, vint étendre à ses pieds le pauvre ancien consul. — A ce signal toutes les compagnies royalistes, commandées par Louis de Saint-Pol, seigneur de Vaux, sortent du faubourg, s'élancent à la poursuite du gouverneur, se précipitent avec rage sur ses pas jusque dans la ville, mais se trouvent engagées subitement à travers les feux croisés de plus de deux mille hommes [1].

Il est trop tard pour reculer. Les plus rapprochés sont jetés dans les fossés, ceux qui cherchent un asile dans les maisons y sont égorgés ou brûlés, les derniers peuvent encore prendre la fuite, les autres, poursuivis les piques dans le dos, tombent en marquant le chemin par une ligne sanglante de cadavres [2]. — Ainsi moururent *de*

[1] Ils étoient à pied, dit Burel, et avoient laissé leurs chevaux pour ne pas être découverts, à la plaine de l'arbre Saint-Jacques. Leurs laquais et une partie de l'infanterie qui se sauva, montèrent dessus et s'en allèrent. Alors vous eussiez vu les corbeaux qui les suivoient. Chose lamentable et digne de mémoire...

(BUREL.)

[2] Plusieurs royalistes parvinrent à se sauver; et quelques autres, qui avaient été faits prisonniers, furent mis en liberté,

Chaste, *Chalencon de Polignac*, les commandans *Laborie*, *Pont*, *Lapierre*, *Nolhac*, *Chantemule;* deux des fils de Latour-Maubourg, *l'Herm* et *Saint-Quentin;* les sieurs *de Saignard*, *de Gorce*, *de la Vèze*, et *de Chambonnet;* les chevaliers *de Villemont;* — en tout plus de cent cinquante hommes.

Le combat, ou plutôt le massacre achevé, les ligueurs rentrent au Puy chargés des dépouilles des morts et célèbrent joyeusement cette journée, la plus triste dans les fastes de nos montagnes, mais pour eux la plus belle, la plus triomphante de leur histoire.—Les cloches sonnent, les églises s'ouvrent, les processions parcourent la ville en chantant des cantiques d'action de grâce, tandis que dans un champ voisin un fossoyeur creuse la terre pour inhumer pêle-mêle l'élite de la noblesse vellavienne... « O quel temps déplorable on nous » a fait! s'écrie le chroniqueur, à qui donc » se fier, puisque l'enfant n'est pas sûr de son » père, ni le père de son enfant!... O quel » homme d'église nous avons eu pour pasteur!.. » O quel chef de justice nous avons trouvé en » notre sénéchal, François de Chaste!.. Comme il

moyennant une rançon qui tenta les soldats de l'Estrange. De ce nombre furent les sieurs de Chabanolles, de Soubeyran et Hector de Fay, dont la rançon fut de mille écus.

» a voulu nous faire justice de sa main! Quels
» consuls qui, pères et magistrats d'une répu-
» blique, prennent leur robe rouge pour y cacher
» un couteau sanglant et mener les pauvres habi-
» tans à la boucherie, en leur faisant croire qu'ils
» soutiennent le bon parti!.. O Chaste! Chaste!
» qui nous a tant persécutés par cautelle ou en
» gagnant les loups de cette ville, grâce à Dieu,
» tes méchantes entreprises ont été perdues!..
» O temps presque incroyable!.. »

La joie fut grande chez les ligueurs au moment où ils trouvèrent sur le champ de bataille le cadavre de leur plus mortel ennemi. Tous voulurent voir, considérer de près ce terrible sénéchal qui leur avait fait tant de mal. Ils passèrent, repassèrent devant lui les uns après les autres et, sans pitié pour cette image glacée de la mort, ils l'insultèrent cruellement, le frappèrent au visage, le traînèrent dans la boue jusqu'au cloître Saint-Pierre où, pendant un mois, ils le gardèrent sans sépulture [1].

Des ordres avaient été donnés pour que les

[1] La vicomtesse avait envoyé réclamer le corps de son mari; et le seigneur de Haut-Villard avait répondu du haut des murailles au messager de Polignac : « Va dire à ta maîtresse que je lui rendrai son époux, quand je verrai revenir mon père, qu'elle retient captif. » Ce fut un mois après, par l'intercession de Chevrières, que la ville fit droit à sa demande.

portes restassent constamment fermées et que, sous aucun prétexte, personne ne pût sortir. Durant plus de huit jours les troupes ne furent occupées qu'à faire des arrestations et les officiers de la prévôté qu'à poursuivre des enquêtes contre les coupables ; ce qui se trouva facile, car les noms des conjurés étaient inscrits sur une liste générale que Flurien d'Orvy avait dans sa poche lorsqu'on s'empara de lui. — Le conseil commença par condamner préalablement tous ceux qui se trouvaient sur cette liste à une amende *payable en lingots de cuivre* [1]; mesure urgente dans l'état de pénurie où se trouvait la caisse municipale et que l'occasion légitimait pleinement.

Une semaine ne s'était pas écoulée que Gratuze, un des fils du consul Libot et un certain Massigaud furent conduits, à sept heures du soir, sur la place du Martouret pour y être pendus aux flambeaux comme traîtres à la patrie. — On leur fit traverser les principaux quartiers pour que leur humiliation servît à ceux qui seraient tentés de les imiter. Ils avaient les bras liés sur la poitrine, tenaient en main une torche de cire allumée, et s'avançaient lentement la tête pen-

[1] Pour faire de la monnaie; deux commissaires furent chargés d'en percevoir la recette. Orvy fut taxé à 10 quintaux.

chée, la corde au cou, les pieds nus. — Arrivés vers la potence, ils se mirent à genoux pour entendre la lecture de l'arrêt qui les condamnait à être pendus, qui confisquait leurs biens au *profit du Roi*, de la ville, de l'hôpital, du collége et des couvens; — ils firent ensuite amende honorable à Dieu, *au Roi*, à la justice, à M. de l'Estrange et à la ville, puis furent exécutés au milieu des cris de désespoir de leurs nombreux amis.

Le lendemain Flurien d'Orvy et un capitaine de quartier subirent le même supplice.

Alors, vous eussiez vu un spectacle déchirant et fait pour briser l'ame! « D'un côté, dit notre » vieil historien, les enfans de ceux qui étoient » en prison alloient en chemise devant le gou- » verneur et crioient : *Mercy et miséricorde pour » notre père, Monseigneur! oh! qu'il vous plaise » lui donner la vie!* A quoi le gouverneur leur » répondoit : *Enfans, je ne le peux, ils sont » entre les mains de la justice....* Et les enfans » s'en retournoient en pleurs. » — D'un autre côté, le peuple impatient voulait à tout prix la mort des prisonniers et se plaignait brutalement des lenteurs partiales de la justice. Pour l'apaiser on promit d'activer les poursuites et, en effet, quatre jours après le supplice d'Orvy on condamna un serviteur de Louis-Mialhon, quatrième consul. Cet homme se tut jusqu'à la dernière heure; cependant, quand il vit qu'on le

conduisait à la mort, il dénonça son maître, assura que c'était lui qui l'avait conduit chez Gratuze et que les juges le savaient bien, mais qu'ils préféraient sacrifier les pauvres comme lui que les gens riches. Aussitôt la populace s'ameuta, se rendit en troupe chez l'Estrange et chez les juges en réclamant pour tous *les mêmes poids et la même balance.* « Vous pensez nous abuser, » dit-elle, en faisant mourir les petits et en » voulant sauver les grands.... Mais si on ne nous » rend pas raison, nous couperons, nous-mêmes, » la gorge à tous ceux qui l'auront mérité. » — Elle dit, et dépêcha trois commissaires aux gens de justice pour les supplier de se mettre de suite énergiquement et loyalement à l'œuvre. — Deux jours après, Louis Mialhon, Chamalhieu, bourgeois, et quelques autres furent pendus.

Les confrères de la croix étaient, à n'en pas douter, l'ame de toutes ces séditions. C'était eux qui poussaient cette docile multitude à demander vengeance d'un crime commis par tant de malheureux. Si la conjuration eût triomphé, combien seraient venus s'en glorifier qui, maintenant, criaient plus haut que les autres : mort aux infâmes! — Ces fanatiques trouvèrent donc que les juges *travailloient encore trop lâchement*, pour me servir des expressions du chroniqueur, et, craignant que le gibet ne laissât échapper quelques-unes des victimes dont étaient remplies les

prisons de l'évêque, de la cour commune, du chapitre, du Roi, firent entendre de nouvelles menaces contre les magistrats et le gouverneur lui-même [1].

Le 3 novembre on publia par toute la ville un arrêt du parlement qui enjoignait aux magistrats aniciens de suspendre l'exécution de leur justice prévôtale. Les ligueurs irrités écrivirent immédiatement à Toulouse contre ce qu'ils ne craignirent pas d'appeler une indulgence criminelle et, nonobstant, ordonnèrent au syndic de la ville d'avoir à poursuivre ses rigoureux devoirs. — Dans cette difficile situation, en présence d'un peuple en fureur, le syndic protesta de son sincère amour pour la ligue et demanda à aller plaider devant le parlement la sainte cause des insurgés.

Il partit : et la foule avide de spectacles multiplia ses processions, ses offices, ses jeûnes, et se prépara par la prière publique aux plus implacables vengeances.—Le cordelier Gallesiant, accusé de solliciter un peu d'indulgence en faveur des

[1] Les biens des condamnés avaient été déclarés confisqués. Les ligueurs s'occupèrent à s'en saisir. Dans la crainte qu'il n'en fût soustrait à leurs recherches, ils firent fulminer un monitoire contre les détenteurs. — En même temps il fut fait défense aux veuves des suppliciés d'entrer dans les églises, comme excommuniées, et de porter le deuil de leurs maris.

accusés, répondit : « Non, non, qu'ils périssent !..
» Ce sera faire beaucoup pour ces traîtres que
» de ne pas les écarteler comme ils le méritent;
» et ce que je demande pour eux, c'est qu'on les
» envoye tous au gibet... » — Pendant ce temps,
on lisait au coin de chaque rue des monitoires
contre les détenteurs des biens confisqués [1],
et cette singulière proclamation adressée aux
citoyens ligueurs : *Ces méchans qui sont en prison ainsi que leurs femmes, vont partout se jactant que devant qu'il soit trois mois il nous faudra crier : vive le Roi! Et que nous prendrons bientôt notre revanche. Ne semble-t-il pas vraiment qu'on a bien fait tort à ces déloyaux, parce qu'on n'a pas laissé entrer l'ennemi chez nous pour nous couper la gorge!... Ah! traîtres!*

LI.

CHEVRIÈRES, GOUVERNEUR POUR LE ROI.

1594.

Dès que Montmorency connut la mort de son lieutenant dans le Velay, il nomma pour le remplacer Jacques Mitte de Miolans, seigneur de

[1] Je ne veux oublier les monitoires qui se font en mettant des placards par tous les carrefours et portes des églises,

Chevrières et de Saint-Chaumont. — « Monsieur,
» lui écrivit-il, cette lettre reçue, partez immé-
» diatement avec votre compagnie. Il est essentiel
» que le service de sa majesté ne souffre pas un
» instant, et que les sujets fidèles reconnaissent
» bien que nous avons choisi pour placer à leur
» tête l'homme qui, par son caractère concilia-
» teur, ses talens militaires, les services déjà ren-
» dus au pays et au roi, peut enfin ramener la
» confiance et la paix. Faites ce qui dépendra de
» vous pour atteindre ce résultat tant désiré.
» Cependant, point de faiblesse; vous découra-
» geriez les bons esprits, vous enhardiriez les
» méchans; appuyez nos amis de toutes vos for-
» ces, voyez ce dont ils ont besoin et faites le
» nous savoir. Combattez sans relâche les agita-
» teurs; si vous ne pouvez les vaincre, cherchez
» du moins à les affaiblir autant qu'il dépendra
» de vous. Aussitôt que vous aurez entièrement
» visité la province dont nous vous avons con-
» fié, pour le roi, le commandement, ne man-
» quez pas de nous en faire un rapport afin que
» les améliorations possibles ne soient pas plus
» long-temps différées..., etc.... [1].

martelant les cloches, brûlant des fagots, faisant les céré-
monies de l'église en signe de malédiction contre ceux et celles
qui cachent les biens des traîtres politiques. Burel.

[1] Chevrières s'était déjà rendu dans le Velay lorsqu'il reçut

Les ligueurs n'avaient point oublié le temps où Chevrières était venu au milieu d'eux en ami et n'avait quitté leur ville que béni de tous les citoyens. Alors il était leur défenseur auprès des royalistes; aujourd'hui, ardent royaliste lui-même, sans doute qu'il se disposait à les combattre. — Ce changement chez un homme qu'ils avaient aimé, les remplit de tristesse.

Le nouveau gouverneur se rendit directement au château de Polignac, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre. Son premier soin fut de notifier aux consuls la dignité à laquelle il venait d'être élevé et de leur faire savoir en même temps le désir sincère qui l'amenait de rester toujours l'allié des habitans du Puy. Comme par le passé il voulait appliquer tous ses efforts à éteindre les querelles et n'avait accepté le pouvoir que pour conquérir

une lettre du roi, datée de Paris, le 28 d'octobre 1594, par laquelle ce prince, après avoir déploré le malheur de ceux qui avaient péri dans l'entreprise faite sur le Puy, et particulièrement du sieur de Chaste, lui donnait le gouvernement de cette ville et du pays de Velay. Le roi lui mandait en même temps qu'il lui aurait fait la grâce complète de lui donner l'état de sénéchal de ce pays, mais que le commandant de Chaste, s'étant trouvé à Paris lors de la nouvelle de ce fâcheux événement, l'avait supplié de réserver cet office pour son neveu, et qu'il n'avait pu s'y refuser.

(Arnaud, histoire du Velay, liv. 4, vol. 2).

ce but, le plus glorieux triomphe qu'ambitionnât son cœur.

Ce langage pacifique, appuyé sur la trève que Joyeuse et Montmorency venaient de signer, garanti par les nobles antécédens de Chevrières, ne trouva pas les ligueurs aussi indociles qu'on aurait pu le craindre, à en juger par les violences qu'ils exerçaient contre les conjurés. Réunis en assemblée générale, ils choisirent quatre commissaires[1] qui, dès la première conférence, convinrent d'observer fidèlement l'armistice proclamé pour tout le Languedoc.

Enfin, le pays semblait comprendre que ses luttes intestines ne décidaient que sa ruine, que ses volontés étaient sans force dans la grande question, et que tôt ou tard il lui faudrait subir celles de plus puissans arbitres. Il se résignait donc au repos, lorsque tout-à-coup Joyeuse, mécontent du prix que le roi mettait à sa soumission, donna le signal violent de nouvelles hostilités. — Or, cet homme qui se vendait ainsi, qui portait impudemment au marché de la couronne une population crédule, comme il l'aurait fait d'un vil troupeau, quel était-il?... Un moine ambitieux, échappé d'un couvent de capucins,

[1] *Jacquet*, fordoyen de Notre-Dame; *Bernard* et *Chaudéon*, docteurs en droit; *Vallat*, bourgeois.

avancés pour faire le siége de Roche-en-Regnier, qu'ils avaient même déjà pris possession des demeures environnantes, l'Estrange tomba sur eux à l'improviste, en tua plusieurs et fit près de quatre-vingts prisonniers. — Dans d'autres rencontres qui suivirent, ils furent constamment battus et montrèrent tellement de vandalisme, de cupidité, si peu l'intelligence du motif pour lequel on leur avait mis les armes à la main, que Chevrières fit presque aussitôt publier l'ordre de suspendre toute hostilité.

Notre gouverneur pour le roi avait pu facilement s'apercevoir qu'un moment d'impatience lui avait fait commettre une grande faute : en effet, ces compagnies de croquans ravageaient ici et là sans trop se préoccuper des opinions du maître de la ferme ou du château. Pour elles, évidemment, le véritable ennemi c'était le riche plutôt encore que le ligueur. — Elles s'en allaient moins à la guerre qu'à la chasse, elles ne tenaient point à vaincre, mais à prendre. Dans leur langage, la fuite était prudence, la perfidie habileté; et, grâces à ces provocations funestes des gentilshommes leurs seigneurs, elles mettaient autant d'orgueil que de cruauté à ne rien laisser après elles.

Chevrières, dont la voix avait été d'abord si promptement comprise, dit et répéta, sans se pouvoir faire entendre, les plus sévères paroles pour forcer les paysans à rentrer dans le calme.—

Voyant que ses ordres étaient méconnus, que le parti de la ligue s'augmentait, se fortifiait par les persécutions de ceux qu'on regardait comme ses satellites, il fit prendre les armes aux garnisons royalistes du Velay, et lui-même s'en alla briser ces phalanges rebelles. — En quelques mois les campagnes furent entièrement désarmées; Chevrières s'était mis en marche, et si quelques mutins osaient résister, le gouverneur, devenu prévôt, les faisait pendre à l'instant. Plusieurs gentilshommes cherchèrent bien à raviver sourdement les troubles, mais bientôt leurs efforts fléchirent devant l'énergique volonté du lieutenant de Montmorency.

De son côté l'Estrange laissa les royalistes se charger eux-mêmes du soin de réprimer les excès commis en leur nom. Sans qu'un seul mot eût encore été prononcé, il était facile de comprendre que les deux gouverneurs aspiraient au même but. — Les courriers de Toulouse et de Paris se succédaient tous les jours plus pacifiques. Le parlement n'avait qu'un pas à faire; Joyeuse attendait une réponse à de nouvelles propositions; l'Estrange, qui voyait les grandes provinces du royaume quitter la ligue et se soumettre au roi, se prépara prudemment à une transition difficile.

Eh bien! dans ce moment de silence qui précède la réconciliation, alors que les royalistes,

surtout ceux qui avaient donné des preuves d'une longue fidélité, touchaient au but si vaillamment poursuivi, ce Pierre de la Rodde, meurtrier de St-Vidal, ne s'avisa-t-il pas de déserter son drapeau et de se faire ligueur! La Rodde, à vrai dire, ne servait d'autre cause que la sienne, et pour lui le royalisme n'avait jamais été qu'un moyen de couvrir ses brigandages; aussi, le jour où le gouverneur voulut le contraindre à restituer à la vicomté de Polignac un château dont il s'était violemment emparé, le déprédateur courut pactiser avec ses ennemis, ou plutôt, se sauva dans leur camp en transfuge, au moment où ils allaient rendre les armes...

LII.

HENRI IV.

De 1590 à 1596.

Peut-être la critique trouvera-t-elle que nous avons consacré trop de pages aux événemens qui se passent en dehors de notre modeste théâtre? Cette observation ne nous surprendrait pas si elle nous était faite, car long-temps elle a dû nous préoccuper. — Nous savions à l'avance qu'en introduisant ainsi dans ce livre les grands héros et les

plus dramatiques actions du 16e siècle, nous pâlissions, nous amoindrissions, par le contraste, des tableaux déjà bien froids, bien nus; rien n'est plus vrai. Mais d'un autre côté, nous avions à raconter une histoire dépendante, et pour nous l'effet fut souvent resté inexplicable si nous n'étions remonté à sa cause.

Cette explication acceptée, reprenons :

Le roi de Navarre venait de quitter brusquement le siége de Paris pour courir au devant des armées espagnoles qui s'avançaient (1590). Son but était d'engager un combat et de regagner son poste avant même qu'on apprit qu'il l'avait quitté. Le duc de Parme sut adroitement éviter la rencontre ; et tandis que son ennemi cherchait à l'atteindre dans la campagne, lui marcha en grande hâte sur Paris et le délivra. — Cet échec des royalistes dut retarder pour quelques années encore la solution qu'ils croyaient si prochaine.

En 1592, Henri, pensant avec raison que les conquêtes par l'épée ne sont pas suffisantes au prince qui veut régner sur un peuple et en être aimé, laissa pressentir une prochaine abjuration et entama de secrètes conférences avec les parlemens et les principaux gentilshommes des provinces.

En 1593, Mayenne convoqua à Paris les états généraux pour qu'ils eussent à se prononcer enfin au nom du pays sur celui qui devait porter le

sceptre. — Assis sur un trône magnifique, entouré de toutes les marques de la puissance souveraine, il présida l'assemblée et sembla s'offrir comme le seul sur qui le choix dût tomber. — C'est alors que Philippe d'Espagne crut le moment favorable aux droits de sa fille Elisabeth. Ses ambassadeurs le duc de Feria, Mendoze, Taxis, Dieguo d'Ibarra, protestèrent hautement contre l'iniquité du droit salique et réclamèrent la couronne pour l'infante.

Cependant les députés ne se décidaient pas; le roi de Navarre cherchait à suspendre leur décision jusqu'à l'heure où il aurait acquis assez d'influence pour la fixer. — A son instigation le parlement venait de se déclarer avec courage et à l'encontre de Philippe, pour le maintien des lois antiques du royaume.—Maître de la ville de Dreux, un des greniers d'abondance de Paris, le prince força les ligueurs à une trève dont ils avaient besoin et leur fit généreusement parvenir des vivres. — Quelques jours après, l'archevêque de Bourges vint annoncer que le Béarnais se faisait instruire dans la religion catholique et qu'avant peu il abjurerait ses erreurs dans l'église royale de Saint-Denis; ce qui, en effet, eut lieu le 25 juillet, au milieu des transports de joie d'un peuple immense. — Enfin, Brissac, gouverneur de Paris, qui s'était fait chef du parti démocratique et qui, par l'exaltation affectée de ses doc-

trines républicaines, avait su détourner le soupçon de Philippe et de Mayenne, porta le dernier coup à la ligue en livrant à Henri les clés de la capitale.... C'est le 22 mars 1594, à deux heures de la nuit, que le roi doit faire son entrée. Les conjurés ont gardé le silence et pourtant l'ambassadeur d'Espagne le sait. Aussitôt il accourt épouvanté prévenir le farouche Brissac qui affecte une colère violente et qui passe la journée à fatiguer les troupes par de fausses manœuvres. Quand vient la nuit, sous prétexte de prudence, il les campe toutes à l'opposé de l'endroit par où les armées royales doivent être introduites et, à l'heure convenue, tandis que la ville entière est encore plongée dans le sommeil, Henri IV paraît, entre suivi de quatre à cinq mille soldats, s'empare du grand et du petit Châtelet, de l'arsenal, du Louvre; alors les Parisiens s'éveillent aux cris de *Amnistie!.. vive le roi!..*

La clémence fut l'arme victorieuse dont voulut se servir le magnanime souverain pour glorifier, pour affermir sa conquête. — La Normandie, la Champagne, la Bourgogne, la Picardie, ne tardèrent pas à se soumettre; et bientôt les plus mortels ennemis, les plus audacieux ligueurs, Mayenne à leur tête, reçurent un pardon généreux.

LIII.

PACIFICATION GÉNÉRALE DU VELAY.

1596.

Le 15 octobre 1595, un courrier arriva d'Avignon apportant au Puy la nouvelle de l'absolution générale donnée au roi par le Saint Père.— Le gouverneur et les consuls ne savaient quel parti prendre. Comme ils ignoraient encore les volontés du parlement, ils résolurent d'attendre quelques jours en silence; mais le peuple qui ne tarda pas à être instruit de ce qu'on lui cachait, murmura et fit entendre par les rues sa plainte accoutumée : « Pauvres gens que nous sommes, hélas!.. nous » faudra-t-il donc toujours payer l'ambition et les » sottises des grands ?... »

Plus de cinq mois se passèrent à attendre au Puy si l'on serait royaliste ou ligueur. N'était-ce pas une situation vraiment affligeante que celle de toutes ces villes inférieures dont les destinées demeuraient ainsi suspendues sous le caprice de négociateurs étrangers ? Pendant ce temps, ce qui restait de la fanatique confrérie de la croix s'agitait dans l'ombre, cherchait à ressaisir entre ses mains défaillantes un pouvoir qui lui échappait et, profitant pour sa vengeance de cette fatale incertitude, ne cessait de réclamer de rigoureuses

poursuites contre les derniers prisonniers.—L'Estrange n'osait se prononcer ouvertement; il y avait trop peu de jours encore que lui-même excitait l'ardeur de ceux auxquels il lui fallait résister aujourd'hui. Dans l'embarras, il ne vit rien de mieux pour gagner du temps que d'appeler à son aide la décisive intervention du parlement. En conséquence un arrêt intervint. — « Sous trois » mois, les conjurés du 16 octobre 1594 avaient » ordre de se présenter devant la cour, et d'ici à » cette époque tous devaient être élargis en donnant caution. »

Le gouverneur s'empressa de faire publier ce jugement et fit conduire les détenus aux portes de la ville. Mais les ligueurs ne furent pas dupes de ce stratagème. Réunis en tumulte, ils assaillirent les royalistes à coup de pierres et se prirent ensuite à injurier les citoyens qui avaient montré pour eux quelque pitié.

Enfin, dans le courant de janvier 1596, Henri IV se rendit au château de Folembray; et le 24 y signa les conditions définitives de la paix [1].—Joyeuse

[1] ... Supplie sa majesté ledit sieur de Joyeuse luy accorder un état de maréchal de France et l'en faire jouir avec les mêmes honneurs, autoritez et droits que les autres pourveus de semblables états, avec dispense de serment, et commander les provisions, estre enregistrées en la cour du parlement de Paris, avec une compagnie de cent hommes d'armes entretenus.

— Accordé; avec la dispense du serment pour un an.

HENRY.

fut nommé maréchal de France, lieutenant-général pour le roi en Languedoc; — l'Estrange reçut le titre de gouverneur du Puy, le droit de se composer une compagnie de gens d'armes entretenus aux frais de la province, et un cadeau de trente mille livres. — Les Aniciens furent maintenus dans leurs priviléges et leurs anciennes franchises. — Les villes attachées à la ligue obtinrent la remise des impositions extraordinaires dont elles avaient été frappées et qu'elles pouvaient devoir encore. — Les officiers de la sénéchaussée vellavienne rentrèrent au chef-lieu où ils reprirent leurs travaux, sous la présidence de Jehan de Chaste, que le roi avait nommé, avait maintenu sénéchal, quoique Joyeuse eût sollicité cette dignité pour l'Estrange. — Amnistie générale, complète et réciproque aux deux partis fut accordée pour tout délit, rébellion, prise d'armes, et quel crime que ce pût être ayant la politique pour cause.

Cet édit fut proclamé solennellement à Toulouse le 12 mars, dans l'assemblée des états. Le parlement l'enregistra le lendemain, et aussitôt des fêtes publiques commencèrent pour célébrer la paix et l'avènement à la couronne du *très-chrétien Henri de Navarre.*

Ce ne fut que le 5 avril, à 8 heures du matin, que la nouvelle parvint au Puy. — Au même moment toutes les cloches sonnèrent, le peuple se rendit en foule au palais où le juge-mage, l'avocat du

roi et un consul prononcèrent des harangues sur l'heureuse issue de si longues souffrances. On lut les lettres royales de Folembray au milieu des cris de *vive le roi!* on courut ensuite à Notre-Dame pour chanter un *Te Deum*; et le reste de la journée et les journées suivantes se passèrent en réjouissances. Les petits enfans parcouraient la ville couronnés de fleurs, les magistrats, les consuls et les dignitaires du pays, précédés de fifres et de clairons, en grand costume, à cheval, chacun tenant à la main une branche de lys, s'en allaient de carrefours en carrefours publier la paix et l'édit du roi. Les processions, qui depuis si long-temps n'avaient plus l'air que de funérailles, reprirent tout-à-coup leur brillant aspect. Le clergé revêtu de ses riches ornemens voulut être le premier à prier Dieu pour l'hérétique converti, à donner au peuple l'exemple de l'oubli du passé!... Avec quel art, quelle prudence il fit tourner au profit de sa cause l'événement accompli! Sa réconciliation prenait tout l'éclat d'un triomphe, et lui seul invaincu parut moins se soumettre qu'ouvrir paternellement ses bras au repentir.

FIN.

ERRATA.

Pag. 31, ligne 14, au lieu de assoupir, *lisez :* assouplir.
133, ligne 21, au lieu de Guitard, *lisez :* Guyard.
134, ligne 4, au lieu de Guitard, *lisez :* Guyard.
134, ligne 14, même nom à changer.
217, à la note, au lieu de Chaste, *lisez :* Labrosse.

Table des Matières.

I.	— *Considérations générales.*	1
II.	— *Le Velay au seizième siècle.*	10
III.	— *Premiers troubles au Puy.*	17
IV.	— *Conjuration d'Amboise.*	22
V.	— *Progrès de l'hérésie dans le Velay.*	27
VI.	— *Le baron des Adrets.—Blacons.—St-Just.*	29
VII.	— *Préparatifs de guerre.*	36
VIII.	— *Siége du Puy.*	40
IX.	— *Polignac, le grand justicier.*	52
X.	— *Une nuit à la Chaise-Dieu.*	56
XI.	— *Les trois saints.*	62
XII.	— *Catherine. — L'Hospital. — Les triumvirs.*	64
XIII.	— *La foire des Rogations au Puy.*	74
XIV.	— *Le citoyen Jacques Guitard.*	79
XV.	— *Le Velay, de* 1563 *à* 1570.	87
XVI.	— *Charles IX. — Coligny.*	98
XVII.	— *La saint Barthelemy.*	101
XVIII.	— *Antoine et Magdeleine de St-Nectaire.*	105
XIX.	— *Une messe à Fay-le-Froid,*	112
XX.	— *Le chatelain de Saint-Vidal.*	116
XXI.	— *Siége d'Espaly.*	124
XXII.	— *Adiac.—Chapteuil.—Tence.—Saint-Pal.*	138
XXIII.	— *La sainte Union.*	145
XXIV.	— *Excursions de Saint-Vidal.*	154
XXV.	— *Siége et prise du château de Saint-Agrève.*	160
XXVI.	— *Les trois Henri.*	164

XXVII. — *L'Inquisition au Puy.* 171
XXVIII. — *Le Velay ravagé par la famine, la peste et la guerre.* 177
XXIX. — *Pradelles.* 184
XXX. — *Succès des religionnaires dans le Velay.* 189
XXXI. — *Conseil des seize, à Paris.* 196
XXXII. — *Conseil des dix-huit, à Toulouse.* 206
XXXIII. — *Conseil des vingt-quatre, au Puy.* 209
XXXIV. — *Le sénéchal de Chaste.* 217
XXXV. — *Conférences vellaviennes.* 222
XXXVI. — *La petite Genève.* 230
XXXVII. — *Assassinat de Henri III.* 244
XXXVIII. — *Yssingeaux. — Monistrol. — Saint-Didier.* 250
XXXIX. — *Confrérie de la Ste Croix, au Puy.* 259
XL. — *Le Puy. — Doue. — Solignac. — Espaly.* 263
XLI. — *Retour de Saint-Vidal.* 278
XLII. — *Nouvelles Conférences* 287
XLIII. — *Le cadet de Séneujols.* 295
XLIV. — *Un duel.* 300
XLV. — *Funerailles de Saint-Vidal.* 309
XLVI. — *Serment des confrères de la Croix.* 318
XLVII. — *Poursuites contre le Sénéchal.* 320
XLVIII. — *Trève de trois ans.* 323
XLIX. — *L'Estrange, gouverneur pour la ligue.* 335
L. — *Conjuration des royalistes dans le Velay.* 342
LI. — *Chevrières, gouverneur pour le roi.* 358
LII. — *Henri IV.* 366
LIII. — *Pacification générale du Velay.* 370

FIN DE LA TABLE.



